



ASSEMBLÉE NATIONALE

N° 2016-20050614

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

EXAMEN DES ORIENTATIONS, DES ACTIVITÉS
ET DE LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION
DU QUÉBEC (SHQ)



PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORT FINAL

2. 1. 2.

TABLE DES MATIÈRES

1) PROCÈS-VERBAL DE L'AUDITION PUBLIQUE

Séance du 26 janvier 2005

Annexe I	Ordre du jour
Annexe II	Séances de travail

2) PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE TRAVAIL

Séance du 18 novembre 2004

Annexe I	Ordre du jour
----------	---------------

Séance du 26 janvier 2005

Annexe I	Ordre du jour
----------	---------------

Séance du 26 janvier 2005

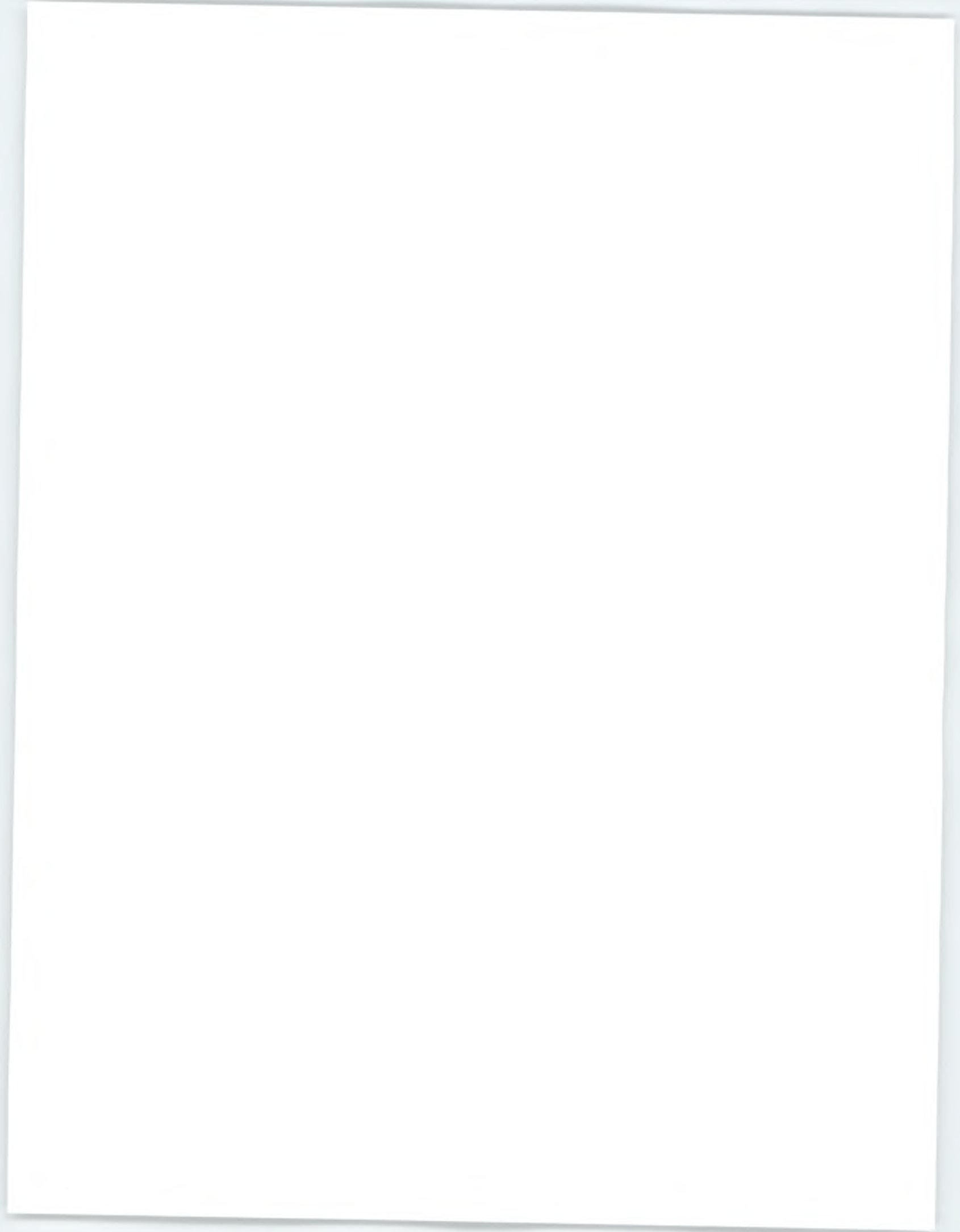
Séance du 13 avril 2005

Annexe I	Ordre du jour
Annexe II	Thèmes abordés dans le cadre de l'audition du président de la Société d'habitation du Québec
Annexe III	Réponses écrites de la Société d'habitation du Québec
Annexe IV	Liste des documents déposés

Séance du 24 mai 2005

Annexe I	Ordre du jour
Annexe II	Lettre du président-directeur général de la Société d'habitation du Québec

3) RAPPORT FINAL





TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

PROCÈS-VERBAL

Séance du 26 janvier 2005

Audition publique de la Société d'habitation du Québec dans le cadre de l'examen de ses orientations, de ses activités et de sa gestion en application de l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale du Québec.

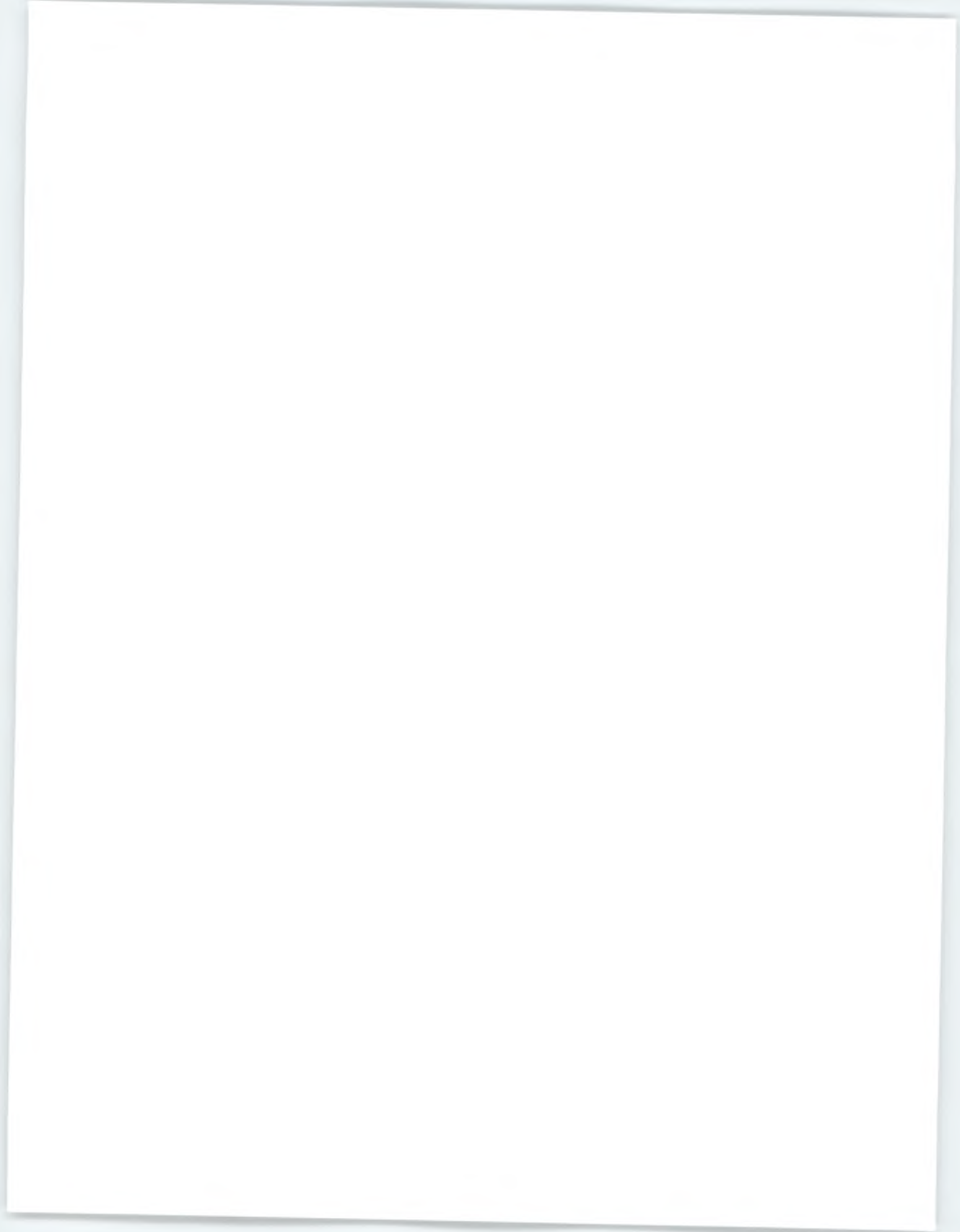
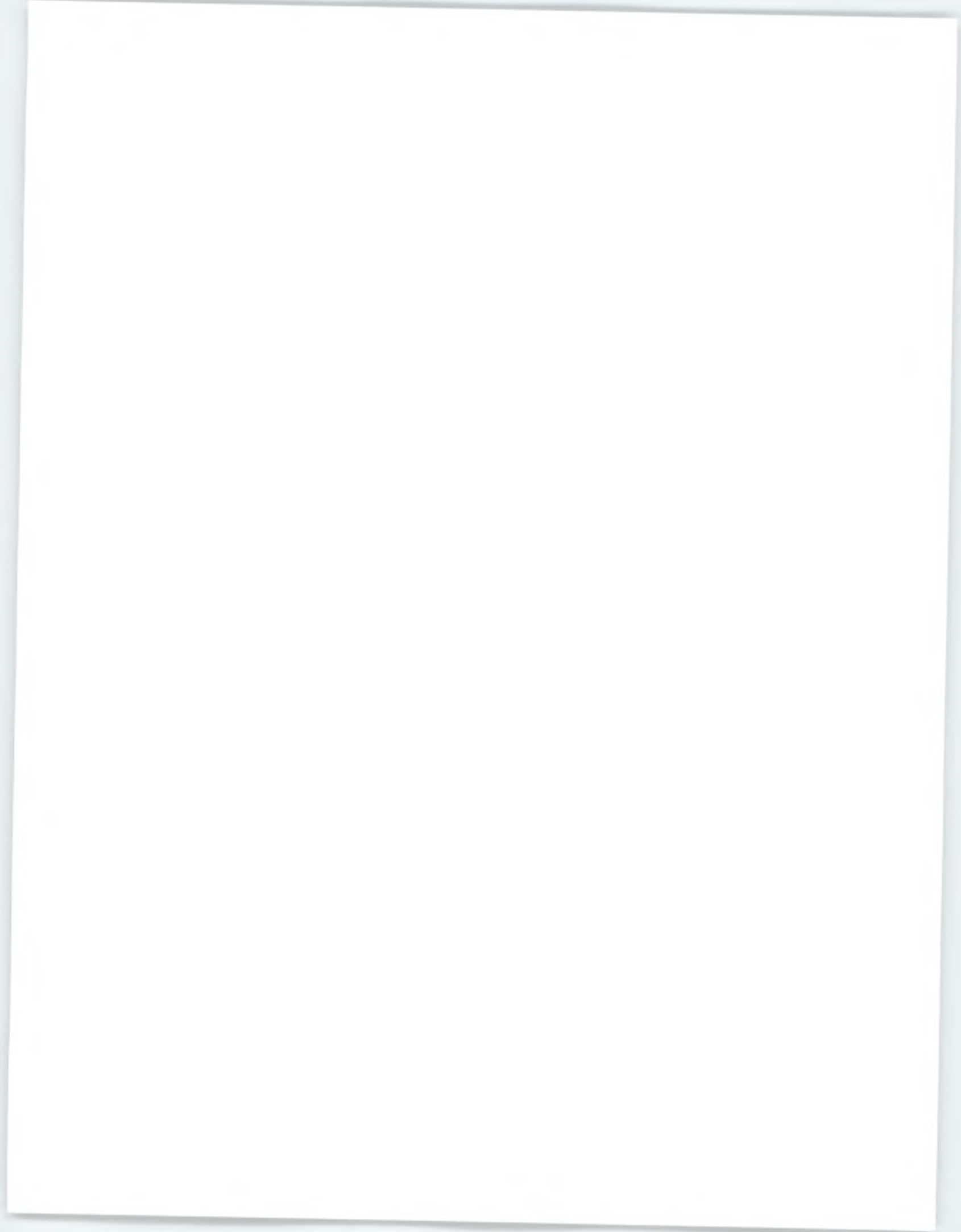


TABLE DES MATIÈRES

ORGANISATION DES TRAVAUX	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITION	2
Société d'habitation du Québec	2
REMARQUES FINALES	2

ANNEXES

- I. Ordre du jour
- II. Séances de travail des 18 novembre 2004, 26 janvier, 13 avril et 24 mai 2005



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'aménagement du territoire

Séance du mercredi 26 janvier 2005

Mandat : Audition publique de la Société d'habitation du Québec dans le cadre de l'examen de ses orientations, de ses activités et de sa gestion en application de l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale du Québec. (Décision de la Commission, 18 novembre 2004)

Membres présents :

- M. Ouimet (Marquette), président de la Commission
- M. Legendre (Blainville), vice-président de la Commission

- M. Clermont (Mille-Îles)
- M. Deslières (Beauharnois)
- M. Girard (Gouin), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'habitation, en remplacement de M. Pagé (Labelle)
- M. Lessard (Frontenac)
- M. Tomassi (LaFontaine)

Témoin :

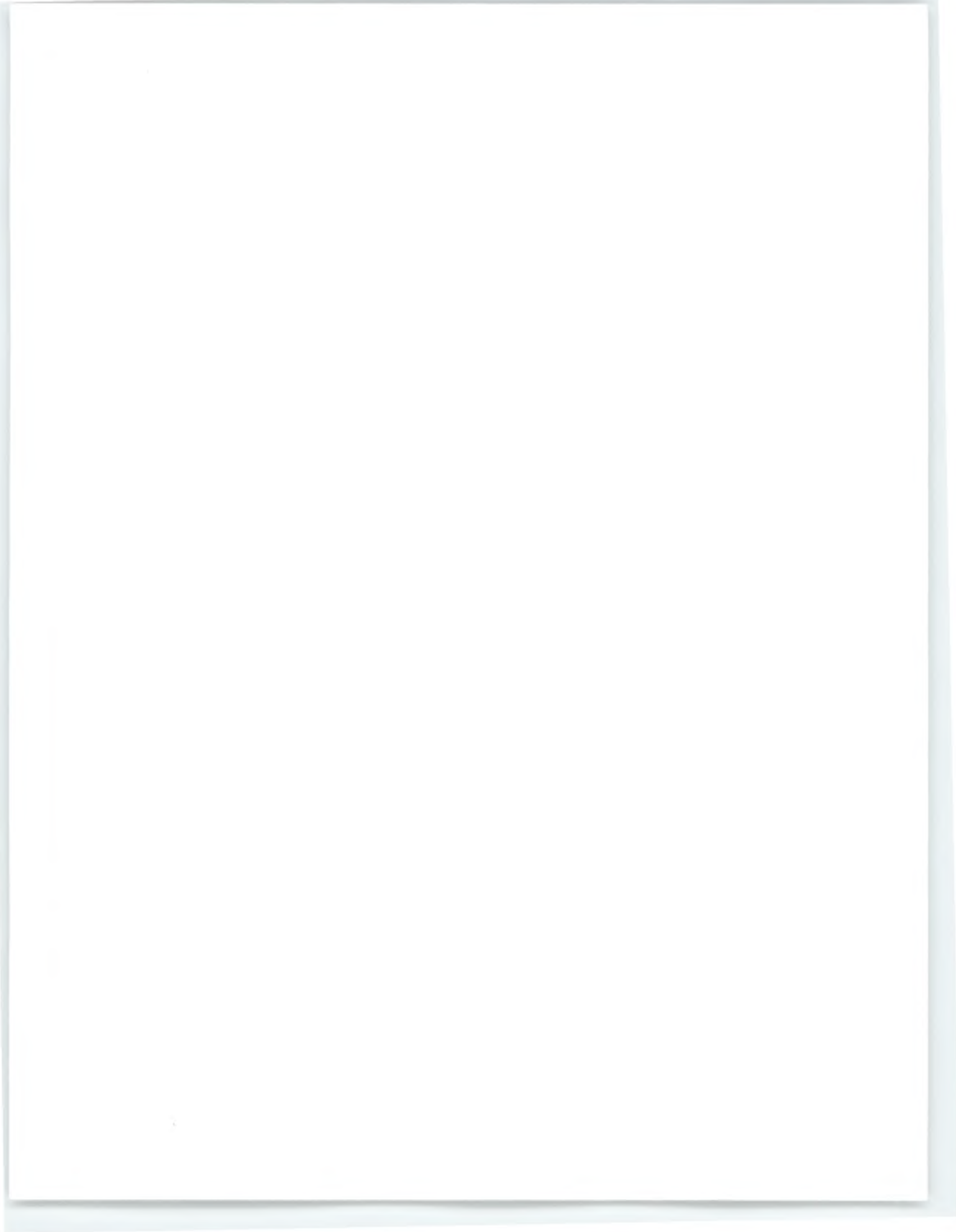
De la Société d'habitation du Québec :

M. Pierre Cliche, président-directeur général

La Commission se réunit à 13 h 31 sous la présidence de M. Ouimet (Marquette), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour de la séance (annexe I).



M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Lessard (Frontenac) et M. Girard (Gouin) formulent des remarques préliminaires.

AUDITION

Société d'habitation du Québec

À 13 h 39, la Commission entend la Société d'habitation du Québec.

Il est convenu de procéder par des échanges d'une durée de 10 minutes, de part et d'autre, incluant les réponses de l'organisme.

M. Cliche fait son exposé.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et le représentant de l'organisme.

REMARQUES FINALES

M. Deslières (Beauharnois), M. Girard (Gouin) et M. Lessard (Frontenac) formulent des remarques finales.

À 16 h 32, l'audition publique étant terminée, la Commission suspend ses travaux quelques minutes avant de débiter sa séance de travail.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



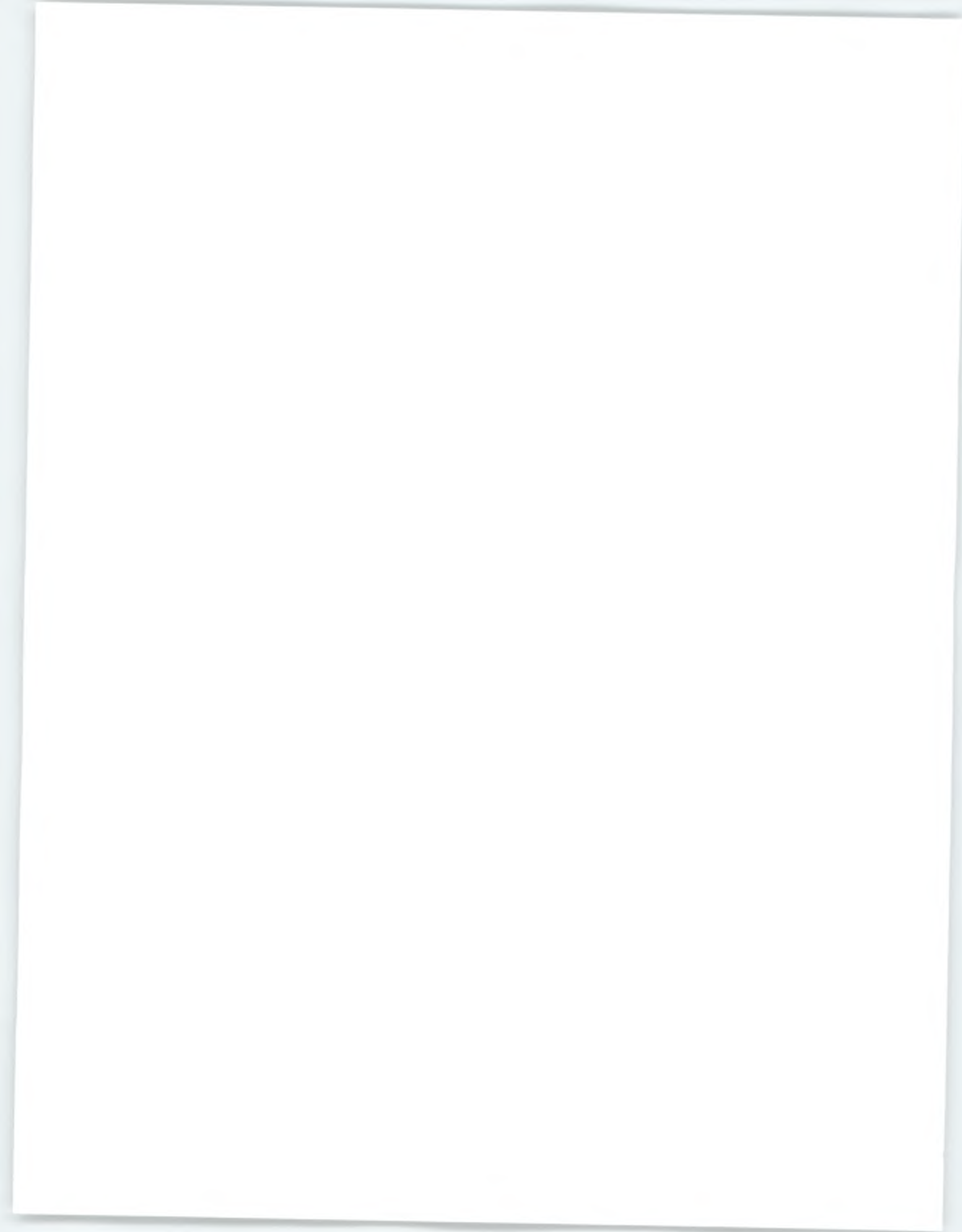
Marc Painchaud



François Guimet

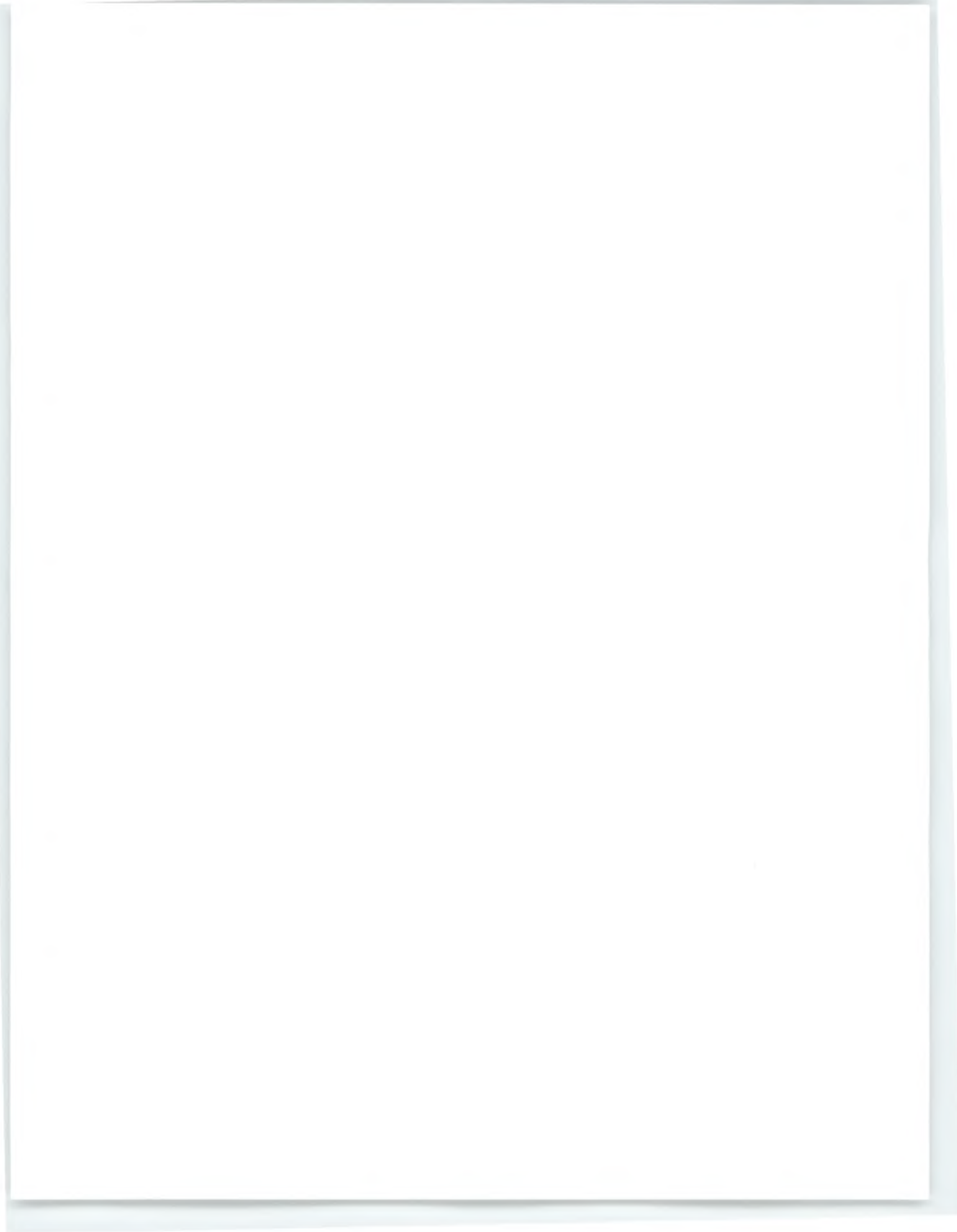
MP/jm

Québec, le 23 février 2005



ANNEXE I

Ordre du jour





COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Audition de la Société d'habitation du Québec dans le cadre de l'examen de ses orientations, de ses activités et de sa gestion en application de l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale du Québec

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 26 janvier 2005

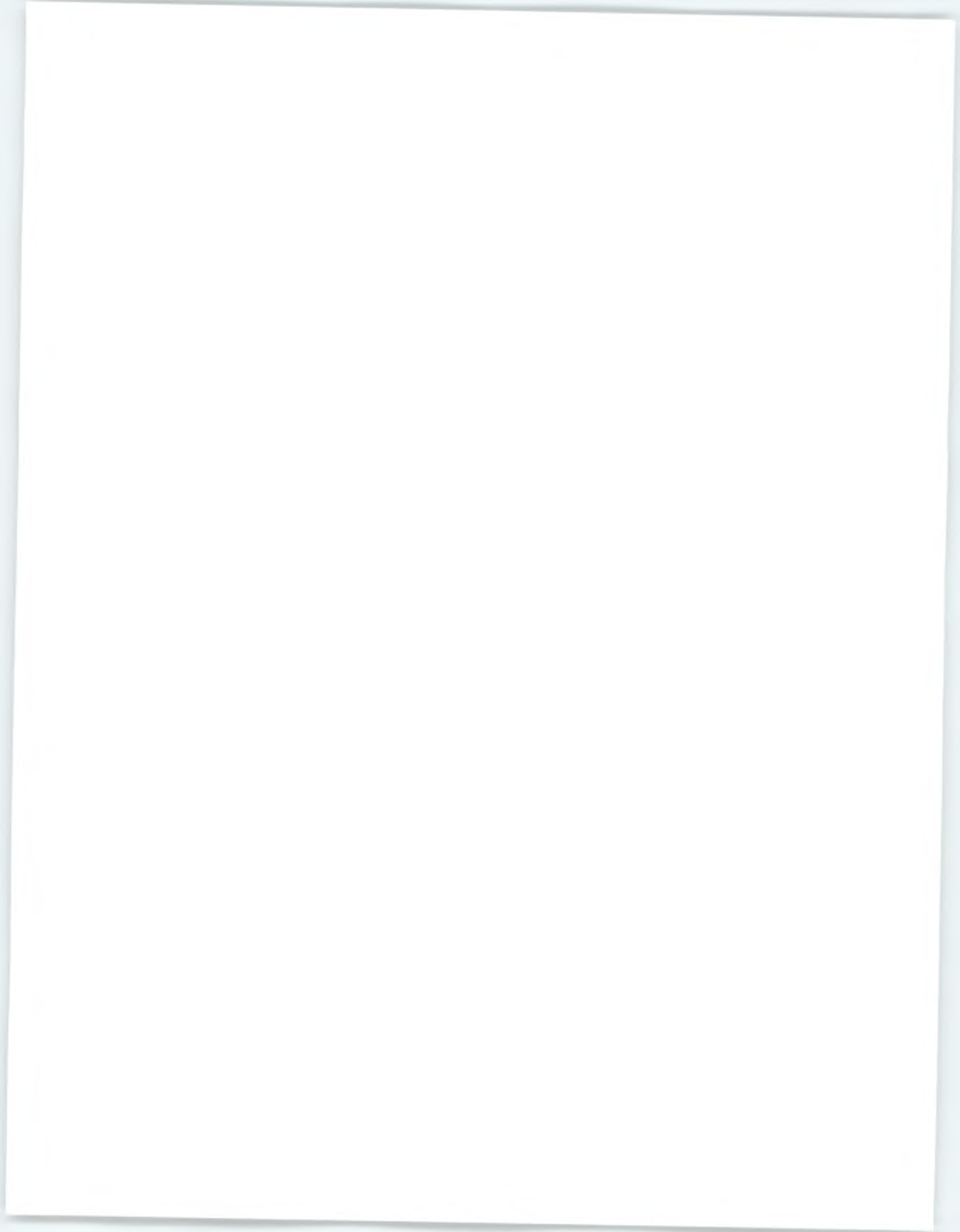
Salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May

À compter de 13 h 30, jusqu'à 16 h 30

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Représentée par :

- M. Pierre Cliche, président-directeur général
- M. Claudel Toussaint, vice-président aux politiques et à la planification
- M. René Dionne, vice-président à la gestion des programmes
- Mme Nathalie Campeau, secrétaire de la Société et directrice du Bureau du président
- M. Michel Bettez, directeur de la gestion financière et matérielle
- M. Sélim Massouh, directeur de l'amélioration de l'habitat
- Mme Hélène Gauthier, directrice du développement des programmes
- Mme Marie-Lise Côté, directrice de l'habitation communautaire
- Mme Hélène Aubé, directrice de la planification, de la recherche et de la concertation



ANNEXE II

Séances de travail des 18 novembre 2004, 26 janvier, 13 avril et 24 mai 2005





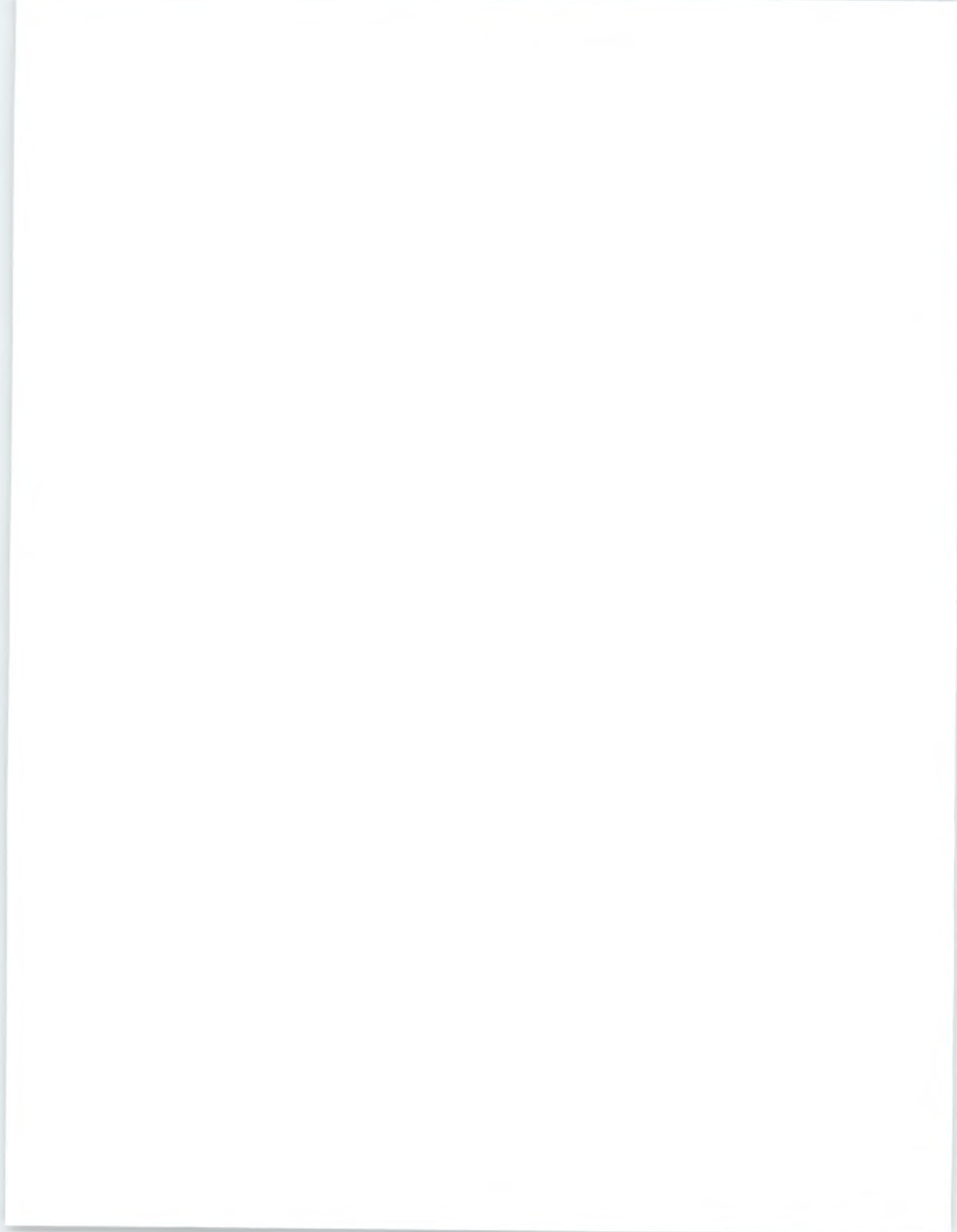
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 18 novembre 2004

Organiser les travaux de la Commission en regard
d'éventuels mandats de surveillance d'organismes publics



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'aménagement du territoire

Séance de travail du jeudi 18 novembre 2004

Objet : Organiser les travaux de la Commission en regard d'éventuels mandats de surveillance d'organismes publics.

Membres présents :

- M. Ouimet (Marquette), président de la Commission
- M. Legendre (Blainville), vice-président de la Commission

- M. Blackburn (Roberval)
- M. Deslières (Beauharnois)
- M. Grondin (Beauce-Nord)
- M. Lessard (Frontenac)
- M. Morin (Montmagny-L'Islet)
- Mme Maltais (Taschereau)
- Mme Vien (Bellechasse)

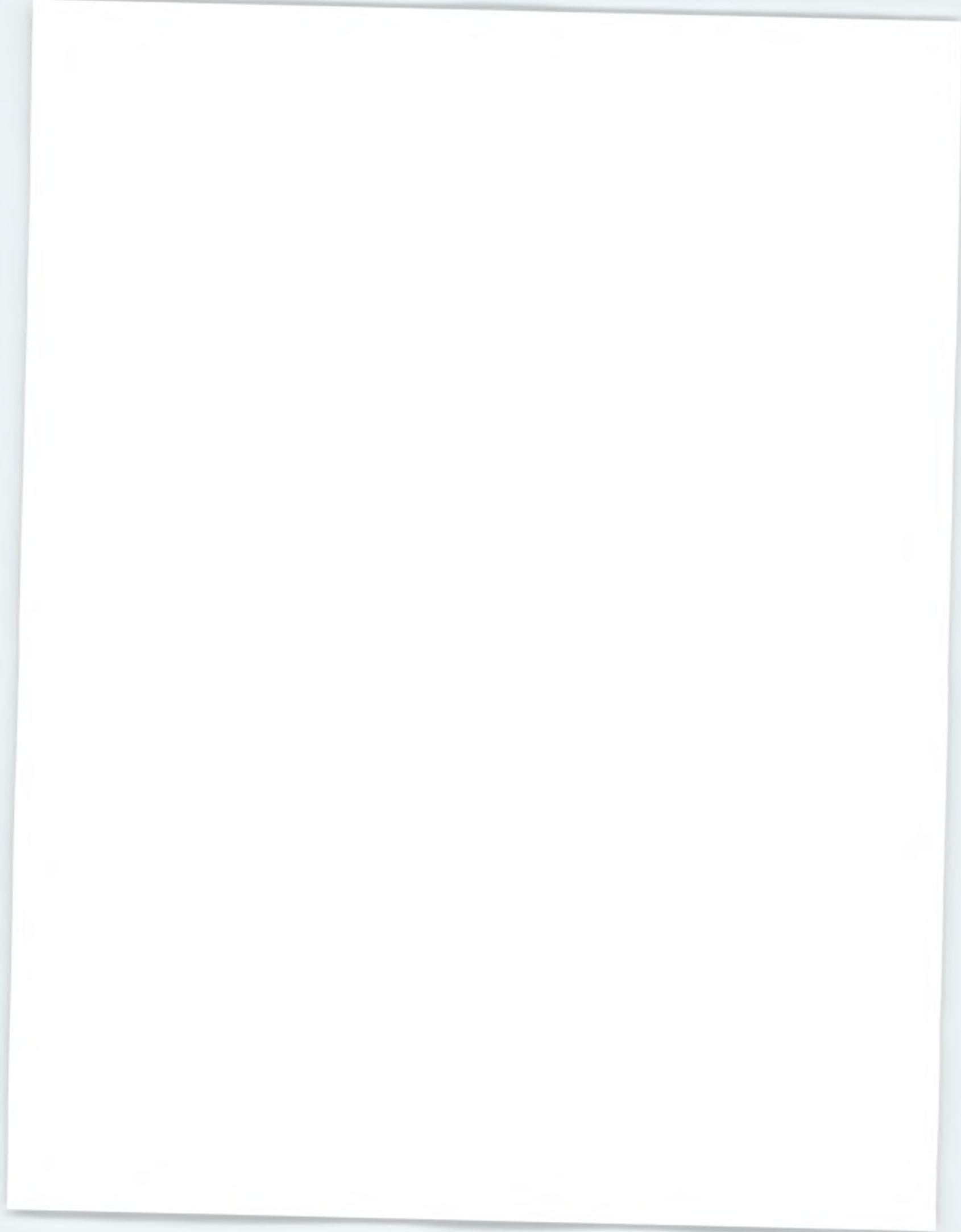
Autre participant :

- M. Jacques Gagnon, chercheur au Service des études documentaires de l'Assemblée

La Commission se réunit à 8 h 43 sous la présidence de M. Ouimet (Marquette), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture de l'ordre du jour de la séance (annexe I).



L'ordre du jour est adopté.

1. Obligations de la Commission en matière de surveillance d'organismes publics

M. le président rappelle aux membres les obligations de la Commission en matière de surveillance d'organismes publics. L'une d'elles découle de l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale et, l'autre, de l'article 27 de la Loi sur la Commission de la capitale nationale.

M. le président explique aux membres que la Commission n'a pu réaliser de mandat de surveillance d'organismes publics depuis le début de la législature compte tenu du nombre important de mandats confiés à cette dernière au cours de la première année. D'où la recommandation du comité directeur, émanant de sa dernière réunion, à l'effet que la Commission adopte aujourd'hui deux mandats de surveillance d'organismes publics.

2. Liste des organismes publics soumis au pouvoir de surveillance de la Commission

M. le président présente les résultats d'un questionnaire ayant été transmis aux membres, à titre indicatif, afin de connaître leurs préférences relativement au choix d'un ou de plusieurs organismes pour un éventuel mandat de surveillance.

Une discussion s'engage quant au choix de ces différents organismes.

Mme Maltais (Taschereau) présente la motion suivante :

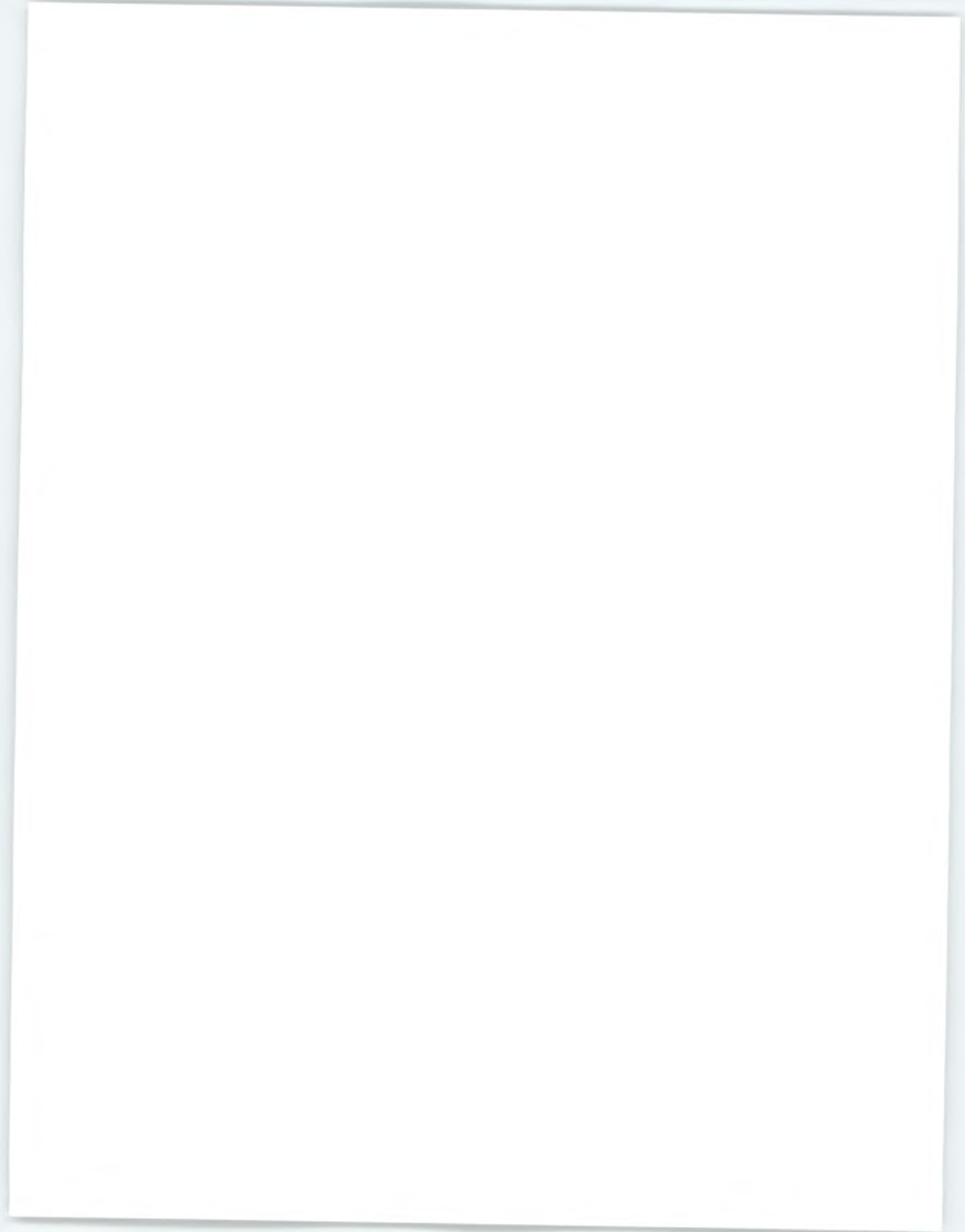
« Que la Commission de l'aménagement du territoire, conformément à l'article 27 de la Loi sur la Commission de la capitale nationale, entende le président de cet organisme relativement à ses états financiers, son rapport d'activités et son plan de développement. ».

La motion est adoptée à l'unanimité.

La discussion se poursuit.

M. Lessard (Frontenac) présente la motion suivante :

« Que la Commission de l'aménagement du territoire, conformément à l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale, examine les orientations, les activités et la gestion de la Société d'habitation du Québec. ».



La motion est adoptée à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

La discussion se poursuit quant à l'opportunité d'entendre la Commission municipale du Québec, étant donné le dépôt du projet de loi n° 76, *Loi abrogeant la Loi sur la Commission municipale et modifiant diverses dispositions législatives*.

À la suggestion de M. Deslières (Beauharnois), il est convenu à l'unanimité que M. le président écrive au Président de l'Assemblée nationale pour lui demander que soit prévu, dans le Règlement de l'Assemblée nationale, un mécanisme pour faire en sorte que les commissions parlementaires aient l'obligation systématique d'examiner les orientations, les activités et la gestion de tout organisme public dont un projet de loi ou de décret prévoit la dissolution.

M. Deslières (Beauharnois) présente la motion suivante :

« Que la Commission de l'aménagement du territoire, conformément à l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale, examine les orientations, les activités et la gestion de la Commission municipale du Québec, et ce, au cours de la présente période de travaux de l'Assemblée. ».

La motion est adoptée à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

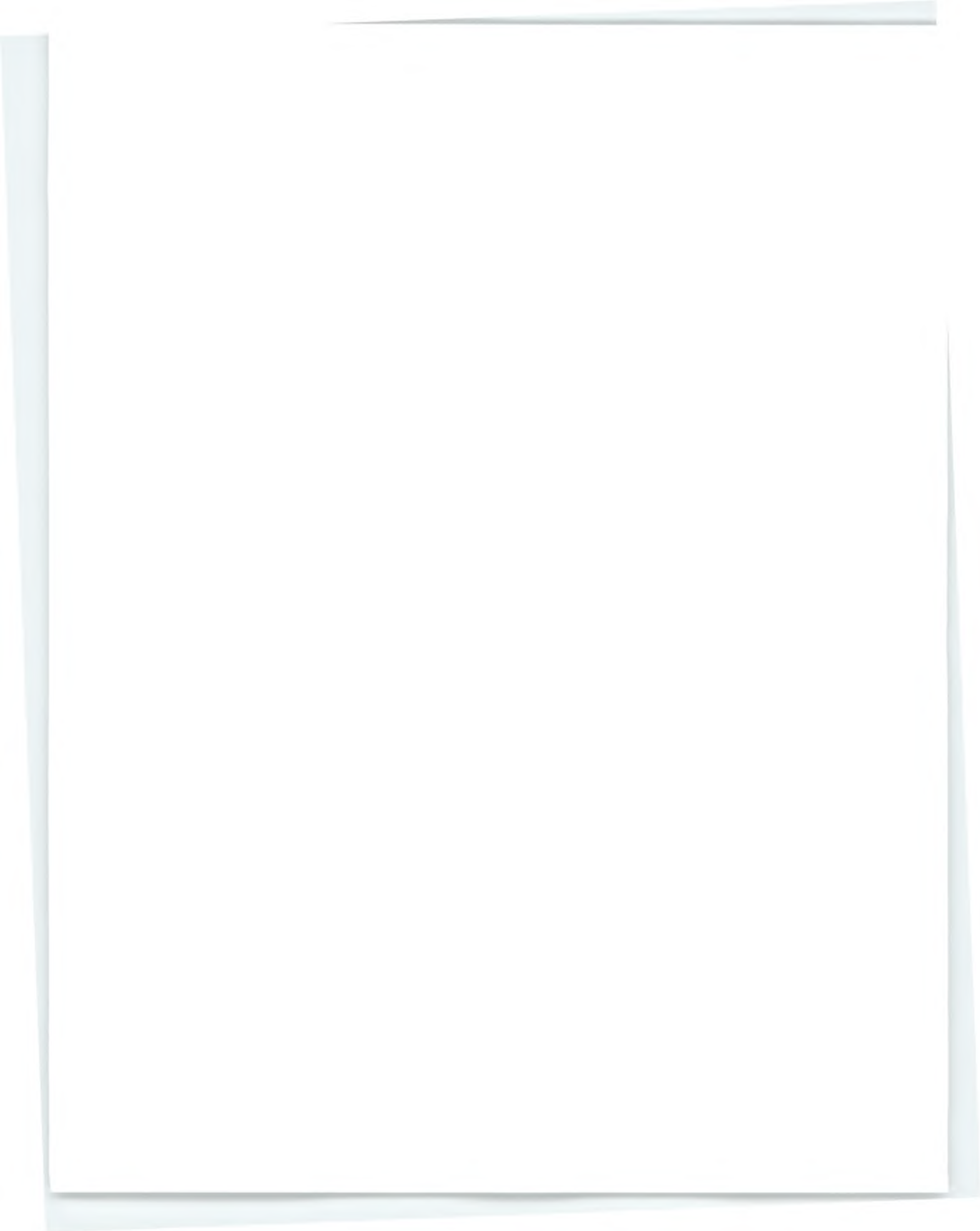
Il est également convenu, à l'unanimité des membres, que ce mandat deviendra caduc dans le cas où la Commission ne parviendrait pas à le réaliser avant l'éventuelle adoption du projet de loi n° 76, *Loi abrogeant la Loi sur la Commission municipale et modifiant diverses dispositions législatives*.

3. Organisation du mandat

Mme Vien (Bellechasse) présente la motion suivante :

« Que la Commission de l'aménagement du territoire délègue au comité directeur l'organisation de ces mandats. ».

La motion est adoptée à l'unanimité.



M. Gagnon informe les membres du type de documentation que peut leur fournir le Service des études documentaires en préparation de ces mandats.

Une discussion s'engage sur l'échéancier de travail de la Commission. Il est convenu d'entendre, dans la mesure du possible, les dirigeants de la Commission de la capitale nationale et de la Société d'habitation du Québec au cours de deux journées consécutives dans les premiers mois de l'année 2005. Il est également convenu que les auditions se déroulent en avant-midi et, de préférence, un mardi et un mercredi. Le comité directeur fera parvenir aux membres un échéancier de travail d'ici la fin du mois de novembre.

En dernier lieu, les membres discutent de la répartition des temps de parole pour chacun de ces mandats. Après discussion, les membres conviennent de la répartition suivante :

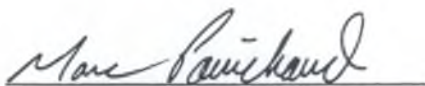
- 30 minutes de remarques préliminaires réparties ainsi : 12 minutes pour les députés du groupe parlementaire formant le gouvernement, 12 minutes pour les députés du groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 6 minutes pour le député indépendant;
- 30 minutes de présentation par l'organisme;
- 2 heures d'échanges partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition.

4. Varia

Aucun point n'est discuté en varia.

À 9 h 11, l'ordre du jour étant épuisé, la Commission ajourne ses travaux sine die.

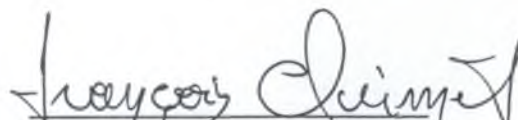
Le secrétaire de la Commission,

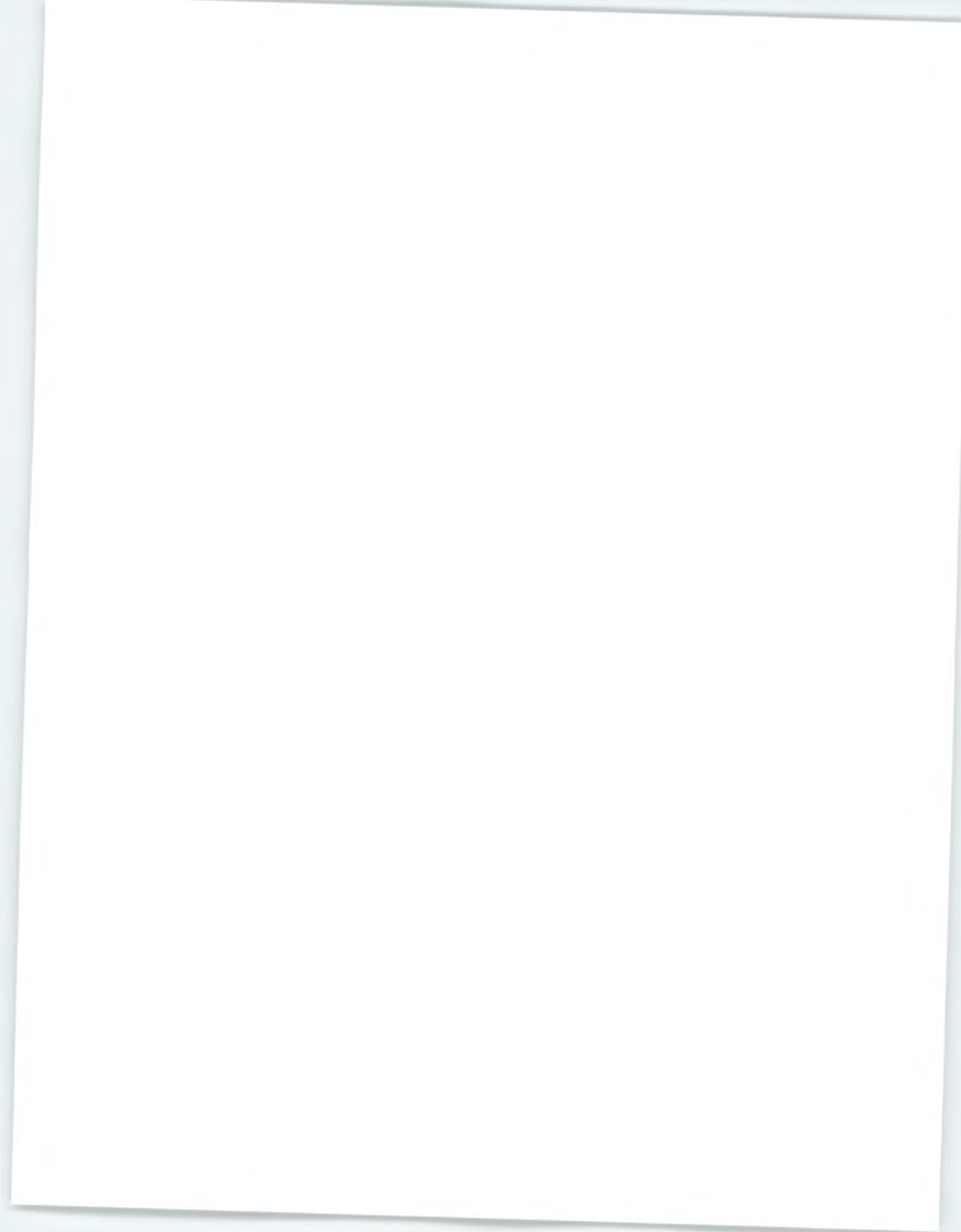

Marc Painchaud

MP/ml

Québec, le 18 novembre 2004

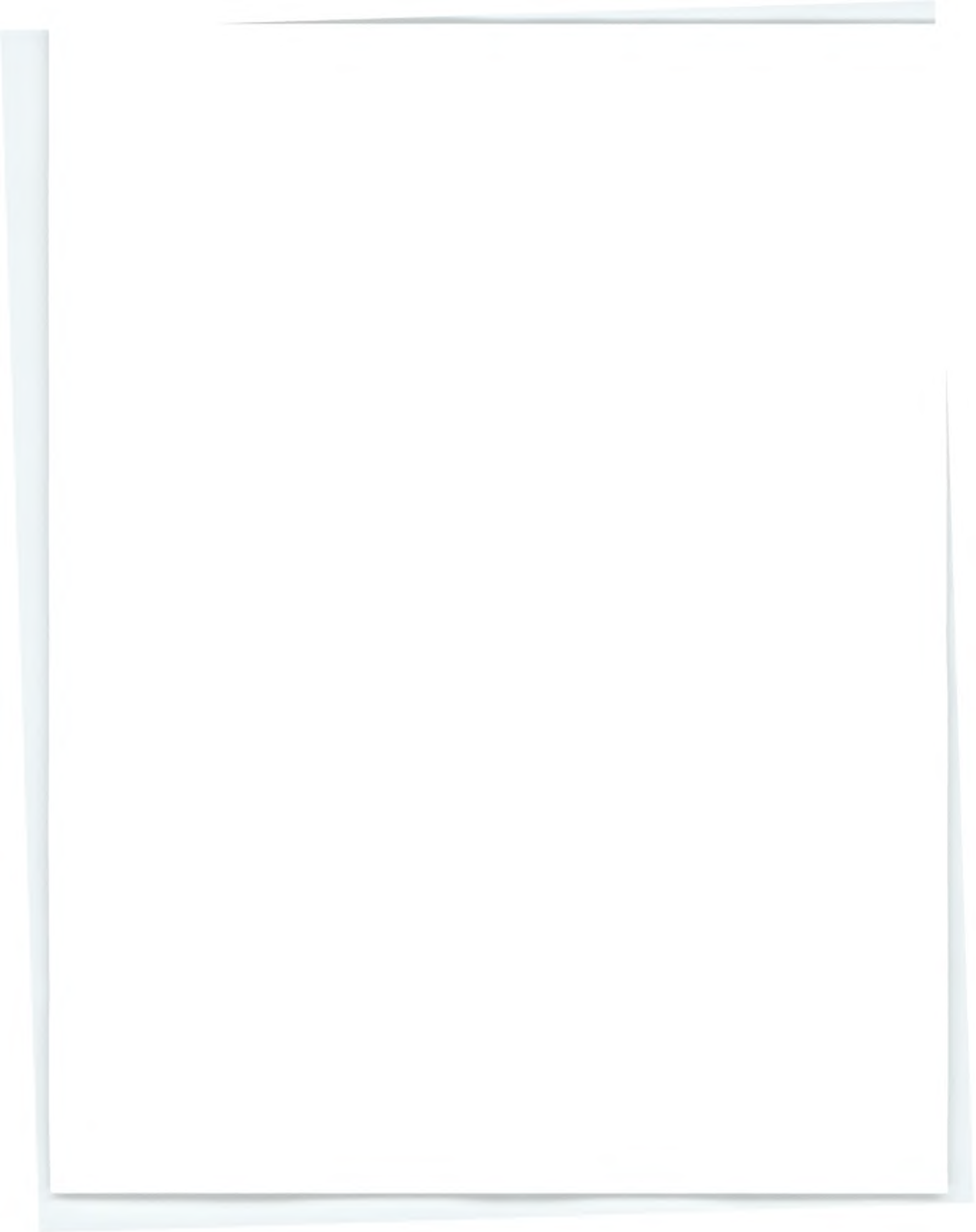
Le président de la Commission,


François Ouimet



ANNEXE I

Ordre du jour





TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

Séance de travail

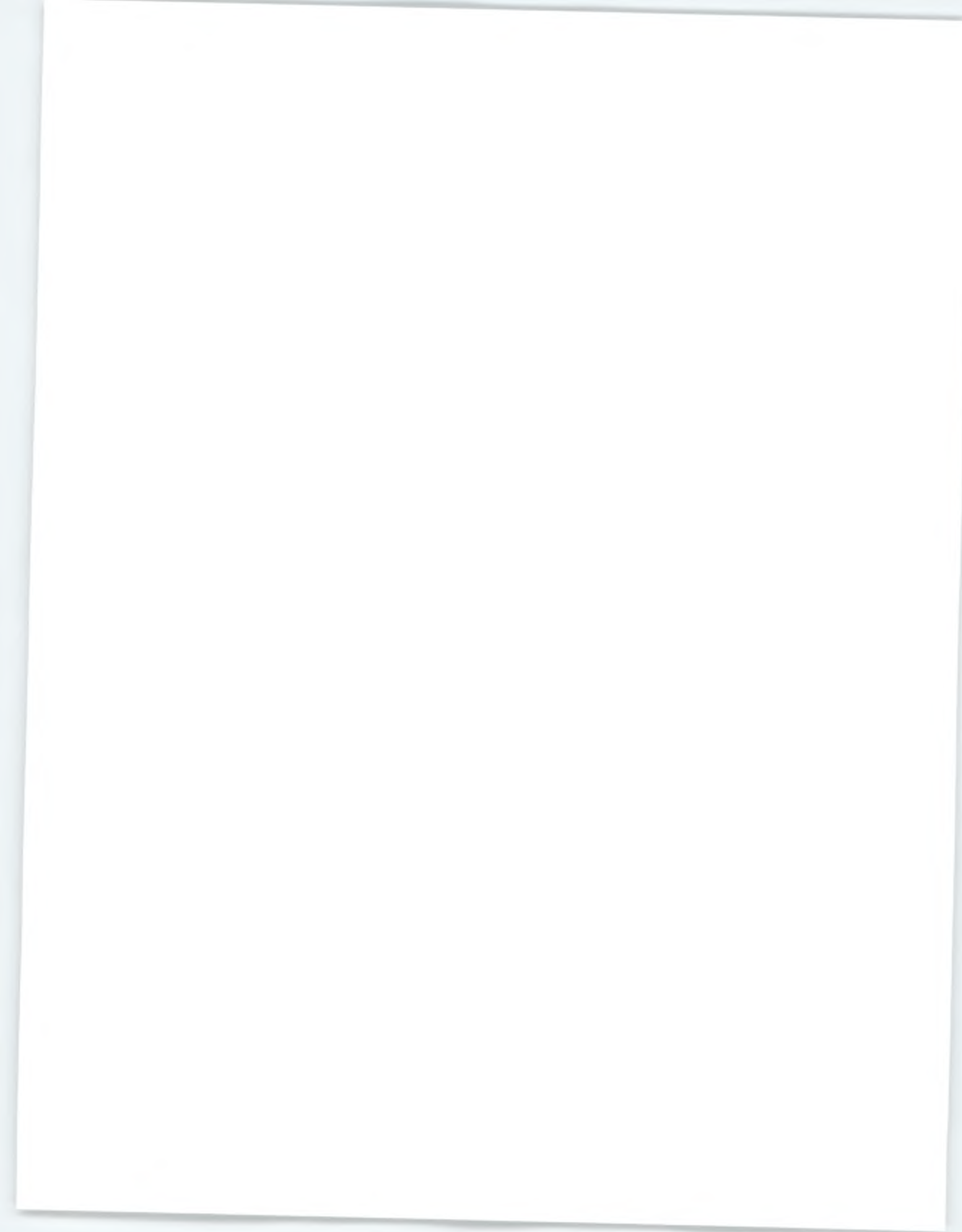
Le jeudi, 18 novembre 2004

Salle R.C. 171 de l'Hôtel du Parlement

de 8 h 30 à 9 h 30

Ordre du jour

3. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
4. Obligations de la Commission en matière de surveillance d'organismes publics
5. Liste des organismes publics soumis au pouvoir de surveillance de la Commission
 - 3.1 présentation des organismes publics
 - 3.2 résultats du questionnaire
 - 3.3 Choix d'un ou de plusieurs organismes publics
6. Organisation du mandat
 - 4.1 documentation
 - 4.2 calendrier de travail
 - 4.3 répartition des temps de parole
5. Varia





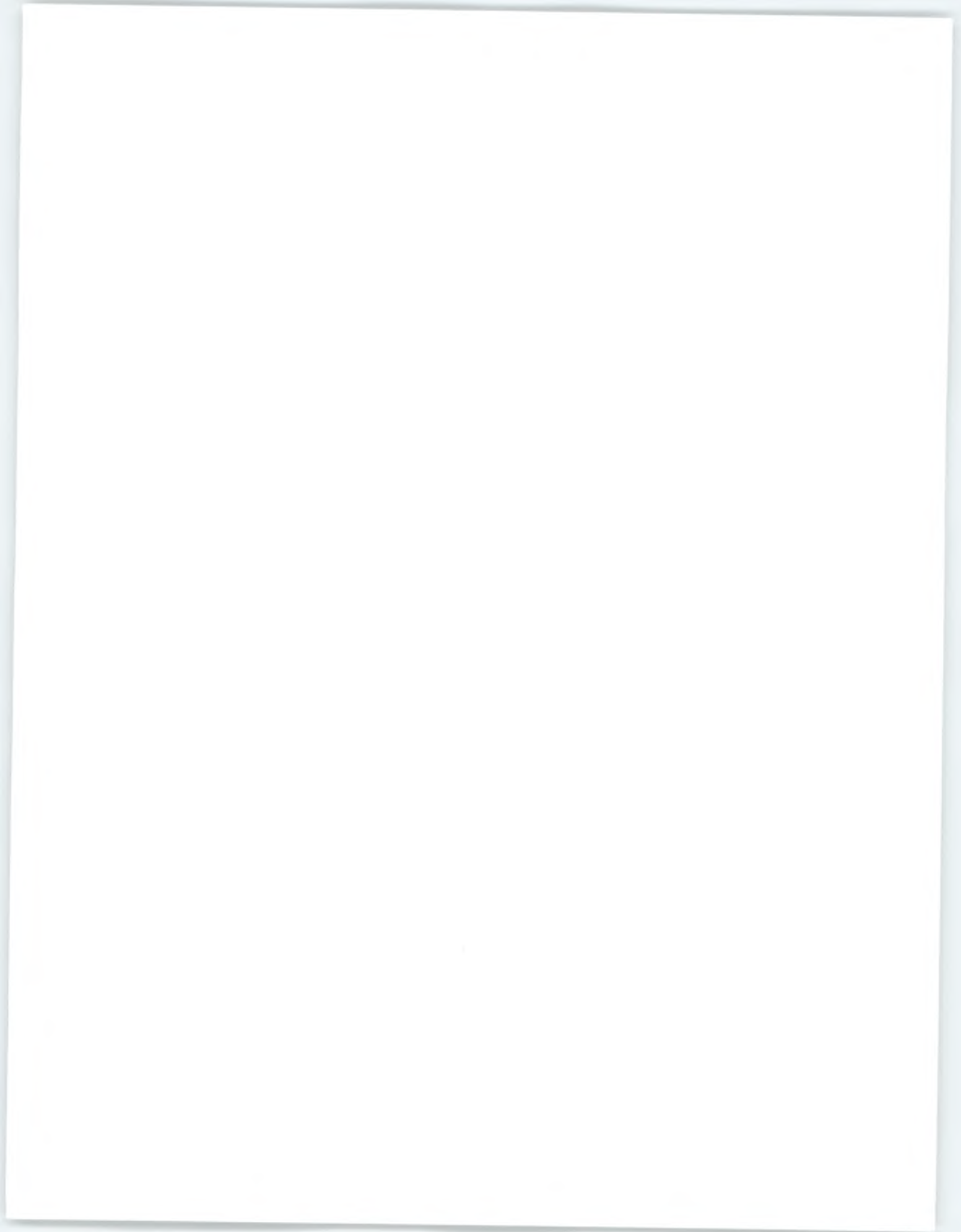
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 26 janvier 2005

Préparer l'audition de la Société d'habitation du Québec dans le cadre de l'examen de ses orientations, de ses activités et de sa gestion en application de l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale du Québec



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'aménagement du territoire

Séance de travail du mercredi 26 janvier 2005

Objet : Préparer l'audition de la Société d'habitation du Québec dans le cadre de l'examen de ses orientations, de ses activités et de sa gestion en application de l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale du Québec.

Membres présents :

- M. Ouimet (Marquette), président de la Commission
- M. Legendre (Blainville), vice-président de la Commission

- M. Clermont (Mille-Îles)
- M. Deslières (Beauharnois)
- M. Girard (Gouin), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'habitation, en remplacement de M. Pagé (Labelle)
- M. Lessard (Frontenac)
- M. Tomassi (LaFontaine)

Autres participants :

- M. Pierre Rainville, chercheur au Service des études documentaires de l'Assemblée
- Mme Stéphanie Gareau, chercheur de l'opposition officielle

La Commission se réunit à 11 h 35 sous la présidence de M. Ouimet (Marquette), président de la Commission.

Il est convenu de permettre à Mme Gareau, chercheur de l'opposition officielle, d'assister à la séance de travail.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture de l'ordre du jour de la séance (annexe I).



L'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

1. Retour sur l'organisation des temps de parole

Après discussions, il est convenu de répartir les temps de parole de l'audition publique comme suit :

- Cinq minutes pour les remarques préliminaires, pour chaque groupe parlementaire;
- Trente minutes pour la présentation de l'organisme;
- Des périodes d'échanges de 10 minutes, en alternance, incluant la question du député et la réponse de l'organisme;
- Cinq minutes pour les remarques finales, pour chaque groupe parlementaire.

2. Présentation de l'analyse du Rapport annuel de la Société d'habitation du Québec

M. Rainville présente son analyse du Rapport annuel de la Société d'habitation du Québec.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et M. Rainville.

3. Varia

Aucun point n'est abordé en varia.

À 12 h 14, l'ordre du jour étant épuisé, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes, où elle entreprendra l'audition publique de la Société d'habitation du Québec.

Le secrétaire de la Commission,



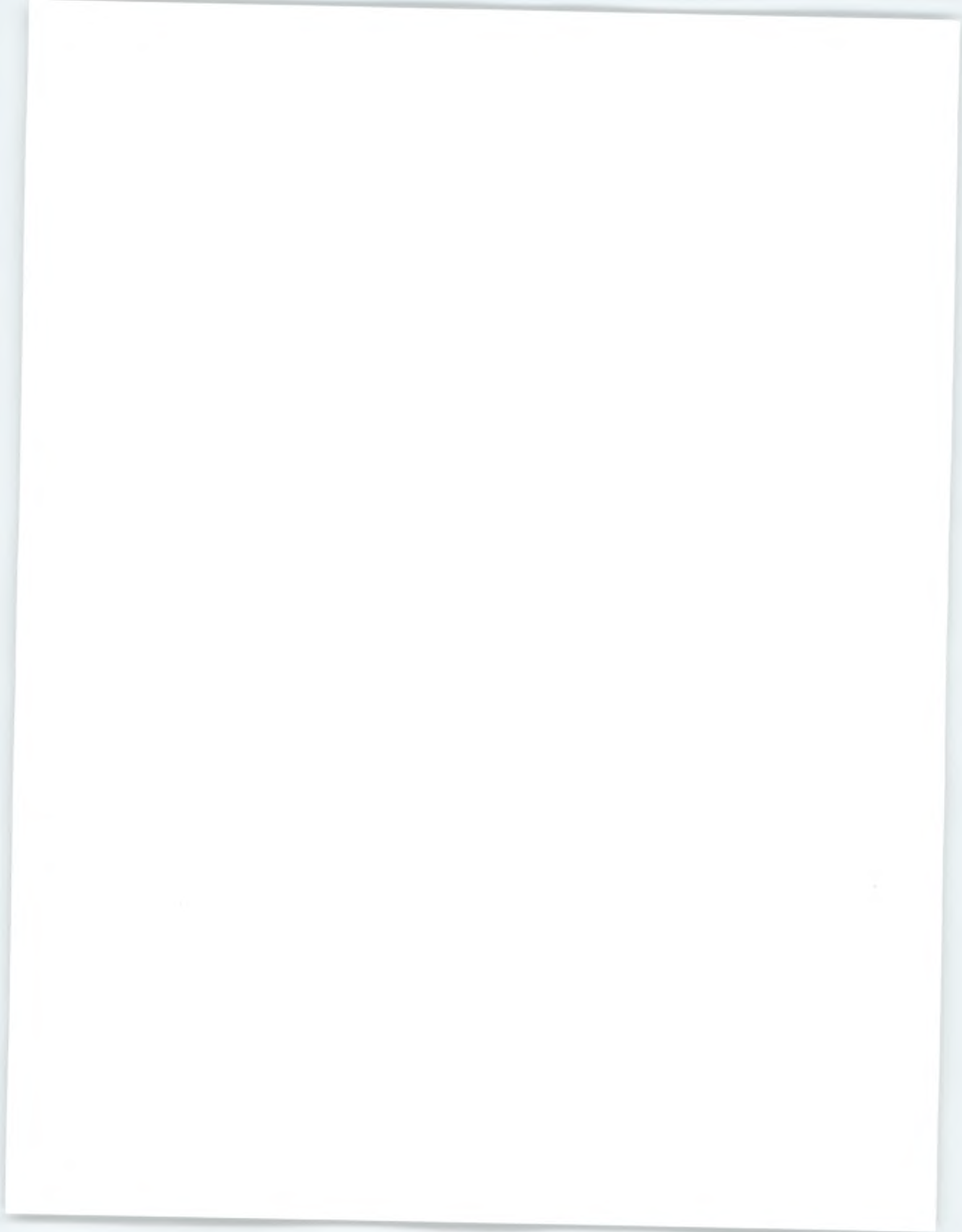
Marc Painchaud

MP/jm

Québec, le 23 février 2005

Le président de la Commission,


François Ouimet



ANNEXE I

Ordre du jour





TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

Séance de travail

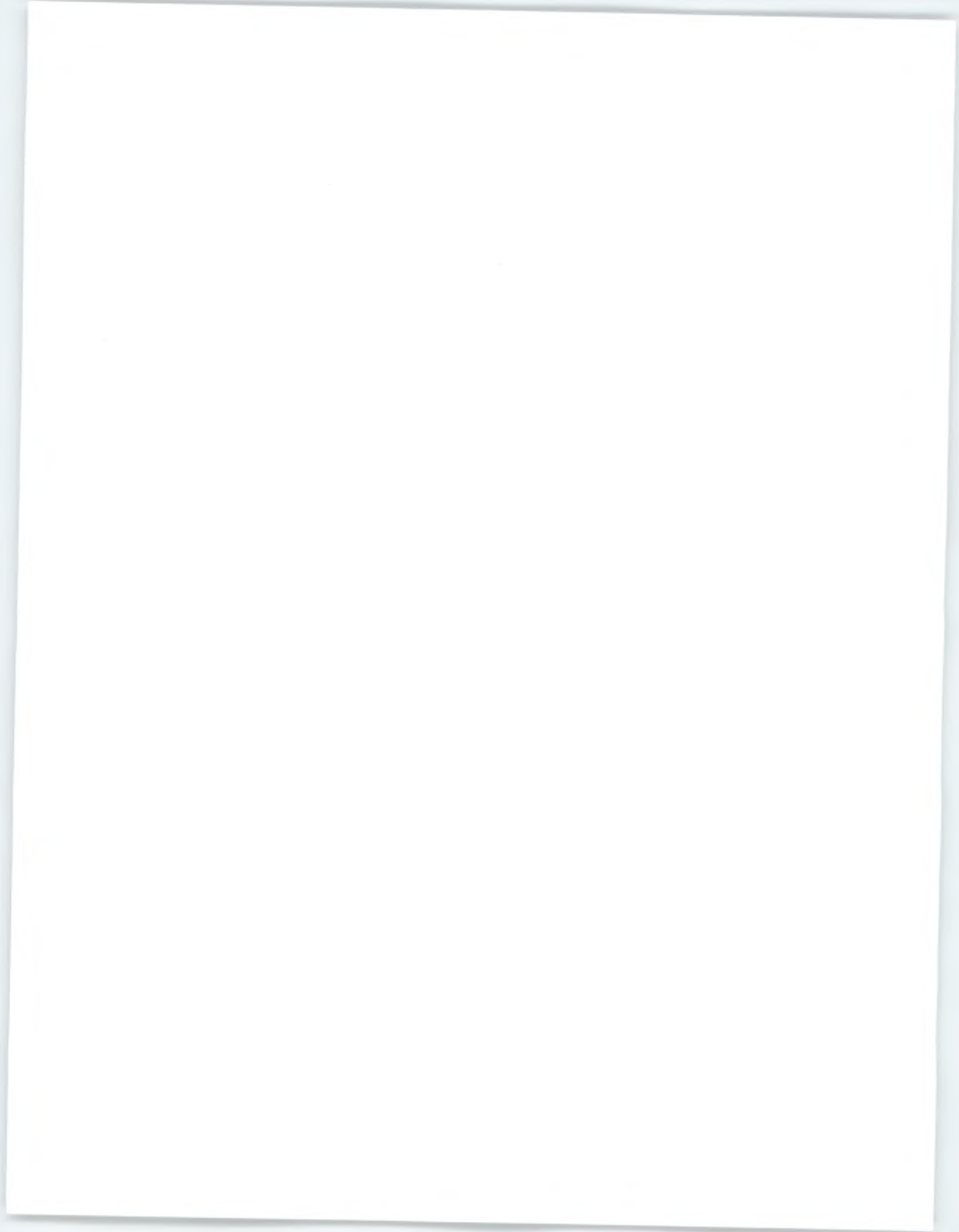
Le mercredi 26 janvier 2005

Salle R.C. 161 de l'hôtel du Parlement

de 11 h 30 à 12 h 30

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Retour sur l'organisation des temps de parole
3. Présentation de l'analyse du Rapport annuel de gestion de la SHQ
4. Varia





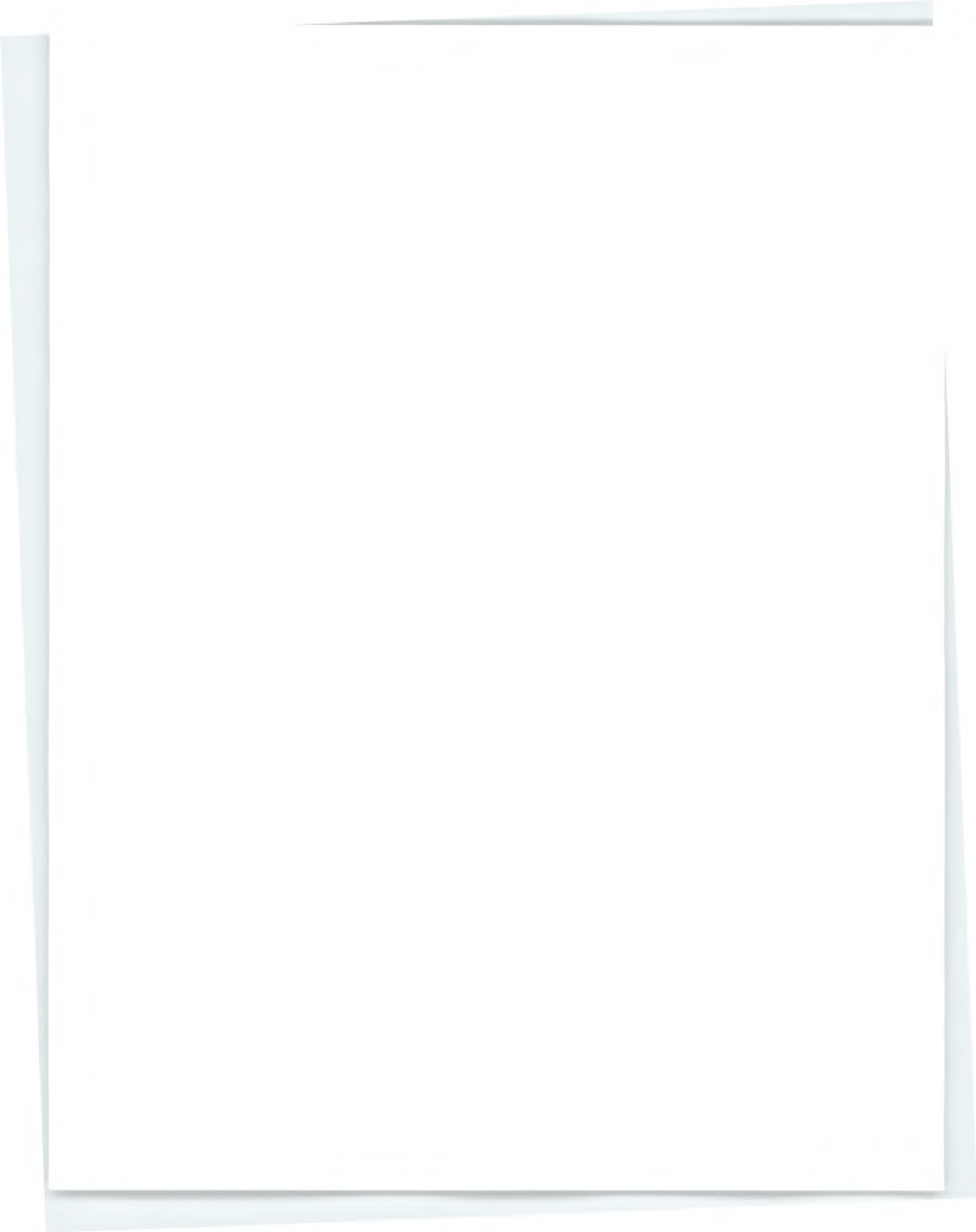
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 26 janvier 2005

Préparer le rapport de la Commission à la suite de l'audition publique de la Société d'habitation du Québec dans le cadre de l'examen de ses orientations, de ses activités et de sa gestion en application de l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale du Québec.



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'aménagement du territoire

Séance de travail du mercredi 26 janvier 2005

Objet : Préparer le rapport de la Commission à la suite de l'audition publique de la Société d'habitation du Québec dans le cadre de l'examen de ses orientations, de ses activités et de sa gestion en application de l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale du Québec.

Membres présents :

- M. Ouimet (Marquette), président de la Commission
- M. Legendre (Blainville), vice-président de la Commission

- M. Clermont (Mille-Îles)
- M. Deslières (Beauharnois)
- M. Girard (Gouin), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'habitation, en remplacement de M. Pagé (Labelle)
- M. Lessard (Frontenac)
- M. Tomassi (LaFontaine)

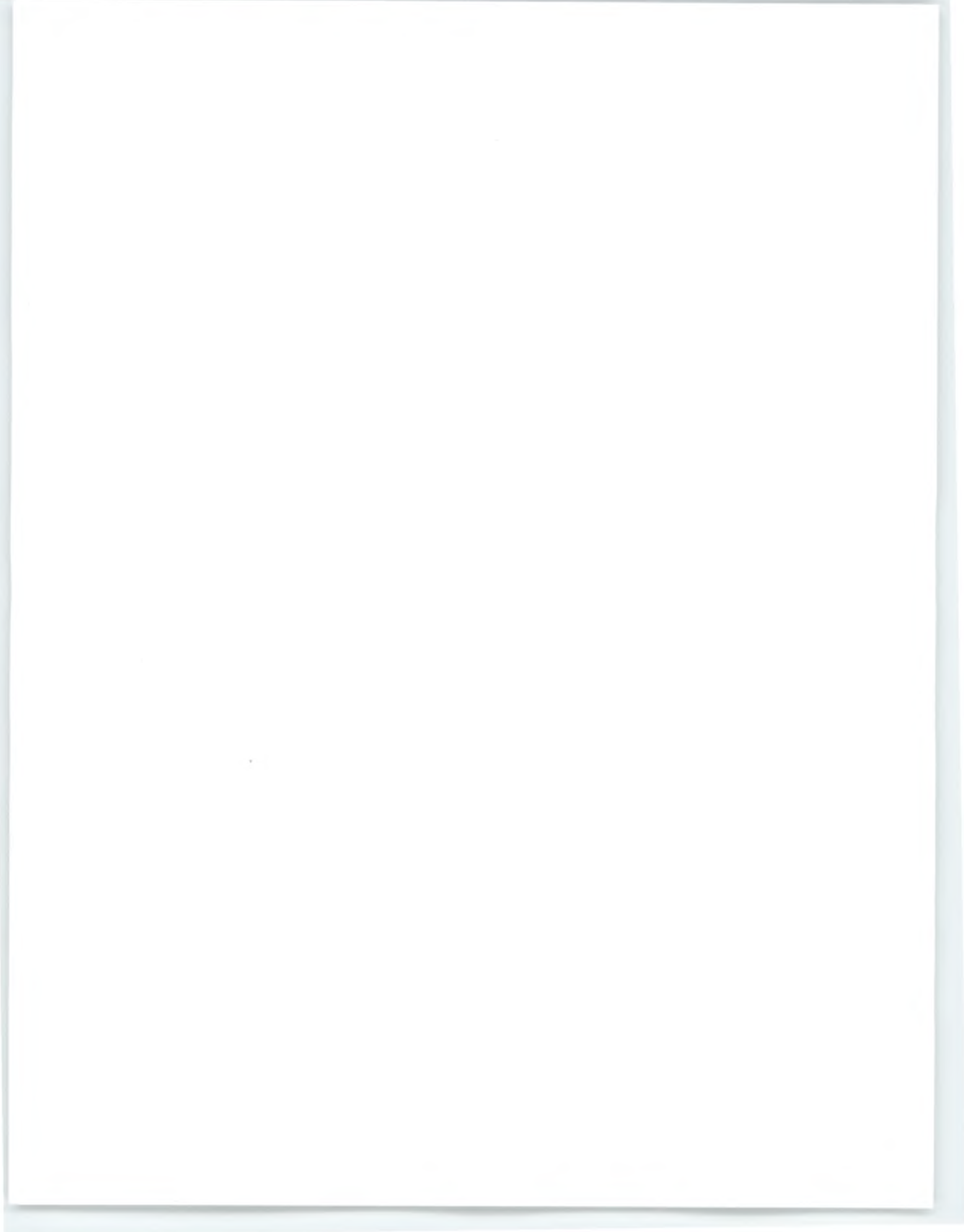
Autres participants :

- M. Pierre Rainville, chercheur au Service des études documentaires de l'Assemblée
- Mme Stéphanie Gareau, chercheur de l'opposition officielle

La Commission se réunit à 16 h 46 sous la présidence de M. Ouimet (Marquette), président de la Commission.

1. Bilan de l'audition

À la demande de M. le président, les membres dressent un compte rendu verbal des faits saillants de l'audition du président de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Il ressort notamment que :



- Plusieurs députés estiment que l'information obtenue dans le cadre de l'examen des orientations, des activités et de la gestion de la SHQ n'est pas satisfaisante en tout point. D'une part, le contenu du rapport annuel est relativement complexe et difficile à saisir. Plusieurs données factuelles concernant les principaux programmes s'avèrent incomplètes de sorte qu'il devient difficile, pour le lecteur, d'avoir un portrait fidèle de la progression des cibles à atteindre.

D'autre part, le président de la SHQ a manifesté une certaine hésitation à fournir des réponses précises et complètes relativement aux activités de la Société. Le devoir de réserve du président ne devrait pas s'exercer sur des éléments factuels relatifs aux activités et à la gestion de la SHQ.

- Un député souligne les efforts de la SHQ à tendre vers les exigences de reddition de comptes et d'imputabilité de la *Loi sur l'administration publique* alors qu'elle n'y est pas soumise. Malgré ce fait, il formule le souhait que la SHQ poursuive ses efforts en vue de rencontrer un plus grand nombre de critères de cette loi.
- D'autres députés signalent que la SHQ mobilise une partie non négligeable du budget du Québec et que les dossiers qu'elle traite sollicitent régulièrement les députés dans leur comté.

Après discussions, il est convenu que le Comité directeur transmette aux membres un inventaire, sous forme de synthèse, de tous les thèmes, questions et réponses qui ont été abordés dans le cadre de l'audition. Sur la base de cet inventaire, les membres détermineront s'il y a lieu d'émettre des recommandations à même le rapport de la Commission ou, le cas échéant, d'écrire une lettre au président de la SHQ.

À 17 h 12, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

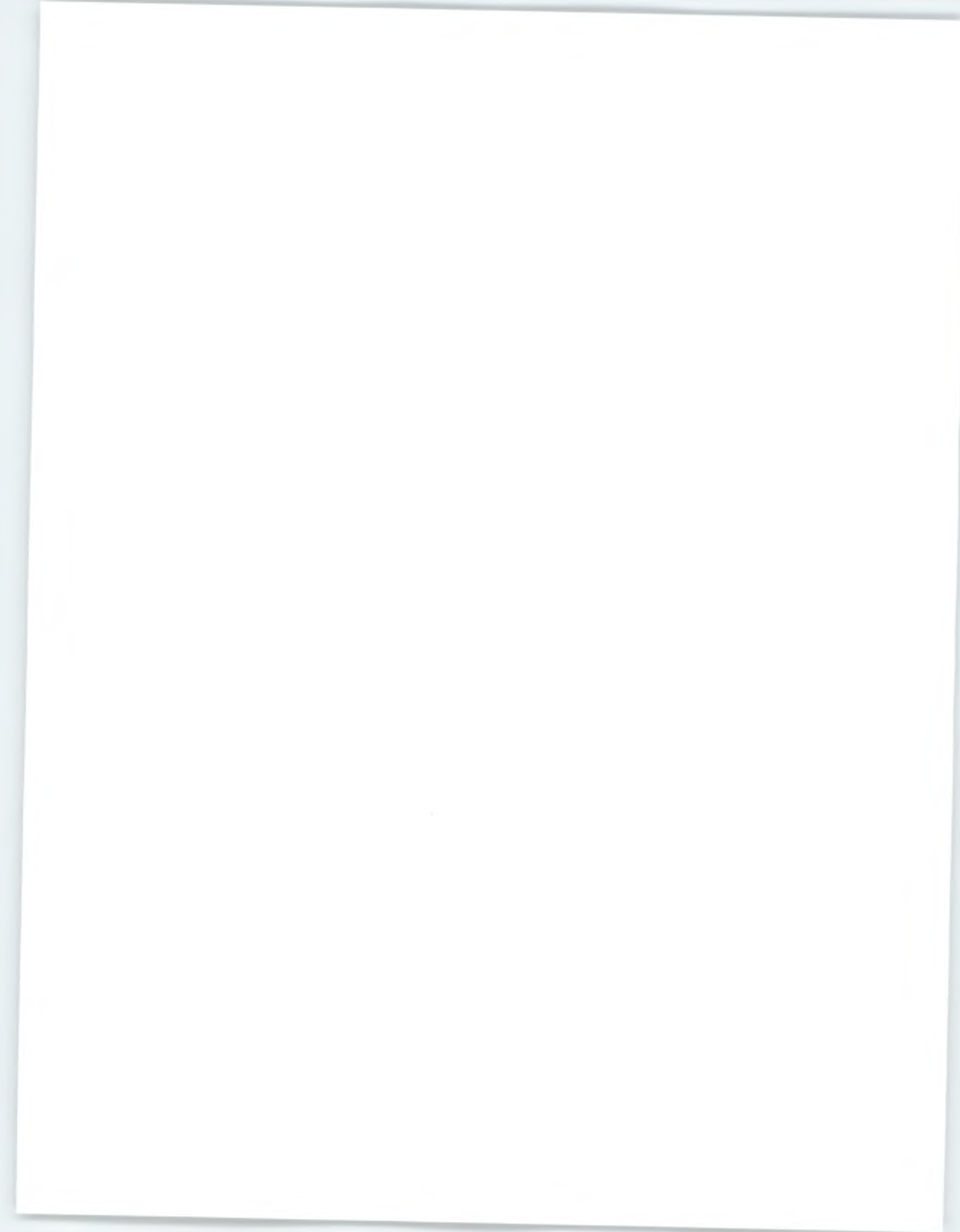

Marc Painchaud

MP/jm

Québec, le 23 février 2005

Le président de la Commission,


François Guimet





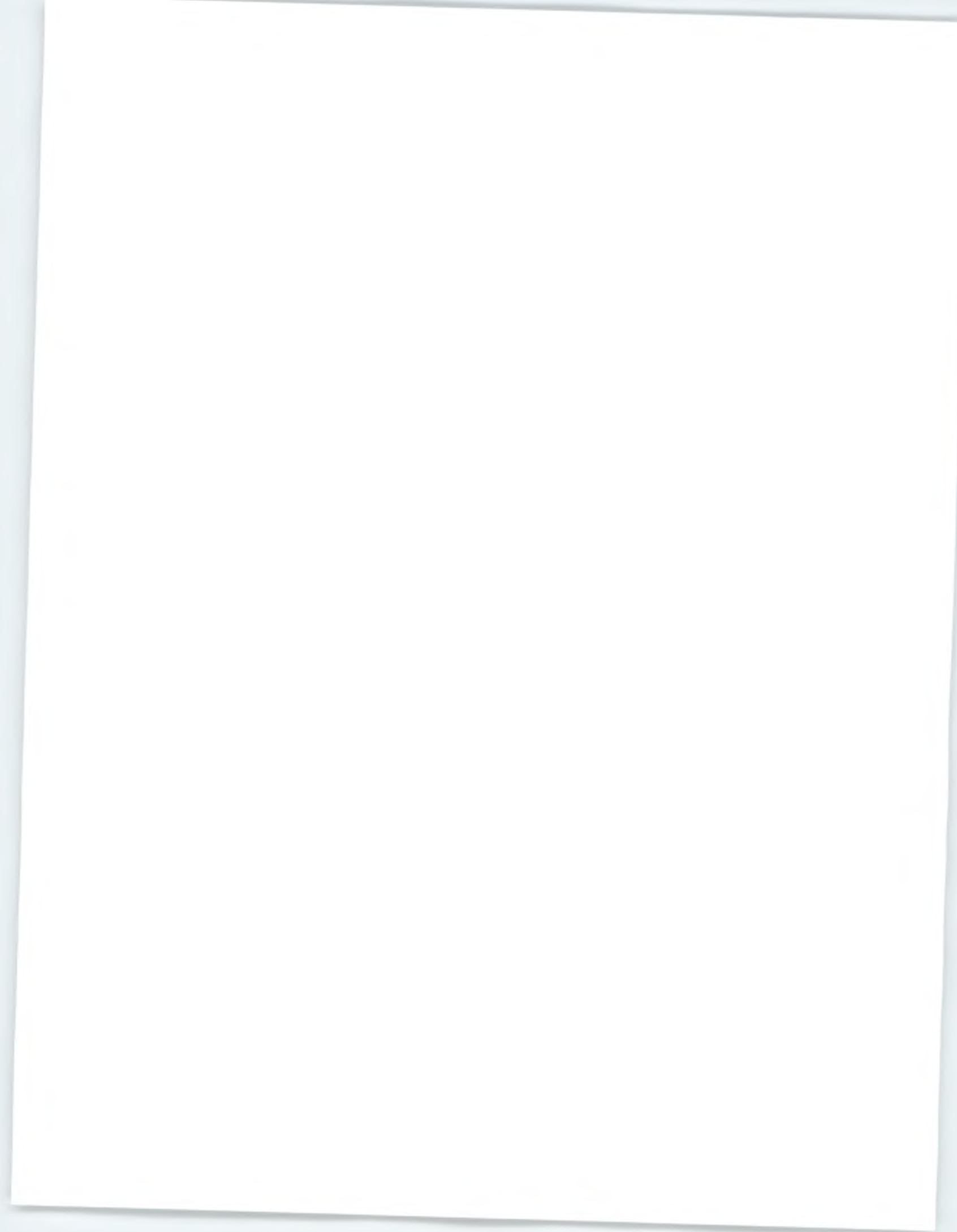
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 13 avril 2005

Préparer le rapport de la Commission à la suite de l'audition publique de la Société d'habitation du Québec dans le cadre de l'examen de ses orientations, de ses activités et de sa gestion en application de l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale du Québec



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'aménagement du territoire

Séance de travail du mercredi 13 avril 2005

Objet : Préparer le rapport de la Commission à la suite de l'audition publique de la Société d'habitation du Québec dans le cadre de l'examen de ses orientations, de ses activités et de sa gestion en application de l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale du Québec.

Membres présents :

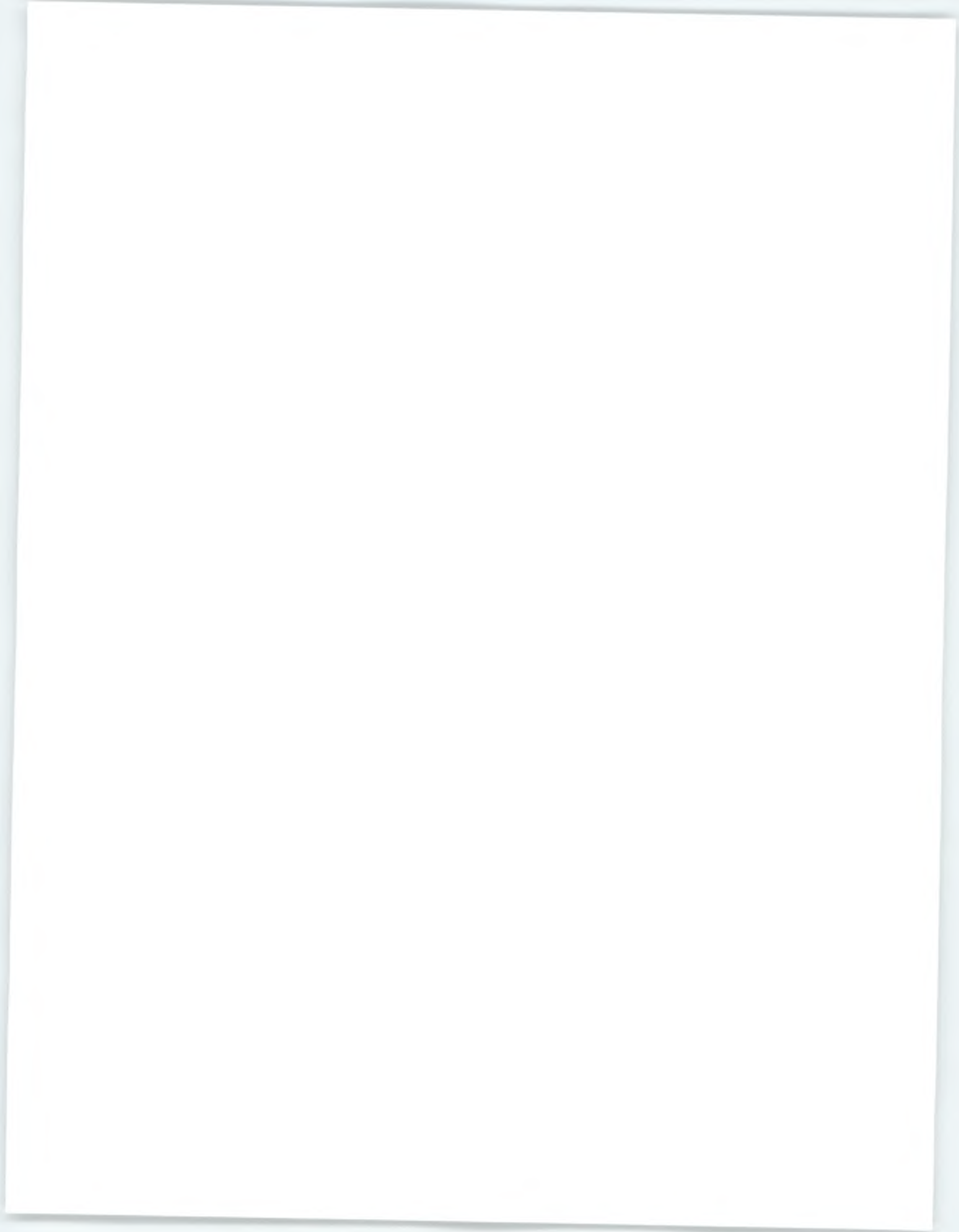
- M. Ouimet (Marquette), président de la Commission
- M. Legendre (Blainville), vice-président de la Commission

- M. Clermont (Mille-Îles)
- M. Deslières (Beauharnois)
- M. Dubuc (La Prairie)
- M. Girard (Gouin), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'habitation, en remplacement de Mme Maltais (Taschereau)
- M. Morin (Montmagny-L'Islet), en remplacement de Mme Houda-Pepin (La Pinière)
- M. Pagé (Labelle)
- M. Tomassi (LaFontaine)

Autres participants :

- M. Richard L'hérault, chercheur au Service des études documentaires de l'Assemblée
- M. Sylvain Gobeil, chercheur de l'opposition officielle

La Commission se réunit à 9 h 53 sous la présidence de M. Ouimet (Marquette), président de la Commission.



M. le secrétaire annonce les remplacements. Il y a consentement pour que M. Morin (Montmagny-L'Islet) remplace Mme Houda-Pepin (La Pinière) pour la durée de la séance. Il y a également consentement pour que M. Girard (Gouin), qui remplaçait M. Pagé (Labelle) pour la durée du mandat, remplace plutôt Mme Maltais (Taschereau) pour la durée de la séance, permettant ainsi à M. Pagé (Labelle) de participer à cette séance.

De plus, il y a aussi consentement afin de permettre à M. Gobeil, recherchiste de l'opposition officielle, d'assister à la séance de travail.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture de l'ordre du jour de la séance (annexe I).

L'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

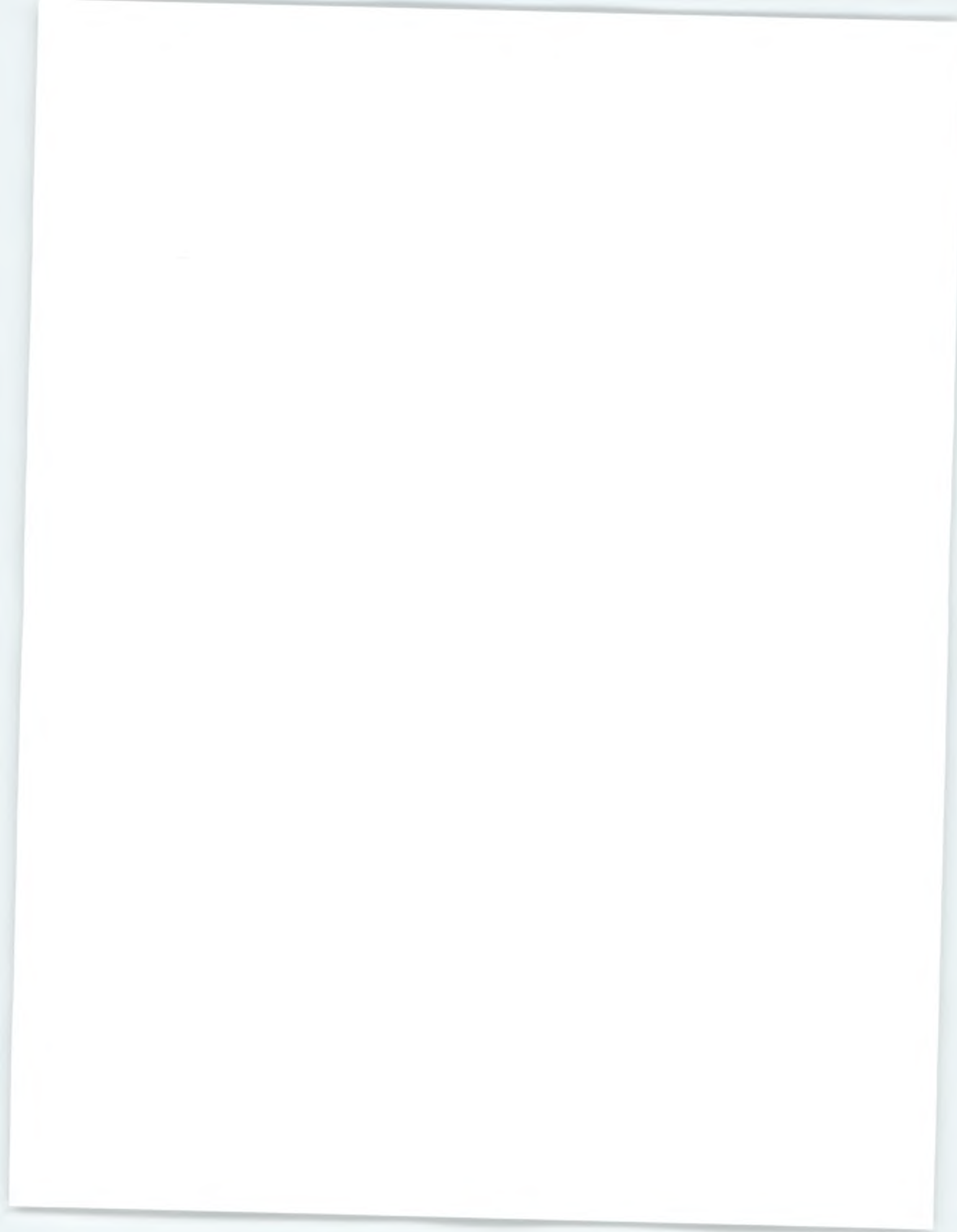
1. Rappel des réponses orales et écrites formulées par la SHQ

M. le président rappelle aux membres qu'un tableau récapitulatif des thèmes abordés lors de l'audition publique du président-directeur général de la Société d'habitation du Québec (SHQ) leur a été transmis (annexe II) de même qu'un certain nombre de tableaux fournis par la SHQ en réponse aux questions des parlementaires (annexe III). Sur la base de ces documents, il est convenu de discuter un à un les thèmes abordés lors de l'audition publique de manière à déterminer s'il y a matière à formuler des observations, des conclusions et des recommandations.

2. Rapport de la Commission

Thème n° 1 : Programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec

Les membres étudient les tableaux qui font état du suivi de la réalisation des 16 000 logements des programmes AccèsLogis Québec (phase II) et Logement abordable Québec (phases I et II). Plusieurs déplorent le fait que cette information ait été distribuée au moment



de l'audition publique alors qu'elle aurait dû être présentée à même le rapport annuel de gestion. En l'absence de cette information dans le rapport annuel, il devient très difficile pour les parlementaires d'évaluer l'atteinte des engagements par rapport aux cibles du Plan stratégique. Après discussion, il est convenu :

- de recommander que la SHQ fasse état en détail, dans son prochain rapport annuel de gestion, du suivi de la réalisation des 16 000 logements des programmes AccèsLogis Québec (phase II) et Logement abordable Québec (phases I et II). Plus spécifiquement, l'information présentée devrait bien mettre en évidence les étapes du traitement des différents projets, leur répartition par région administrative ainsi que leur répartition par programmation annuelle.

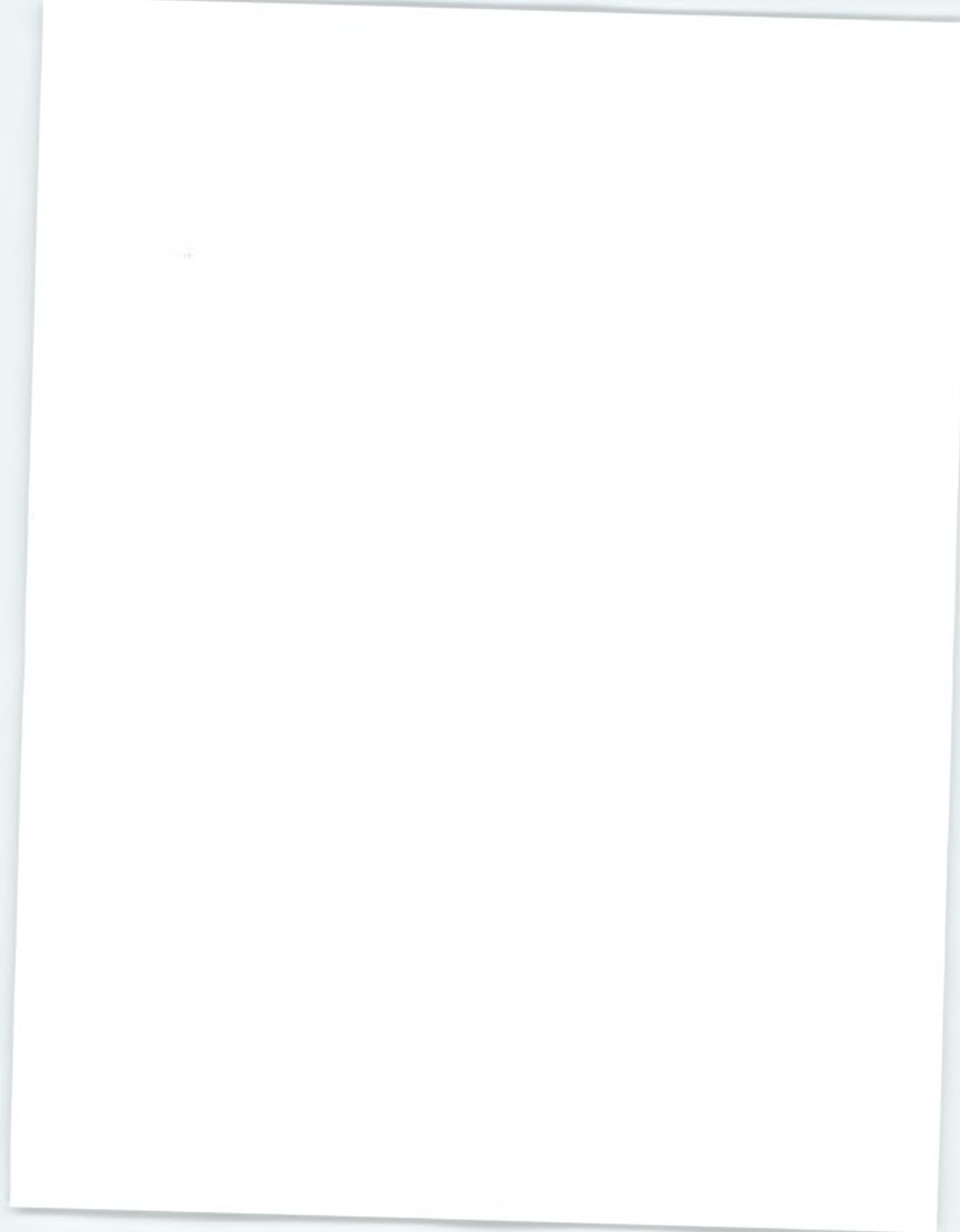
Thème n° 2 : L'harmonisation et la simplification des programmes

Les membres considèrent que l'exercice d'harmonisation et de simplification des programmes amorcé par la SHQ revêt un intérêt certain pour ses clientèles, ses partenaires et ses mandataires. C'est pourquoi ils formulent le souhait que le prochain rapport annuel de gestion fasse mention de la progression de cet exercice.

Thème n° 3 : Les listes d'attente et la problématique du déracinement de leur milieu d'origine des nouveaux bénéficiaires de HLM

Les membres étudient la réponse écrite transmise par la SHQ à la question du député de Mille-Îles. Certains se questionnent sur les raisons qui empêchent la SHQ ou l'Office municipale d'habitation de Laval de déterminer le nombre exact de ménages en attente d'un logement en habitation à loyer modique pour le territoire de la circonscription électorale de Mille-Îles. Plusieurs sont d'avis qu'à l'aide des codes postaux il est possible d'extraire, de la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation, le nombre de ménages résidant sur le territoire de la circonscription électorale de Mille-Îles. Après discussion, il est convenu :

- de faire une demande écrite à la SHQ afin d'obtenir le nombre de ménages en attente d'un HLM pour les territoires respectifs des 125 circonscriptions électorales du Québec;



- de recommander que le prochain rapport annuel de gestion fasse état, en annexe ou autrement, du nombre de ménages en attente d'un HLM pour chaque territoire d'office municipal d'habitation.

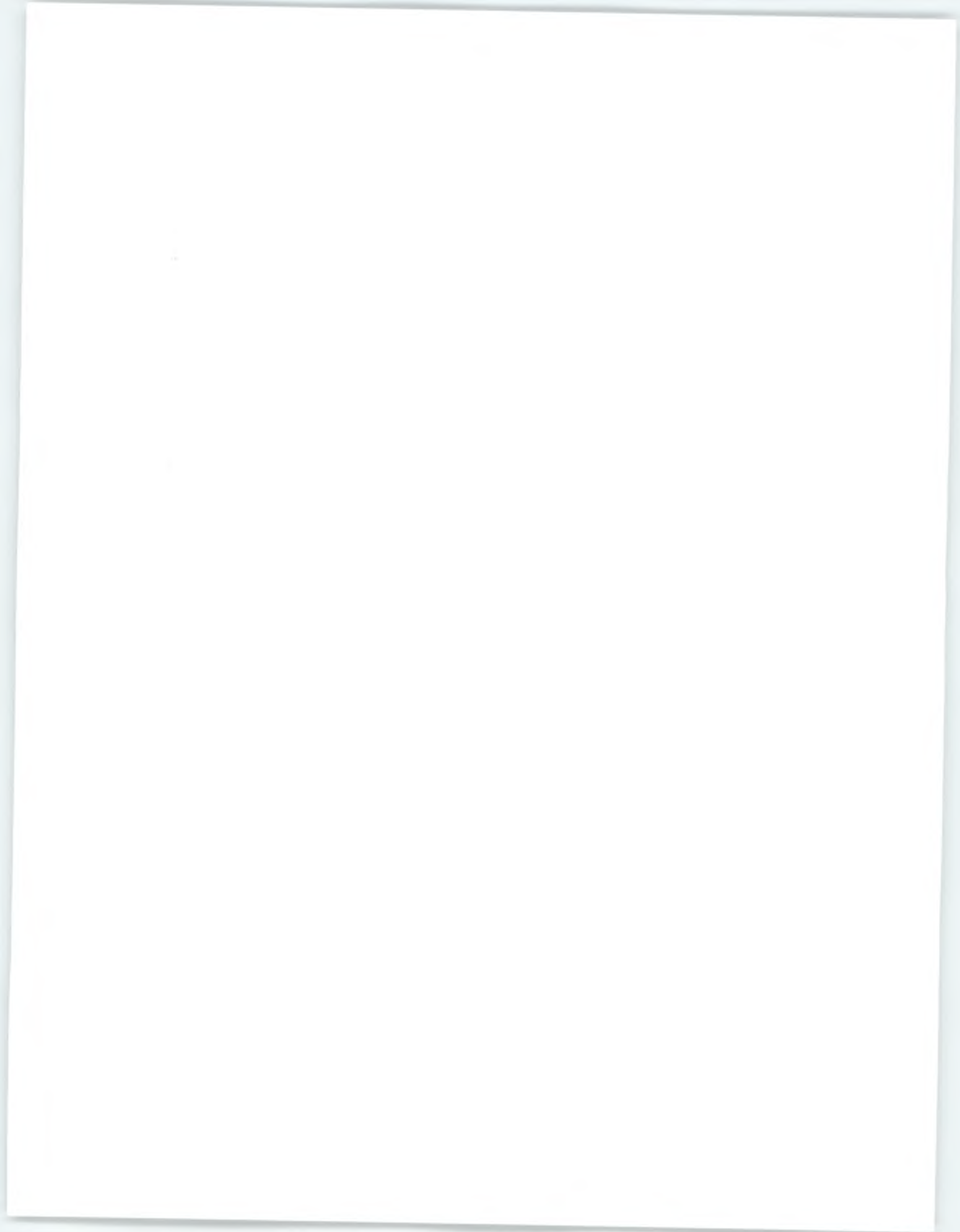
Thème n° 4 : La politique intégrée en matière d'habitation et les investissements de 329 millions de dollars, sur trois ans, annoncés dans le Discours du budget 2004-2005

Une discussion s'engage sur le thème n° 4. Certains membres observent que le rapport annuel de gestion ne fait pas de suivi spécifique au sujet des engagements de 329 millions de dollars, sur trois ans, annoncés dans le Discours du budget 2004-2005. Bien qu'il en soit fait mention dans le message introductif de la présidente du conseil d'administration de la SHQ, certains font valoir qu'il serait intéressant, en termes de reddition de compte, d'avoir un suivi spécifique de ces engagements dans le prochain rapport annuel. Présentement, c'est au lecteur que revient la tâche de retracer ces engagements parmi l'ensemble des programmes qui en bénéficient. Après discussion, il est convenu :

- de ne faire aucune observation, conclusion ou recommandation en ce qui a trait au projet de politique intégrée en matière d'habitation compte tenu qu'à ce stade d'avancement cette question relève du pouvoir exécutif;
- de recommander que le prochain rapport annuel de gestion fasse un suivi spécifique des engagements de 329 millions de dollars, sur trois ans, annoncés dans le Discours du budget 2004-2005.

Thème n° 5 : Les négociations avec le gouvernement fédéral

Après discussion, il est convenu de ne faire aucune observation, conclusion ou recommandation sur ce thème.



Thème n° 6 : Le coût de revient d'un logement selon les programmes Logement abordable Québec et AccèsLogis Québec pour le territoire de l'Île de Montréal

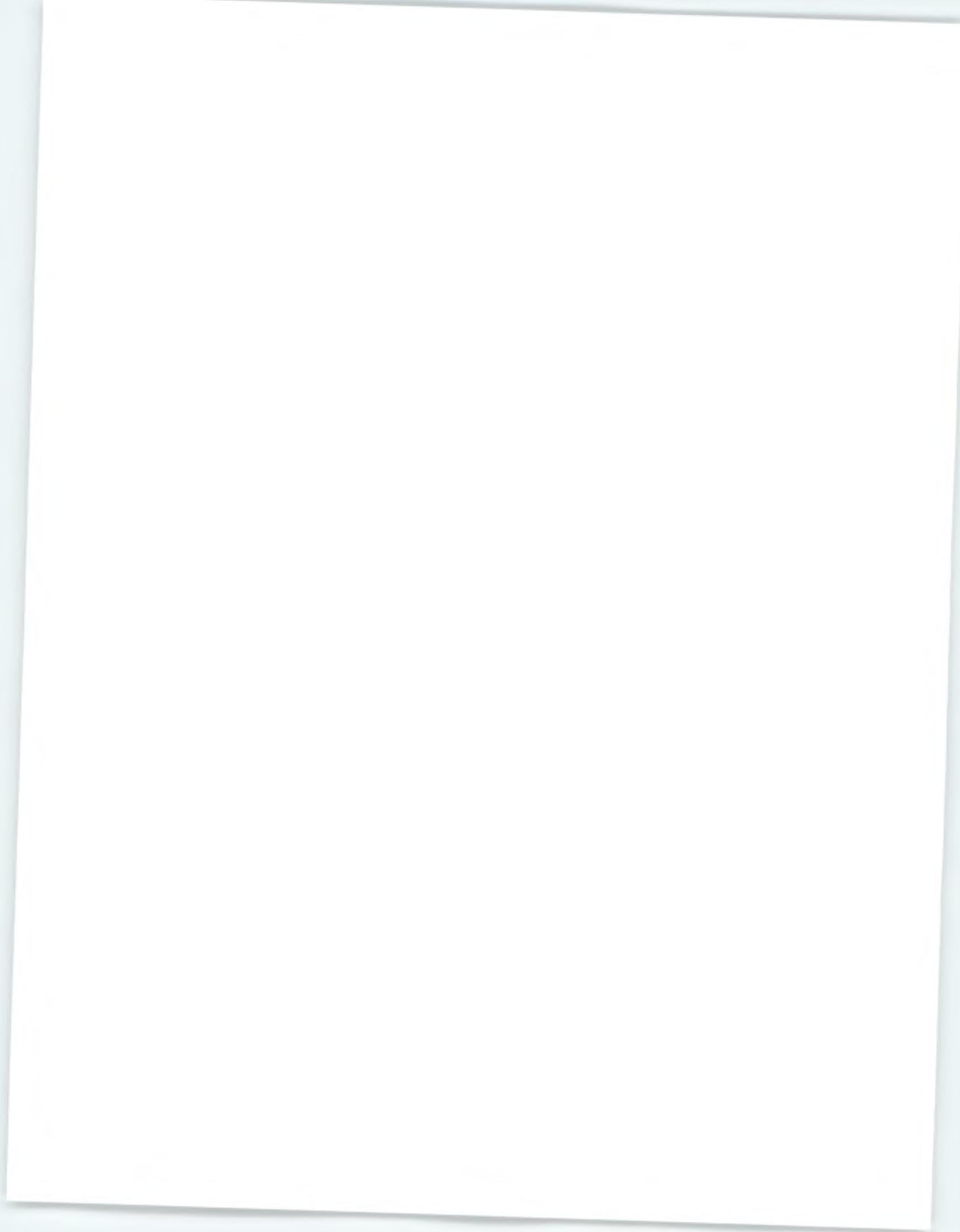
Les membres étudient les données transmises par la SHQ relativement aux coûts de construction des logements locatifs. Plusieurs questions sont soulevées quant à l'exactitude de ces données puisque la majorité des projets demeure en construction. Certains font valoir qu'il est impossible, en raison du faible niveau de détail de ces données, d'avoir une idée précise de ce qui cause réellement les variations de coûts d'un projet à l'autre. De plus, les parlementaires déplorent le fait qu'après avoir demandé à plus d'une reprises des corrections à ce tableau, ils ne sont toujours pas en mesure d'obtenir un éclairage suffisant pour leur permettre d'interpréter ces données, d'établir des comparaisons et de tirer des conclusions sur les variations de coûts.

D'autres se questionnent sur les mécanismes de supervision utilisés par la SHQ pour contrôler, d'une part, d'éventuels dépassements de coûts et pour autoriser, d'autre part, les augmentations de dépenses admissibles. Une discussion s'engage sur l'opportunité d'entendre à nouveau la SHQ en audition publique pour obtenir des réponses à ces questions. Après discussion, il est convenu :

- que les membres qui ont des questions d'éclaircissement au sujet des coûts de construction les fassent parvenir au secrétaire de la Commission afin qu'il puisse les acheminer à la SHQ;
- de demander à la SHQ de faire un exercice similaire de compilation de données à celui effectué pour l'Île de Montréal, mais pour chacune des régions administratives du Québec. Cette nouvelle compilation devrait également tenir compte des éclaircissements demandés par les députés.

Thème n° 7 : La répartition des volets du programme AccèsLogis Québec

Les membres étudient le tableau de la répartition des unités engagées par région administrative et par volet (I, II, et III) pour le programme AccèsLogis Québec. Encore une fois, plusieurs déplorent le fait que cette information ait été distribuée lors de l'audition publique alors qu'elle aurait dû apparaître initialement au rapport annuel de gestion. Les membres restent sur l'impression générale que, s'ils n'avaient pas posé les questions appropriées, ils n'auraient peut-être pas obtenu ladite information.



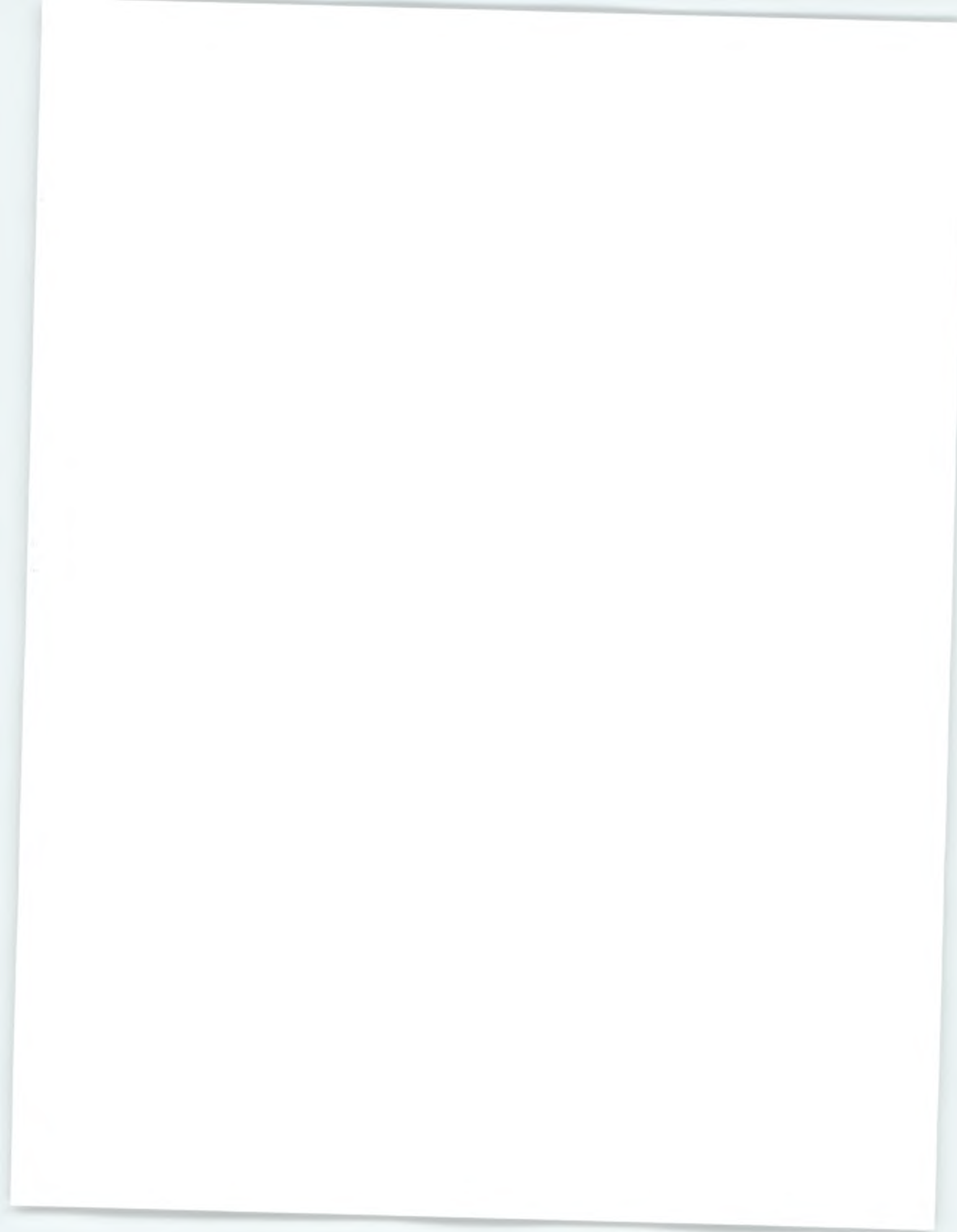
D'autres critiquent le fait que le tableau est daté du 30 novembre 2004 et qu'il est difficile d'établir des comparables avec les données du rapport annuel de gestion de même qu'avec les autres tableaux fournis par la SHQ relativement à ce programme. D'ailleurs, le tableau en question n'indique pas s'il s'agit de la phase I, ou des phases I et II, du programme AccèsLogis Québec ce qui complique la tâche du lecteur dans l'interprétation des données. Après discussion, il est convenu :

- de formuler une critique sévère, au rapport de la Commission, sur la façon dont la SHQ présente son information;
- de recommander que le prochain rapport annuel de gestion fasse état du suivi des unités engagées pour chacun des volets du programmes AccèsLogis Québec par région administrative, par phase et par type d'organismes promoteurs.

Thème n° 8 : La crise du logement

Les membres considèrent que le Plan stratégique 2002-2007 aurait gagné à traiter plus en profondeur du phénomène de pénurie de logements locatifs. Même si la SHQ n'a pas pour mission de résoudre à elle seule la crise de logement, elle constitue un acteur de premier plan par ses programmes d'aide à l'habitation communautaire et par son programme de supplément au loyer d'urgence. De plus, comme la pénurie de logements locatifs évolue constamment, il aurait été intéressant que le rapport annuel de gestion fasse état, en plus des activités de la SHQ en cette matière, d'un complément d'information faisant le point sur l'évolution des taux d'inoccupation par ville-centre et par agglomération de recensement. Après discussion, il est convenu :

- de recommander que la SHQ évalue l'opportunité, selon la conjoncture, de traiter plus en profondeur de la crise du logement dans son prochain plan stratégique;
- de recommander que la SHQ fasse un traitement de la pénurie de logements locatifs dans son prochain rapport annuel de gestion qui aille plus loin qu'un compte rendu sur l'administration de ses programmes en la matière. Ce traitement devrait, entre autres, faire état de l'évolution des taux d'inoccupation par ville-centre et par agglomération de recensement.



Thème n° 9 : Les comités consultatifs de résidents

Les membres discutent du faible taux de création de comités consultatifs de résidents dans les offices municipaux d'habitation. Bien que les parlementaires soient conscients que l'on ne peut obliger les résidents de HLM à en faire partie, plusieurs sont d'avis qu'avec un effort additionnel de promotion auprès des locataires et un meilleur suivi auprès des OMH il soit possible d'augmenter le nombre de ces comités. Après discussion, il est convenu :

- de recommander à la Société de relancer ses efforts de promotion auprès des locataires de HLM et de poursuivre ses suivis auprès des offices municipaux d'habitation en vue de rencontrer les dispositions de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*.

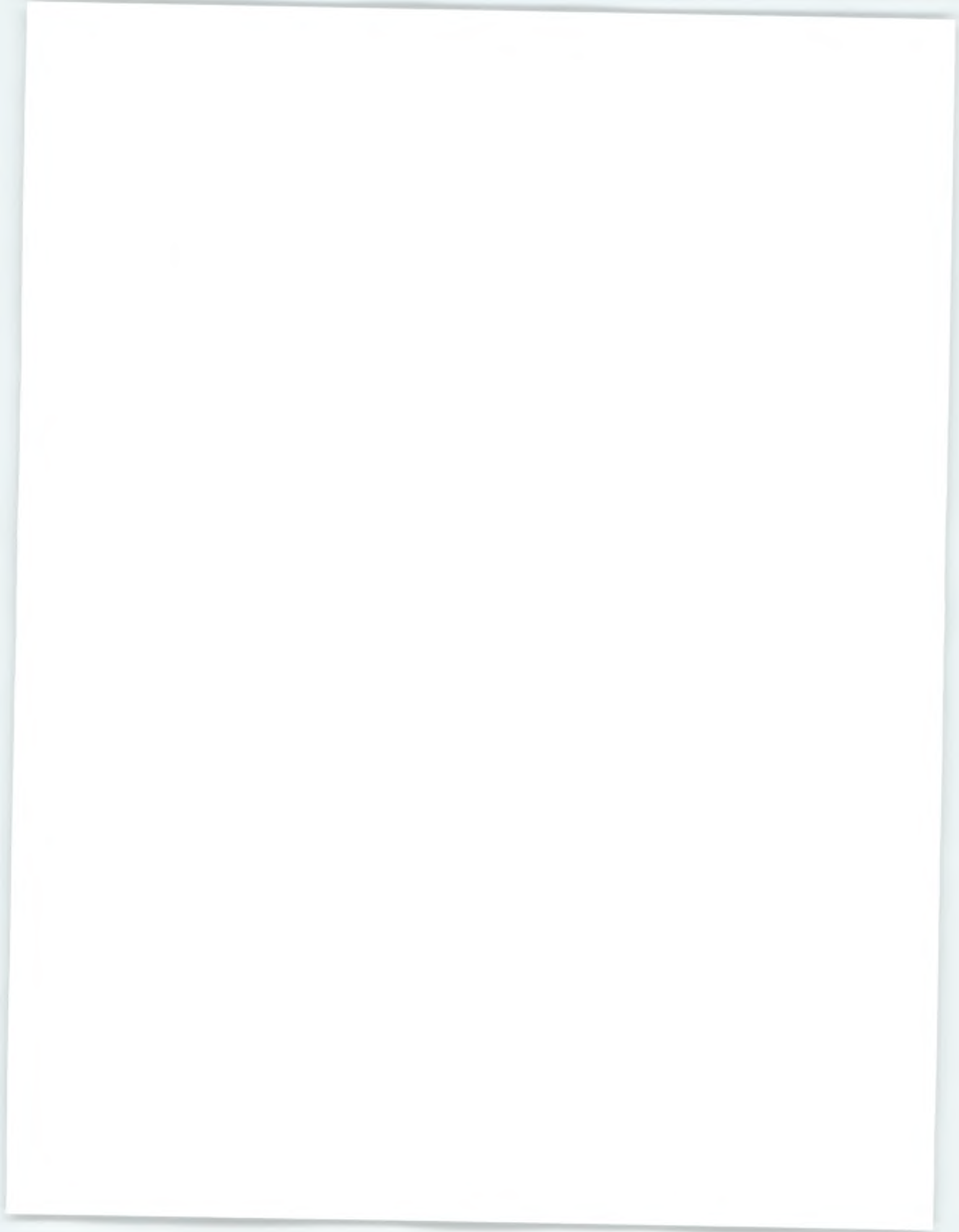
Thèmes n° 10 et 14 : Les services en région et la décentralisation des programmes

Une discussion s'engage sur les problématiques vécues par les petites localités en matière d'habitation et sur la volonté de la Société d'habitation d'adapter ou de décentraliser ses programmes pour répondre aux spécificités des régions. Certains membres considèrent qu'il y aurait eu matière à traiter de ces enjeux dans le plan stratégique et, en corollaire, à en faire le suivi dans le rapport annuel de gestion. Après discussion, il est convenu :

- de recommander à la SHQ d'évaluer l'opportunité de traiter de ces enjeux dans son prochain plan stratégique et d'en assurer le suivi, le cas échéant, dans ses futurs rapports annuel de gestion.

Thème n° 11 : Programme d'aide aux organismes communautaires

Un membre fait la remarque que le rapport annuel de gestion ne semble pas faire mention du Programme d'aide aux organismes communautaires alors qu'il s'agit bien d'un programme sous la responsabilité de la SHQ. Après discussion, il est convenu que le chercheur de la Commission fera les vérifications nécessaires et, s'il y a effectivement absence ou insuffisance d'information sur ce programme, alors la Commission recommandera de l'inclure dans le prochain rapport annuel de gestion.



Thème n° 12 : Programme des maisons lézardées

Les membres font remarquer que le rapport annuel donnait peu d'information sur ce programme. Après discussion, il est convenu :

- de recommander d'inclure, dans le prochain rapport annuel de gestion, un suivi détaillé des engagements de ce programme par municipalité et par nombre d'unité de logements qui en ont bénéficié.

Thème n° 13 : Programme d'adaptation du domicile

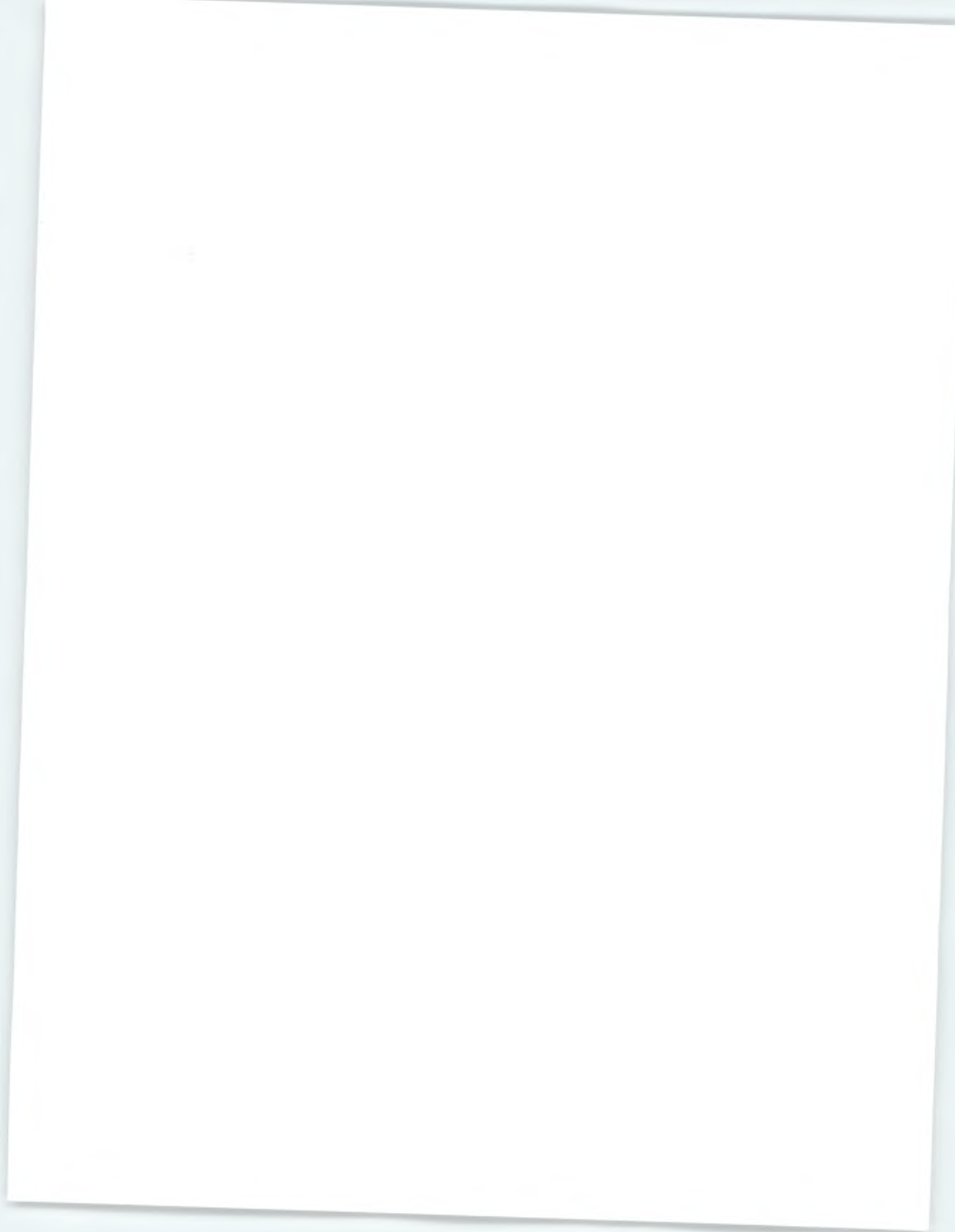
Après discussion, il est convenu de ne faire aucune observation, conclusion ou recommandation sur ce thème.

Thèmes n° 15, 16 et 17 : Les lacunes du rapport annuel de gestion, la qualité de l'information fournie à la Commission et les exigences de la *Loi sur l'administration publique*

Les membres discutent en bloc de ces trois thèmes. Ils réaffirment les lacunes observées à la suite de l'audition publique, à savoir que le rapport annuel est complexe et difficile à saisir, notamment en ce qui a trait à la progression des cibles, qu'il y a peu de renseignements concernant le respect des engagements contenus dans la déclarations de services aux citoyens ainsi que sur le degré de satisfaction de la clientèle.

Les membres déplorent le fait que plusieurs tableaux leur ont été distribués au moment de l'audition publique alors qu'il s'agit pour la plupart d'information à caractère public sur la gestion et les activités de la SHQ. Ils soulignent également que le devoir de réserve du président ne devrait pas être invoqué sur des éléments factuels relatifs aux activités et à la gestion de la SHQ. Enfin, les membres formulent le souhait que la Société poursuive ses efforts en vue de rencontrer l'ensemble des exigences prévues à la *Loi sur l'administration publique*, même si elle n'y est pas soumise. Après discussion, il est convenu de reprendre ces observations dans le rapport de la Commission.

Il est également convenu à l'unanimité de convoquer à nouveau le président-directeur général de la SHQ en audition publique afin de permettre aux parlementaires d'obtenir les réponses à



leurs questions. L'organisation de cette audition publique est confiée au Comité directeur de la Commission.

Les membres demandent à ce que la rédaction de la version préliminaire du rapport de la Commission débute dans les meilleurs délais. Cette version préliminaire sera bonifiée, le cas échéant, par les réponses écrites que fournira la SHQ de même que les réponses orales qui découleront de la seconde audition publique du président-directeur général.

Enfin, les membres insistent pour que le rapport final fasse état de leur volonté d'entendre à nouveau, l'an prochain, en mandat de surveillance, la SHQ pour faire un suivi des observations, conclusions et recommandations du présent mandat.

3. Varia

3.1 Dépôt de certaines lettres afin de les rendre publiques

M. le président dépose la lettre, datée du 6 décembre 2004, adressée au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir dans le cadre du mandat de surveillance de la Commission municipale du Québec (annexe IV). M. le président dépose également la lettre, datée du 11 février 2005, adressée au président-directeur général de la Commission de la capitale nationale du Québec dans le cadre du mandat statutaire prévu à la *Loi sur la Commission de la capitale nationale* (annexe IV).

À 12 h 05, la Commission ajourne ses travaux sine die.

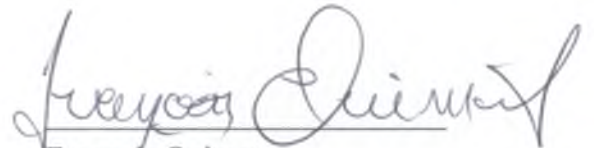
Le secrétaire de la Commission,

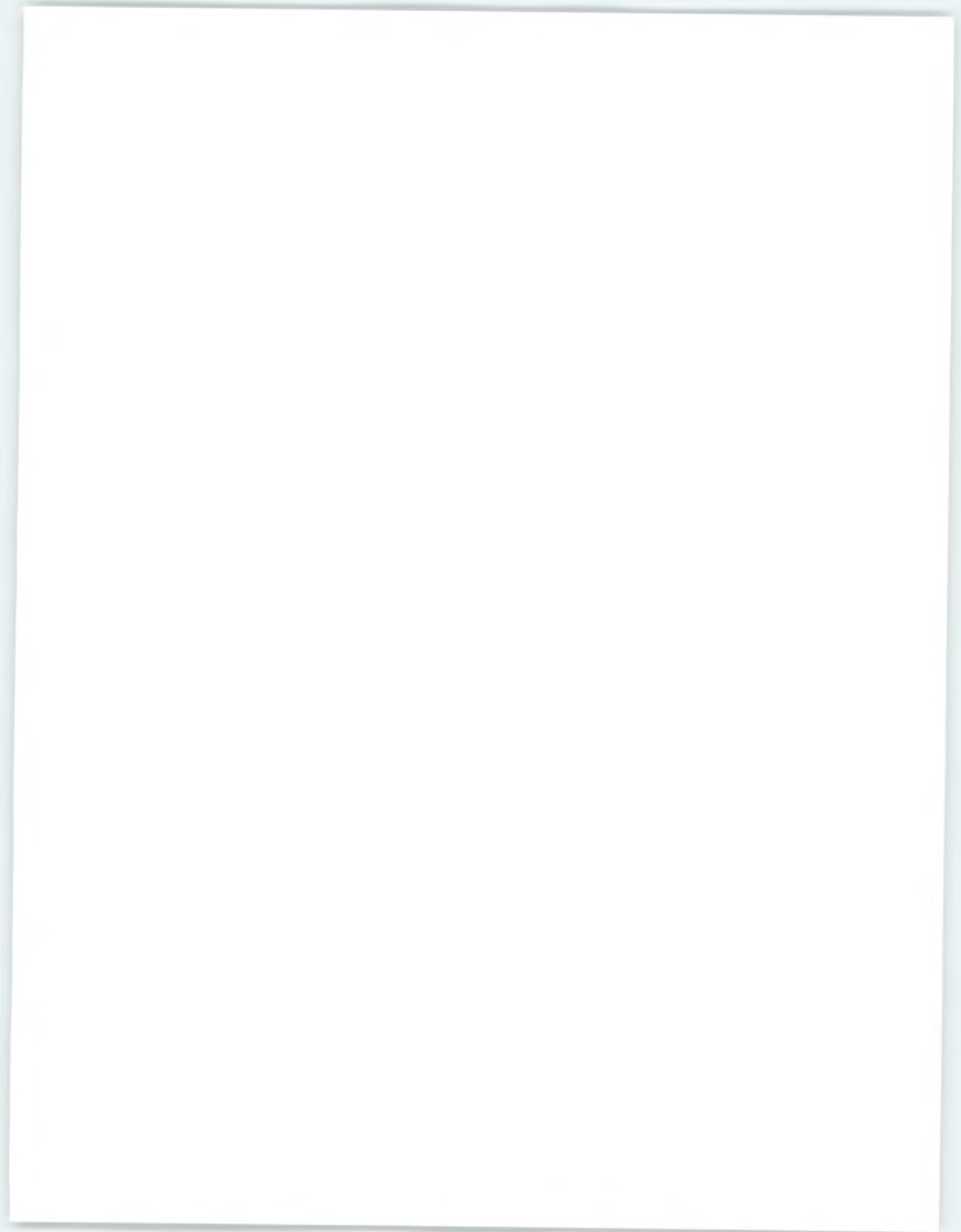

Marc Painchaud

MP/jm

Québec, le 20 avril 2005

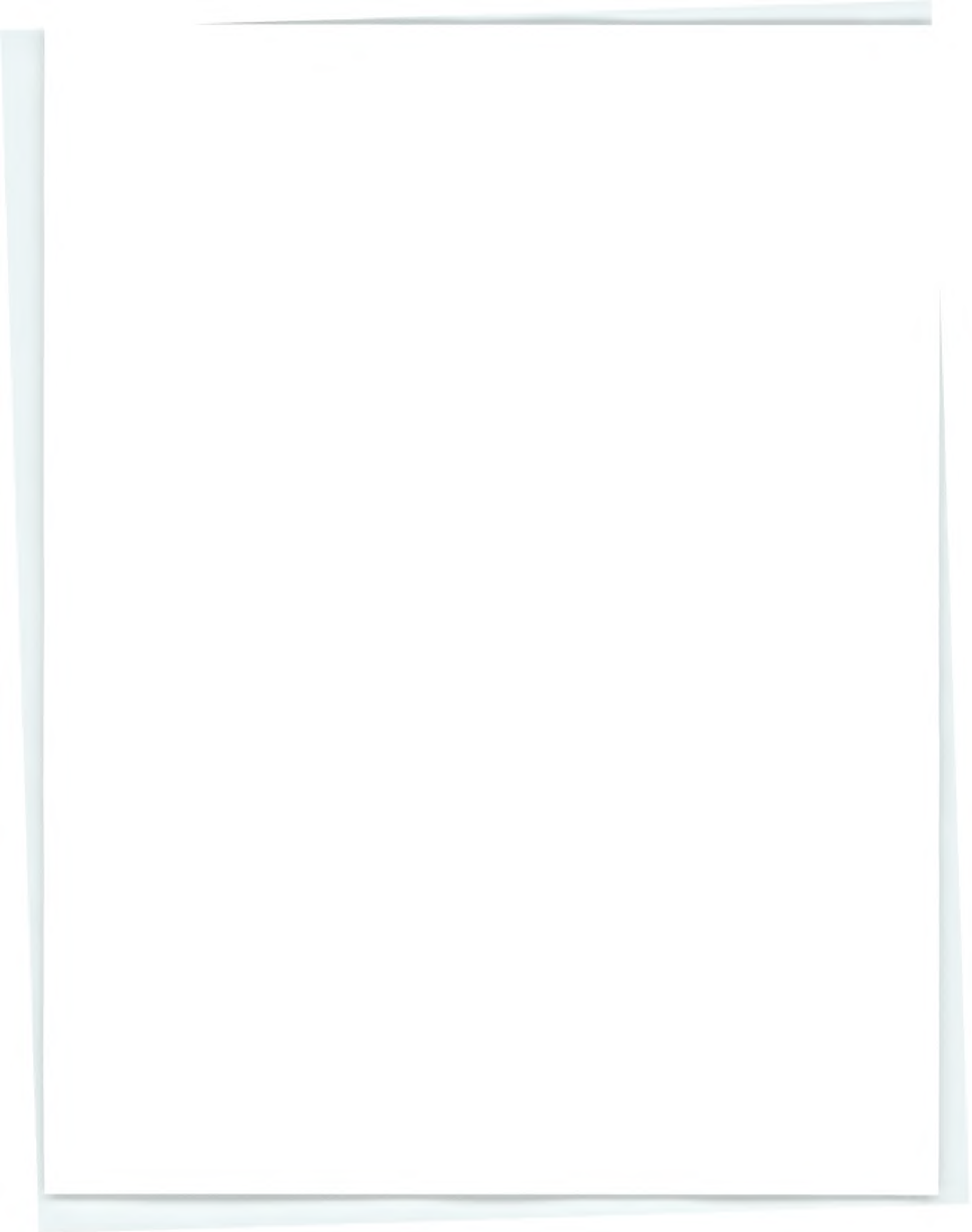
Le président de la Commission,


François Ouimet



ANNEXE 1

Ordre du jour





TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

Séance de travail

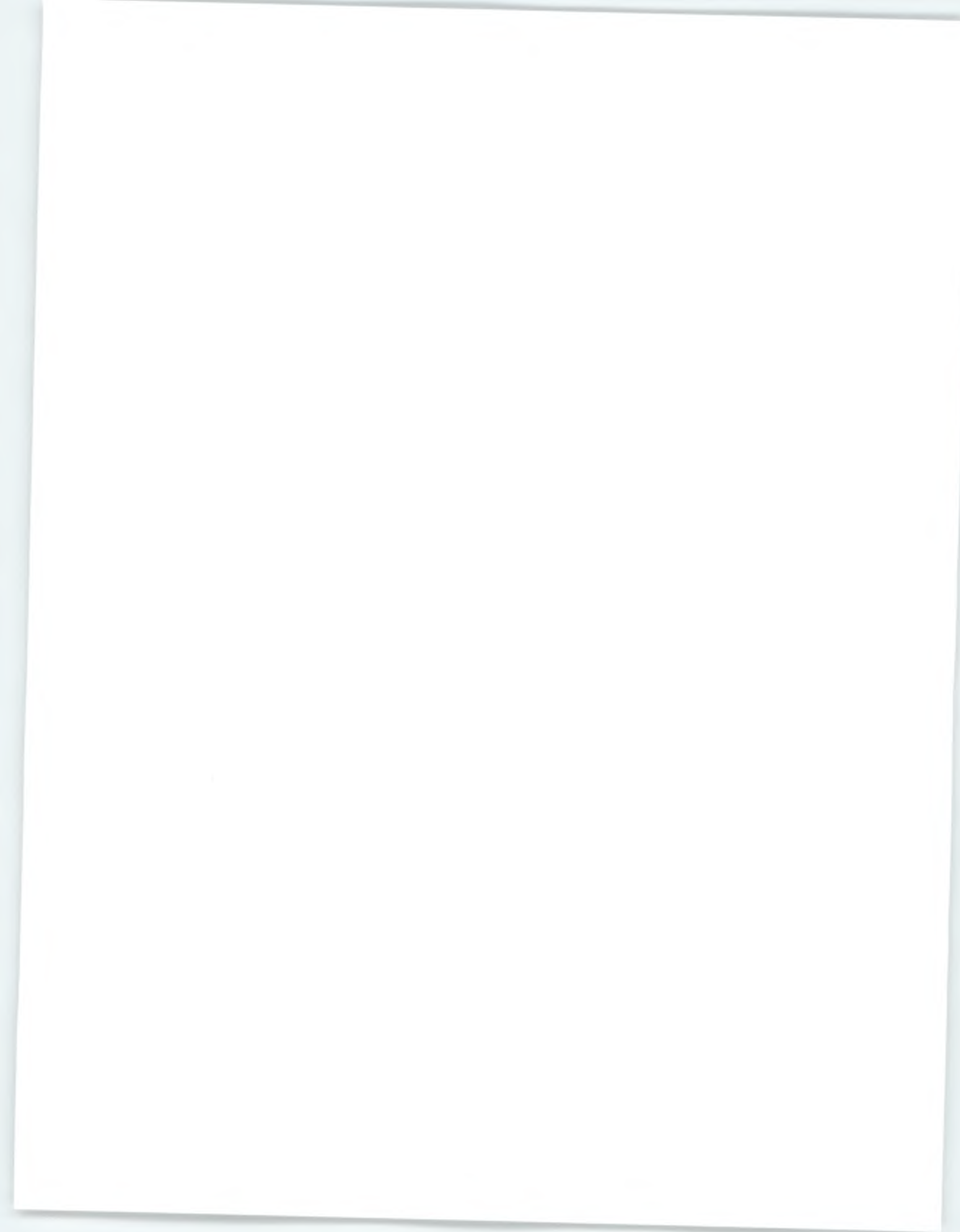
Le mercredi 13 avril 2005

Salle R.C. 161 de l'hôtel du Parlement

de 9 h 30 à 12 h 30

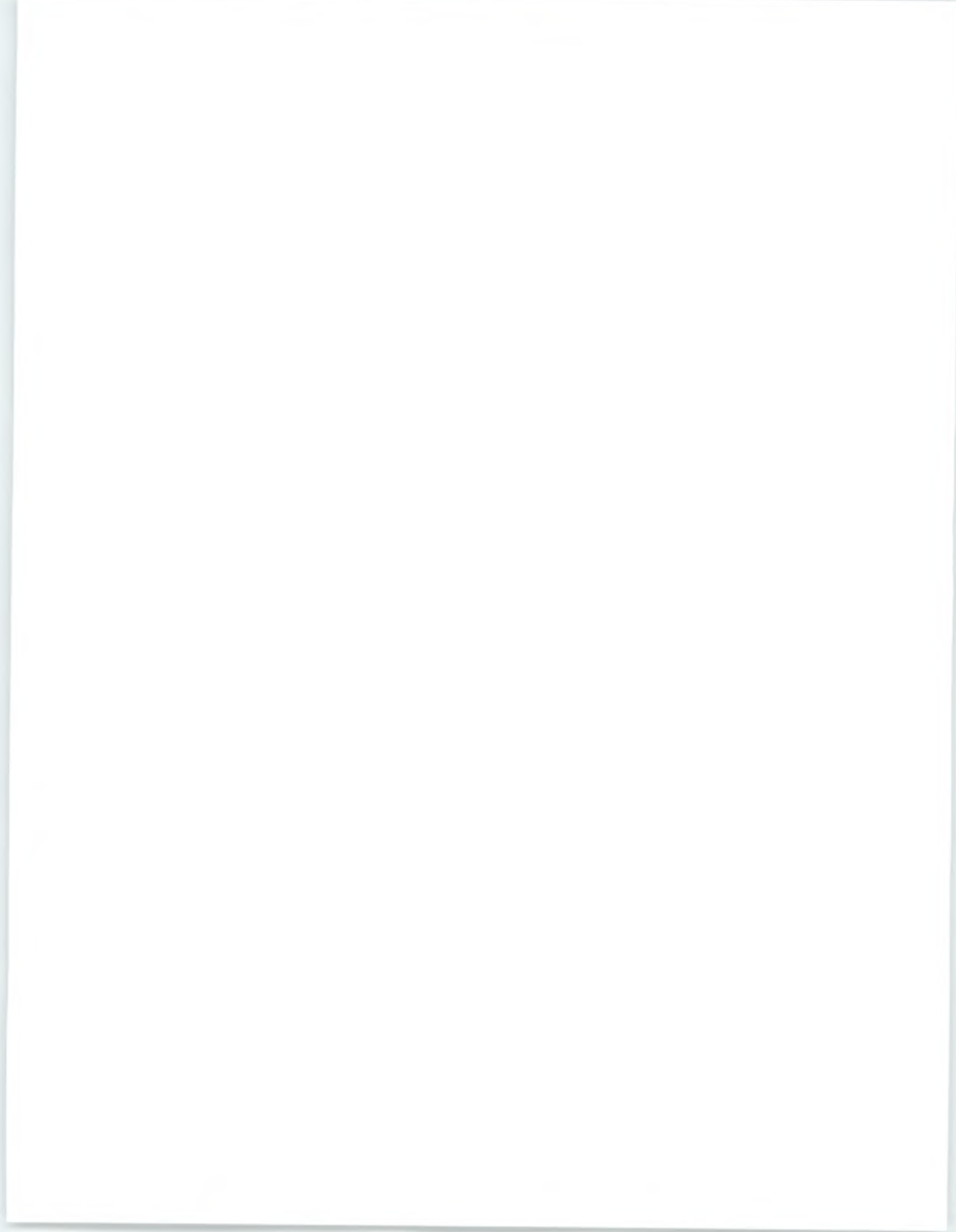
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Rappel des réponses orales et écrites formulées par la SHQ
3. Rapport de la Commission
4. Varia
 - 4.1 dépôt de certaines lettres afin de les rendre publiques



ANNEXE II

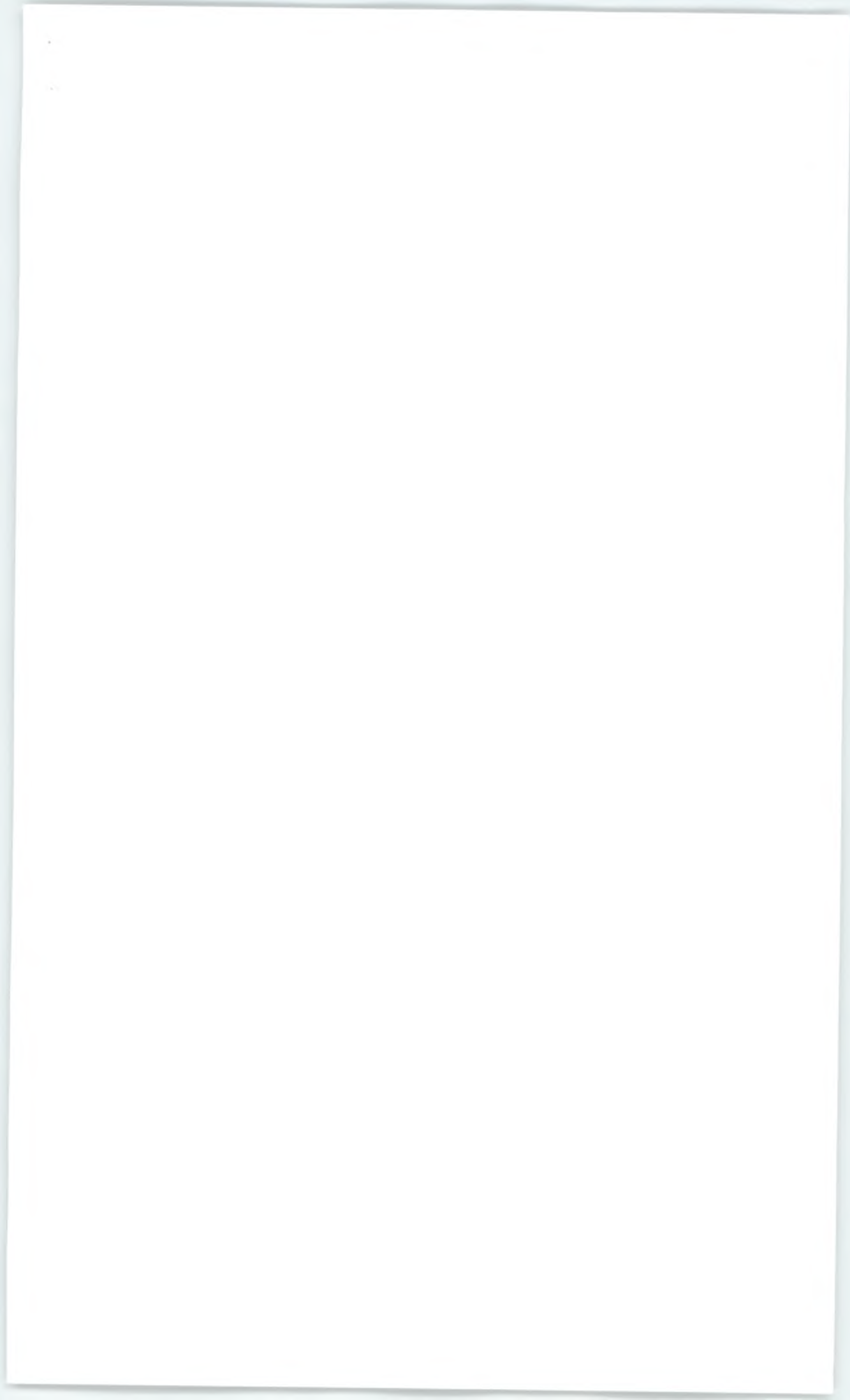
Thèmes abordés dans le cadre de l'audition du président de la
Société d'habitation du Québec



THÈMES ABORDÉS DANS LE CADRE DE L'AUDITION DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

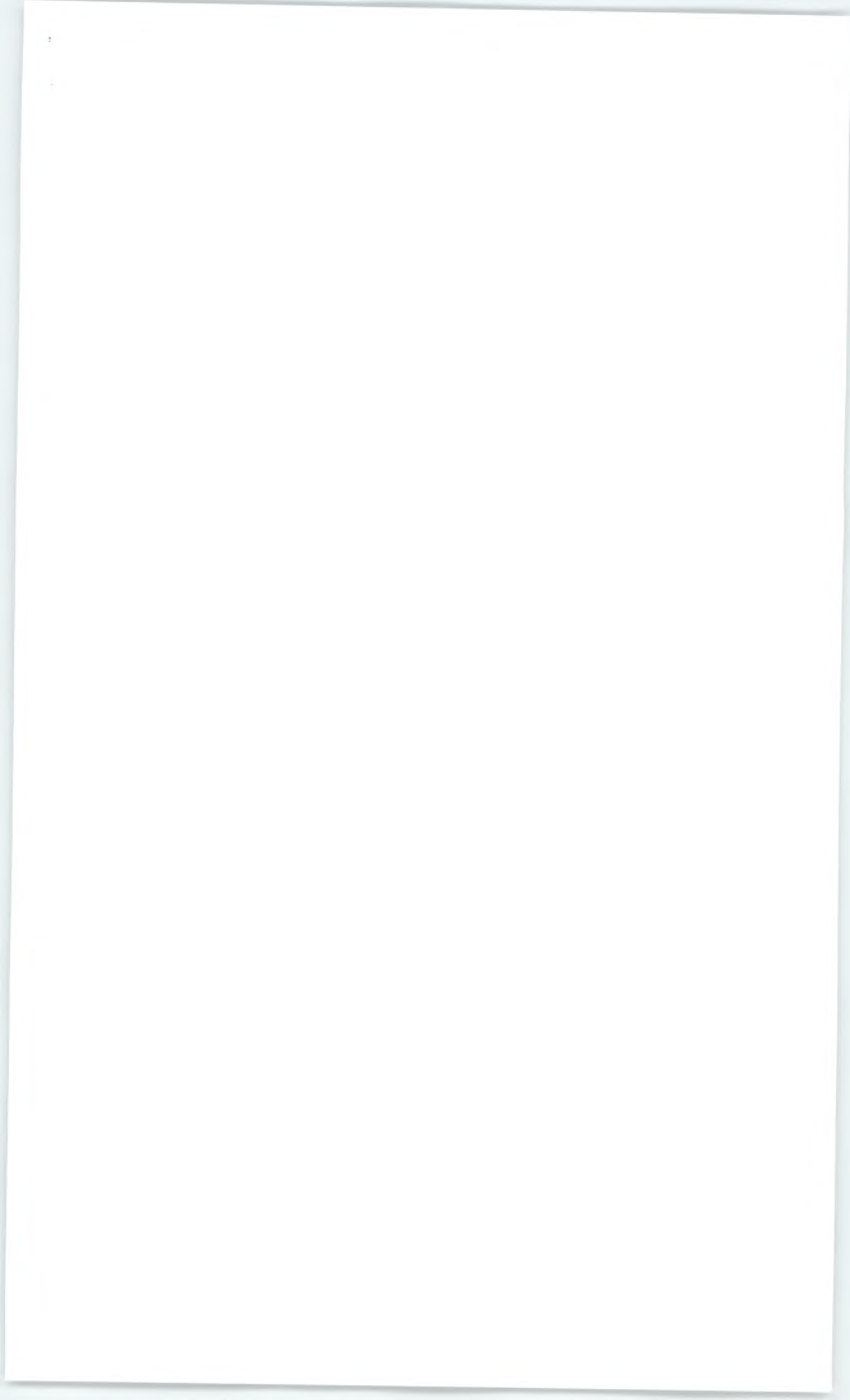
THÈMES	QUESTIONS	DÉPUTÉS	RÉPONSES DU PRÉSIDENT DE LA SHQ	COMMENTAIRES ¹
1. Programmes AccèsLogis et Logement abordable.	• Qu'en est-il de l'atteinte des cibles par régions?	M. Lessard (Frontenac)	• La SHQ a amélioré ses méthodes d'analyse des projets et il s'ensuit un traitement plus rapide (incidence mineure sur l'atteinte des cibles). • Une série de projets initiés antérieurement sont arrivés à maturité (incidence majeure sur l'atteinte des cibles). • Un tableau faisant état du suivi des projets pour AccèsLogis et Logement abordable (16 000 logements) à l'ensemble du Québec a été distribué. • Une tableau faisant état du suivi des projets pour AccèsLogis et Logement abordable, par programmation annuelle et par région, sera transmis ultérieurement à la Commission.	• Il serait utile que les renseignements du tableau du suivi des 16 000 logements soient publiés dans le prochain rapport annuel de la SHQ.
2. L'harmonisation et la simplification des programmes.	• Où en est rendue la SHQ dans ses travaux d'harmonisation de programmes? • Avez-vous consulté des partenaires? • Quelle est l'échéance du Conseil du trésor et est-ce qu'il y a eu une proposition de transmise? • Est-ce qu'il y aura une harmonisation des différentes formes d'allocation versée à des ménages et quels en seront les impacts sur les prestations?	M. Girard (Gouin)	• La nécessité d'harmonisation et de simplification vient du fait que la SHQ gère une quinzaine de programmes qui ont été mis en place à des moments différents, soit par le Québec, soit par entente avec le fédéral. • La SHQ travaille actuellement à harmoniser les sept ou huit programmes d'amélioration de l'habitat en un seul programme à trois volets. L'un des objectifs est d'avoir une seule entente à signer avec nos mandataires. Les partenaires concernés ont été consultés sur cette démarche. • Aucune proposition n'a été soumise au Conseil du trésor et ce dernier n'a pas fixé d'échéance avant le dépôt de la politique en matière d'habitation. • L'étape suivante sera d'examiner l'harmonisation des programmes dans le domaine de l'habitation communautaire.	
3. Les listes d'attente et la problématique du détachement de leur milieu d'origine des nouveaux bénéficiaires de HLM.	• Est-ce que la problématique du détachement des nouveaux bénéficiaires de HLM a déjà été documentée? • Existe-t-il des façons de faire qui pourrait leur permettre de demeurer dans leur milieu d'origine?	M. Clermont (Mille-Îles)	• Le règlement sur la sélection des locataires de HLM est en processus de révision et certaines mesures sont envisagées pour atténuer ces problèmes. • Les offices d'habitation peuvent convenir entre eux que les ménages qui habitent certains arrondissements puissent avoir accès aux HLM d'autres arrondissements sur le territoire d'une même ville. • Les personnes de 55 ans et plus qui sont sur des listes d'attente peuvent néanmoins formuler une demande pour avoir accès au Programme d'allocation-logement.	• En réponse aux questions du député de Mille-Îles, la SHQ va préparer un bref document sur cette question à l'intention de la Commission.

¹ Le Comité directeur de la Commission s'est réuni le 8 février 2005 pour faire une première analyse de ce tableau synthèse. Lors de cette analyse, le Comité directeur a identifié en grisé les commentaires qui lui apparaissaient les plus susceptibles de donner lieu à d'éventuelles observations, conclusions et recommandations.

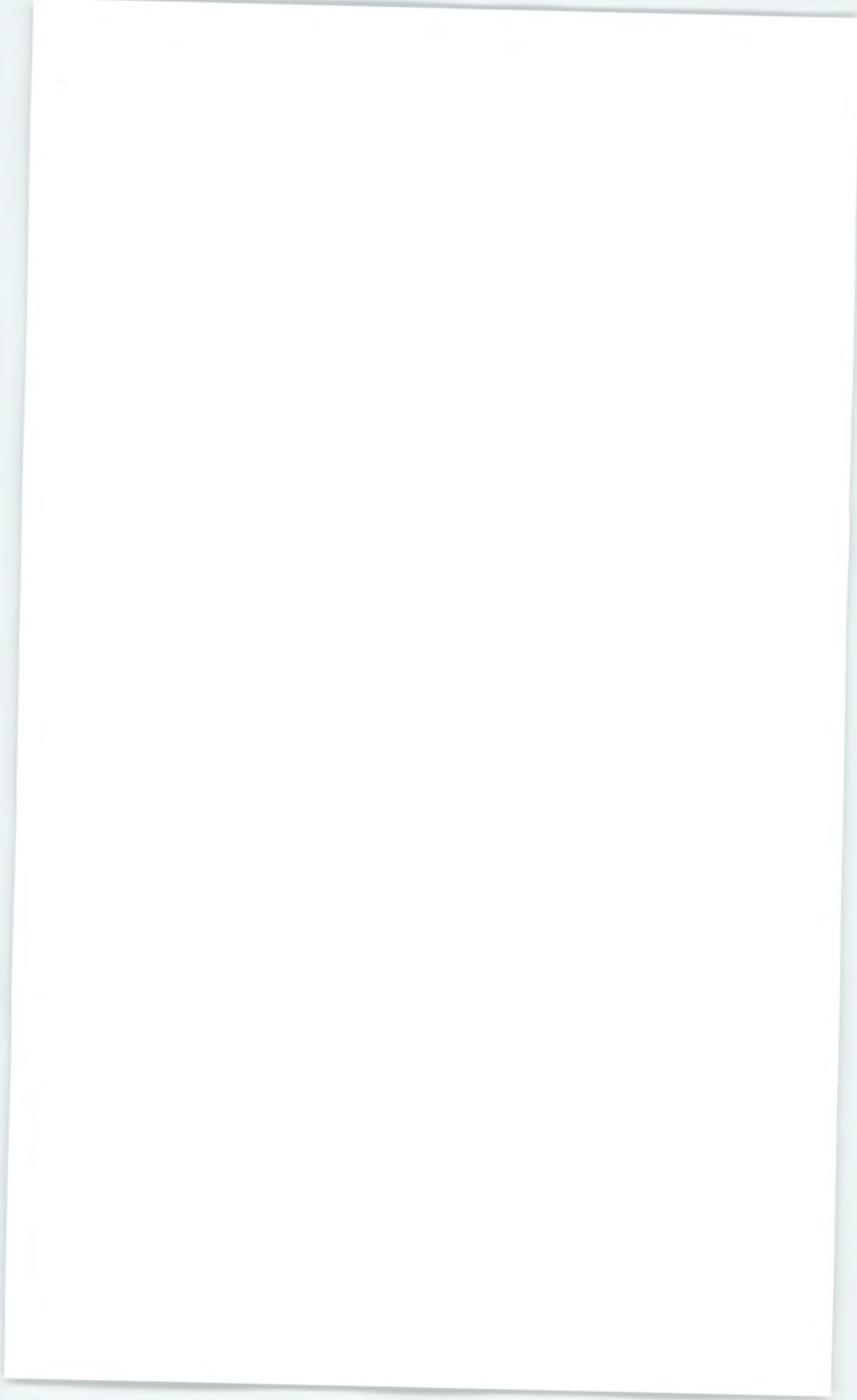


THÈMES	QUESTIONS	DÉPUTÉS	RÉPONSES DU PRÉSIDENT DE LA SHQ	COMMENTAIRES
4. La politique intégrée en matière d'habitation.	• Où en sont rendus les travaux et quel est l'échéancier gouvernemental? • Avez-vous mené des consultations? • Quelles sont les grandes priorités de cette politique? • Est-ce que les retards sont attribuables au fait qu'il n'y a pas d'entente avec le gouvernement fédéral?	M. Girard (Gouin)	• Le document de politique chemine auprès des différents ministères et comités interministériels concernés par l'habitation. Le ministre responsable souhaite la rendre publique le plus tôt possible en 2005. • Il n'y a pas eu de consultation dans le cadre de son élaboration. Il y a cependant une volonté de tenir des consultations une fois le document rendu public. • Le document s'inspire des orientations gouvernementales et des mémoires reçus dans le cadre de la consultation parlementaire de 2002. • Les retards ne seraient pas attribuables à l'absence d'entente avec le fédéral.	• Le président de la SHQ a exercé son devoir de réserve sur un certain nombre de questions relatives à la politique d'habitation.
5. Les négociations avec le gouvernement fédéral.	• Où en sont rendues les négociations? • Peut-on penser obtenir des conclusions positives prochainement? • Souhaitez-vous un rapatriement total de l'ensemble des sommes ou bien est-ce que les négociations portent uniquement sur le financement des HLM? • L'écart qui nous sépare du fédéral est-il toujours de 100 MM\$?	M. Girard (Gouin)	• Les négociations sur la base du 100 MM\$ auraient mené à un cul-de-sac. En conséquence, la SHQ et la SCHL en sont toujours à des échanges exploratoires permettant de définir un espace d'accord possible. Une fois cet accord obtenu, la SHQ ira se chercher un mandat formel de négocier par décret du gouvernement.	• Les réponses du président de la SHQ sont relativement vagues en raison notamment de son devoir de réserve.
6. Le coût de revient d'un logement selon les programmes Logement abordable et AccèsLogis.	• Est-ce que le coût de location d'un logement dans le volet social et communautaire du programme Logement abordable se compare au coût de location du volet privé? • Est-ce que la SHQ exerce un contrôle sur l'augmentation des coûts de construction? • Utilise-t-elle un devis technique et pouvons-nous l'obtenir? • Peut-on avoir un tableau en quatre colonnes (coût de construction, frais rattachés aux professionnels, terrain, décontamination) pour l'ensemble de l'île de Montréal, par projet livré et en voie de réalisation et par unité de logement?	M. Tonassi (LaFontaine)	• Le volet privé s'adresse à des ménages à revenu moyen alors que le volet communautaire et social s'adresse à des ménages à revenu faible ou modeste. Les logements du volet privé se rapprochent du prix moyen (ex. : 650 \$ pour deux chambres) alors que ceux du volet communautaire et social se situent entre 70% et 95% du loyer médian du marché. • La SHQ reçoit toutes les pièces justificatives de ses partenaires promoteurs (OMH, OSBL, etc.) et dispose de l'information nécessaire pour évaluer les coûts de construction. Après certaines hésitations, le président de la SHQ s'engage à les transmettre à la Commission. • La SHQ distribue à ses partenaires un guide de construction qui sert de devis technique.	• La SHQ va acheminer à la Commission son guide de construction qu'elle remet à ses partenaires promoteurs. • La SHQ est à comptabiliser les coûts de construction « porte par porte » de chaque projet réalisé et en voie de réalisation de l'île de Montréal. Elle devrait transmettre l'information à la Commission à partir de tableaux en quatre colonnes dans un délai de trois semaines environ.

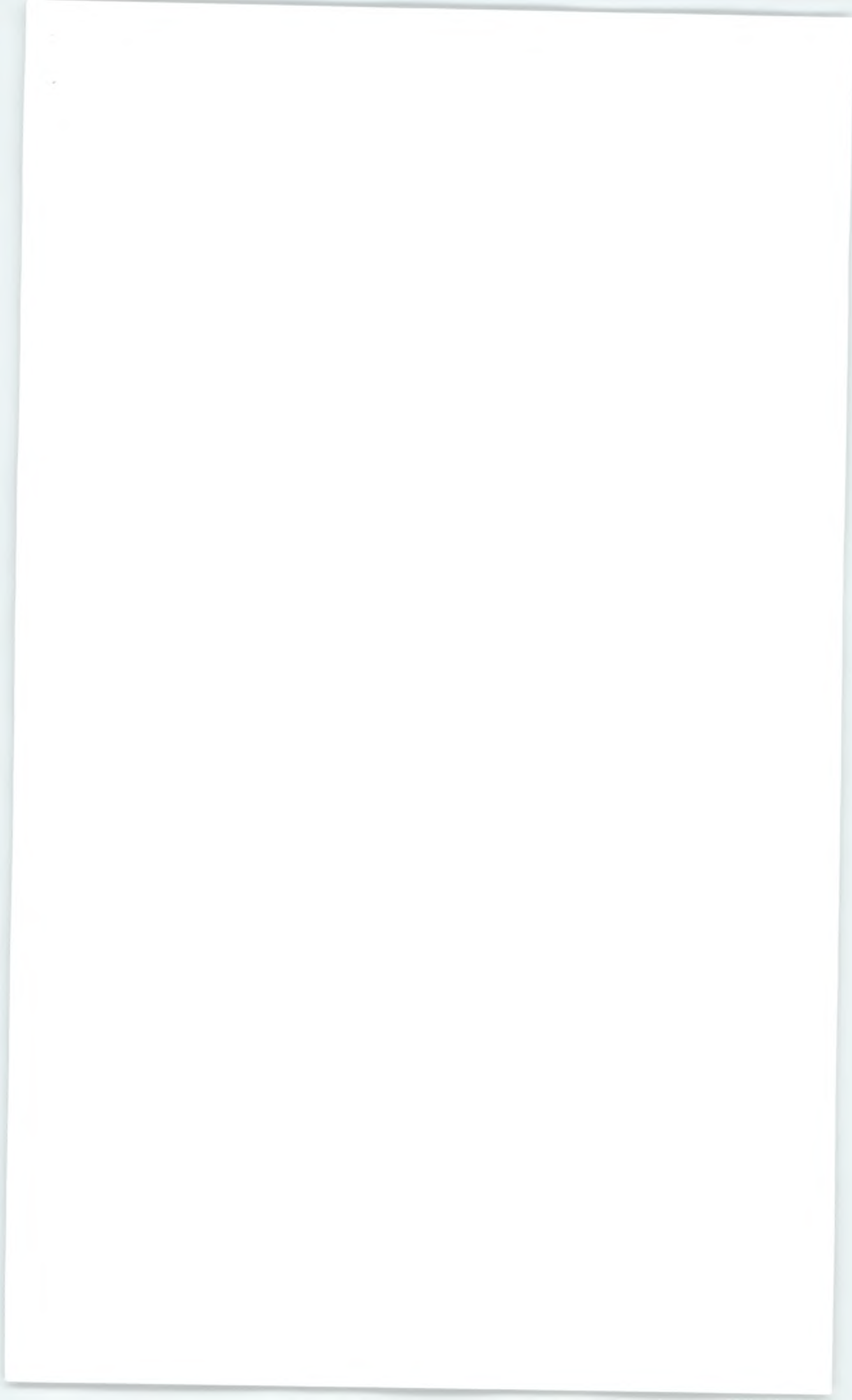
THÈMES	QUESTIONS	DÉPUTÉS	RÉPONSES DU PRÉSIDENT DE LA SHQ	COMMENTAIRES
7. La répartition des volets du programme AccèSLogis.	• Est-ce que les difficultés rencontrées sont les mêmes dans les régions urbaines que dans les régions rurales? • Comment s'effectue la répartition des volets I, II et III et peut-on obtenir un tableau de cette répartition? • Est-il possible qu'un de ces volets disparaisse dans le cadre de la réflexion entourant la politique d'habitation?	M. Girard (Gouin)	• Ce qui distingue les milieux ruraux des milieux urbains réside principalement dans la difficulté, pour les premiers, à rassembler le 15% de contribution du milieu. • La répartition est d'environ 50% pour le volet I, 30% pour le volet II et 20% pour le volet III, quoique ce dernier tend à augmenter. Il n'y a pas de prédétermination des pourcentages. Cette répartition reflète les projets qui émanent du milieu. • Un tableau de la répartition des volets, par région administrative, a été distribué séance tenante. • La SHQ, elle-même, n'envisage pas laisser tomber un de ces volets dans le cadre de sa réflexion entourant la politique d'habitation.	• Les données des tableaux distribués séance tenante sur la répartition des volets et sur le suivi de la réalisation des 16 000 logements ne concordent pas entre elles ni avec celles du Rapport annuel (voir page 89).
8. La crise du logement.	• Est-ce que le Québec est toujours en état de crise? Est-ce que les interventions de la SHQ sont suffisantes pour ramener les taux d'occupation à 3%? • Est-ce que le programme de supplément au loyer d'urgence va demeurer pour 2005? Si oui, va-t-il être bonifié?	M. Deslières (Beauharnois)	• Presque tout les grands centres urbains ont connu une augmentation de leur taux d'occupation entre 2003 et 2004, mais il manque surtout des logements à bon marché. La contribution de la SHQ n'est pas suffisante pour atteindre le seuil d'équilibre, il faut aussi prendre en compte les constructions de logements locatifs du secteur privé. • Le programme de supplément au loyer d'urgence est financé par des crédits non récurrents qui font l'objet d'une annonce à chaque année. Le ministre responsable a annoncé aujourd'hui, le 26 janvier 2005, la reconduction des 3 500 unités d'allocation d'urgence pour maintenir le contingent des années antérieures. Une bonification à ce programme sera annoncée lorsque le gouvernement connaîtra l'ampleur de la crise pour juillet 2005.	• Un tableau a été distribué séance tenante concernant les taux d'occupation des villes-centres. • Étant donné l'importance de la crise du logement et le rôle joué par la SHQ, le plan stratégique et le rapport annuel devraient en faire davantage état.
9. Les comités consultatifs de résidents.	• Combien d'offices municipaux d'habitation ont constitué des comités consultatifs de résidents? Quelles démarches a fait la SHQ pour augmenter ce ratio?	M. Girard (Gouin)	• Environ 50% des OMH ont réussi à mettre sur pied des comités consultatifs. Pour augmenter ce ratio, la SHQ a octroyé une subvention de 120 000 \$ à la Fédération des locataires de HLM du Québec pour qu'elle rencontre tous les offices qui n'ont pas encore de comité, mais les résultats obtenus sont mitigés.	



THÈMES	QUESTIONS	DÉPUTÉS	RÉPONSES DU PRÉSIDENT DE LA SHQ	COMMENTAIRES
10. Les services en région.	- Est-ce qu'AccèsLogis et Logement abordable répondent aux besoins des municipalités de moins de 5 000 habitants? - Avez-vous l'intention de moduler vos programmes ou d'innover pour répondre aux besoins spécifiques des petites municipalités compte tenu du vieillissement de leur population? - Est-ce que la mission des HLM, après 25 ans d'existence, sera revue pour mieux correspondre aux besoins des petites localités?	M. Lessard (Frontenac)	- Ces programmes réussissent à maintenir les personnes dans leur milieu mais font face à deux ordres de problème dans les municipalités de moins de 2 500 habitants : la contribution de 15% exigée du milieu et la capacité du milieu à démontrer un réel besoin d'investir à long terme compte tenu de la décroissance de leur population. - La SHQ est attentive à ces problématiques mais n'a pas de solution à annoncer pour le moment, sinon qu'elle travaille avec le ministère de la Santé et des Services sociaux à améliorer les services de soutien à domicile dans les petites localités. - La SHQ travaille conjointement avec la SCHL à définir une nouvelle façon d'utiliser les HLM, notamment pour en diminuer les déficits d'exploitation.	- Les questions du député de Frontenac rejoignent en partie les préoccupations du député de Mille-Îles sur le déracinement et celles du député de Blainville sur la décentralisation des programmes dans la mesure où elles concernent les problématiques des régions. - Le prochain plan stratégique gagnerait à traiter de ces enjeux.
11. Programme d'aide aux organismes communautaires.	- Est-ce que la SHQ a fait des démarches pour éviter une diminution du PAOC? Est-ce qu'elle a l'intention d'en revoir la répartition auprès des groupes bénéficiaires? - Où en sont rendus les travaux du comité interministériel sur le financement de l'action communautaire?	M. Girard (Gouin)	- La SHQ tentera, dans la mesure de ses moyens, d'amortir le choc financier auprès des organismes bénéficiaires. Elle n'est toutefois pas rendue à réfléchir à une nouvelle forme de répartition de son enveloppe. - La SHQ, en collaboration avec le MSSS, va présenter prochainement une réflexion sur cette question au comité interministériel, mais l'échéancier de travail de ce comité appartient au MSSS.	
12. Programme des maisons lézardées.	Combien a-t-on affecté à ce programme, dans combien de maisons et dans combien de municipalités?	M. Deslières (Beauharnois)	La SHQ va transmettre l'information à la Commission dans les prochaines semaines.	

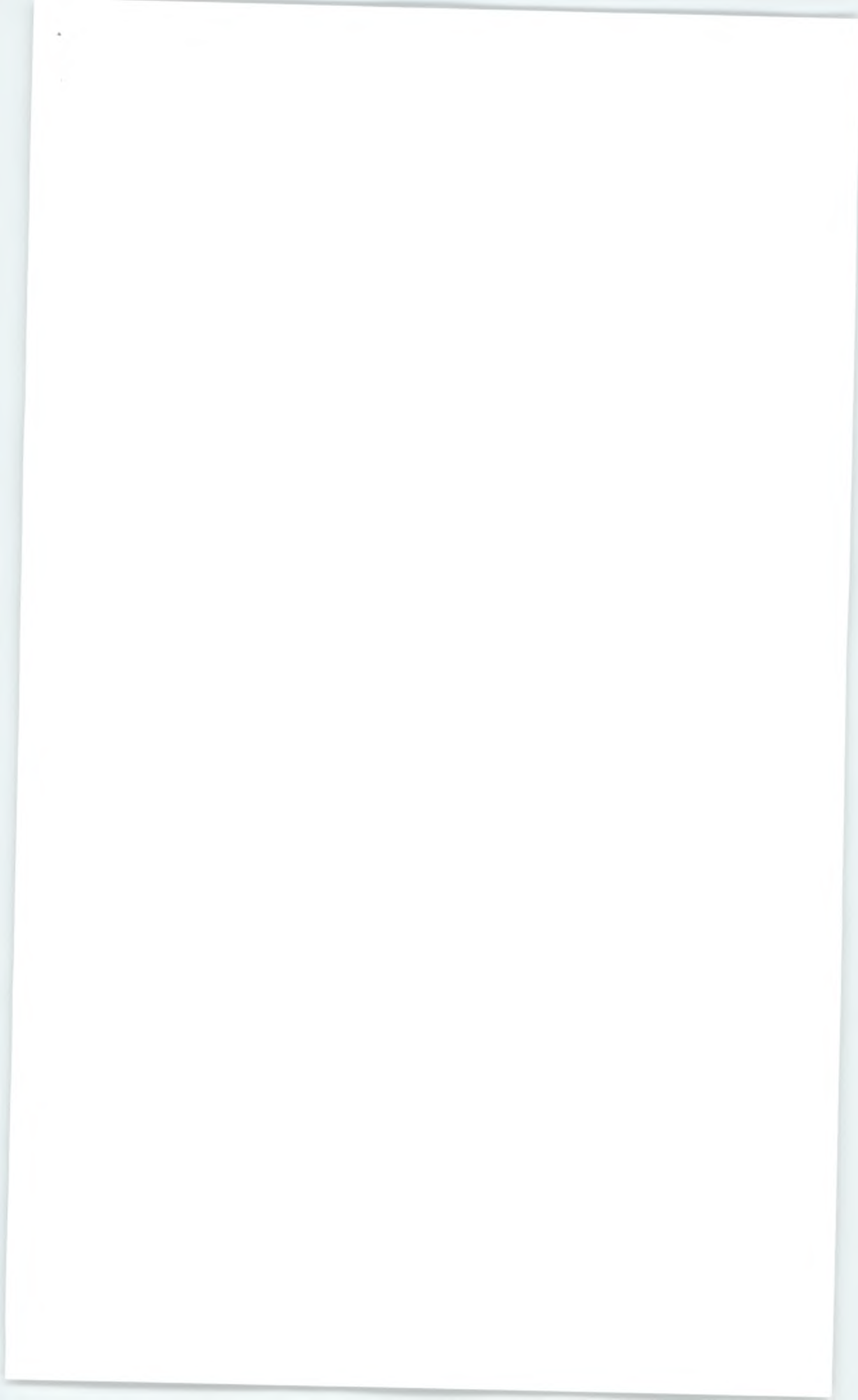


THÈMES	QUESTIONS	DÉPUTÉS	RÉPONSES DU PRÉSIDENT DE LA SHQ	COMMENTAIRES
13. Programme d'adaptation du domicile.	- Où en sont rendues les listes d'attente et quelle est la majoration qui a été accordée à l'enveloppe de ce programme? - Étant donné que le programme PAD contribue à alléger la pression sur les CHSLD, à un moindre coût, y a-t-il des discussions avec le MSSS pour qu'il contribue financièrement à diminuer les listes d'attente?	M. Tomassi (LaFontaine)	- Le gouvernement a fait passer le budget de programme de 4 M\$ à 29 M\$ au cours des dernières années, ce qui a permis de réduire les délais d'attente de neuf ans à moins de deux ans. Avec ces nouveaux budgets, la SHQ traite environ 1 500 cas par année au lieu de 400 cas. - Le MSSS contribue déjà énormément au fonctionnement de ce programme par le biais de ses ergothérapeutes. Il n'y a toutefois aucune réflexion d'amorçage sur un éventuel transfert de budget.	
14. La décentralisation et les partenariats avec les municipalités.	Qu'est-ce que la SHQ envisage pour l'avenir en terme de partenariats et de décentralisation avec les municipalités?	M. Legendre (Blainville)	- La SHQ a de bons rapports avec les municipalités dans la délégation de programmes, mais ces dernières semblent souhaiter plus d'autonomie. - La SHQ se dit ouverte à offrir davantage de gestion déléguée de ses programmes envers les municipalités. Par contre, en ce qui a trait à une réelle décentralisation, la SHQ semble souhaiter qu'elle s'accompagne d'une plus grande implication financière des municipalités.	Le président de la SHQ et la Commission semblent avoir manqué de temps pour élaborer sur ces questions.
15. Les lacunes du rapport annuel.	- Le rapport annuel est très difficile et complexe à saisir; - Il manque des éléments essentiels en ce qui concerne la progression des cibles; - Il n'y a aucun renseignement concernant le respect des engagements contenus dans la déclaration de services aux citoyens, ni en ce qui concerne le degré de satisfaction de la clientèle.	M. Deslières (Beauharnois)	Ces commentaires ont été faits lors des remarques finales. Le président de la SHQ n'a pas eu la possibilité de répondre.	Il s'agit d'éléments qui pourraient être améliorés dans le prochain rapport annuel de la SHQ.



THÈMES ABORDÉS SUITE À L'AUDITION DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

THÈMES	OBSERVATIONS DU COMITÉ DIRECTEUR	COMMENTAIRES
16. La qualité de l'information fournie aux membres de la Commission.	La Commission n'est pas entièrement satisfaite de l'information obtenue dans le cadre de l'examen des orientations, des activités et de la gestion de la SHQ. D'une part, une partie de l'information présentée dans le rapport annuel est relativement complexe et difficile à saisir. Plusieurs données factuelles traitant de l'atteinte des principaux programmes s'avèrent incomplètes de sorte qu'il devient difficile, pour le lecteur, d'avoir un portrait fidèle de la progression des cibles à atteindre. D'autre part, les membres de la Commission ont noté, par moment, une certaine hésitation de la part du président de la Société à fournir des réponses précises et complètes relativement aux activités de la Société. La Commission est consciente du devoir de réserve dont ont à faire preuve les dirigeants d'organismes publics, plus spécifiquement en ce qui concerne les orientations de nature politique. Néanmoins, ce devoir de réserve ne doit pas être appliqué aux éléments factuels relatifs aux activités et à la gestion de la Société d'habitation du Québec.	Il s'agit d'observations soulevées lors de la séance de travail du 26 janvier 2005 et lors du Comité directeur du 8 février 2005.
17. Les exigences de la Loi sur l'administration publique.	La Commission tient à souligner les efforts de la Société d'habitation du Québec à tendre vers les exigences de reddition de compte et d'imputabilité de la Loi sur l'administration publique alors qu'elle n'y est pas soumise. La Commission invite néanmoins la Société d'habitation du Québec à poursuivre ses efforts en vue de rencontrer l'ensemble des exigences prévues à la Loi sur l'administration publique, notamment en ce qui a trait aux lacunes identifiées par la Commission.	Il s'agit d'observations soulevées lors de la séance de travail du 26 janvier 2005 et lors du Comité directeur du 8 février 2005.





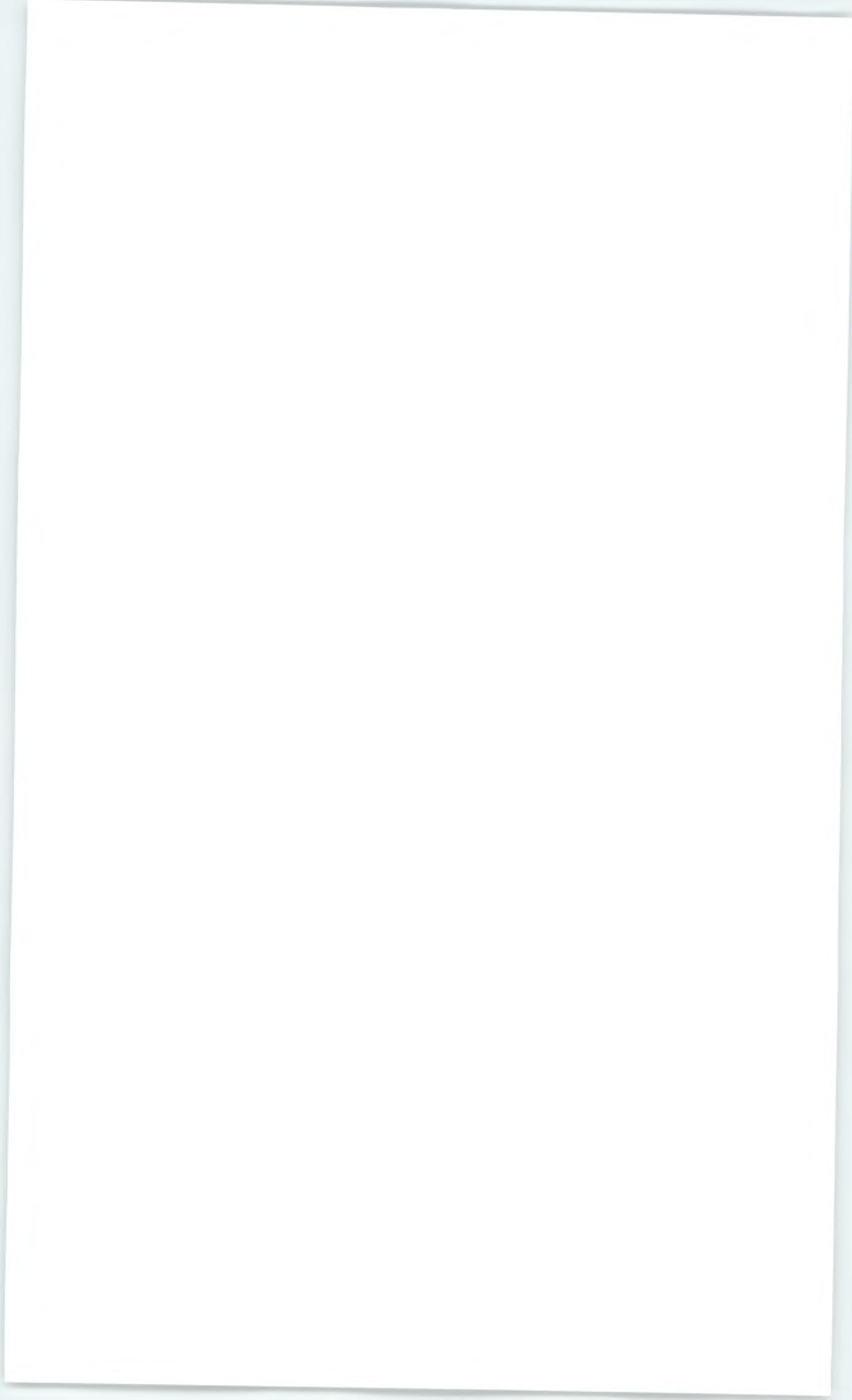
RÉPONSES ÉCRITES DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

**AUX QUESTIONS DES MEMBRES
DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE SES ORIENTATIONS, DE SES
ACTIVITÉS ET DE SA GESTION**

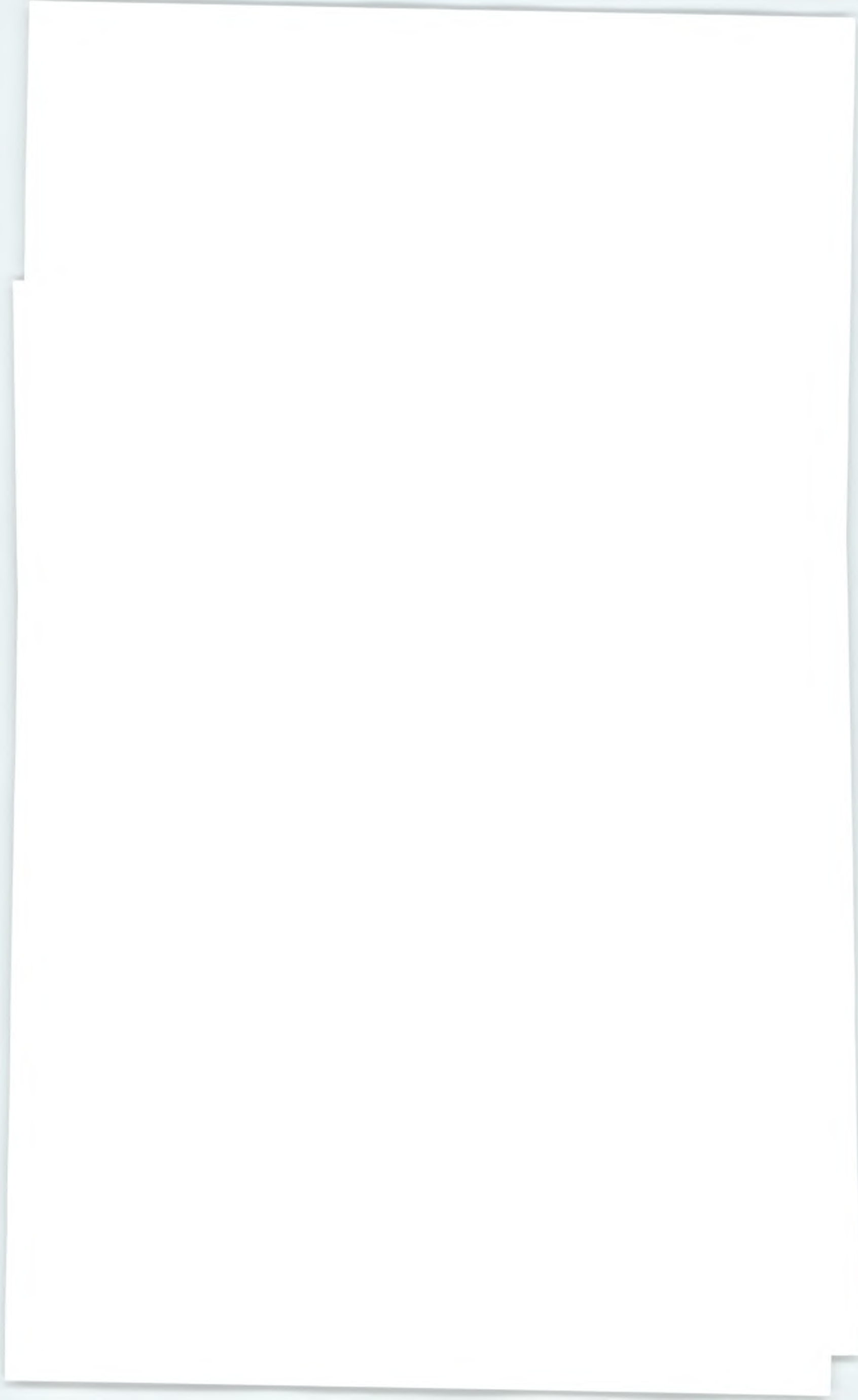
**EN APPLICATION DE L'ARTICLE 294 DU RÈGLEMENT DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

SÉANCE DE TRAVAIL DU 13 AVRIL 2005



ANNEXE III

Réponses écrites de la Société d'habitation du Québec



SUIVI DE LA RÉALISATION DES 16 000 LOGEMENTS
PROGRAMMES ACCÈSLOGIS QUÉBEC (PHASE II) ET LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC (PHASES I ET II)
AU 31 DÉCEMBRE 2004

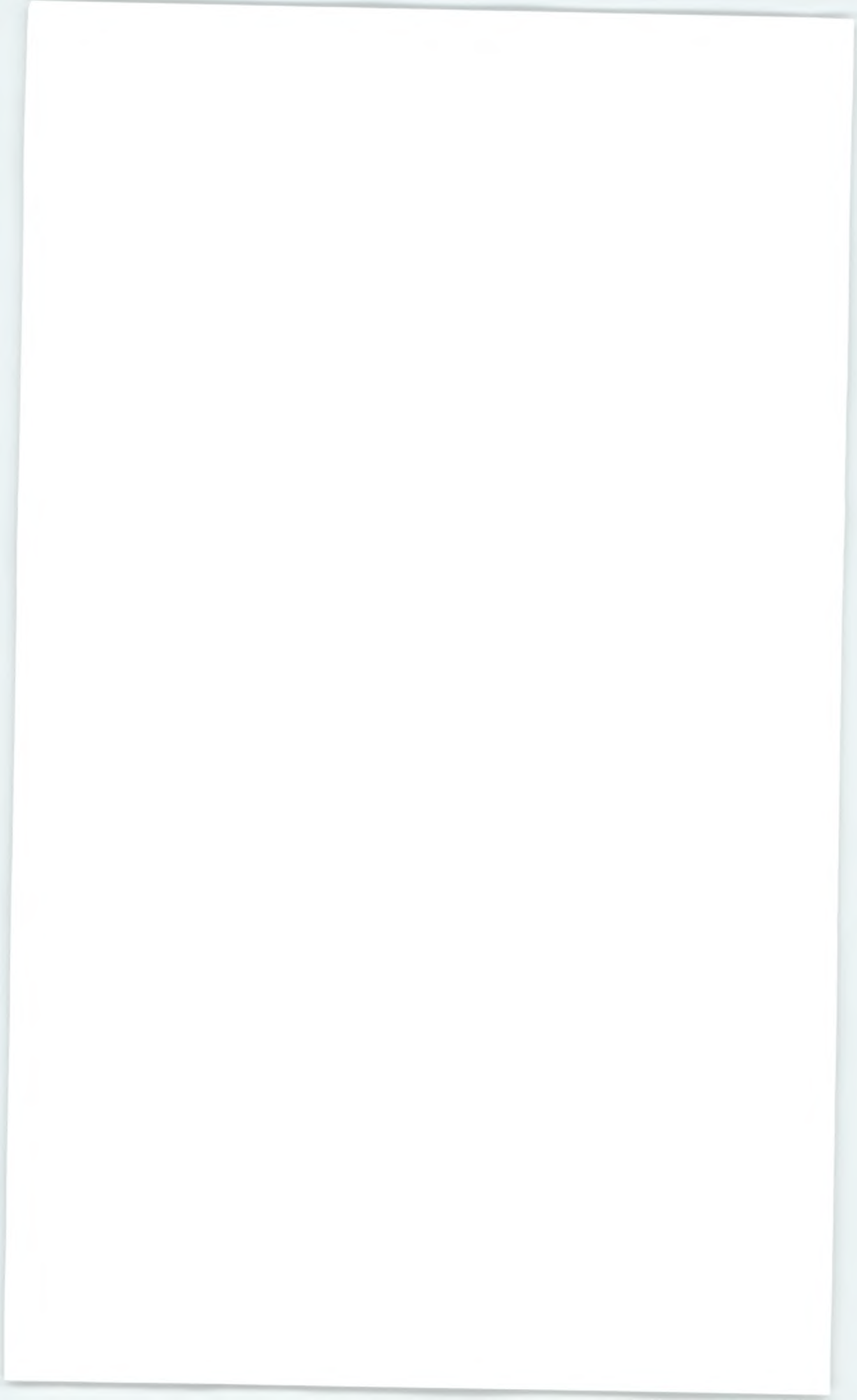
Programmes	Informations selon les étapes de traitement											Objectif gouvernemental		
	Logements livrés			Logements en voie de réalisation			Logements en analyse		Total des logements livrés, en voie de réalisation et en analyse					
	Nombre projets	Nombre logements	Montant subvention (M\$)	Nombre projets	Nombre logements	Montant subvention (M\$)	Nombre projets	Nombre logements	Nombre projets	Nombre logements	Prévision	% de réalisation ¹	Logements à réaliser ²	
1. AccèsLogis Québec - phase II	70	1 421	82,3	92	2 935	202,7	21	396	183	4 752	6 930	68,6%	2 178	
2. Logement abordable Québec - phases I et II														
2.1 Volet social & communautaire	25	759	57,7	46	2 741	213,8	12	489	83	3 989	5 505	72,5%	1 516	
2.2 Volet privé	66	525	5,6	93	1 107	11,8	78	688	237	2 320	3 268	71,0%	948	
2.3 Volet Kativik	2	18	3,5	1	1	0,2	7	7	10	26	97	26,8%	71	
2.4 Volet Nord du Québec	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0	0	200	0,0%	200	
Sous-total logement abordable Québec	93	1 302	66,8	140	3 849	225,9	97	1 184	330	6 335	9 070	69,8%	2 735	
Grand total	163	2 723	149,1	232	6 784	428,6	118	1 580	513	11 087	16 000	69,3% ³	4 913	

Note :

- (1) Le pourcentage de réalisation tient compte des logements livrés ainsi que ceux en voie de réalisation à différentes étapes de réalisation incluant ceux en analyse.
- (2) Logements de projets en élaboration ou à concevoir.
- (3) Il convient de noter que 1 600 unités d'AccèsLogis Québec n'ont pas encore été engagées (programmation 2006-2007) et par conséquent, le taux réel de réalisation devrait être calculé par rapport à un total actuel possible de 14 400 et non de 16 000, ce qui le porterait à 77,0%.

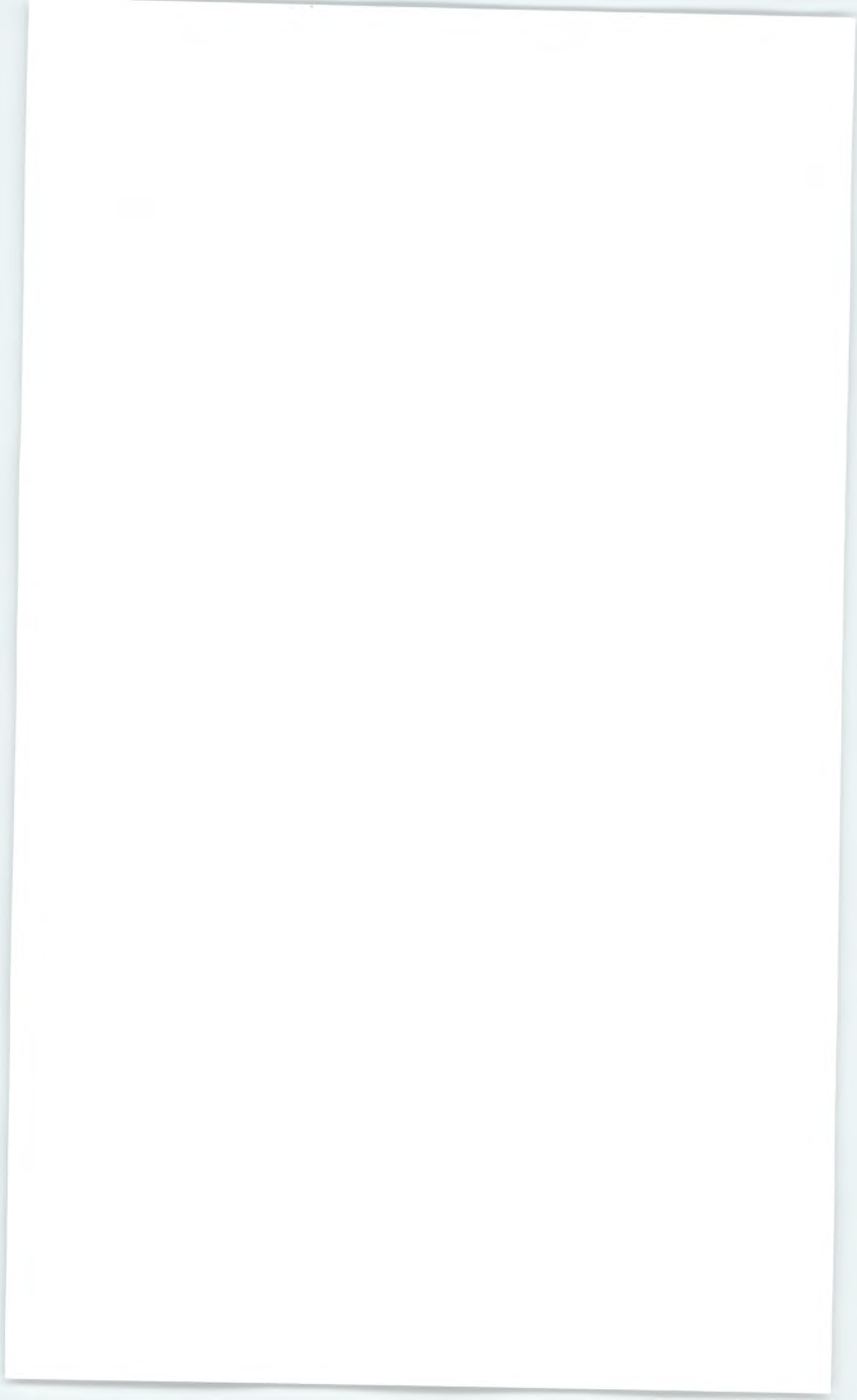
Source :

Société d'habitation du Québec
 Direction du développement des programmes
 Service des statistiques
 24 janvier 2005



PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC (PHASE II) ET LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC
 SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES
 AU 31 DÉCEMBRE 2004

Région administrative	AccèsLogis Québec - Phase II			Logement abordable Québec									Total AccèsLogis Québec (phase II) et Logement abordable Québec		
				Volet social et communautaire			Volet privé			Volet Kativik					
	Livré	En voie de réalisation et en analyse	Total	Livré	En voie de réalisation et en analyse	Total	Livré	En voie de réalisation et en analyse	Total	Livré	En voie de réalisation et en analyse	Total			
Bas Saint-Laurent	36	82	118	0	10	10	20	17	37	0	0	0	56	109	165
Saguenay-Lac-Saint-Jean	68	64	132	0	0	0	0	0	0	0	0	0	68	64	132
Capitale Nationale	254	244	498	451	102	553	54	121	175	0	0	0	759	467	1 226
Mauricie	69	83	152	0	0	0	0	212	212	0	0	0	69	295	364
Estrie	54	0	54	0	72	72	93	20	113	0	0	0	147	92	239
Montréal	293	1 753	2 046	180	2 230	2 410	91	959	1 050	0	0	0	564	4 942	5 506
Outaouais	50	82	132	44	82	126	0	62	62	0	0	0	94	226	320
Abitibi-Témiscamingue	43	33	76	0	0	0	0	9	9	0	0	0	43	42	85
Côte-Nord	24	0	24	8	0	8	0	0	0	0	0	0	32	0	32
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18	8	26	18	8	26
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	60	24	84	0	0	0	20	0	20	0	0	0	80	24	104
Chaudière-Appalache	112	244	356	0	265	265	29	30	59	0	0	0	141	539	680
Laval	0	66	66	0	0	0	14	82	96	0	0	0	14	148	162
Lanaudière	22	206	228	0	65	65	81	84	165	0	0	0	103	355	458
Laurentides	106	126	232	0	0	0	11	91	102	0	0	0	117	217	334
Montréal	198	298	496	76	404	480	112	106	218	0	0	0	386	808	1 194
Centre-du-Québec	32	26	58	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32	26	58
En réserve	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	2	2
Total	1 421	3 331	4 752	759	3 230	3 989	525	1 795	2 320	18	8	26	2 723	8 364	11 087

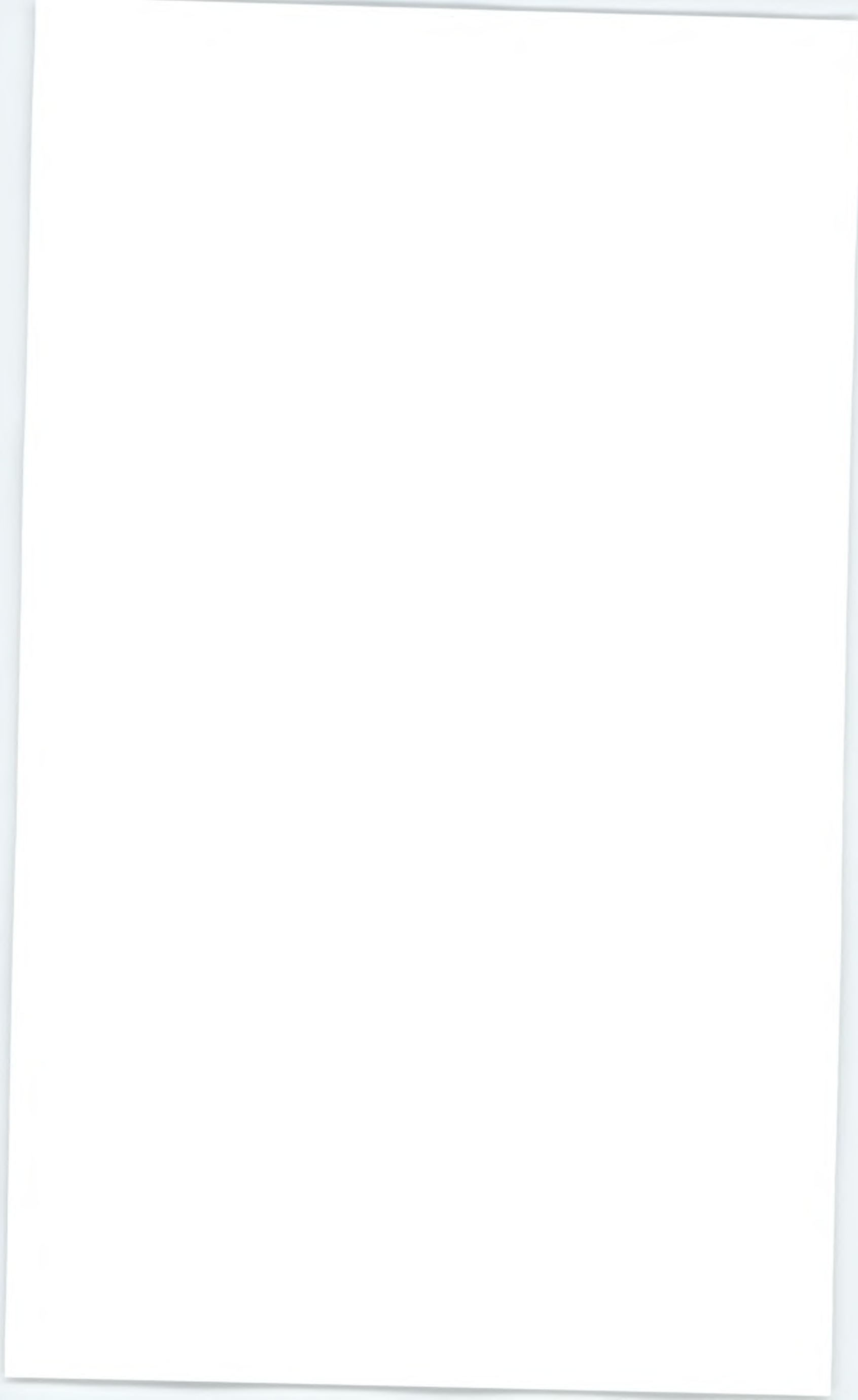


PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC - PHASE II
SELON LES ANNÉES DE PROGRAMMATION ET LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES
AU 31 DÉCEMBRE 2004

Région administrative	Programmation 2002-2003			Programmation 2003-2004			Programmation 2004-2005			Programmation 2005-2006			Total des programmations		
	Livré ¹	En voie de réalisation et en analyse ²	Total 2002-2003	Livré ¹	En voie de réalisation et en analyse ²	Total 2003-2004	Livré ¹	En voie de réalisation et en analyse ²	Total 2004-2005	Livré ¹	En voie de réalisation et en analyse ²	Total 2005-2006	Livré ¹	En voie de réalisation et en analyse ²	Total
Bas Saint-Laurent	19	0	19	0	4	4	17	22	39	0	56	56	36	82	118
Saguenay-Lac-Saint-Jean	62	0	62	0	14	14	6	20	26	0	30	30	68	64	132
Capitale Nationale ³	90	0	90	144	38	182	20	166	186	0	40	40	254	244	498
Mauricie	32	22	54	37	0	37	0	61	61	0	0	0	69	83	152
Estrie	10	0	10	20	0	20	24	0	24	0	0	0	54	0	54
Montréal ⁴	214	391	605	44	608	652	35	213	248	0	541	541	293	1 753	2 046
Outaouais	7	0	7	26	69	95	17	13	30	0	0	0	50	82	132
Abitibi-Témiscamingue	9	0	9	34	0	34	0	33	33	0	0	0	43	33	76
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	24	0	24	0	0	0	24	0	24
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12	0	12	48	0	48	0	0	0	0	24	24	60	24	84
Chaudière-Appalache	78	76	154	26	0	26	8	140	148	0	28	28	112	244	356
Laval	0	0	0	0	0	0	0	52	52	0	14	14	0	66	66
Lanaudière	22	0	22	0	15	15	0	130	130	0	61	61	22	206	228
Laurentides	0	0	0	50	12	62	12	104	116	44	10	54	106	126	232
Montréal	176	53	229	22	61	83	0	49	49	0	135	135	198	298	496
Centre-du-Québec	27	14	41	0	12	12	5	0	5	0	0	0	32	26	58
Total	758	556	1 314	451	833	1 284	168	1 003	1 171	44	939	983	1 421	3 331	4 752

Notes :

- (1) Il s'agit des projets terminés pour lesquels la procédure administrative de date d'ajustement des intérêts (DAI) a été effectuée ainsi que certains projets ayant encore le statut d'engagement définitif mais qui sont occupés par des locataires malgré que la DAI ne soit pas effectuée.
- (2) Il s'agit des projets actuellement en analyse, des projets ayant reçu un engagement conditionnel ainsi que ceux ayant reçu un engagement définitif.
- (3) La Ville de Québec, à titre de municipalité mandataire, disposait d'allocations totales de 276 unités et de 125 unités, respectivement à l'intérieur des programmations 2004-2005 et 2005-2006 du programme AccèsLogis Québec.
- (4) La Ville de Montréal, à titre de municipalité mandataire, disposait d'allocations totales de 246 unités et de 500 unités, respectivement à l'intérieur des programmations 2004-2005 et 2005-2006 du programme AccèsLogis Québec.

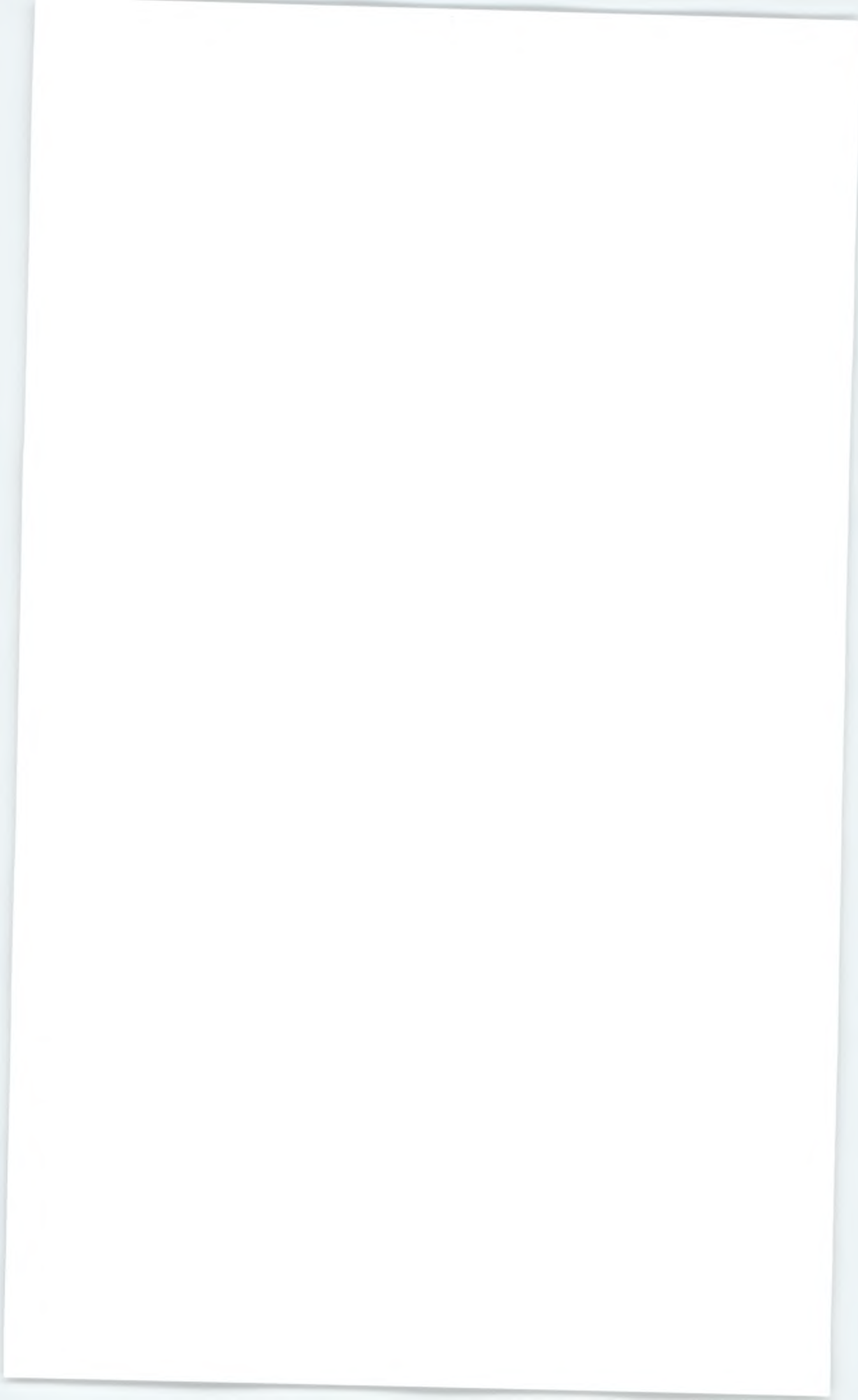


PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC - VOLET SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
SELON LES PHASES ET LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES
AU 31 DÉCEMBRE 2004

Région administrative	Phase I			Phase II			Total des phases		
	Livré	En voie de réalisation et en analyse	Total Phase I	Livré	En voie de réalisation et en analyse	Total Phase II	Livré	En voie de réalisation et en analyse	Total des phases
Bas Saint-Laurent	0	0	0	0	10	10	0	10	10
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitale Nationale ¹	451	102	553	0	0	0	451	102	553
Mauricie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Estrie	0	0	0	0	72	72	0	72	72
Montréal ²	180	2 230	2 410	0	0	0	180	2 230	2 410
Outaouais	44	82	126	0	0	0	44	82	126
Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Côte-Nord	8	0	8	0	0	0	8	0	8
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chaudière-Appalache	0	193	193	0	72	72	0	265	265
Laval	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lanaudière	0	38	38	0	27	27	0	65	65
Laurentides	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montréal	76	176	252	0	228	228	76	404	480
Centre-du-Québec	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	759	2 821	3 580	0	409	409	759	3 230	3 989

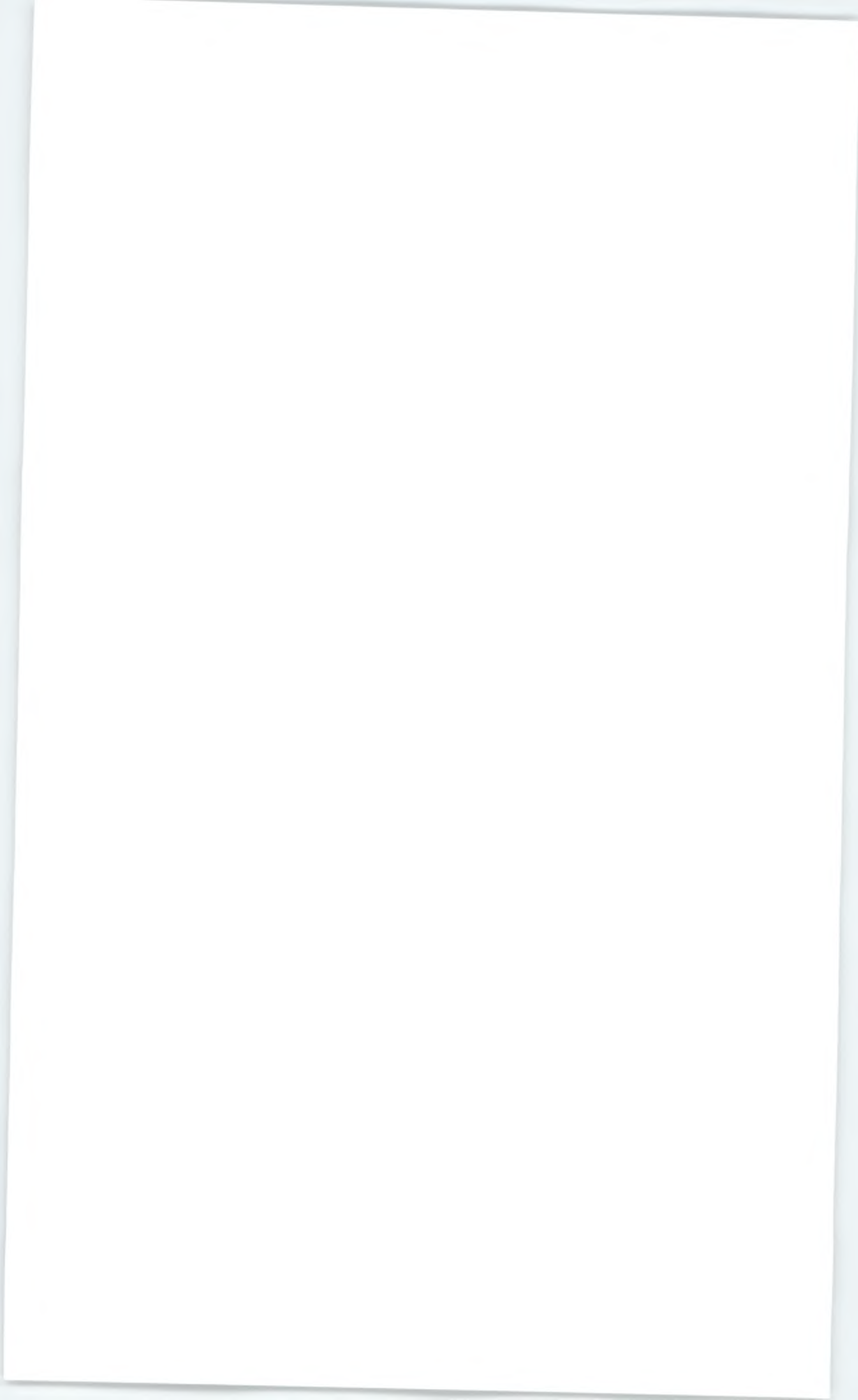
Notes :

- (1) La Ville de Québec, à titre de municipalité mandataire, disposait d'allocations totales de 565 unités et de 125 unités à l'intérieur des phases I et II du programme Logement abordable Québec, volet social et communautaire.
- (2) La Ville de Montréal, à titre de municipalité mandataire, disposait d'allocations totales de 400 unités et de 935 unités à l'intérieur des phases I et II du programme Logement abordable Québec, volet social et communautaire.

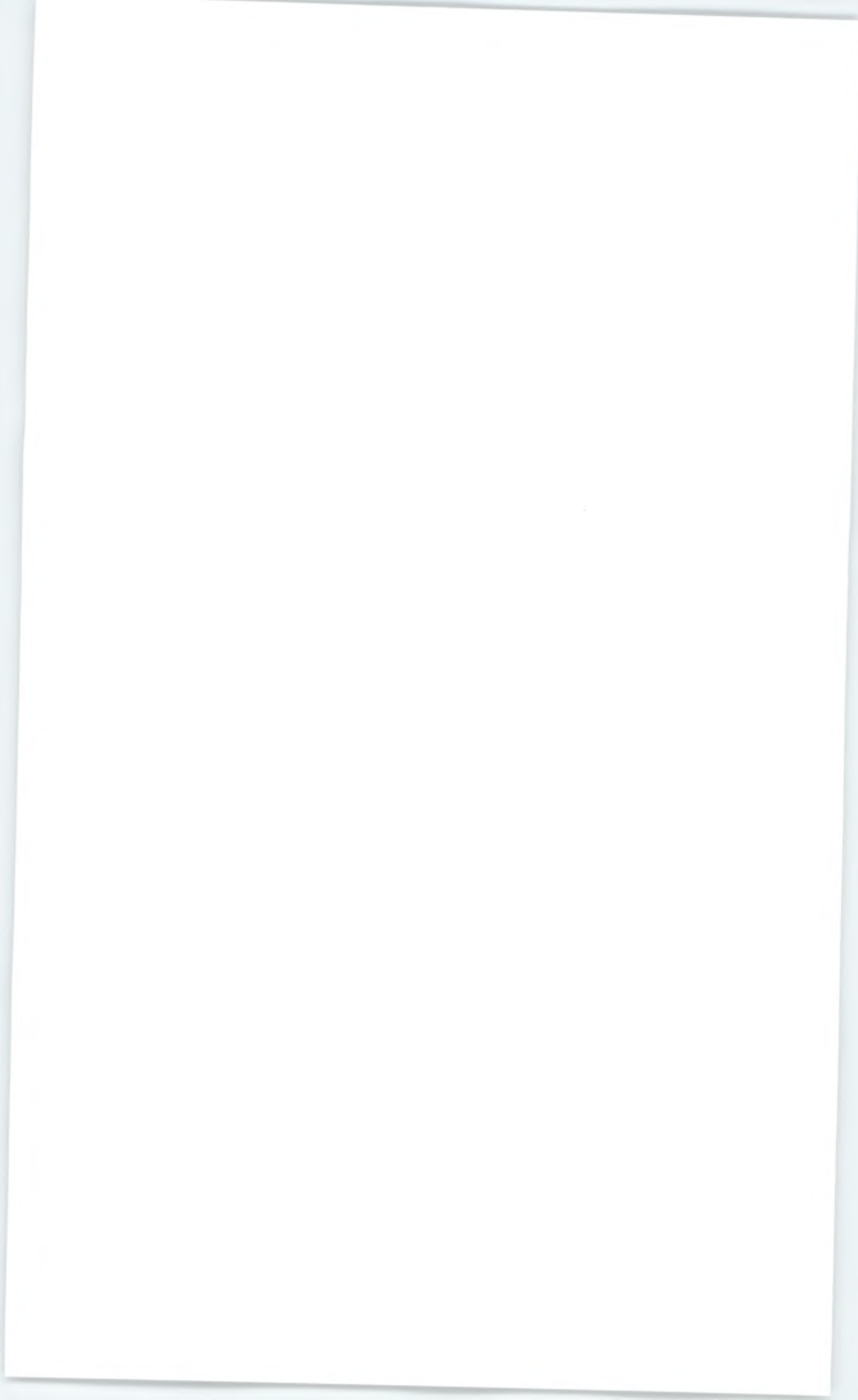


PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC - VOLETS PRIVÉ ET KATIVIK
SELON LES PHASES ET LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES
AU 31 DÉCEMBRE 2004

Région administrative	Volet privé						Volet Kativik			Total des volets privé et Kativik		
	Phase I			Phase II			Total des phases			Total	En voie de réalisation et en analyse	Total
	Livré	En voie de réalisation et en analyse	Total Phase I	Livré	En voie de réalisation et en analyse	Total Phase II	Livré	En voie de réalisation et en analyse	Total des phases			
Bas Saint-Laurent	20	17	37	0	0	0	20	17	37	0	17	37
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitale Nationale	54	121	175	0	0	0	54	121	175	0	121	175
Mauricie	0	212	212	0	0	0	0	212	212	0	212	212
Estrie	93	20	113	0	0	0	93	20	113	0	20	113
Montréal	91	959	1 050	0	0	0	91	959	1 050	0	959	1 050
Outaouais	0	62	62	0	0	0	0	62	62	0	62	62
Abitibi-Témiscamingue	0	9	9	0	0	0	0	9	9	0	9	9
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18	8	26
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	20	0	20	0	0	0	20	0	20	0	0	20
Chaudière-Appalache	29	30	59	0	0	0	29	30	59	0	30	59
Laval	14	82	96	0	0	0	14	82	96	0	82	96
Lanaudière	81	84	165	0	0	0	81	84	165	0	84	165
Laurentides	11	91	102	0	0	0	11	91	102	0	91	102
Montréal	112	106	218	0	0	0	112	106	218	0	106	218
Centre-du-Québec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
En réserve	0	2	2	0	0	0	0	2	2	0	2	2
Total	525	1 795	2 320	0	0	0	525	1 795	2 320	18	8	2 346



**THÈME N° 3 : LES LISTES D'ATTENTE ET LA PROBLÉMATIQUE
DU DÉRACINEMENT DE LEUR MILIEU D'ORIGINE
DES NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES DE HLM**



**AUDITION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
DEVANT LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
LE 26 JANVIER 2005**

Question du député de Mille-Îles, monsieur Maurice Clermont

Problématique

Monsieur Clermont, dans son intervention, déplore que des personnes qui se voient attribuer un logement à loyer modique doivent déménager, souvent en dehors de leur municipalité d'origine.

Monsieur Clermont demande si la Société d'habitation du Québec a déjà réalisé une étude sur ce sujet.

État de situation

1 : Les programmes de logement à loyer modique à Laval et dans la circonscription électorale de Mille-Îles

L'Office municipal d'habitation de Laval gère 1 120 logements HLM et 417 suppléments au loyer, pour un total de 1 537 logements. De plus, 13 coopératives et organismes à but non lucratif adhèrent soit au programme de logement à loyer modique ou au supplément au loyer pour 143 logements supplémentaires. Toutefois, la circonscription électorale de Mille-Îles ne comptait, en 2003, que 66 logements à loyer modique, dont 20 HLM gérés par l'office d'habitation, 15 HLM gérés par un organisme à but non lucratif, le Relais familial d'Auteuil, et 31 suppléments au loyer. Enfin, toujours en 2003, 865 ménages ont touché une somme mensuelle moyenne de 60 \$ à titre d'Allocation-logement.

Au 31 décembre 2004, la liste d'attente de l'Office d'habitation comptait 1 066 ménages. On ne connaît pas la proportion de ces ménages qui résident sur le territoire de la circonscription électorale de Mille-Îles.

2 : Processus d'attribution des logements à loyer modique

Le Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique détermine le processus d'attribution de ces logements subventionnés.

Sommairement, lorsqu'un HLM ou qu'un logement inscrit au supplément au loyer se libère, il est proposé au requérant situé le premier dans la liste d'attente correspondant à la clientèle visée (personnes âgées ou familles), à la typologie recherchée (nombre de chambres par rapport à la composition du ménage) et, le cas échéant, à sa localisation (territoire de sélection).

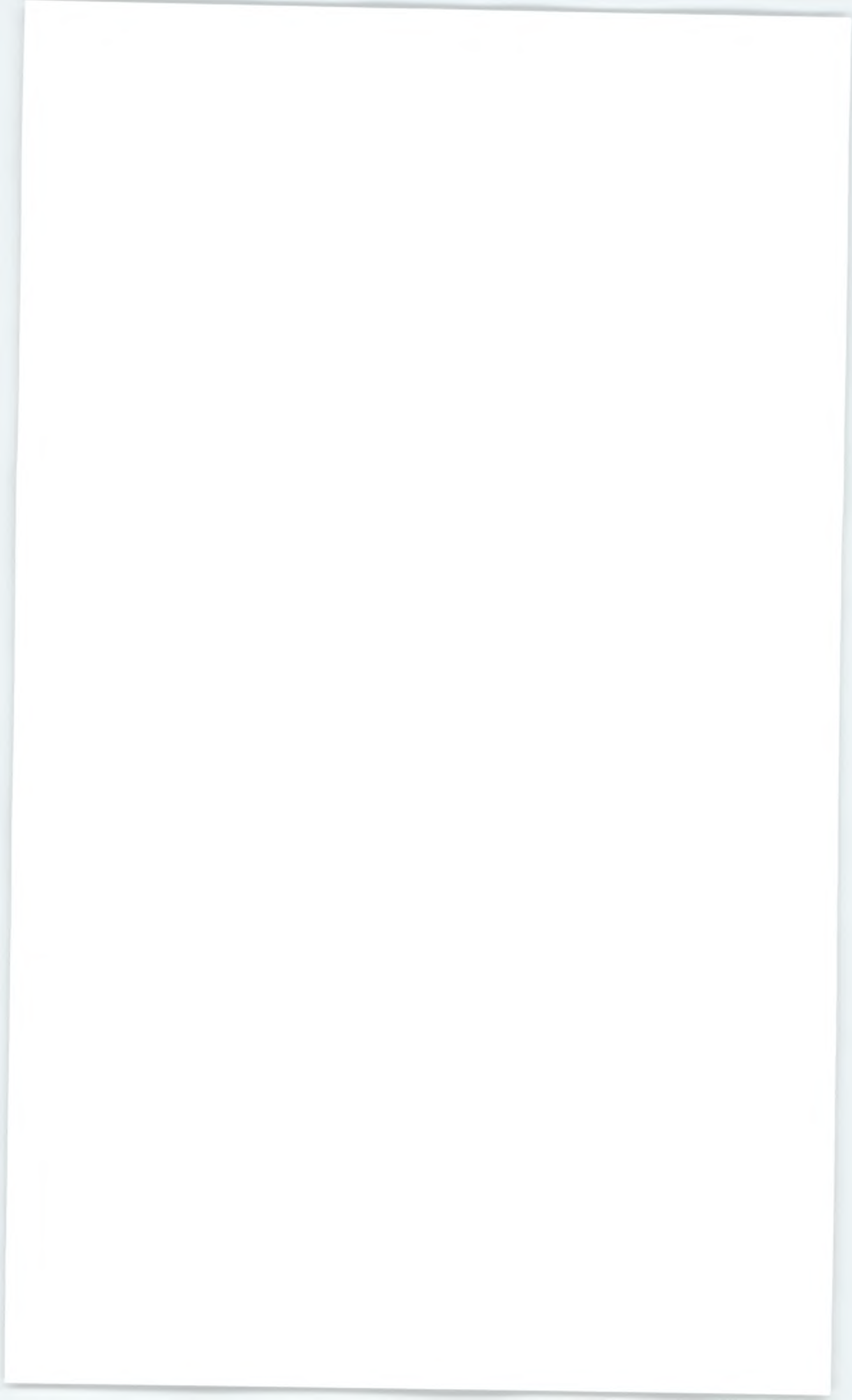
Un requérant ne peut donc pas choisir entre deux ou trois logements, sauf circonstances exceptionnelles.

Par ailleurs, le processus d'attribution est conçu de façon à accorder la priorité aux ménages dont la situation économique est la plus difficile.

3 : Commentaires

La problématique exposée par le député provient du fait que les HLM ont été construits au fil des ans, en fonction des demandes des municipalités. Or, il ne se construit plus de HLM depuis 1994 : le parc ne peut plus évoluer pour tenir compte de nouveaux besoins.

Le supplément au loyer offre une plus grande souplesse. En effet, une entente de 5 ans lie un propriétaire et l'office d'habitation. Par conséquent, au terme d'une entente, ou lorsqu'un ménage subventionné quitte son logement, l'office d'habitation peut réévaluer la pertinence de prolonger l'entente pour ce logement, ou de tenter de trouver un autre logement correspondant mieux aux besoins des requérants inscrits sur la liste d'attente, en fonction du lieu de résidence et des typologies demandées. Évidemment, le propriétaire de ce nouveau logement devra fournir son assentiment.



Toutefois, compte tenu de la répartition géographique des logements à loyer modique, il est pour ainsi dire impossible, actuellement, de garantir qu'un requérant se verra offrir un logement à proximité de son domicile.

Solutions possibles

Court terme

Allocation-logement

Les ménages à faible revenu constitués d'une famille avec enfant ou d'une personne âgée d'au moins 55 ans devraient dans un premier temps s'inscrire au programme Allocation-logement. L'aide peut atteindre 80 \$ par mois, en fonction du revenu du ménage, de son loyer et de sa composition. Pour présenter une demande, il suffit de contacter le ministère du Revenu du Québec, en composant, pour Laval, le 450-972-3320.

Supplément au loyer

Dans le cadre du supplément au loyer, il pourrait être possible, dans certains cas, d'offrir à un requérant de demeurer dans son logement actuel, lequel serait inscrit au supplément au loyer. Pour ce faire, certaines conditions s'appliquent.

Moyen terme

AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec

L'office d'habitation ou un groupe de ressources techniques peut développer un projet de logements dans le cadre de l'un de ces deux programmes afin d'améliorer l'offre de logements sociaux et communautaires dans des quartiers qui en sont dépourvus.

Il faut compter de 12 à 24 mois entre les premières étapes d'élaboration d'un projet et la livraison des logements.

Conclusion

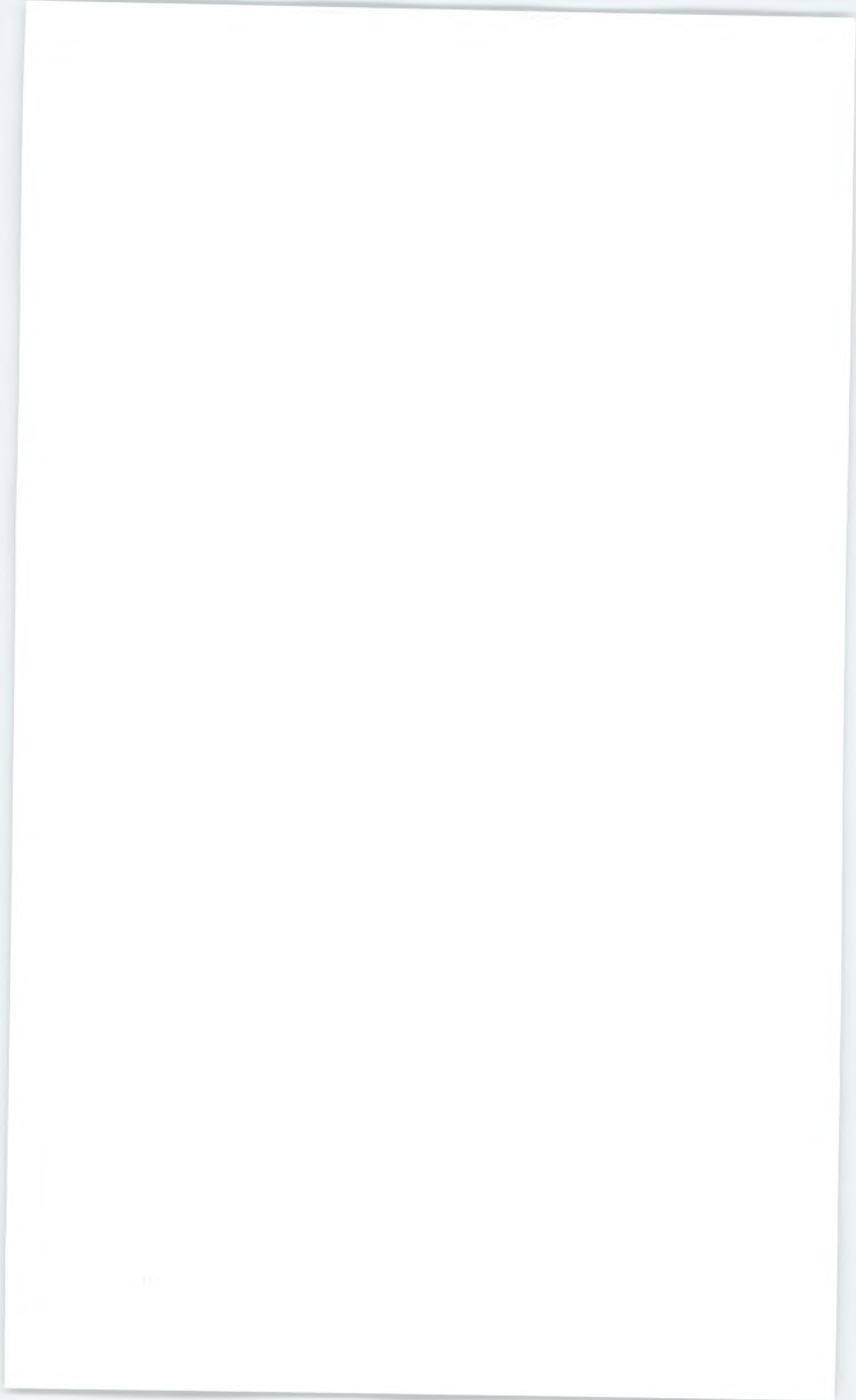
La Société d'habitation du Québec est consciente de la situation décrite par le député de Mille-Iles. Effectivement, de nombreuses personnes souhaiteraient obtenir une aide pour se loger sans nécessairement avoir à déménager dans un autre logement. Plusieurs hypothèses de solution ont déjà fait l'objet de discussions, sans toutefois que des études formelles aient été réalisées.

Parmi ces hypothèses figure la possibilité de hausser l'aide directe aux ménages. Toutefois, l'on ne doit pas sous-estimer les contraintes qui se posent, soit :

- les coûts d'une mesure d'aide à la personne qui serait à la fois plus généreuse et plus étendue que l'Allocation-logement actuelle ;
- la difficulté de contrôler les hausses de loyer qu'une telle mesure pourrait engendrer.

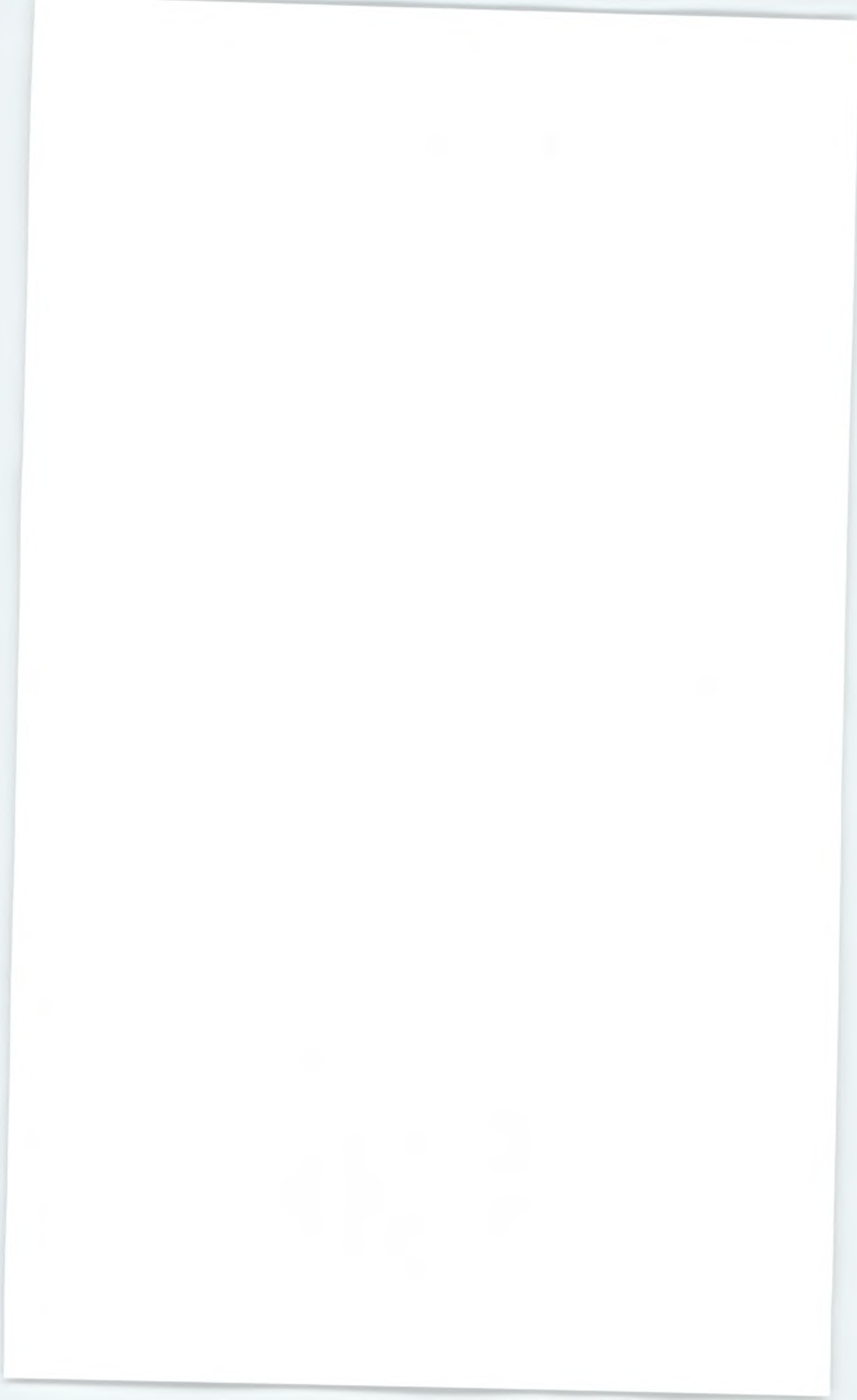
Enfin, le problème décrit ne doit pas occulter le fait que la formule des logements à loyer modique comporte de nombreux avantages.

Source : Direction du développement des programmes
Société d'habitation du Québec

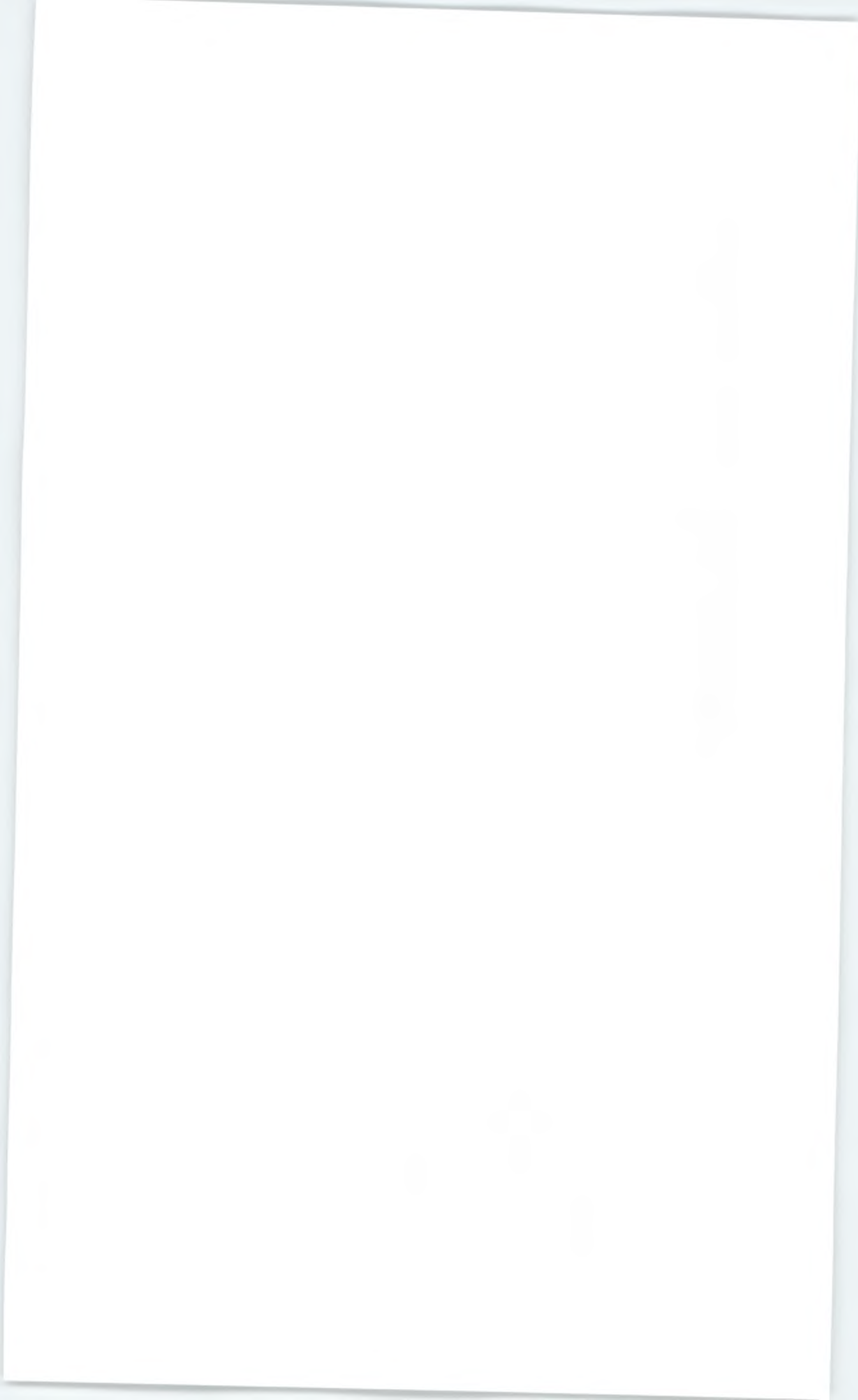


**STATISTIQUES SUR LES PROGRAMMES DE LA SHQ
POUR LES ANNÉES 1998 À 2003 POUR LA CEP DE MILLE-ÎLES
LES DONNÉES PROVIENNENT DU PORTRAIT RÉGIONAL DES INTERVENTIONS DE LA SHQ**

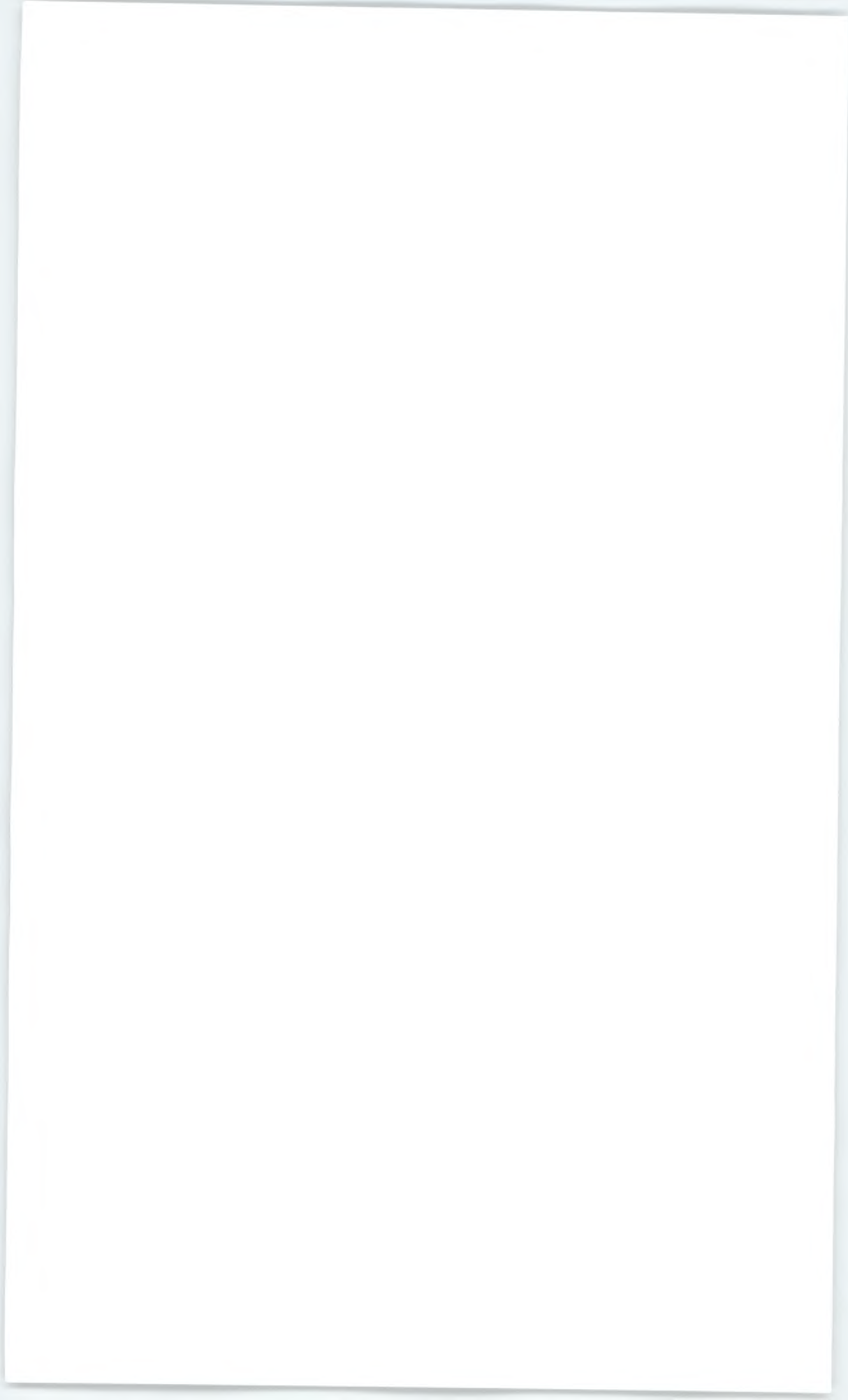
DESCRIPTION DES PROGRAMMES	NB 1998	MNT 1998	NB 1999	MNT 1999	NB 2000	MNT 2000	NB 2001	MNT 2001	NB 2002	MNT 2002	NB 2003	MNT 2003
1.0 AIDE AU LOGEMENT SOCIAL, COMMUNAUTAIRE ET ABORDABLE	1,029	\$991,195	984	\$1,015,786	993	\$986,956	1,031	\$969,606	939	\$923,768	931	\$886,247
1.1 HABITATION A LOYER MODIQUE (HLM)	35	\$200,788	35	\$215,458	35	\$201,213	35	\$205,278	35	\$195,094	35	\$155,771
1.1.1 VOLET RÉGULIER (OMH)	20	\$83,041	20	\$83,796	20	\$84,821	20	\$97,345	20	\$85,501	20	\$57,569
1.1.2 VOLET COOP-OBNL	15	\$117,747	15	\$131,662	15	\$116,392	15	\$107,933	15	\$109,593	15	\$98,202
1.2 SUPPLÉMENT AU LOYER	26	\$97,474	26	\$99,275	26	\$97,423	26	\$95,878	26	\$92,582	31	\$104,818
1.3 ALLOCATION-LOGEMENT	968	\$692,933	923	\$701,053	932	\$688,319	970	\$668,451	878	\$636,092	865	\$625,657



DESCRIPTION DES PROGRAMMES	NB 1998	MNT 1998	NB 1999	MNT 1999	NB 2000	MNT 2000	NB 2001	MNT 2001	NB 2002	MNT 2002	NB 2003	MNT 2003
2.00 AMÉLIORATION DE L'HABITAT	0	\$0	7	\$70,470	10	\$51,822	22	\$84,142	41	\$135,623	11	\$94,627
2.02 RÉNOVATION-QUÉBEC											11	\$94,627
2.09 ADAPTATION DE DOMICILE POUR PERSONNES HANDICAPÉES	0	\$0	6	\$67,970	3	\$38,016	5	\$55,486	7	\$74,006	0	\$0
2.10 LOGEMENTS ADAPTÉS POUR LES AÎNÉS AUTONOMES	0	\$0	1	\$2,500	7	\$13,806	17	\$28,656	34	\$61,617		
4.0 GRAND TOTAL	1,029	\$991,195	991	\$1,086,256	1,003	\$1,038,778	1,053	\$1,053,748	980	\$1,059,391	942	\$980,874



**THÈME N° 6 : LE COÛT DE REVIENT D'UN LOGEMENT
SELON LES PROGRAMMES LOGEMENT ABORDABLE
ET ACCÈSLOGIS**

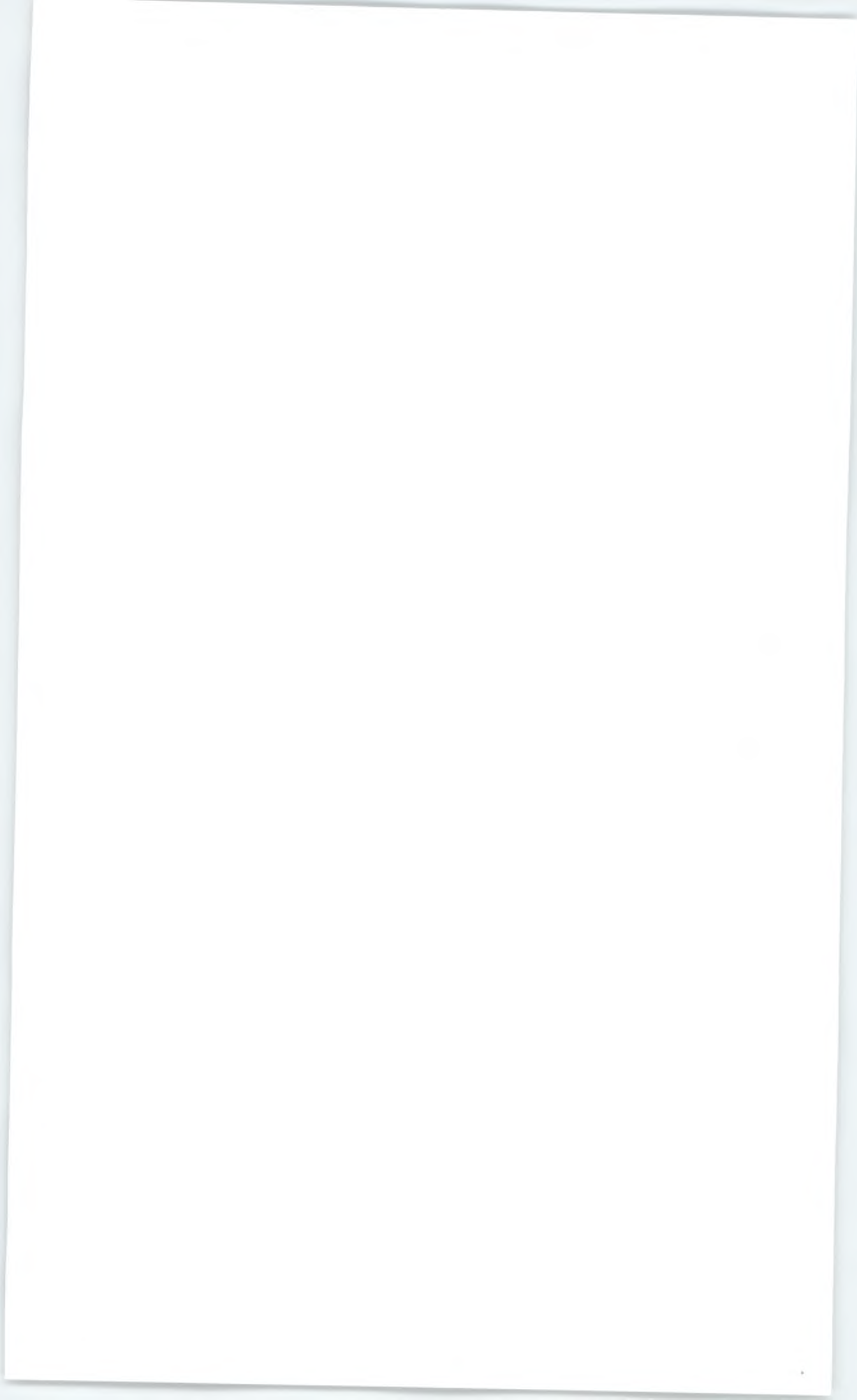


AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec

Projets livrés ou en construction

Ville de Montréal (Années 2002, 2003, 2004 et 2005)

	Projet	Adresse	Arrondissement	Année	Unités	Volet d'inter.	Type	Etat	Propriété du terrain	Coûts d'acquisition	Coûts d'acquisition par unité	Coûts des travaux de construction	Coûts travaux de construction/unité	Honoraires professionnels	Honoraires prof. unités
-CL-5107	COOPÉRATIVE D'HAB. LE CHÂTEAU PLAMONDON	3855-3875 Av. Plamondon	CDN-NDG	2002	18	1	AR	Livré	Privé	508 000 \$	28 222 \$	1 115 595 \$	61 978 \$	174 651 \$	9 703 \$
-CL-5099	LA RUE DES FEMMES DE MONTRÉAL		Ville-Marie	2002	20	3	CN	Livré	Ville	184 744 \$	9 237 \$	1 419 091 \$	70 955 \$	307 175 \$	15 359 \$
-CL-5110	COOP. D'HAB. FLEUR DE LYS DE MERCIER	1663 Pl. Beauchesne	Mercier/H-M	2002	24	1	AR	Livré	Privé	668 000 \$	27 833 \$	912 379 \$	38 016 \$	155 268 \$	6 470 \$
-CL-5105	RÉSIDENTE DE L'ACADÉMIE		Plateau Mont-Royal	2002	24	3	AR	Livré	Privé	615 000 \$	25 625 \$	746 640 \$	31 110 \$	123 126 \$	5 130 \$
-CL-5095	COOP.D'HAB. LES OASIS DE MONTREAL	551-553 Av. Jeanne-d'Arc	Mercier/H-M	2002	12	1	CN	Livré	Privé	163 000 \$	13 583 \$	974 003 \$	81 167 \$	109 927 \$	9 161 \$
-CL-5096	COOPÉRATIVE D'HAB. HAVRE DE PAIX	5460 Av. Walkley	CDN-NDG	2002	17	1	AR	Livré	Privé	410 000 \$	24 118 \$	806 344 \$	47 432 \$	152 523 \$	8 972 \$
-CL-5094	PASSERELLE		Sud-Ouest	2002	12	3	CN	Livré	Ville	102 742 \$	8 562 \$	864 315 \$	72 026 \$	97 039 \$	8 087 \$
-CL-5093	PASSERELLE	312-316 Rue Charon	Sud-Ouest	2002	9	1	CN	Livré	Ville	77 056 \$	8 562 \$	667 903 \$	74 211 \$	80 002 \$	8 889 \$
-CL-5029	LES HABITATIONS NOUVELLES AVENUES-PH. II	4020 Rue Beauharnais Est	Rosemont/Petite-Patrie	2002	46	2	CN	Livré	Ville	380 609 \$	8 274 \$	3 725 639 \$	80 992 \$	338 131 \$	7 351 \$
-CL-5129	HABITATIONS LA TRAVERSÉE		Rosemont/Petite-Patrie	2002	17	3	AR	Livré	Privé	514 500 \$	30 265 \$	476 851 \$	28 050 \$	88 427 \$	5 202 \$
-CL-5127	COOPÉRATIVE D'HABITATION SAMAKHI	12285 Rue René-Chopin	Riv-d-P/P-à-T/Mtl-Est	2002	39	1	CN	Livré	Privé	360 000 \$	9 231 \$	3 142 650 \$	80 581 \$	278 742 \$	7 147 \$
-CL-5111	HABITATIONS COMMUNAUTAIRES ST-PAUL-ÉMARD	7252-7262 Av. Bloomfield	Vill/St-M/Parc-Ex	2002	6	1	CN	Livré	Privé	75 000 \$	12 500 \$	523 263 \$	87 211 \$	78 220 \$	13 037 \$
-CL-5112	HABITATIONS COMMUNAUTAIRES ST-PAUL-ÉMARD	1947-1957 Rue Le Caron	Sud-Ouest	2002	14	1	AR	Livré	Privé	459 155 \$	32 797 \$	492 440 \$	35 174 \$	90 320 \$	6 451 \$
-CL-5109	HÉBERGEMENT JEUNESSE LE TOURNANT		Ville-Marie	2002	12	3	AR	Livré	Privé	40 000 \$	3 333 \$	769 857 \$	64 155 \$	126 982 \$	10 582 \$
-CL-5134	COOPÉRATIVE HAB. L'ENVOL DE LACHINE	690-692 2e Avenue (LCH)	Lachine	2002	16	1	CN	Livré	Privé	110 000 \$	6 875 \$	1 294 546 \$	80 909 \$	147 645 \$	9 228 \$
-CL-5126	COOP HABITATION VISION MULTINATIONALE	11957 Av. Lapierre (MTN)	Montréal-Nord	2002	16	1	AR	Livré	Privé	460 000 \$	28 750 \$	710 864 \$	44 429 \$	128 323 \$	8 020 \$
-CL-5100	COOP. D'HAB. SANS FRONTIÈRES DE ROSEMONT	3745 Rue Rachel Est	Rosemont/Petite-Patrie	2002	44	1	CN	Livré	Ville	450 090 \$	10 229 \$	4 210 452 \$	95 692 \$	434 253 \$	9 870 \$
-CL-5101	CARREFOUR FAMILIAL HOCHELAGA		Mercier/H-M	2002	5	3	TR	Livré	Don	1 \$	0 \$	149 444 \$	29 889 \$	36 736 \$	7 347 \$
	Sous-total 2002			2002	351					5 577 897 \$	15 891 \$	23 002 276 \$	65 534 \$	2 947 530 \$	8 398 \$
-CL-5138	MA CHAMBRE INC.		Plateau Mont-Royal	2003	17	3	AR	Livré	Privé	270 000 \$	15 882 \$	656 406 \$	38 612 \$	108 969 \$	6 410 \$
-AQ-6001	HABITATIONS LOUIS-QUERBES	4465-4477 Rue de Charlevoix (MTN)	Montréal-Nord	2003	24	1	CN	Livré	Privé	296 500 \$	12 354 \$	1 774 454 \$	73 936 \$	74 094 \$	3 087 \$
-CL-5133	COOP HABITATION LES RIVES DU ST-LAURENT	16-56 Av. David (MTE)	Riv-d-P/P-à-T/Mtl-Est	2003	47	1	CN	Livré	Privé	400 000 \$	8 511 \$	3 552 045 \$	75 575 \$	333 631 \$	7 099 \$
-CL-5121	COOP HABITATION LE FLEUVE DE L'ESPOIR	521-605 Av. Georges-V (MTE)	Riv-d-P/P-à-T/Mtl-Est	2003	66	1	CN	Livré	Privé	619 222 \$	9 382 \$	4 994 598 \$	75 676 \$	387 752 \$	5 875 \$
-AQ-6003	HABITATIONS ADAM-MOREAU	1515-1517 Rue Moreau	Mercier/H-M	2003	42	1	CN	Livré	Privé	127 800 \$	3 043 \$	3 715 456 \$	88 463 \$	129 915 \$	3 093 \$
-CL-5086	MAISON DES AÎNÉS HOCHELAGA-MAISONNEUVE	1620 Av. De La Salle	Mercier/H-M	2003	32	2	TR	Livré	Don	4 546 \$	142 \$	2 929 238 \$	91 539 \$	273 978 \$	8 562 \$
-CL-5117	COOP D'HAB. L'ÎLE DE LA VISITATION	2205 Boul. Henri-Bourassa Est	AhC	2003	46	1	AR	Livré	Privé	1 100 000 \$	23 913 \$	2 204 280 \$	47 919 \$	325 249 \$	7 071 \$
-CL-5103	SERVICE D'INTÉGRATION À LA COLLECTIVITÉ		Rosemont/Petite-Patrie	2003	10	3	CN	Livré	Privé	171 780 \$	17 178 \$	875 849 \$	87 585 \$	118 024 \$	11 802 \$
-CL-5088	COOP PRIMA VERA DE LA PETITE PATRIE	6002-6006 Rue De La Roche	Rosemont/Petite-Patrie	2003	16	1	CN	Livré	Privé	341 735 \$	21 358 \$	1 360 473 \$	85 030 \$	188 735 \$	11 796 \$
-CL-5104	CHAMBREVILLE MONTRÉAL INC.		Ville-Marie	2003	15	3	AR	Livré	Privé	373 000 \$	24 867 \$	431 534 \$	94 755 \$	94 755 \$	6 317 \$
-CL-5147	LES JARDINS D'EUGÉNIE		Riv-d-P/P-à-T/Mtl-Est	2003	75	1	CN	Livré	Privé	610 000 \$	8 133 \$	6 208 446 \$	82 779 \$	484 518 \$	6 460 \$
-CL-5089	OSBL HABITATIONS LES 11 VOLETS	16014-16016 Rue Eugénie-Tessier	Riv-d-P/P-à-T/Mtl-Est	2003	50	2	CN	Livré	Privé	385 893 \$	7 714 \$	4 769 066 \$	95 381 \$	318 045 \$	6 361 \$
-CL-5078	LES HABITATIONS NOUVELLES AVENUES-PH.III	6001 Av. Christophe-Colomb	Rosemont/Petite-Patrie	2003	41	2	CN	Livré	Ville	250 305 \$	6 105 \$	3 658 499 \$	89 232 \$	282 277 \$	6 885 \$
-CL-5139	COOPÉRATIVE D'HAB. ESTRELLA DEL SUR	6450 Boul. Pie-IX	Rosemont/Petite-Patrie	2003	16	1	CN	Livré	Privé	150 000 \$	9 375 \$	1 234 908 \$	77 182 \$	162 818 \$	10 176 \$
-CL-5148	FONDS DEDIE A L'HABITATION COMMUNAUTAIRE	10190-10192 Boul. Saint-Michel	Montréal-Nord	2003	22	3	CN	Livré	Privé	237 500 \$	10 795 \$	1 531 428 \$	69 610 \$	174 083 \$	7 913 \$
-CL-5141	LES OEUVRES DE LA MAISON DU PERE		AhC	2003	142	3	CN	Livré	Don	49 501 \$	349 \$	9 149 215 \$	64 431 \$	852 347 \$	6 002 \$
-CL-5137	COOP.D'HAB.DE LA SOLIDARITE CARTIERVILLE	11945-11955 Rue Dulongpré	Ville-Marie	2003	15	1	CN	Livré	Privé	140 000 \$	9 333 \$	1 634 319 \$	108 955 \$	195 835 \$	13 056 \$
-CL-5118	RESSOURCES JEUNESSE DE ST-LAURENT INC.	9810 Av. Papineau	AhC	2003	35	3	CN	Livré	Privé	244 000 \$	6 971 \$	3 815 265 \$	109 008 \$	334 112 \$	9 546 \$
-CL-5150	COOP. D'HABITATION MIMOSAS		Saint-Laurent	2003	34	1	CN	Livré	Privé	365 001 \$	10 735 \$	2 767 551 \$	81 399 \$	291 522 \$	8 574 \$
-CL-5132	COOP. D'HAB. PTIT TRAIN DE VIAUVILLE	1800-1810 Rue Ida-Steinberg	Mercier/H-M	2003	97	1	CN	Livré	Ville	285 000 \$	2 938 \$	8 849 740 \$	91 234 \$	547 217 \$	5 641 \$
-AQ-6006	HABITATIONS JOSEPH-JANOT	872-890 Rue Joseph-Janot	Riv-d-P/P-à-T/Mtl-Est	2003	40	1	CN	Livré	Privé	368 124 \$	9 203 \$	3 485 275 \$	87 132 \$	252 599 \$	6 315 \$
-AQ-6007	RÉSIDENTE MAYWOOD	33 Av. Maywood (PCL)	Pointe-Claire	2003	135	2	CN	Livré	Privé	225 000 \$	1 667 \$	12 882 184 \$	95 424 \$	932 122 \$	6 905 \$
-CL-5120	COOP. HAB. MAIN DANS LA MAIN HOCH/MAIS.	4821-4849 Rue de Rouen	Mercier/H-M	2003	24	1	CN	En construction	Privé	490 329 \$	20 430 \$	1 833 970 \$	76 415 \$	258 623 \$	10 776 \$
-AQ-6011	COOPÉRATIVE D HABITATION SKANAGOWA	2312 Rue du Centre	Sud-Ouest	2003	2	1	TR	Livré	Don	0 \$	0 \$	116 973 \$	58 486 \$	28 918 \$	14 459 \$
-CL-5160	COOPÉRATIVE D'HABITATION LE TRIOLET	1900 Boul. du Tricentenaire	Riv-d-P/P-à-T/Mtl-Est	2003	28	1	CN	Livré	Privé	175 000 \$	6 250 \$	2 321 220 \$	82 901 \$	256 030 \$	9 144 \$
-AQ-6009	HABITATIONS ANNE-GREENUP_(PAXTON)	1621 Rue Paxton	Sud-Ouest	2003	26	1	CN	Livré	Ville	360 517 \$	13 866 \$	2 446 034 \$	94 078 \$	217 158 \$	8 352 \$

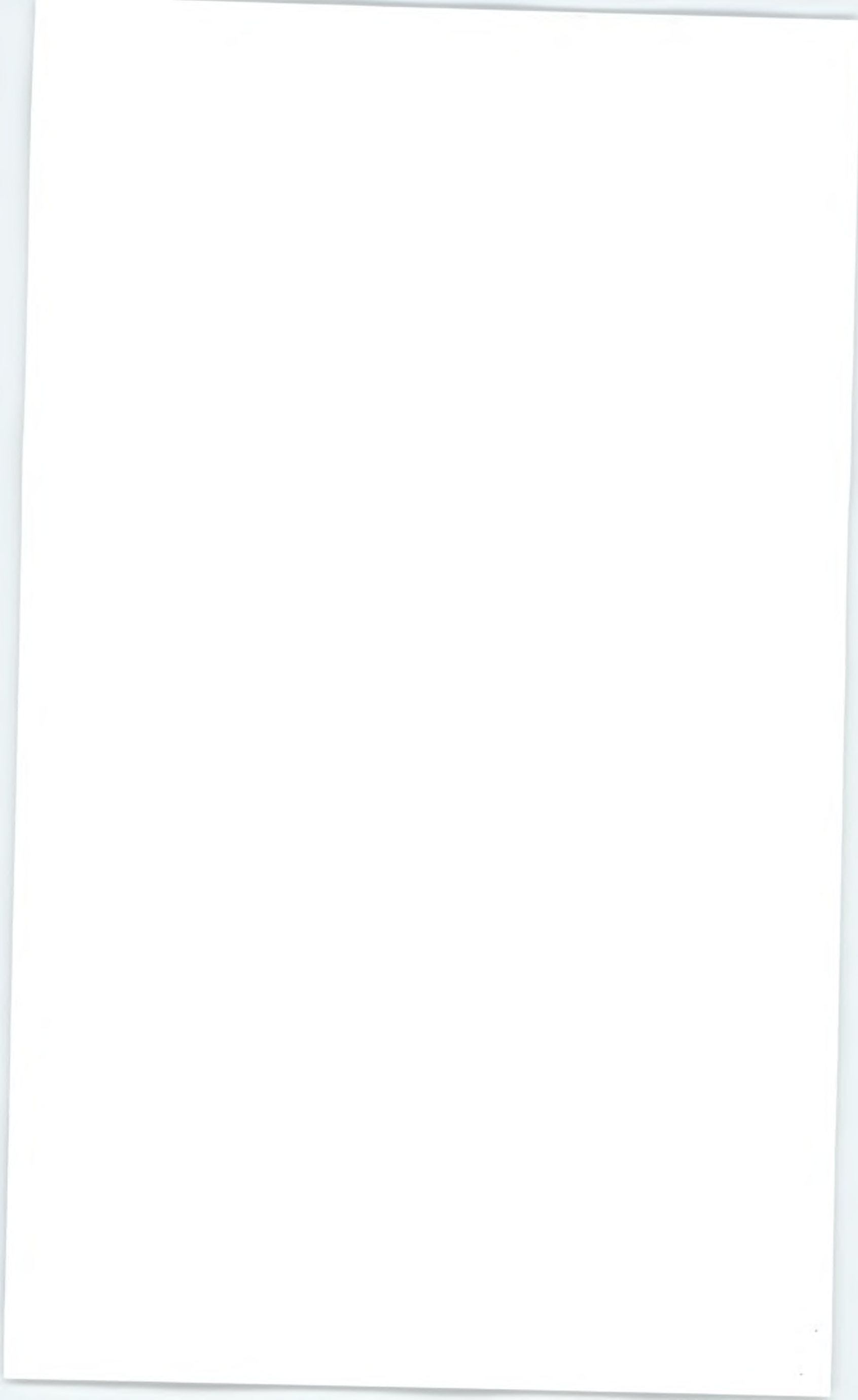


AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec

Projets livrés ou en construction

Ville de Montréal (Années 2002, 2003, 2004 et 2005)

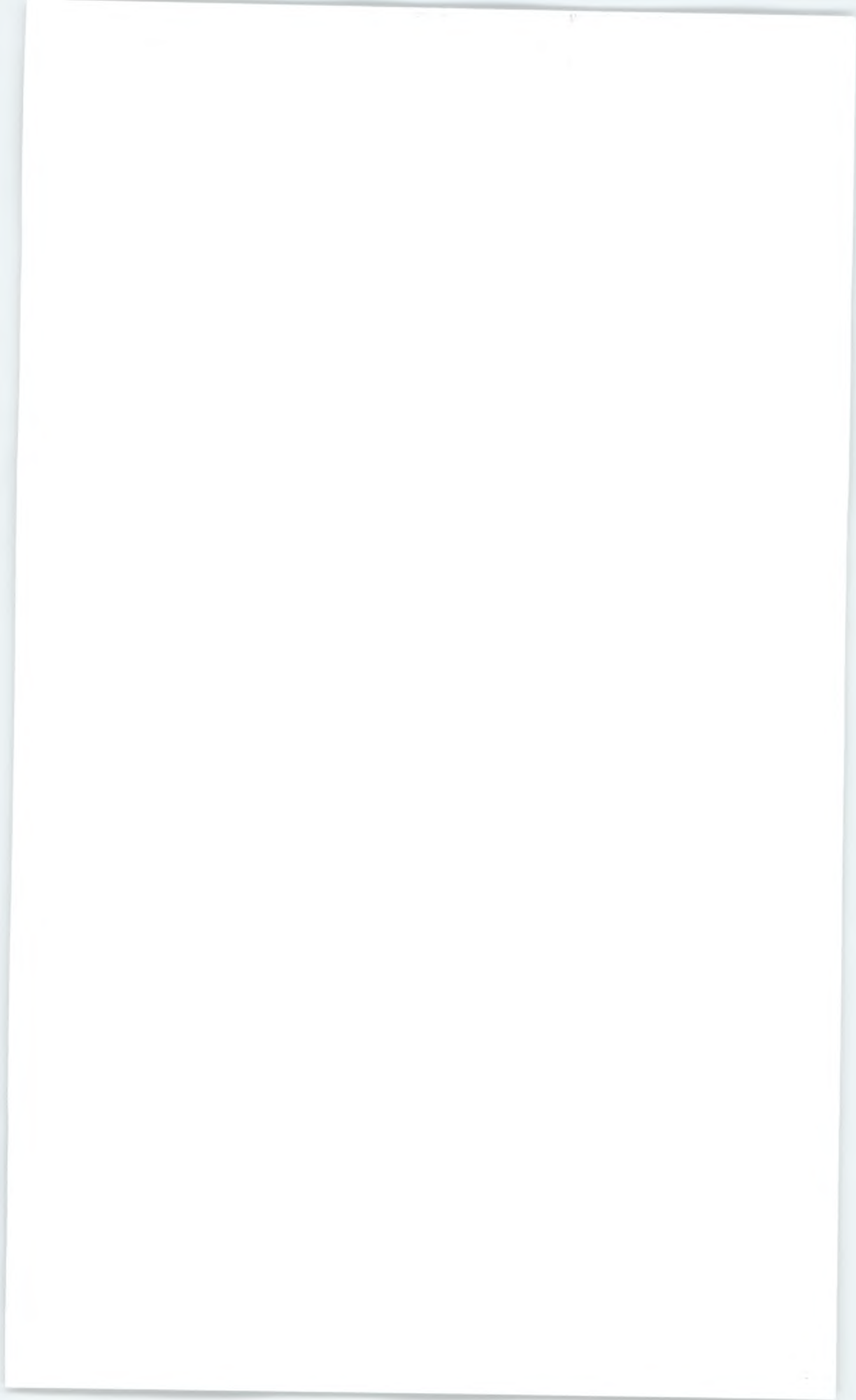
Projet	Adresse	Arrondissement	Année	Unités	Volet d'inter.	Type	Etat	Propriété du terrain	Coûts d'acquisition	Coûts d'acquisition par unité	Coûts des travaux de construction	Coûts travaux de construction/unité	Honoraires professionnels	Honoraires prof. unités
CL-5115	INTER-LOGE CENTRE-SUD - FAUBOURG	Ville-Marie	2003	34	1	CN	En construction	Ville	289 339 \$	8 510 \$	3 902 057 \$	114 766 \$	243 706 \$	7 168 \$
CL-5114	COOP. HABITATION VAL PERCHÉ	Ville-Marie	2003	51	1	CN	En construction	Ville	506 226 \$	9 928 \$	5 407 273 \$	106 025 \$	9 381 \$	9 381 \$
CL-5113	COOP HABITATION LA PORTE DU BOURG	Ville-Marie	2003	69	1	CN	En construction	Ville	577 956 \$	8 376 \$	6 786 459 \$	98 354 \$	562 045 \$	8 146 \$
	Sous-total 2003			1251					9 414 084 \$	7 525 \$	105 294 214 \$	84 168 \$	8 907 494 \$	7 120 \$
CL-5161	COOP HAB. CHÂTEAU DIGNITÉ DE ST-LÉONARD	Saint-Léonard	2004	47	1	CN	En construction	Privé	400 000 \$	8 511 \$	4 087 650 \$	86 971 \$	458 773 \$	9 761 \$
CL-5156	COOP D'HABITATION JOE BEEF	Sud-Ouest	2004	16	1	CN	Livré	Privé	38 000 \$	2 375 \$	1 074 887 \$	67 180 \$	151 887 \$	9 493 \$
CL-6041	COOP LES AMIS DE PIERREFONDS	Pierrefonds/Senneville	2004	28	1	CN	En construction	Privé	275 000 \$	9 821 \$	2 956 600 \$	105 593 \$	255 598 \$	9 129 \$
CL-5171	BUREAU DE CONSULTATION-JEUNESSE INC.	Verdun	2004	12	3	TR	Livré	Privé	365 000 \$	30 417 \$	888 479 \$	74 040 \$	135 740 \$	11 312 \$
CL-5152	COOPÉRATIVE D'HAB. CHÂTEAU DES ÉRABLES	Lachine	2004	19	1	CN	En construction	Ville	124 503 \$	6 553 \$	1 612 697 \$	84 879 \$	213 152 \$	11 219 \$
CL-5168	MAISON LÉCHELON INC.	Mercier/H-M	2004	24	3	CN	Livré	Privé	195 197 \$	8 133 \$	1 338 160 \$	55 757 \$	170 146 \$	7 089 \$
CL-5163	COOPÉRATIVE RÉSIDENCE CASABLANCA	VIII/ST-M/Parc-Ex	2004	14	1	CN	Livré	Privé	225 389 \$	16 099 \$	1 041 069 \$	74 362 \$	164 681 \$	11 763 \$
CL-5176	RÉSIDENCE PROJET CHANCE 2	CDN-NDG	2004	23	3	TR	Livré	Privé	446 976 \$	19 434 \$	1 916 830 \$	83 340 \$	251 107 \$	10 918 \$
CL-6032	COOP D'HABITATION ZONE D'OCCUPATION ZOO	CDN-NDG	2004	46	1	TR	Livré	Privé	804 345 \$	17 486 \$	4 467 807 \$	97 126 \$	427 456 \$	9 293 \$
CL-5175	COOPÉRATIVE D'HABITATION BENNY FARM	CDN-NDG	2004	24	1	TR	Livré	Privé	446 976 \$	18 624 \$	2 000 780 \$	83 366 \$	301 547 \$	12 564 \$
CL-5151	COOPÉRATIVE PERCE-NEIGE DE VERDUN	Verdun	2004	25	1	CN	En construction	Ville	88 172 \$	3 527 \$	2 492 680 \$	99 707 \$	287 410 \$	11 496 \$
CL-6053	LES BRISSES DE LACHINE	Lachine	2004	141	2	CN	En construction	Clé en main	0 \$	0 \$	14 096 000 \$	99 972 \$	247 221 \$	1 753 \$
CL-6013	HABITATIONS LES BOULEVARDS DE MTL-NORD	Montréal-Nord	2004	37	2	CN	En construction	Privé	206 000 \$	5 568 \$	3 967 377 \$	107 226 \$	316 847 \$	8 558 \$
CL-5136	AUBERGE COMMUNAUTAIRE SUD-OUEST	Sud-Ouest	2004	15	3	TR	En construction	Privé	330 167 \$	22 011 \$	989 329 \$	65 955 \$	181 312 \$	12 087 \$
CL-5172	MAISON JOSEPH VINCENT	Ville-Marie	2004	49	3	TR	En construction	Privé	855 100 \$	17 451 \$	3 313 372 \$	67 620 \$	397 922 \$	8 121 \$
CL-6054	OBNL - RÉSIDENCE ALEXIS-NIHON	Saint-Laurent	2004	139	2	CN	En construction	Clé en main	0 \$	0 \$	14 101 000 \$	101 446 \$	227 722 \$	1 638 \$
CL-6023	COOP D'HABITATION LE JARDIN D'ÉDEN	Lachine	2004	61	1	CN	En construction	Privé	682 000 \$	11 180 \$	6 022 770 \$	98 734 \$	550 926 \$	9 032 \$
CL-6008	COOP D'HABITATION AU CENTRE DE LA POINTE	Sud-Ouest	2004	40	1	CN	En construction	Ville	236 021 \$	5 901 \$	1 889 999 \$	105 000 \$	123 809 \$	6 878 \$
CL-6004	LES HABITATIONS DE LA SHAPEM	Mercier/H-M	2004	18	1	CN	En construction	Privé	1 \$	0 \$	3 421 949 \$	85 549 \$	313 955 \$	7 849 \$
CL-6058	COOPÉRATIVE D'HABITATION LA COLLECTIVE	VIII/ST-M/Parc-Ex	2004	53	1	TR	En construction	Privé	982 975 \$	18 547 \$	5 641 892 \$	106 451 \$	482 240 \$	9 099 \$
CL-6038	RÉSIDENCE ROSALIE-CADRON (LAURENTIEN)	AhC	2004	133	2	CN	En construction	Clé en main	1 \$	0 \$	13 249 864 \$	99 623 \$	304 924 \$	2 293 \$
CL-5173	MISSION BON ACCUEIL	Sud-Ouest	2004	50	3	TR	En construction	Privé	322 580 \$	6 451 \$	3 039 300 \$	60 786 \$	359 758 \$	7 195 \$
CL-5145	COOP. D'HAB. DE L'AVENIR (PIERREFONDS)	Pierrefonds/Senneville	2004	39	1	CN	En construction	Ville	86 957 \$	2 230 \$	4 372 561 \$	112 117 \$	397 913 \$	10 203 \$
CL-5155	COOP D'HABIT. JOLIE-FONTAINE D'HOCHÉLAGA	Mercier/H-M	2004	71	1	CN	En construction	Ville	467 671 \$	6 587 \$	7 357 363 \$	103 625 \$	502 629 \$	8 488 \$
CL-6019	HAB. COMM. DE LA BANLIEUE O. (DORVAL)	Dorval	2004	76	2	CN	En construction	Privé	793 622 \$	10 442 \$	8 138 579 \$	107 087 \$	501 974 \$	6 605 \$
CL-6031	COOP D'HAB. LES DAMES DE COEUR PHASE 2	Ville-Marie	2004	9	1	CN	En construction	Ville	60 742 \$	6 749 \$	833 556 \$	92 617 \$	97 998 \$	10 889 \$
CL-5169	LOGIS PHARE	Ville-Marie	2004	8	3	CN	En construction	Privé	85 631 \$	10 704 \$	834 369 \$	104 296 \$	106 245 \$	13 281 \$
CL-5157	CHEMIN DE LA COTE	CDN-NDG	2004	46	2	CN	En construction	Privé	453 305 \$	9 854 \$	4 418 739 \$	96 060 \$	382 860 \$	8 323 \$
CL-5183	INTER-VAL 1175 INC.	Rosemont/Petite-Patrie	2004	12	3	TR	En construction	Privé	325 000 \$	27 083 \$	663 789 \$	55 316 \$	136 578 \$	11 382 \$
CL-5043	OSBL LE CENTRE YEE-KANG	Ville-Marie	2004	84	2	CN	En construction	Ville	506 552 \$	6 030 \$	8 162 064 \$	97 167 \$	577 404 \$	6 874 \$
CL-6014	COOP D'HABITATION CHUNG HUA PHASE-2	Ville-Marie	2004	15	1	CN	En construction	Ville	119 531 \$	7 969 \$	1 505 862 \$	100 391 \$	191 445 \$	12 763 \$
CL-5124	COOPÉRATIVE DUROCHER D'ANVERS	VIII/ST-M/Parc-Ex	2004	30	1	CN	En construction	Ville	210 229 \$	7 008 \$	3 307 161 \$	110 239 \$	323 518 \$	10 784 \$
CL-5125	HAPOPEX-DUROCHER	VIII/ST-M/Parc-Ex	2004	30	1	CN	En construction	Ville	195 339 \$	6 511 \$	3 335 527 \$	111 184 \$	267 247 \$	8 908 \$
CL-5164	RÉSIDENCES B'NAI BRITH	C-St-Luc/Ham/Mtl-O	2004	95	2	CN	En construction	Ville	445 300 \$	4 687 \$	9 322 375 \$	98 130 \$	494 320 \$	5 203 \$
CL-6039	PROJET LEGER/ L'ARCHEVEQUE	Montréal-Nord	2004	19	1	CN	En construction	Ville	96 873 \$	5 099 \$	2 258 190 \$	118 747 \$	179 730 \$	9 459 \$
CL-5177	LES MAISONS TRANSITIONNELLES 03	CDN-NDG	2004	29	3	CN	En construction	Privé	297 000 \$	10 241 \$	3 193 687 \$	110 127 \$	289 135 \$	9 970 \$
CL-6017	RÉS. JEAN-PLACIDE-DESROSIERS (ST-P-LIENS)	Lachine	2004	83	2	CN	En construction	Privé	727 786 \$	8 769 \$	8 878 443 \$	106 945 \$	557 307 \$	6 715 \$
CL-6040	OMHM-PROJET DES SOURCES_VOLET 2	Dollard /Roxboro	2004	131	2	CN	En construction	Clé en main	1 116 712 \$	8 525 \$	10 902 710 \$	83 227 \$	444 078 \$	3 390 \$
CL-6033	CENTRE DES AÎNES DE L'ASIE DU SUD-EST	Rosemont/Petite-Patrie	2004	118	2	CN	En construction	Clé en main	2 \$	0 \$	12 499 999 \$	105 932 \$	524 376 \$	4 444 \$
CL-5184	CARREF. D'ALIM. & DE PARTAGE ST-BARNABÉ	Mercier/H-M	2004	11	3	TR	En construction	Privé	443 863 \$	40 351 \$	503 137 \$	45 740 \$	119 495 \$	10 863 \$
CL-5206	HAB. COMM. HELLÉNIQUE DE MONTRÉAL	VIII/ST-M/Parc-Ex	2004	62	2	CN	En construction	Clé en main	1 \$	0 \$	6 175 250 \$	99 601 \$	178 369 \$	2 877 \$



AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec

Projets livrés ou en construction Ville de Montréal (Années 2002, 2003, 2004 et 2005)

	Projet	Adresse	Arrondissement	Année	Unités	Volet d'inter.	Type d'inter.	Etat	Propriété du terrain	Coûts d'acquisition	Coûts d'acquisition par unité	Coûts des travaux de construction	Coûts travaux de construction/unité	Honoraires professionnels	Honoraires prof. unités
LAQ-6043	CHEZ-SOI NOTRE-DAME-DE-GRACE	3825 Boul. Cavendish	CDN-NDG	2004	91	2	CN	En construction	Privé	875 000 \$	9 615 \$	8 897 302 \$	97 773 \$	701 694 \$	7 711 \$
LAQ-6047	OMHM- PROJET DE L'EGLISE	2027-2031 Av. de l'Eglise	Sud-Ouest	2004	40	1	CN	En construction	Clé en main	2 \$	0 \$	4 245 299 \$	106 132 \$	160 957 \$	4 024 \$
LAQ-6022	COOP LES TERRASSES WELLINGTON-CHARLEVOIX	(606) Rue Charlevoix	Sud-Ouest	2004	24	1	CN	En construction	Privé	225 000 \$	9 375 \$	2 520 000 \$	105 000 \$	263 692 \$	10 987 \$
ACL-5154	L'ILE DES AMIS	(550) Rue Montcalm	Pierrefonds/Senneville	2004	12	3	CN	En construction	Ville	95 735 \$	7 978 \$	1 169 798 \$	97 483 \$	109 484 \$	9 124 \$
ACL-5116	LES HABITATIONS L'ÉCOLE DES SAGES	(550) Rue Montcalm Sous-total 2004	Ville-Marie	2004	63	2	CN	En construction	Ville	1 \$	0 \$	7 188 300 \$	114 100 \$	453 772 \$	7 203 \$
					2212					14 652 239 \$	6 624 \$	214 230 551 \$	96 876 \$	14 386 150 \$	6 504 \$
ACL-5165	DEMEURES SAINTE-CROIX INC. PHASE III	1165 Av. Sainte-Croix (SLR)	Saint-Laurent	2005	55	2	CN	En construction	Privé	351 000 \$	6 382 \$	5 667 739 \$	103 050 \$	463 123 \$	8 420 \$
LAQ-6050	RÉS.LIONEL-BOURDON (RODOLPHE-FORGET)	12100 Boul. Rodolphe-Forget	Riv-d-P/P-à-T/Mtl-Est	2005	103	2	CN	En construction	Ville	454 519 \$	4 413 \$	10 912 712 \$	105 949 \$	851 765 \$	8 270 \$
LAQ-6059	OMHM-RODOLPHE-FORGET PHASE-2	(12112) Boul. Rodolphe-Forget	Riv-d-P/P-à-T/Mtl-Est	2005	16	1	CN	En construction	Ville	132 146 \$	8 259 \$	1 585 771 \$	99 111 \$	143 859 \$	8 991 \$
ACL-5192	L'ABRI D'ESPOIR (ARMÉE DU SALUT)		Sud-Ouest	2005	23	3	CN	Livré	Don	0 \$	0 \$	1 514 000 \$	65 826 \$	180 366 \$	7 842 \$
LAQ-6029	COOP D'HABITATION LOUISIANE	1925-1955 Rue Notre-Dame (LCH)	Lachine	2005	24	1	CN	En construction	Privé	448 651 \$	18 610 \$	2 380 817 \$	99 201 \$	293 930 \$	12 247 \$
ACL-5178	THE OLD BREWERY MISSON INC.		Ville-Marie	2005	30	3	TR	En construction	Ville	49 842 \$	1 681 \$	2 783 759 \$	92 792 \$	343 675 \$	11 456 \$
ACL-5167	L'AVENUE, LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES		Mercier/H-M	2005	16	3	CN	En construction	Privé	90 000 \$	5 625 \$	1 831 618 \$	114 476 \$	214 826 \$	13 427 \$
ACL-5166	LES HABITATIONS LES DEUX AGES	(12740) Rue De Montigny	Riv-d-P/P-à-T/Mtl-Est	2005	77	1	CN	En construction	Privé	400 000 \$	5 195 \$	5 619 894 \$	72 986 \$	504 609 \$	6 553 \$
ACL-5198	AU PIED DU COURANT PHASE-2	1980-2000 Rue Tansley	Ville-Marie	2005	17	1	CN	En construction	Ville	245 708 \$	14 453 \$	1 718 634 \$	101 096 \$	239 650 \$	14 097 \$
ACL-5208	COOP HABITATION ST-PIERRE-AUX-LIENS	(57) Av. Ouellette (LCH)	Lachine	2005	44	1	CN	En construction	Privé	313 548 \$	7 126 \$	4 102 071 \$	93 229 \$	439 640 \$	9 992 \$
ACL-5174	CITADELLE DE ST-AMBOISE	(5185) Rue Saint-Ambroise Sous-total 2005	Sud-Ouest	2005	55	1	CN	En construction	Ville	395 614 \$	7 193 \$	6 023 614 \$	109 520 \$	398 823 \$	7 251 \$
					460					2 879 028 \$	6 259 \$	44 140 627 \$	95 958 \$	4 074 266 \$	8 857 \$
	Grand total				4274					32 523 247 \$	7 610 \$	386 727 668 \$	90 484 \$	30 315 439 \$	7 093 \$



Notes: Voici quelques définitions et informations permettant une meilleure compréhension du tableau.

- Violet 1 : Logements destinés à des familles, à des personnes seules et à des personnes âgées autonomes.
Violet 2 : Logements destinés à des personnes âgées en légère perte d'autonomie
Violet 3 : Logements destinés à des clientèles éprouvant des besoins spéciaux de logements temporaires ou permanents.

Les types d'intervention sont CN (construction neuve), TR (transformation-recyclage) et AR (achat-rénovation).

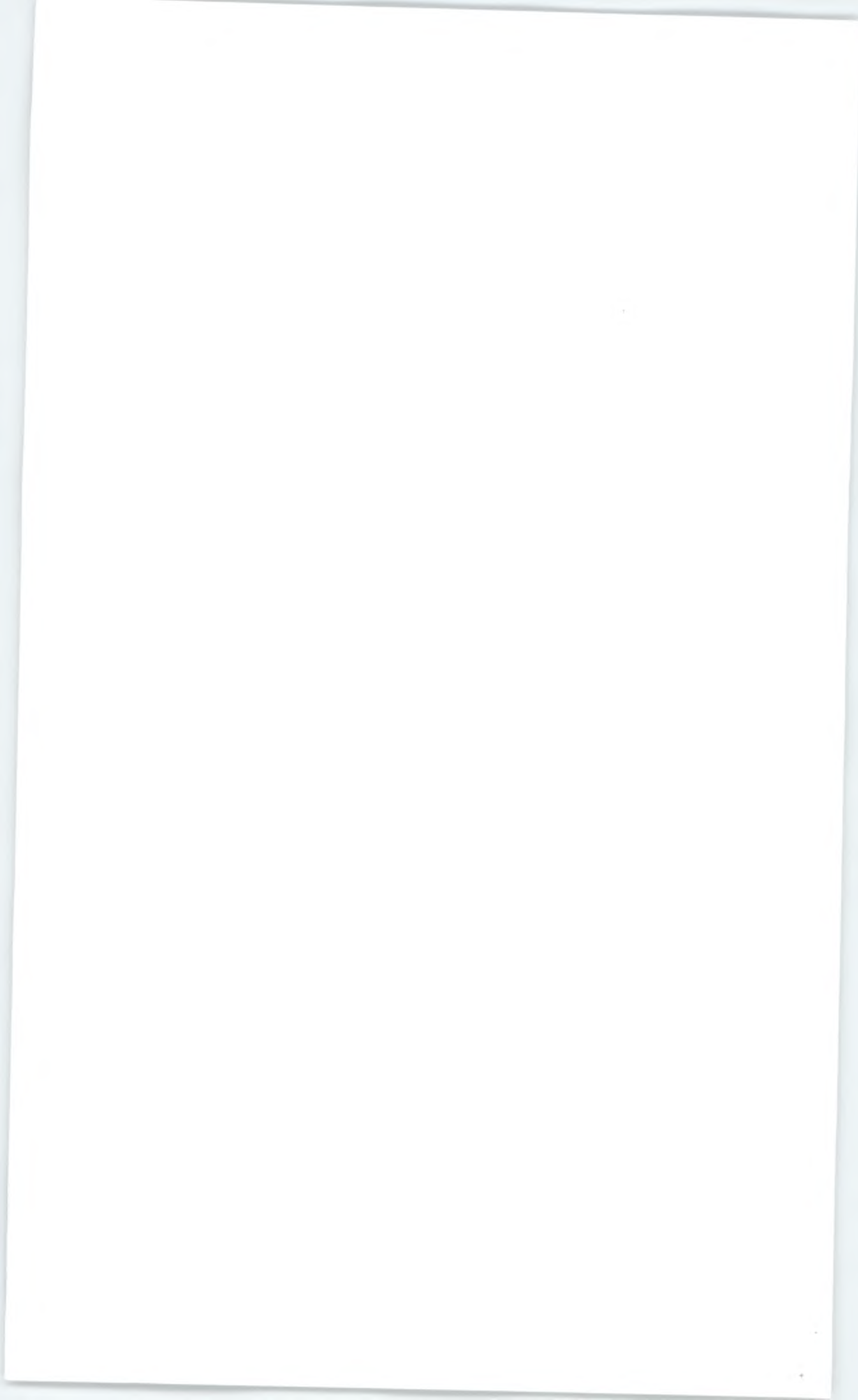
Coûts d'acquisition :	Comprend le coût d'acquisition plus les coûts reliés à la mise en valeur de la propriété, notamment le coût de la décontamination moins la subvention Revisol et, dans le cas des terrains municipaux, les coûts reconnus des travaux géotechniques.
Coûts des travaux de construction :	Comprend les coûts de construction du projet y compris les imprévus. Ces coûts peuvent inclure des éléments qui ne sont pas admissibles aux programmes (stationnements souterrains, éléments architecturaux particuliers, salles communautaires, etc.). Ces coûts n'ont pas pu être isolés.
Honoraires professionnels :	Comprend la somme des frais professionnels : arpenteurs géomètre, analyse environnementale, tests de capacité portante, frais juridiques, frais d'ingénieurs (structure, mécanique et électrique), architecte, vérificateur, GRT, frais professionnels divers.
Autres coûts :	Comprend la somme de plusieurs coûts exigés ou reconnus par la SHQ (par exemple, les imprévus sur frais variables, le financement intérimaire, TPS/TVQ) moins certains revenus (par exemple, les ristournes TPS/TVQ, des réserves de fonctionnement pour la première année).
Coûts totaux de réalisation :	Comprend la somme des coûts décrits ci-haut.
Coûts maximums de réalisation reconnus:	Ce sont les coûts maximums reconnus par la SHQ selon le type d'intervention (construction neuve, achat-rénovation ou transformation recyclage), le volet du programme, le nombre de logements et selon le programme (AccèsLogis Québec ou Logement abordable Québec).
Subventions additionnelles de la Ville :	En plus de la contribution municipale égale à 15 % des coûts maximums de réalisation, la Ville accepte de bonifier certains projets pour compenser des coûts hors normes ou ceux d'un projet de restructuration d'un secteur en particulier. Il peut s'agir de la réduction du prix de terrains municipaux, du financement de nouvelles infrastructures pour projets sociaux, de rabais de taxes foncières, du Programme d'interventions d'appoint dans les quartiers ciblés, du Programme Renouveau urbain (PRU) ou du Programme de Rénovation Québec.
Autres subventions:	Ce sont des subventions extra-municipales qui s'ajoutent aux autres subventions additionnelles de la Ville. Il peut s'agir des programmes fédéraux IPAC (Initiative en partenariat et action communautaire) ou PAMH (Programme d'amélioration des maisons d'hébergement) ou de dons divers, etc...

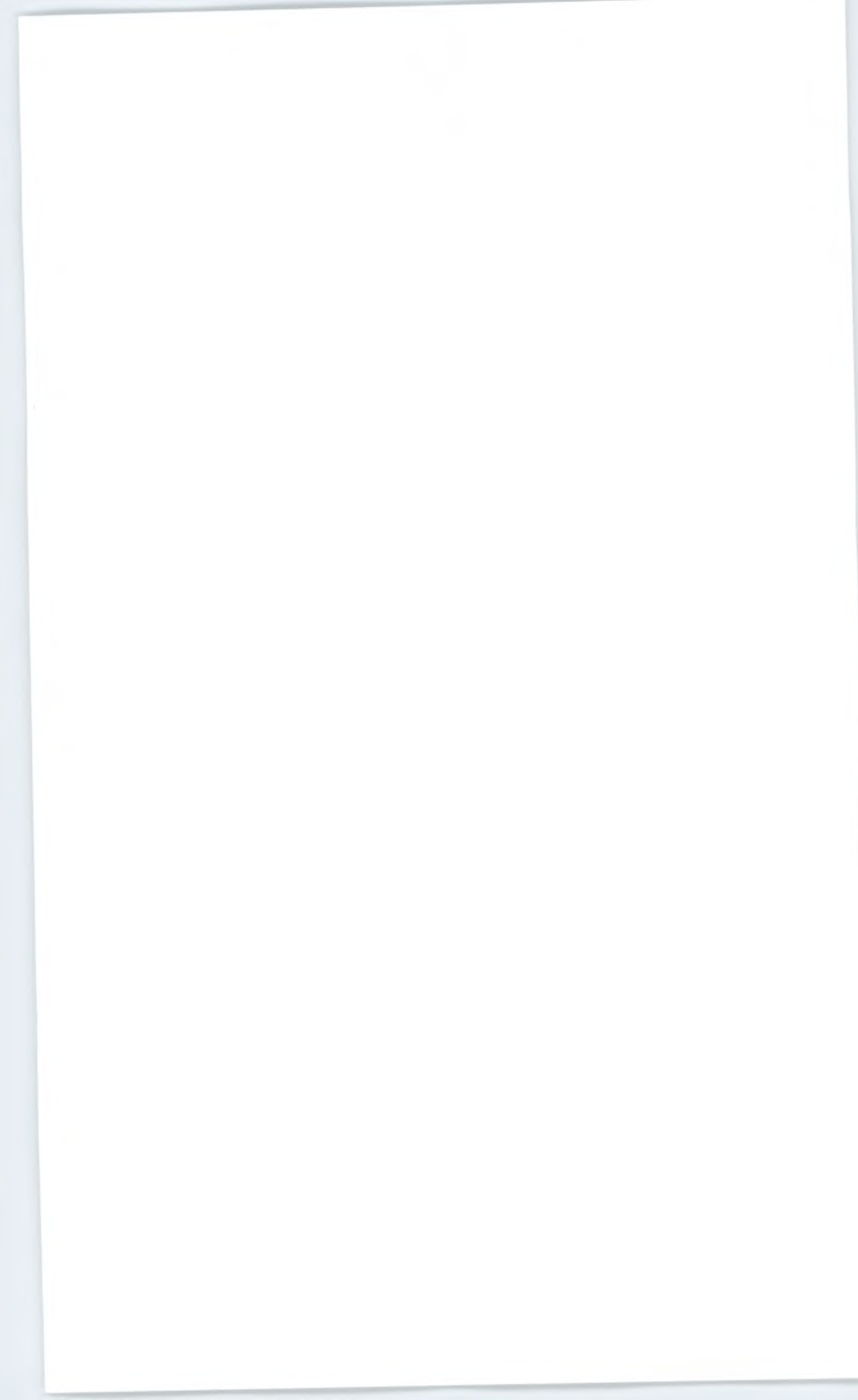
Les adresses des projets de violet 3 ont été retirées pour des raisons de sécurité et de confidentialité.

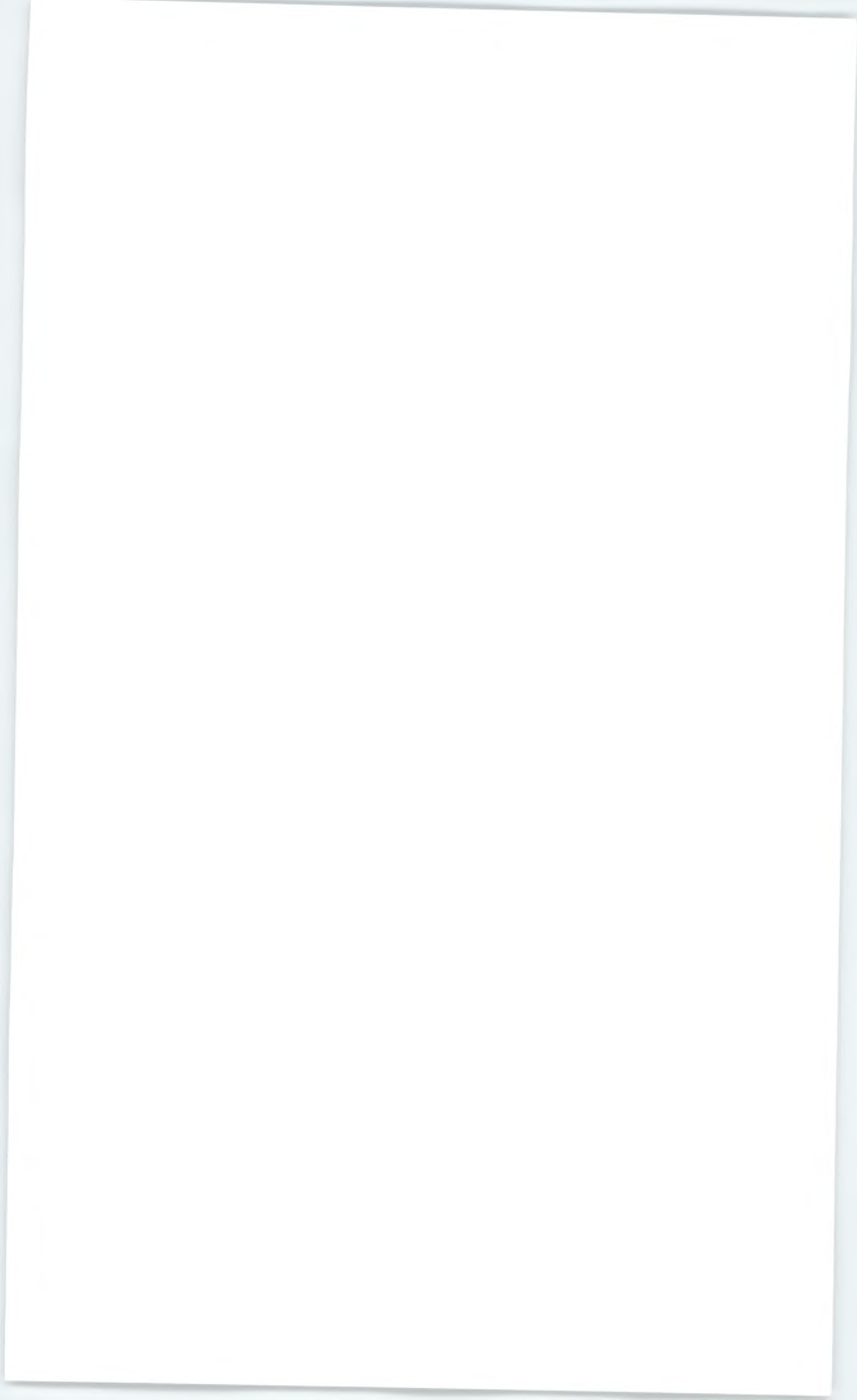
Note importante:

Certains montants inscrits dans la colonne "Autres subventions" peuvent paraître élevés si on les compare à ceux inscrits dans la colonne "Coûts maximums de réalisation reconnus" ou à ceux de la colonne "Coûts totaux de réalisation". Ceci s'explique par la particularité de certains projets du violet 3 du programme AccèsLogis Québec.
Par exemple, prenons le projet ACL-5099: Il s'agit d'un projet de violet 3 admissible au programme PAMH initié par le gouvernement fédéral et par lequel la SCHL rembourse 75 % des coûts maximums de réalisation reconnus alors que la SHQ en assume 25 %. Ainsi, dans ce dossier, le coût total de réalisation de 1 996 000 \$ est financé de la façon suivante:

336 500,00 \$	financé par la SHQ et représentant 25 % des CMR admissibles.
1 009 500,00 \$	financé par la SCHL et représentant 75 % des CMR admissibles.
1 346 000,00 \$	Total des CMR (coûts maximums de réalisation) admissibles.
650 000,00 \$	Provenant de collectes, du programme IPAC et/ou d'autres sources.
1 996 000,00 \$	Coûts totaux de réalisation.





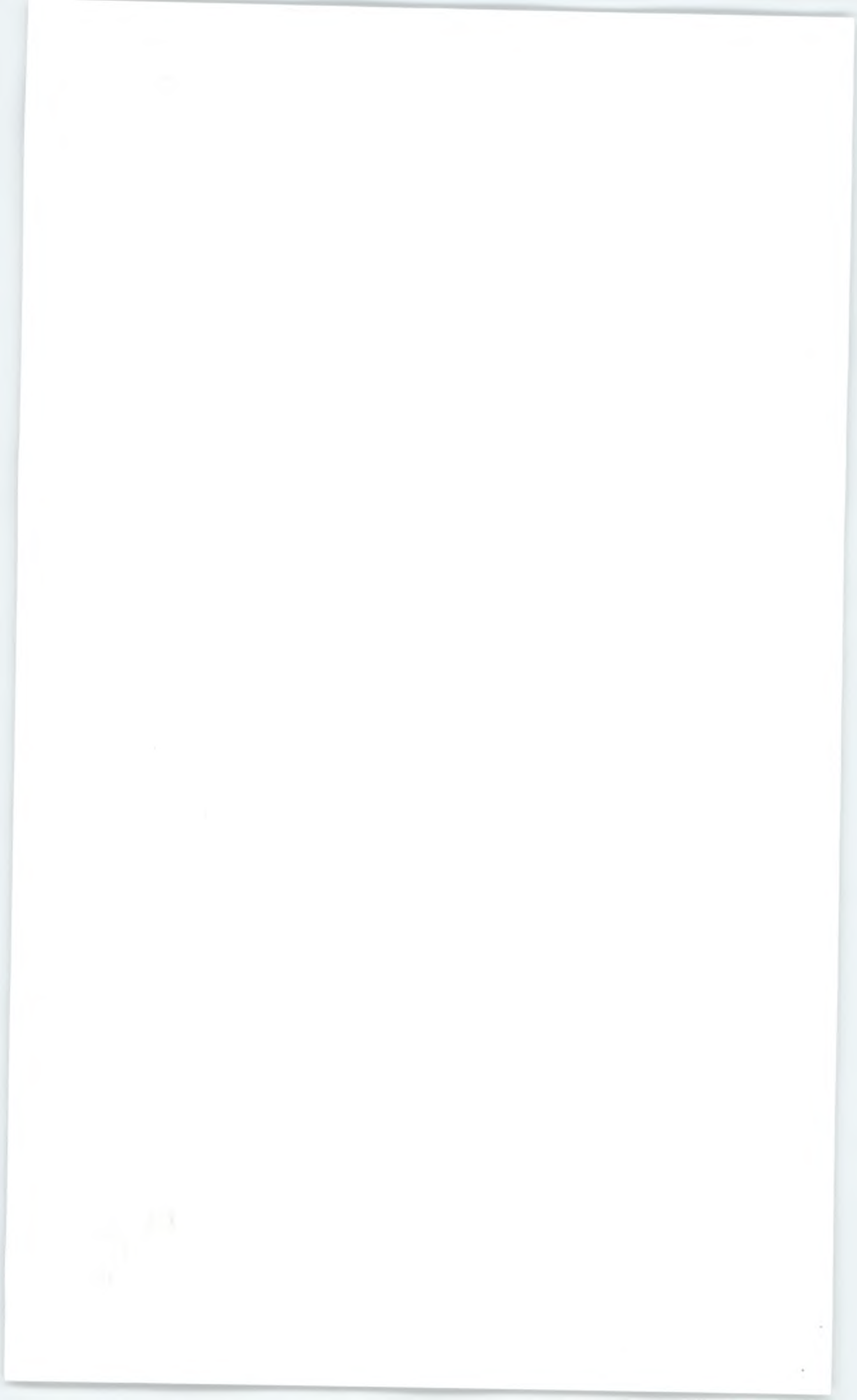


AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec

Projets livrés ou en construction

Ville de Montréal (Années 2002, 2003, 2004 et 2005)

Projet	Adresse	Arrondissement	Année	Unités	Volet d'inter.	Type	Etat	Propriété du terrain	Autres coûts	Coûts totaux de réalisation	Coûts totaux par unité	Coûts max. de réalisation rec.	Coûts de Décontamination	Revisol	Subventions add de la Ville	Autres subventions
L-5107 COOPÉRATIVE D'HAB. LE CHÂTEAU PLAMONDON	3855-3875 Av. Plamondon	CDN-NDG	2002	18	1	AR	Livré	Privé	253 827 \$	2 052 073 \$	114 004 \$	1 336 000 \$	0 \$	0 \$	340 500 \$	0 \$
L-5099 LA RUE DES FEMMES DE MONTRÉAL	1663 Pl. Beauchesne	Ville-Marie	2002	20	3	CN	Livré	Ville	84 990 \$	1 996 000 \$	99 800 \$	1 346 000 \$	184 744 \$	0 \$	0 \$	1 659 500 \$
L-5110 COOP. D'HAB. FLEUR DE LYS DE MERCIER		Mercur/H-M	2002	24	1	AR	Livré	Privé	179 825 \$	1 915 471 \$	79 811 \$	1 758 800 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
L-5105 RESIDENCE DE L'ACADÉMIE		Plateau Mont-Royal	2002	24	3	AR	Livré	Privé	174 682 \$	1 659 448 \$	69 144 \$	1 559 100 \$	0 \$	0 \$	93 000 \$	160 000 \$
L-5095 COOP. D'HAB. LES OASIS DE MONTRÉAL	551-553 Av. Jeanne-d'Arc	Mercur/H-M	2002	12	1	CN	Livré	Privé	180 265 \$	1 427 195 \$	118 933 \$	1 155 300 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
L-5096 COOPÉRATIVE D'HAB. HAVRE DE PAIX	5460 Av. Walkley	CDN-NDG	2002	17	1	AR	Livré	Privé	201 433 \$	1 570 300 \$	92 371 \$	1 312 300 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
L-5094 PASSERELLE		Sud-Ouest	2002	12	3	CN	Livré	Ville	199 434 \$	1 263 530 \$	105 294 \$	1 118 600 \$	205 481 \$	0 \$	147 030 \$	837 375 \$
L-5093 PASSERELLE	312-316 Rue Charon	Sud-Ouest	2002	9	1	CN	Livré	Ville	45 780 \$	870 721 \$	96 747 \$	788 400 \$	154 111 \$	77 056 \$	0 \$	0 \$
L-5029 LES HABITATIONS NOUVELLES AVENUES-PH. II	4020 Rue Beaubien Est	Rosemont/Petite-Patrie	2002	46	2	CN	Livré	Ville	844 198 \$	5 288 577 \$	114 969 \$	4 758 125 \$	0 \$	0 \$	440 500 \$	0 \$
L-5129 HABITATIONS LA TRAVERSEE		Rosemont/Petite-Patrie	2002	17	3	AR	Livré	Privé	118 715 \$	1 198 493 \$	70 500 \$	1 047 200 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
L-5127 COOPERATIVE D'HABITATION SAMAKHI	12285 Rue René-Chopin	Riv-d-PP-à-TM-Est	2002	39	1	CN	Livré	Privé	508 785 \$	4 288 177 \$	109 653 \$	3 512 300 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
L-5111 HAPPEX - BLOOMFIELD	7252-7262 Av. Bloomfield	Vill/St-M/Parc-Ex	2002	6	1	CN	Livré	Privé	87 641 \$	764 124 \$	127 354 \$	604 200 \$	68 155 \$	0 \$	71 200 \$	0 \$
L-5112 HABITATIONS COMMUNAUTAIRES ST-PAUL/ÉMARD	1947-1957 Rue Le Caron	Sud-Ouest	2002	14	1	AR	Livré	Privé	153 658 \$	1 195 573 \$	85 398 \$	976 000 \$	0 \$	0 \$	15 600 \$	200 000 \$
L-5109 HÉBERGEMENT JEUNESSE LE TOURNANT	690-692 2e Avenue (LCH)	Ville-Marie	2002	12	3	AR	Livré	Privé	163 274 \$	1 100 112 \$	91 676 \$	837 300 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
L-5134 COOPÉRATIVE HAB. L'ENVOI DE LACHINE		Lachine	2002	16	1	CN	Livré	Privé	191 041 \$	1 743 232 \$	108 952 \$	1 445 200 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
L-5126 COOP HABITATION VISION MULTINATIONALE	11957 Av. Lapierre (MTN)	Montréal-Nord	2002	16	1	AR	Livré	Privé	164 163 \$	1 463 350 \$	91 459 \$	1 284 800 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
L-5100 COOP. D'HAB. SANS FRONTIÈRES DE ROSEMONT	3745 Rue Rachel Est	Rosemont/Petite-Patrie	2002	44	1	CN	Livré	Ville	633 104 \$	5 727 939 \$	130 180 \$	4 418 800 \$	510 065 \$	0 \$	0 \$	0 \$
L-5101 CARREFOUR FAMILIAL HOCHÉLAGA		Mercur/H-M	2002	5	3	TR	Livré	Don	32 116 \$	218 296 \$	43 659 \$	336 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
	Sous-total 2002			351					4 214 911 \$	35 742 611 \$	1 018 31 \$	29 590 825 \$	1 338 009 \$	373 163 \$	1 107 830 \$	2 856 875 \$
L-5138 MA CHAMBRE INC.		Plateau Mont-Royal	2003	17	3	AR	Livré	Privé	183 856 \$	1 219 231 \$	71 719 \$	1 310 300 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
L-6001 HABITATIONS LOUIS-QUÉBEC	4465-4477 Rue Ste Charlevoix (MTN)	Montréal-Nord	2003	24	1	CN	Livré	Privé	261 662 \$	2 406 710 \$	100 280 \$	2 403 200 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
L-5133 COOP HABITATION LES RIVES DU ST-LAURENT	16-56 Av. David (MTE)	Riv-d-PP-à-TM-Est	2003	47	1	CN	Livré	Privé	644 620 \$	4 930 296 \$	104 900 \$	5 162 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
L-5121 COOP HABITATION LE FLEUVE DE L'ESPOIR	521-605 Av. Georges-V (MTE)	Riv-d-PP-à-TM-Est	2003	66	1	CN	Livré	Privé	918 842 \$	6 920 413 \$	104 835 \$	6 900 500 \$	19 222 \$	0 \$	0 \$	39 693 \$
L-6003 HABITATIONS ADAM-MOREAU	1515-1517 Rue Moreau	Mercur/H-M	2003	42	1	CN	Livré	Privé	470 539 \$	4 443 710 \$	105 803 \$	4 454 900 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
L-5086 MAISON DES AÎNÉS HOCHÉLAGA-MAISONNEUVE	1620 Av. De La Salle	Mercur/H-M	2003	32	2	TR	Livré	Don	478 943 \$	3 686 704 \$	115 210 \$	3 286 300 \$	4 545 \$	0 \$	320 414 \$	0 \$
L-5117 COOP D'HAB. L'ÎLE DE LA VISITATION	2205 Boul. Henri-Bourassa Est	AHC	2003	46	1	AR	Livré	Privé	395 795 \$	4 025 323 \$	87 507 \$	3 567 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
L-5103 SERVICE D'INTEGRATION A LA COLLECTIVITE		Rosemont/Petite-Patrie	2003	10	3	CN	Livré	Privé	265 199 \$	1 430 852 \$	143 035 \$	1 160 700 \$	98 820 \$	0 \$	0 \$	379 687 \$
L-5088 COOP PRIMA VERA DE LA PETITE PATRIE	6002-6006 Rue De La Roche	Rosemont/Petite-Patrie	2003	16	1	CN	Livré	Privé	387 907 \$	2 278 849 \$	142 428 \$	1 833 200 \$	151 975 \$	58 000 \$	220 000 \$	0 \$
L-5104 CHAMBREVILLE MONTRÉAL INC.		Ville-Marie	2003	15	3	AR	Livré	Privé	111 611 \$	1 010 900 \$	67 393 \$	870 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
L-5147 LES JARDINS D'EUGÉNIE	16014-16016 Rue Eugénie-Tessier	Riv-d-PP-à-TM-Est	2003	75	1	CN	Livré	Privé	1 021 110 \$	8 324 075 \$	110 988 \$	8 744 400 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
L-5089 OSBL HABITATIONS LES II VOIETS	6001 Av. Christophe-Colomb	Rosemont/Petite-Patrie	2003	50	2	CN	Livré	Privé	874 704 \$	6 347 509 \$	126 950 \$	5 202 900 \$	153 482 \$	59 069 \$	561 283 \$	5 000 \$
L-5078 LES HABITATIONS NOUVELLES AVENUES-PH.III	6450 Boul. Pie-IX	Rosemont/Petite-Patrie	2003	41	2	CN	Livré	Ville	629 570 \$	4 820 652 \$	117 577 \$	4 231 200 \$	145 036 \$	64 731 \$	412 000 \$	0 \$
L-5139 COOPÉRATIVE D'HAB. ESTRELLA DEL SUR	10190-10192 Boul. Saint-Michel	Montréal-Nord	2003	16	1	CN	Livré	Privé	210 846 \$	1 758 572 \$	109 911 \$	1 563 800 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 165 459 \$
L-5141 LES OEUVRES DE LA MAISON DU PERE		AHC	2003	22	3	CN	Livré	Privé	301 990 \$	2 245 001 \$	102 046 \$	2 270 400 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
L-5137 COOP.D'HAB.DE LA SOLIDARITE CARTIERVILLE	11945-11955 Rue Dulongpré	Ville-Marie	2003	142	3	CN	Livré	Don	1 844 339 \$	11 895 402 \$	83 770 \$	11 452 800 \$	99 003 \$	49 501 \$	750 000 \$	541 578 \$
L-5118 RESSOURCES JEUNESSE DE ST-LAURENT INC.	9810 Av. Papineau	AHC	2003	15	1	CN	Livré	Privé	210 942 \$	2 181 096 \$	145 406 \$	1 909 400 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 493 127 \$
L-5132 COOP. D'HABITATION MIMOSAS	1800-1810 Rue Ida-Steinberg	Saint-Laurent	2003	35	3	CN	Livré	Privé	540 360 \$	4 933 738 \$	140 964 \$	3 626 300 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
L-5130 COOP. D'HABITATION COMMUNAUTAIRE	872-890 Rue Joseph-Janot	AHC	2003	37	1	CN	Livré	Privé	498 169 \$	3 922 243 \$	115 360 \$	3 464 700 \$	1 \$	0 \$	0 \$	0 \$
L-5141 COOP. D'HAB. PTTIT TRAIN DE VIAUVILLE	33 Av. Maywood (PCL)	Mercur/H-M	2003	94	1	CN	Livré	Ville	1 462 989 \$	11 144 948 \$	114 856 \$	9 931 400 \$	0 \$	0 \$	0 \$	144 548 \$
L-6006 HABITATIONS JOSEPH-JANOT	1150-1190 Rue Saint-Antoine Est	Pointe-Claire	2003	40	1	CN	Livré	Privé	428 799 \$	4 534 797 \$	113 370 \$	4 170 400 \$	73 124 \$	0 \$	0 \$	0 \$
L-6007 RESIDENCE MAYWOOD	4821-4849 Rue de Rouen	Mercur/H-M	2003	135	2	CN	Livré	Privé	1 915 365 \$	15 954 670 \$	118 183 \$	13 639 000 \$	250 329 \$	0 \$	250 000 \$	0 \$
L-5120 COOP. HAB. MAIN DANS LA MAIN HOCH/MAIS.	2312 Rue du Centre	Sud-Ouest	2003	24	1	TR	Livré	Don	657 538 \$	3 240 459 \$	135 019 \$	2 832 700 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
L-6011 COOPÉRATIVE D HABITATION LE TRIOLET	1900 Boul. du Tricentenaire	Riv-d-PP-à-TM-Est	2003	28	1	CN	Livré	Privé	15 851 \$	3 123 008 \$	111 536 \$	2 807 100 \$	473 993 \$	197 473 \$	0 \$	6 563 \$
L-5160 COOPÉRATIVE D'HABITATION LE TRIOLET	1621 Rue Paxton	Sud-Ouest	2003	26	1	CN	Livré	Ville	370 758 \$	3 274 259 \$	125 933 \$	2 907 000 \$	1 \$	0 \$	840 000 \$	0 \$
L-6009 HABITATIONS ANNE-GREENUP (PAXTON)	655-675 Rue Anherst	Ville-Marie	2003	34	1	CN	En construction	Ville	635 422 \$	5 070 524 \$	149 133 \$	3 698 900 \$	0 \$	0 \$	210 000 \$	0 \$
L-5115 INTER-LOGE CENTRE-SUD - FAUBOURG	1150-1190 Rue Saint-Antoine Est	Ville-Marie	2003	51	1	CN	En construction	Ville	906 032 \$	7 297 947 \$	143 947 \$	5 770 100 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
L-5114 COOP. HABITATION VAL PERCHÉ	1100-1140 Rue Saint-Antoine Est	Ville-Marie	2003	69	1	CN	En construction	Ville	1 271 603 \$	9 198 072 \$	133 305 \$	7 712 000 \$	1 \$	0 \$	0 \$	0 \$
L-5113 COOP HABITATION LA PORTE DU BOURG		Ville-Marie	2003	1251					18 165 913 \$	141 781 700 \$	113 335 \$	127 103 400 \$	1 469 533 \$	466 775 \$	3 563 697 \$	3 775 655 \$

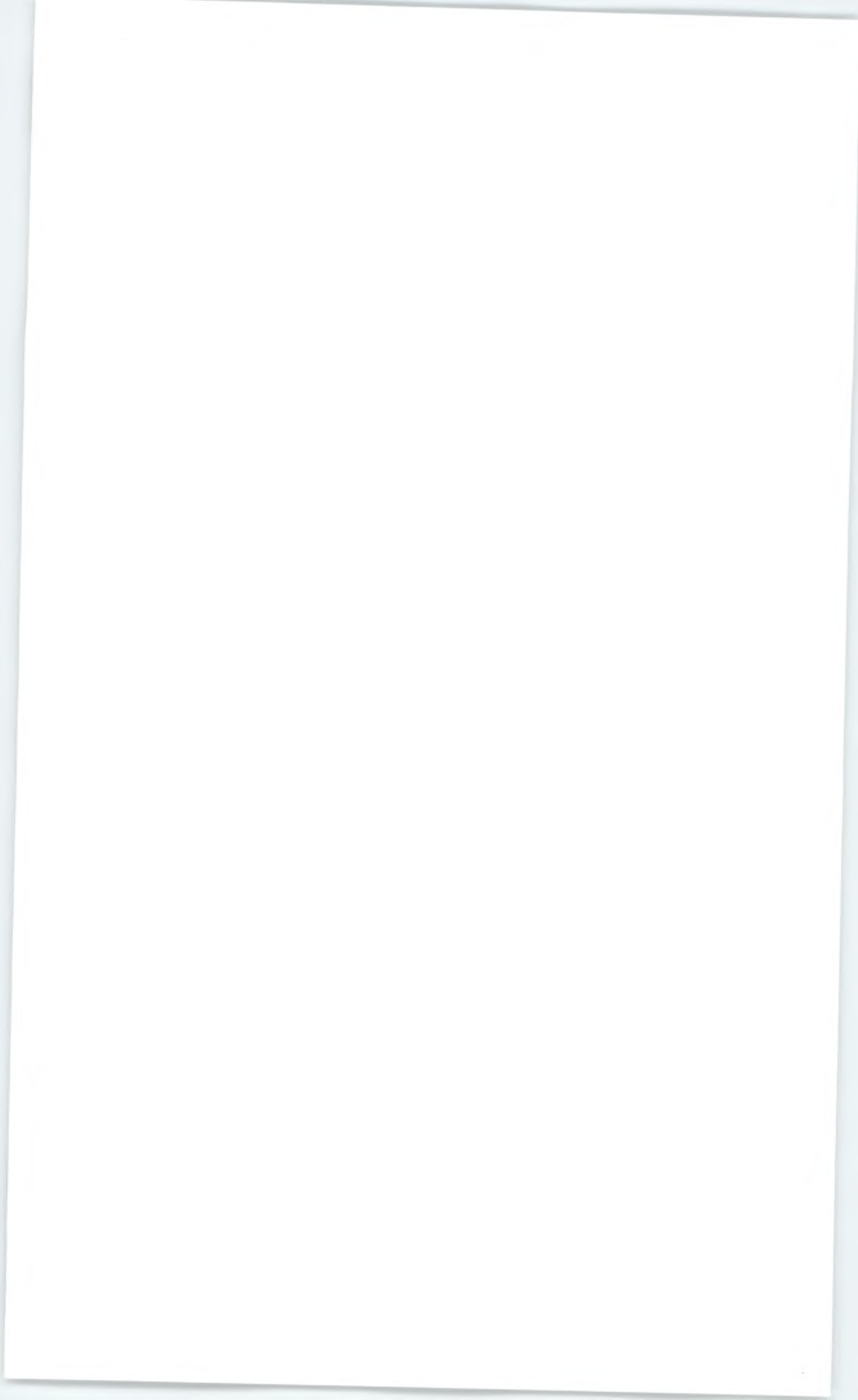


AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec

Projets livrés ou en construction

Ville de Montréal (Années 2002, 2003, 2004 et 2005)

Projet	Adresse	Arrondissement	Année	Unités	Type d'inter.	Etat	Propriété du terrain	Autres coûts	Autres coûts par unité	Coûts totaux de réalisation	Coûts totaux par unité	Coûts max. de réalisation rec.	Coûts de Décontamination	Revisol	Subventions add de la Ville	Autres subventions
CL-5161	COOP HAB. CHÂTEAU DIGNITÉ DE ST-LÉONARD	Saint-Léonard	2004	47	1	CN	En construction	680 616 \$	14 481 \$	5 627 039 \$	119 724 \$	4 453 700 \$		0 \$	419 000 \$	0 \$
CL-5166	COOP D'HABITATION JOE BEEF	Sud-Ouest	2004	16	1	CN	Livré	211 881 \$	13 243 \$	1 476 655 \$	92 291 \$	1 292 800 \$		0 \$	0 \$	759 \$
AQ-6041	COOP LES AMIS DE PIERREFONDS	Pierrefonds/Senneville	2004	28	1	CN	En construction	424 666 \$	15 167 \$	3 911 854 \$	139 709 \$	3 017 200 \$		0 \$	125 000 \$	0 \$
CL-5171	BUREAU DE CONSULTATION-JEUNESSE INC.	Verdun	2004	12	3	TR	Livré	250 940 \$	20 912 \$	1 640 159 \$	136 680 \$	1 142 800 \$		0 \$	77 000 \$	462 048 \$
CL-5152	COOPÉRATIVE D'HAB. CHÂTEAU DES ÉRABLES	111 Rue des Érables (LCH)	2004	19	1	CN	En construction	287 240 \$	14 085 \$	2 217 591 \$	116 715 \$	1 988 900 \$	162 910 \$	43 107 \$	0 \$	0 \$
CL-5168	MAISON LÉCHELON INC.	Merder/H-M	2004	24	3	CN	Livré	337 283 \$	14 053 \$	2 040 786 \$	85 033 \$	2 164 800 \$	70 197 \$	0 \$	0 \$	0 \$
CL-5163	COOPÉRATIVE RÉSIDENCE CASABLANCA	Vill/St-M/Parc-Ex	2004	14	1	CN	Livré	332 770 \$	23 769 \$	1 783 909 \$	125 994 \$	1 579 800 \$	155 389 \$	0 \$	0 \$	0 \$
CL-5178	RÉSIDENCE PROJET CHANCE 2	CDN-NDG	2004	23	3	TR	Livré	365 448 \$	15 889 \$	2 980 361 \$	129 581 \$	2 769 200 \$	50 976 \$	0 \$	6 900 \$	89 700 \$
AQ-6032	COOP D'HABITATION ZONE D'OPPORTUNITÉ ZOO	CDN-NDG	2004	46	1	TR	Livré	881 278 \$	18 723 \$	6 560 885 \$	142 628 \$	5 637 800 \$	61 845 \$	0 \$	23 000 \$	174 000 \$
CL-5175	COOPÉRATIVE D'HABITATION BENNY FARM	CDN-NDG	2004	24	1	TR	Livré	452 947 \$	18 873 \$	3 202 249 \$	133 427 \$	2 761 200 \$	50 976 \$	0 \$	12 000 \$	93 600 \$
CL-5151	COOPÉRATIVE PERCE-NEIGE DE VERDUN	Verdun	2004	25	1	CN	En construction	378 653 \$	15 146 \$	3 246 914 \$	129 877 \$	2 741 800 \$	17 000 \$	13 613 \$	110 000 \$	5 000 \$
AQ-6053	LES BRISSES DE LACHINE	2900-3100 Rue Notre-Dame (LCH)	2004	141	2	CN	Clé en main	2 071 121 \$	14 689 \$	16 414 343 \$	116 414 \$	14 832 400 \$		0 \$	0 \$	0 \$
AQ-6013	HABITATIONS LES BOULEVARDS DE MTL-NORD	Lachine	2004	37	2	CN	En construction	536 930 \$	14 512 \$	5 026 954 \$	135 864 \$	4 002 200 \$		0 \$	450 248 \$	0 \$
CL-5136	AUBERGE COMMUNAUTAIRE SUD-OUEST	Montréal-Nord	2004	15	3	TR	En construction	258 578 \$	17 239 \$	1 759 386 \$	117 292 \$	1 615 200 \$		0 \$	15 000 \$	15 000 \$
CL-5172	MAISON JOSEPH VINCENT	Ville-Marie	2004	49	3	TR	En construction	691 657 \$	14 115 \$	5 258 051 \$	107 307 \$	4 419 800 \$	55 100 \$	0 \$	310 000 \$	1 400 000 \$
AQ-6054	OBNL- RÉSIDENCE ALEXIS-NIHON	Saint-Laurent	2004	139	2	CN	En construction	1 975 454 \$	14 212 \$	16 304 176 \$	117 296 \$	14 735 400 \$		0 \$	0 \$	0 \$
AQ-6023	COOP D'HABITATION LE JARDIN D'ÉDEN	Lachine	2004	61	1	CN	En construction	879 248 \$	11 135 \$	7 934 942 \$	130 081 \$	7 427 600 \$	1 \$	0 \$	0 \$	0 \$
AQ-6008	COOP D'HABITATION AU CENTRE DE LA POINTE	Sud-Ouest	2004	18	1	CN	En construction	237 470 \$	13 193 \$	2 251 279 \$	125 071 \$	2 085 000 \$		0 \$	0 \$	0 \$
AQ-6004	LES HABITATIONS DE LA SHAPEM	Merder/H-M	2004	40	1	CN	En construction	511 064 \$	12 777 \$	4 482 989 \$	112 075 \$	4 047 100 \$	1 \$	0 \$	0 \$	0 \$
AQ-6058	COOPÉRATIVE D'HABITATION LA COLLECTIVE	Vill/St-M/Parc-Ex	2004	53	1	TR	En construction	888 033 \$	16 718 \$	7 993 140 \$	150 814 \$	5 620 900 \$	165 951 \$	82 975 \$	860 851 \$	0 \$
AQ-6038	RÉSIDENCE ROSALIE-CADRON (LAURENTIEN)	AhC	2004	133	2	CN	En construction	1 311 412 \$	9 860 \$	14 866 201 \$	111 776 \$	13 914 400 \$	1 \$	0 \$	39 900 \$	79 800 \$
CL-5173	MISSION BON ACCUEIL	Sud-Ouest	2004	50	3	TR	En construction	526 183 \$	10 524 \$	4 247 800 \$	84 956 \$	4 541 200 \$		0 \$	55 200 \$	0 \$
CL-5145	COOP. D'HAB. DE L'AVENIR (PIERREFONDS)	Pierrefonds/Senneville	2004	39	1	CN	En construction	590 452 \$	15 140 \$	5 447 882 \$	139 689 \$	4 439 300 \$		0 \$	240 317 \$	39 000 \$
CL-5155	COOP D'HABIT. JOLIE-FONTAINE D'HOCHÉLAGA	Merder/H-M	2004	71	1	CN	En construction	1 208 008 \$	17 014 \$	9 635 671 \$	135 714 \$	8 602 500 \$		0 \$	0 \$	0 \$
AQ-6019	HAB. COMM. DE LA BANLIEUE O. (DORVAL)	Dorval	2004	76	2	CN	En construction	1 145 875 \$	15 077 \$	10 580 050 \$	139 211 \$	8 050 400 \$	143 622 \$	60 741 \$	905 670 \$	45 600 \$
CL-5169	LOGIS PHARE	Ville-Marie	2004	9	1	CN	En construction	138 287 \$	15 365 \$	1 130 583 \$	125 620 \$	862 800 \$	121 482 \$	22 131 \$	152 065 \$	0 \$
CL-5157	CHÉMIN DE LA COTE	Ville-Marie	2004	8	3	CN	En construction	141 921 \$	17 740 \$	1 168 166 \$	146 021 \$	934 000 \$	44 263 \$	103 305 \$	474 123 \$	0 \$
CL-5183	INTER-VAL 1175 INC.	CDN-NDG	2004	46	2	CN	En construction	773 996 \$	16 826 \$	6 028 900 \$	131 063 \$	4 862 800 \$		0 \$	0 \$	83 500 \$
CL-5043	OSBL LE CENTRE YEE-KANG	Rosemont/Petite-Patrie	2004	12	3	TR	En construction	149 073 \$	12 423 \$	1 274 440 \$	106 203 \$	1 035 600 \$		0 \$	858 507 \$	241 416 \$
AQ-6014	COOP D'HABITATION CHUNG HUA PHASE-2	Ville-Marie	2004	84	2	CN	En construction	1 847 084 \$	21 989 \$	11 093 100 \$	132 061 \$	8 805 200 \$	547 874 \$	174 457 \$	184 635 \$	0 \$
CL-5124	COOPÉRATIVE DUROCHER D'ANVERS	Ville-Marie	2004	15	1	CN	En construction	264 434 \$	17 629 \$	2 081 271 \$	138 751 \$	1 641 200 \$		0 \$	38 000 \$	30 000 \$
CL-5125	HAPPEX-DUROCHER	Vill/St-M/Parc-Ex	2004	30	1	CN	En construction	544 922 \$	18 164 \$	4 385 630 \$	146 194 \$	3 638 300 \$		0 \$	38 000 \$	30 000 \$
CL-5164	RÉSIDENCES BNAI BRITH	C-St-Luc/Ham/Mtl-O	2004	95	2	CN	En construction	1 411 394 \$	14 857 \$	11 673 389 \$	122 878 \$	10 197 000 \$	182 800 \$	0 \$	600 000 \$	35 000 \$
AQ-6039	PROJET LEGER/L'ARCHEVEQUE	Montréal-Nord	2004	19	1	CN	En construction	218 528 \$	11 501 \$	2 751 320 \$	144 806 \$	2 171 100 \$		1 \$	185 000 \$	19 000 \$
CL-5177	LES MAISONS TRANSITIONNELLES 03	CDN-NDG	2004	29	3	CN	En construction	539 590 \$	18 607 \$	4 319 411 \$	148 945 \$	3 491 600 \$		0 \$	0 \$	0 \$
AQ-6017	RÉS. JEAN-PLACIDE-DESROSIERES (ST-P-LIENS)	Dollard/Roxboro	2004	83	2	CN	En construction	882 584 \$	10 634 \$	11 044 120 \$	133 082 \$	8 764 800 \$	495 890 \$	209 573 \$	878 500 \$	794 674 \$
AQ-6040	OMHM-PROJET DES SOURCES_VOLET 2	Lachine	2004	131	2	CN	En construction	1 512 272 \$	11 544 \$	13 975 771 \$	106 685 \$	13 775 800 \$		0 \$	8 700 \$	49 800 \$
AQ-6033	CENTRE DES AÎNÉS DE L'ASIE DU SUD-EST	Rosemont/Petite-Patrie	2004	118	2	CN	En construction	895 637 \$	7 590 \$	13 920 014 \$	117 966 \$	12 172 400 \$		0 \$	39 300 \$	78 600 \$
CL-5184	CARREF. D'ALIM. & DE PARTAGE ST-BARNABÉ	Merder/H-M	2004	11	3	TR	En construction	173 587 \$	15 781 \$	1 240 082 \$	112 735 \$	1 054 600 \$	269 726 \$	134 863 \$	0 \$	0 \$
CL-5206	HAB. COMM. HELLÉNIQUE DE MONTRÉAL	Vill/St-M/Parc-Ex	2004	62	2	CN	Clé en main	874 163 \$	14 099 \$	7 227 783 \$	116 577 \$	6 661 800 \$		0 \$	0 \$	170 000 \$
AQ-6048	CHEZ-SOI NOTRE-DAME-DE-GRACE	CDN-NDG	2004	91	2	CN	En construction	1 663 567 \$	18 281 \$	12 137 562 \$	133 380 \$	9 603 200 \$		0 \$	965 000 \$	151 837 \$
AQ-6047	OMHM- PROJET DE L'ÉGLISE	Sud-Ouest	2004	40	1	CN	En construction	296 107 \$	7 403 \$	4 702 364 \$	117 559 \$	4 321 800 \$	1 \$	0 \$	20 000 \$	40 000 \$
AQ-6022	COOP LES TERRASSES WELLINGTON-CHARLEVOIX	Sud-Ouest	2004	24	1	CN	En construction	437 275 \$	18 220 \$	3 445 967 \$	143 582 \$	2 982 900 \$		0 \$	252 000 \$	24 000 \$
CL-5154	L'ÎLE DES AMIS	Pierrefonds/Senneville	2004	12	3	CN	En construction	127 077 \$	10 590 \$	1 502 094 \$	125 175 \$	1 328 000 \$		0 \$	129 480 \$	41 560 \$
CL-5116	LES HABITATIONS L'ÉCOLE DES SAGES	Ville-Marie	2004	63	2	CN	En construction	1 126 343 \$	17 878 \$	8 768 415 \$	139 181 \$	6 779 200 \$	3 041 679 \$	964 297 \$	9 497 368 \$	4 545 304 \$
	Sous-total 2004		2004	2212				31 745 696 \$	14 352 \$	275 074 621 \$	124 356 \$	236 354 600 \$				
CL-5165	DEMEURES SAINTE-CROIX INC.PHASE III	Saint-Laurent	2005	55	2	CN	En construction	888 288 \$	16 151 \$	7 370 150 \$	134 003 \$	5 848 200 \$	119 550 \$	68 105 \$	570 200 \$	0 \$

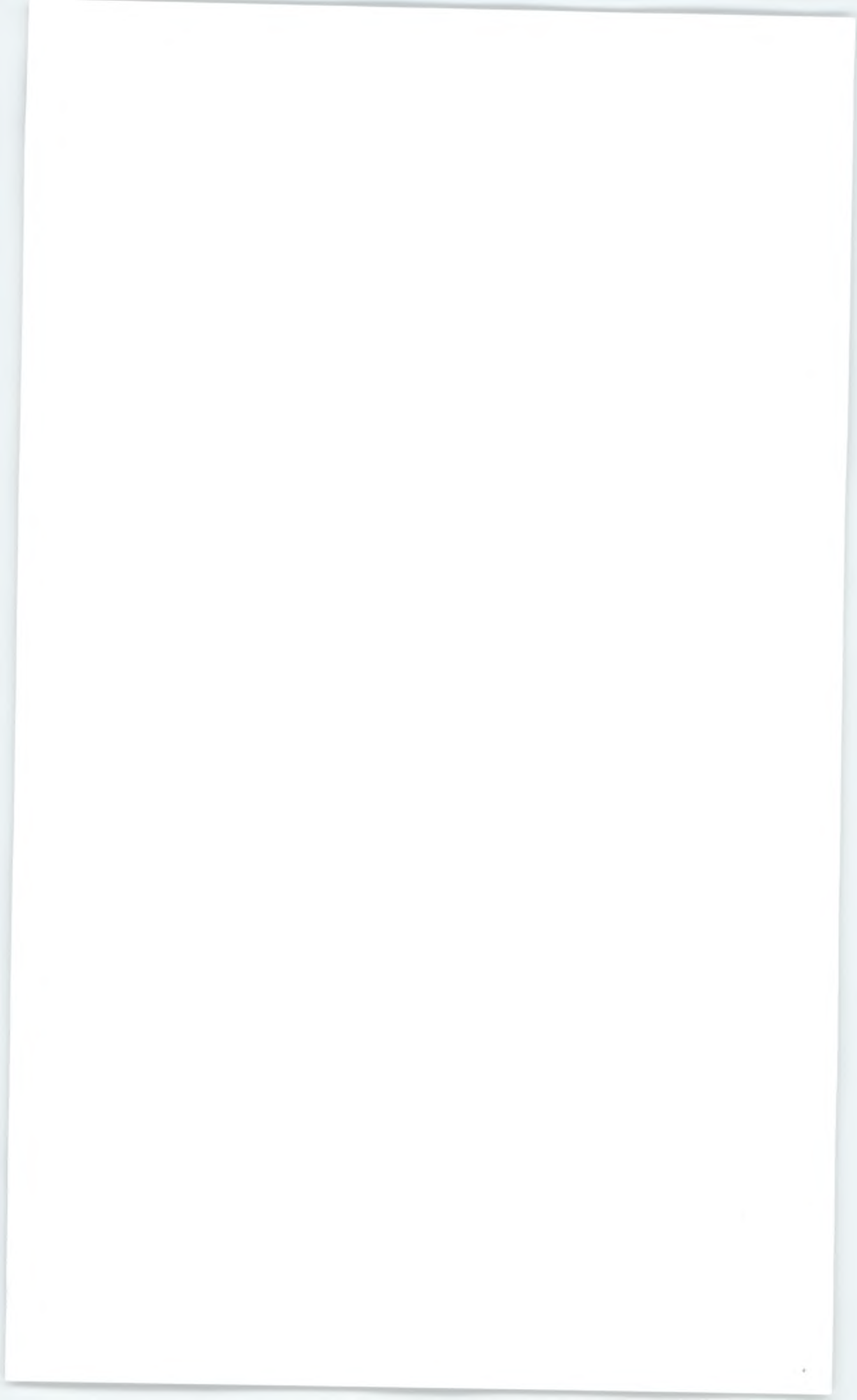


AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec

Projets livrés ou en construction

Ville de Montréal (Années 2002, 2003, 2004 et 2005)

	Projet	Adresse	Arrondissement	Année	Unités	Volet d'inter.	Type d'inter.	Etat	Propriété du terrain	Autres coûts	Autres coûts par unité	Coûts totaux de réalisation	Coûts totaux par unité	Coûts max. de réalisation rec.	Coûts de Décontamination	Revisol	Subventions add de la Ville	Autres subventions
LAQ-6050	RÉS.LIONEL-BOURDON (RODOLPHE-FORGET)	12100 Boul. Rodolphe-Forget (12112) Boul. Rodolphe-Forget	Riv-d-P/P-à-T/Mtl-Est	2005	103	2	CN	En construction	Ville	1 369 288 \$	13 294 \$	13 588 283 \$	131 925 \$	11 039 400 \$		0 \$	397 000 \$	61 800 \$
LAQ-6059	OMHM-RODOLPHE-FORGET PHASE-2		Riv-d-P/P-à-T/Mtl-Est	2005	16	1	CN	En construction	Ville	173 331 \$	10 833 \$	2 035 106 \$	127 194 \$	1 603 700 \$		0 \$	120 000 \$	16 000 \$
LAQ-5192	L'ABRI D'ESPOIR (ARMÉE DU SALUT)		Sud-Ouest	2005	23	3	CN	Livré	Don	252 853 \$	10 994 \$	1 947 218 \$	84 662 \$	1 984 900 \$		0 \$	0 \$	0 \$
LAQ-6029	COOP D'HABITATION LOUISIANE	1925-1955 Rue Notre-Dame (LCH)	Lachine	2005	24	1	CN	En construction	Privé	411 258 \$	17 136 \$	3 532 655 \$	147 194 \$	2 643 600 \$	325 450 \$	162 725 \$	211 000 \$	0 \$
LAQ-5178	THE OLD BREWERY MISSION INC.		Ville-Marie	2005	30	3	TR	En construction	Ville	710 460 \$	23 682 \$	3 887 735 \$	129 591 \$	2 589 000 \$	99 683 \$	49 841 \$	0 \$	2 204 879 \$
LAQ-5167	L'AVENUE, LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES		Mercier/H-M	2005	18	3	CN	En construction	Privé	291 059 \$	18 191 \$	2 427 503 \$	151 719 \$	1 765 800 \$		0 \$	172 168 \$	300 000 \$
LAQ-5166	LES HABITATIONS LES DEUX AGES	(12740) Rue De Montigny	Riv-d-P/P-à-T/Mtl-Est	2005	77	1	CN	En construction	Privé	918 592 \$	11 904 \$	7 441 094 \$	96 638 \$	6 718 200 \$	444 458 \$	198 752 \$	450 185 \$	0 \$
LAQ-5186	AU PIED DU COURANT PHASE-2	1980-2000 Rue Tansley	Ville-Marie	2005	17	1	CN	En construction	Ville	611 898 \$	35 994 \$	2 815 898 \$	165 640 \$	2 022 200 \$		0 \$	0 \$	0 \$
LAQ-5208	COOP HABITATION ST-PIERRE-AUX-LIENS	(57) Av. Ouellette (LCH)	Lachine	2005	44	1	CN	En construction	Privé	500 760 \$	11 381 \$	5 356 018 \$	121 728 \$	5 028 900 \$	340 568 \$	143 931 \$	0 \$	0 \$
LAQ-5174	CITADELLE DE ST-AMBROISE	(5185) Rue Saint-Ambroise	Sud-Ouest	2005	55	1	CN	En construction	Ville	723 084 \$	13 147 \$	7 541 134 \$	137 112 \$	6 142 200 \$	791 227 \$	395 614 \$	598 865 \$	0 \$
		Sous-total 2005			460					6 848 870 \$	14 889 \$	57 942 784 \$	125 963 \$	47 386 100 \$	2 120 936 \$	1 018 967 \$	2 914 396 \$	2 582 679 \$
		Grand total			4274					60 975 390 \$	14 267 \$	510 541 716 \$	119 453 \$	440 434 925 \$	7 970 157 \$	2 823 202 \$	17 083 291 \$	13 760 513 \$



Notes: Voici quelques définitions et informations permettant une meilleure compréhension du tableau.

- Violet 1 : Logements destinés à des familles, à des personnes seules et à des personnes âgées autonomes.
- Violet 2 : Logements destinés à des personnes âgées en légère perte d'autonomie
- Violet 3 : Logements destinés à des clientèles éprouvant des besoins spéciaux de logements temporaires ou permanents.

Les types d'intervention sont CN (construction neuve), TR (transformation-recyclage) et AR (achat-rénovation).

- Coûts d'acquisition : Comprend le coût d'acquisition plus les coûts reliés à la mise en valeur de la propriété, notamment le coût de la décontamination moins la subvention Revisol et, dans le cas des terrains municipaux, les coûts reconnus des travaux géotechniques.
- Coûts des travaux de construction : Comprend les coûts de construction du projet y compris les imprévus. Ces coûts peuvent inclure des éléments qui ne sont pas admissibles aux programmes (stationnements souterrains, éléments architecturaux particuliers, salles communautaires, etc.). Ces coûts n'ont pas pu être isolés.
- Honoraires professionnels : Comprend la somme des frais professionnels : arpenteurs géomètre, analyse environnementale, tests de capacité portante, frais juridiques, frais d'ingénieurs (structure, mécanique et électrique), architecte, vérificateur, GRT, frais professionnels divers.
- Autres coûts : Comprend la somme de plusieurs coûts exigés ou reconnus par la SHQ (par exemple, les imprévus sur frais variables, le financement intérimaire, TPS/TVQ) moins certains revenus (par exemple, les ristournes TPS/TVQ, des réserves de fonctionnement pour la première année).
- Coûts totaux de réalisation : Comprend la somme des coûts décrits ci-haut.
- Coûts maximums de réalisation reconnus: Ce sont les coûts maximums reconnus par la SHQ selon le type d'intervention (construction neuve, achat-rénovation ou transformation recyclage), le volet du programme, le nombre de logements et selon le programme (AccèsLogis Québec ou Logement abordable Québec).
- Subventions additionnelles de la Ville : En plus de la contribution municipale égale à 15 % des coûts maximums de réalisation, la Ville accepte de bonifier certains projets pour compenser des coûts hors normes ou ceux d'un projet de restructuration d'un secteur en particulier. Il peut s'agir de la réduction du prix de terrains municipaux, du financement de nouvelles infrastructures pour projets sociaux, de rabais de taxes foncières, du Programme d'interventions d'appoint dans les quartiers ciblés, du Programme Renouveau urbain (PRU) ou du Programme de Rénovation Québec.
- Autres subventions: Ce sont des subventions extra-municipales qui s'ajoutent aux autres subventions additionnelles de la Ville. Il peut s'agir des programmes fédéraux IPAC (Initiative en partenariat et action communautaire) ou PAMH (Programme d'amélioration des maisons d'hébergement) ou de dons divers, etc...

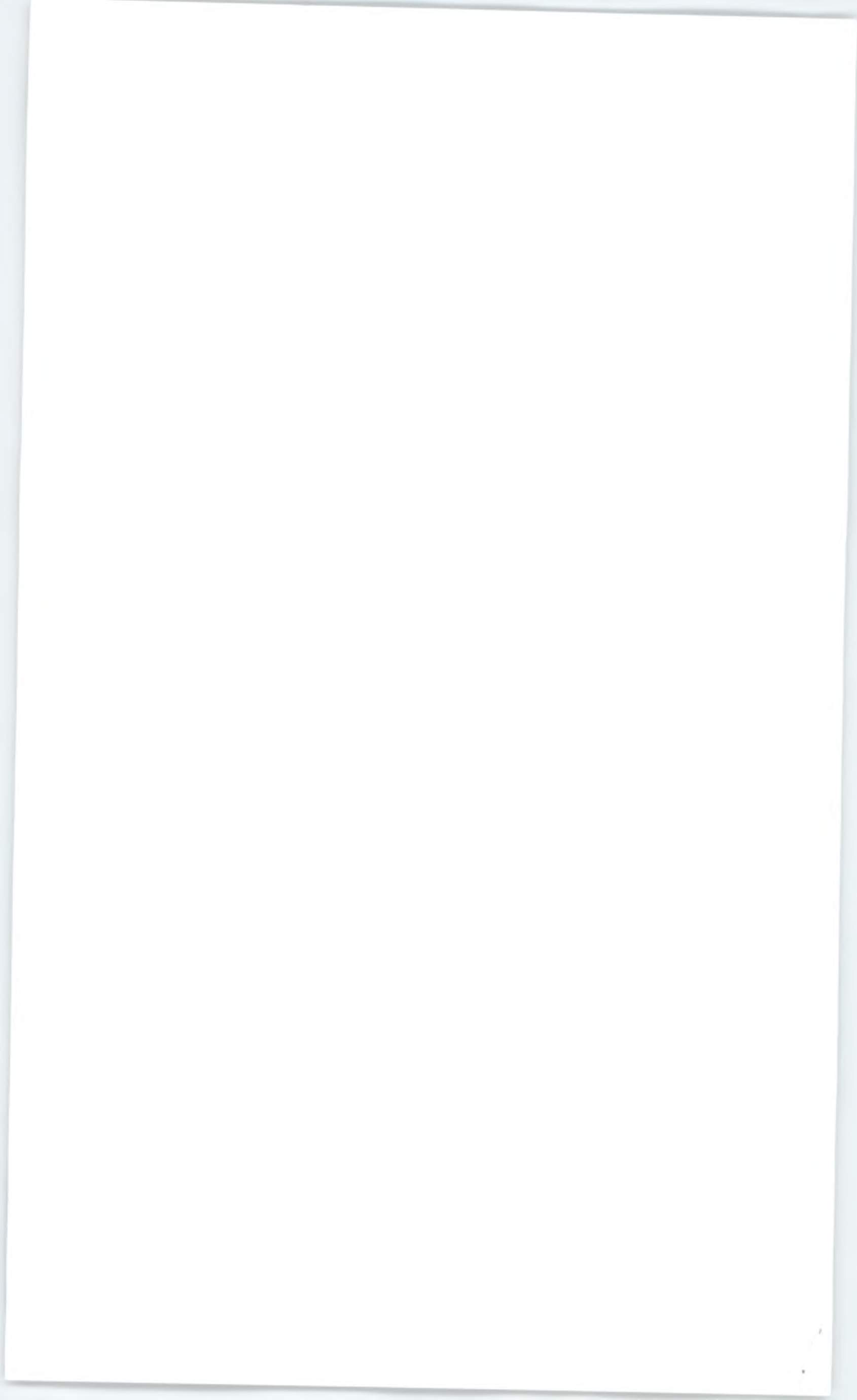
Les adresses des projets de violet 3 ont été retirées pour des raisons de sécurité et de confidentialité.

Note importante:

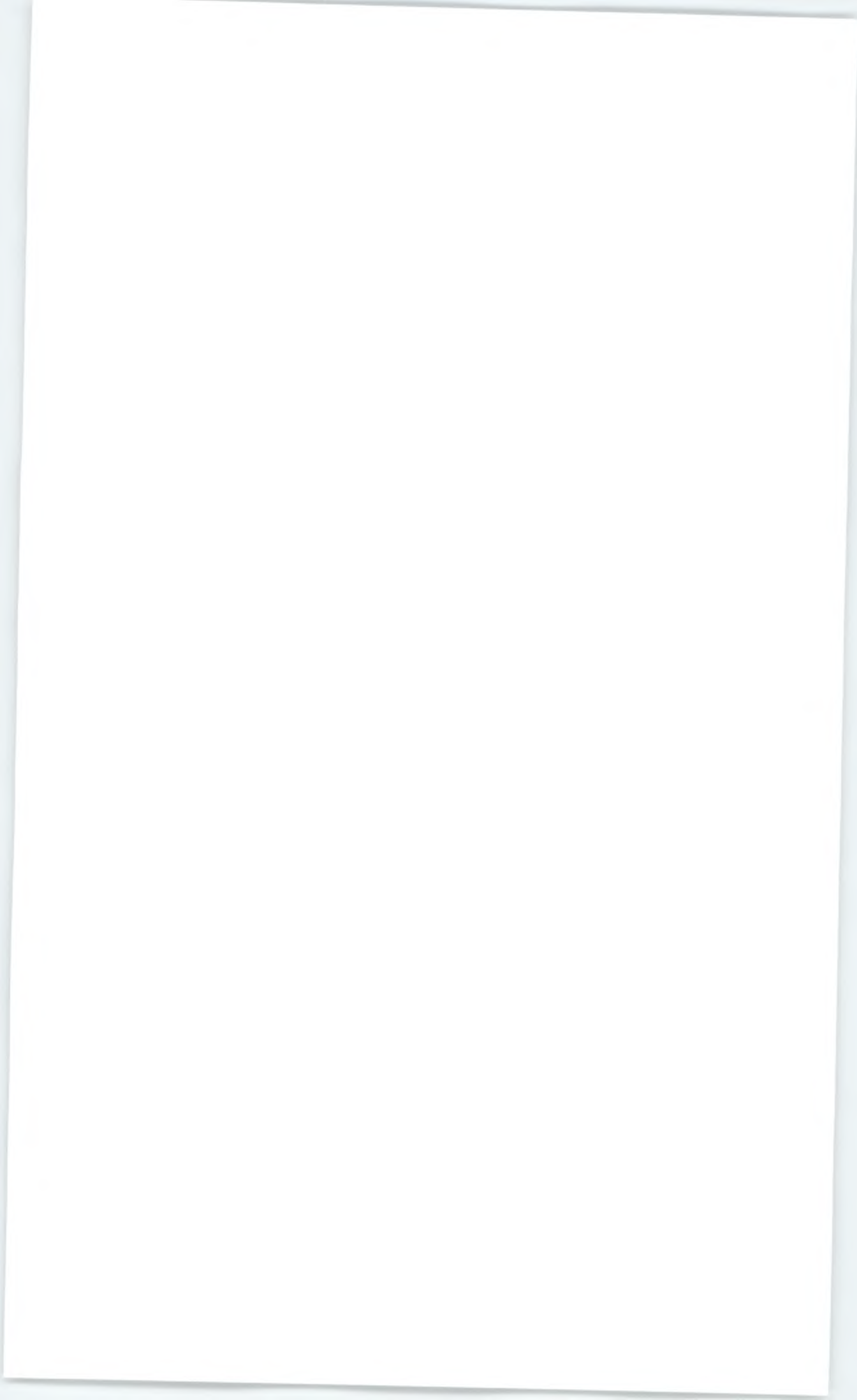
Certains montants inscrits dans la colonne "Autres subventions" peuvent paraître élevés si on les compare à ceux inscrits dans la colonne "Coûts maximums de réalisation reconnus" ou à ceux de la colonne "Coûts totaux de réalisation". Ceci s'explique par la particularité de certains projets du violet 3 du programme AccèsLogis Québec.

Par exemple, prenons le projet ACL-5099. Il s'agit d'un projet de violet 3 admissible au programme PAMH initié par le gouvernement fédéral et par lequel la SCHL rembourse 75 % des coûts maximums de réalisation reconnus alors que la SHQ en assume 25 %. Ainsi, dans ce dossier, le coût total de réalisation de 1 996 000 \$ est financé de la façon suivante:

1 009 500,00 \$	financé par la SCHL et représentant 25 % des CMR admissibles.
1 346 000,00 \$	Total des CMR (coûts maximums de réalisation) admissibles.
650 000,00 \$	Provenant de collectes, du programme IPAC et/ou d'autres sources.
1 996 000,00 \$	Coûts totaux de réalisation.



**THÈME N° 7 : LA RÉPARTITION DES VOLETS
DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS**



- Répartition des unités engagées par région administrative : AU 30 NOVEMBRE 2004

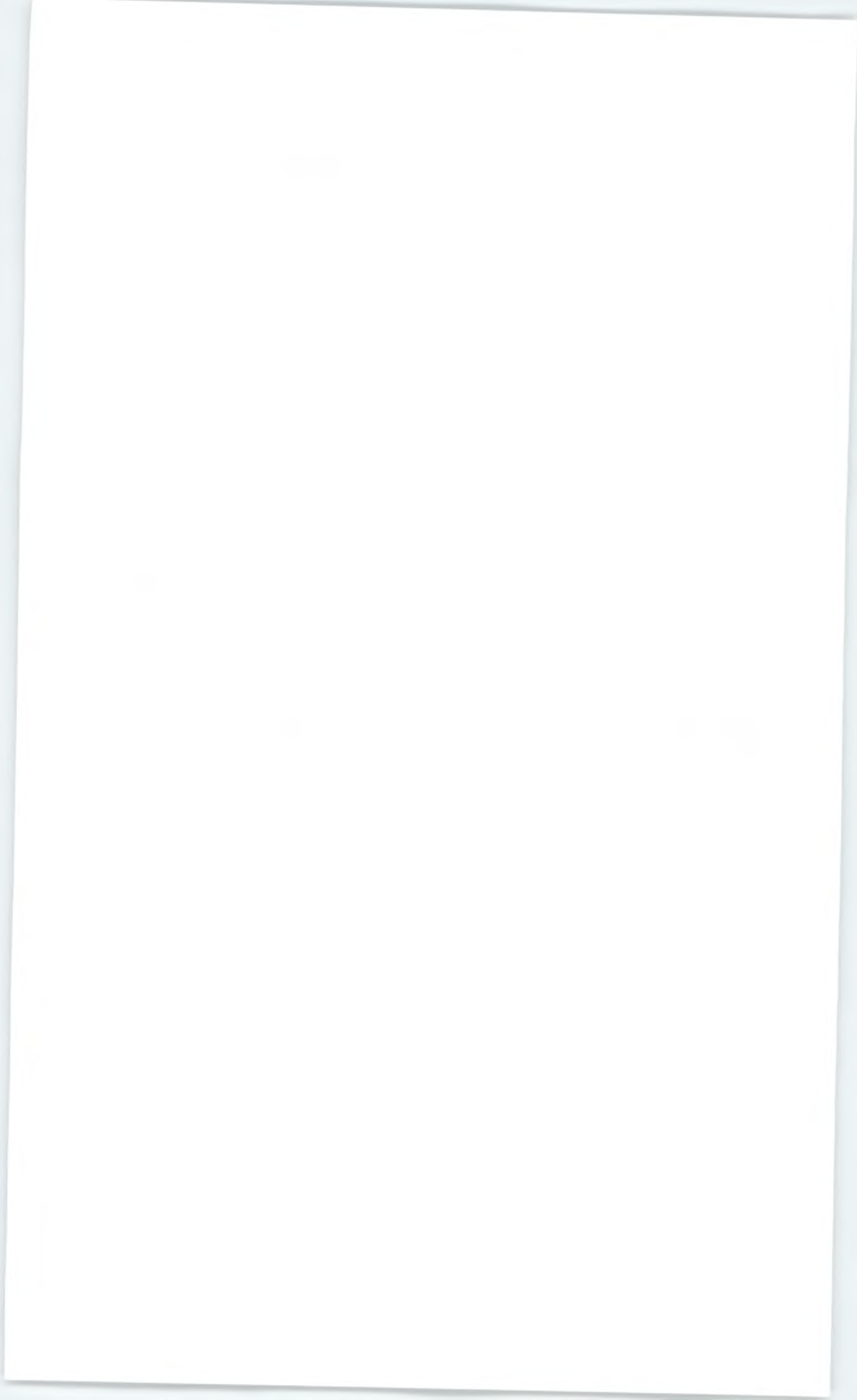
RÉGIONS ADMINISTRATIVES	VOLETS			TOTAL
	I	II	III	
01 – Bas St-Laurent	28	220	46	294
02 – Saguenay – Lac Saint-Jean	138	130	39	307
03 – Région de la Capitale Nationale	670	442	267	1 379
04 – Mauricie	107	257	49	413
05 – Estrie	158	90	30	278
06 – Montréal-Centre	2 988	711	825	4 524
07 – Outaouais	229	14	265	508
08 – Abitibi-Témiscamingue	9	146	30	185
09 – Côte-Nord	24	40	12	76
11 – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	30	89	56	175
12 – Chaudière-Appalaches	129	308	121	558
13 – Laval	47	80	17	144
14 – Lanaudière	111	210	64	385
15 – Laurentides	227	103	24	354
16 – Montérégie	375	207	137	719
17 – Centre du Québec	30	47	44	121
TOTAL :	5 300	3 094	2 026	10 420

- Répartition des unités engagées par type d'organismes :

	VOLET I		VOLET II		VOLET III		TOTAL	
	UNITÉS	%	UNITÉS	%	Unités	%	Unités	%
Prop.	48	1	0	0	0	0	48	1
Coopératives	3 082	61	70	3	8	1	3 160	32
OSBL	2 170	38	3 024	97	2 018	99	7 212	67
TOTAL :	5 300	100	3 094	100	2 026	100	10 420	100

- Nombre moyen d'unités de logement engagées par projet:

	Unités
Volet I :	23
Volet II :	30
Volet III :	15
Tous les volets :	23



THÈME N° 8 : LA CRISE DU LOGEMENT

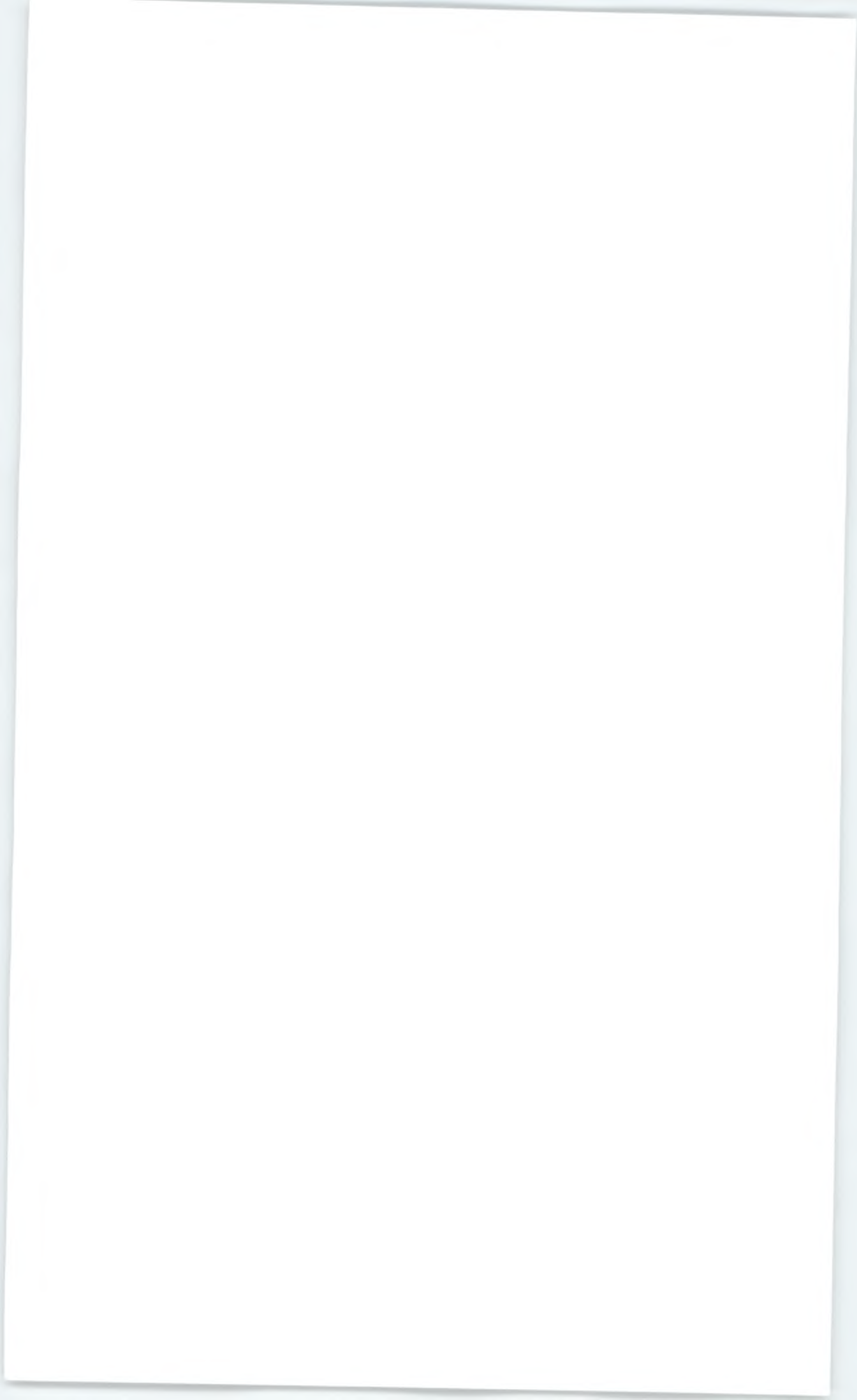


Tableau 2 : Taux d'inoccupation des immeubles de trois logements et plus dans certains territoires du Québec entre 1997 et 2004

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Villes centres								
Alma	6,3	3,7	1,3	1,8	4,4	5,0	7,0	5,8
Baie-Comeau	10,7	14,0	15,2	16,7	16,2	11,1	6,9	4,7
Cowansville	10,5	8,9	8,3	6,6	6,0	3,5	3,8	0,7
Agg. Dolbeau-Mistassini	5,6	5,3	7,8	7,1	3,9	4,7	4,9	5,3
Agg. Drummondville *	5,1	2,8	2,7	1,8	1,8	2,2	2,5	3,4
Granby *	7,6	4,7	4,7	2,0	2,5	2,5	1,7	2,2
Joliette	7,7	7,8	4,7	4,2	2,2	0,9	0,8	1,5
La Tuque	7,5	9,2	8,2	10,6	13,0	16,7	17,4	12,0
Lachute	13,7	11,4	7,4	6,6	5,5	1,0	1,8	2,4
Magog	6,5	6,2	4,7	3,1	1,1	1,4	0,4	1,0
Matane	10,3	13,6	10,1	14,4	11,4	10,8	9,7	7,9
Rimouski	7,8	8,7	9,1	6,5	3,9	2,6	0,9	1,0
Rivière-du-Loup	4,4	4,4	5,2	4,5	3,4	1,6	1,0	1,1
Rouyn-Noranda	5,3	9,4	11,1	12,2	15,5	10,0	7,9	4,8
Saint-Georges	5,0	5,2	4,6	2,1	2,7	2,3	3,6	5,5
Saint-Hyacinthe	6,1	4,6	2,6	1,8	1,3	0,7	0,5	1,8
Sept-Îles	11,7	15,0	13,9	12,3	7,7	9,2	5,2	1,5
Agg. Shawinigan *	8,4	9,5	8,9	8,4	7,7	8,5	7,3	6,3
Sorel-Tracy	11,9	13,2	12,9	11,9	8,4	5,8	4,3	4,6
Agg. St-Jean-sur-Richelieu *	5,6	5,7	4,1	2,8	1,2	0,6	0,5	0,5
Thetford Mines	10,4	12,9	14,3	7,8	11,5	7,9	7,1	6,1
Val-d'Or	4,4	8,4	10,4	11,4	11,4	11,7	6,4	3,2
Valleyfield	8,8	9,0	6,4	3,7	3,7	2,2	1,5	0,9
Victoriaville	6,3	7,2	6,7	2,3	2,0	1,8	4,0	4,7
St-Jérôme	7,1	7,8	3,7	2,6	0,9	1,2	1,4	0,1
St-Lin - Laurentides	—	—	—	—	—	—	1,7	0,7
Autres centres								
Amos	5,8	8,1	8,4	10,5	14,2	13,0	12,0	6,8
Gaspé	9,9	13,5	16,4	15,0	9,2	6,5	4,5	1,1
Mont-Laurier	—	4,2	4,8	2,2	2,2	0,2	0,5	—
Montmagny	5,2	3,1	1,6	1,5	1,3	1,4	0,3	1,7
Roberval	3,6	4,6	5,9	5,3	4,1	3,7	4,0	4,0
Sainte-Marie	10,9	7,6	4,0	1,7	2,8	3,1	1,3	2,0
St-Félicien	—	8,0	7,0	6,7	6,8	3,4	5,0	5,5

* Agglomérations de 50 000 à 99 999 habitants.

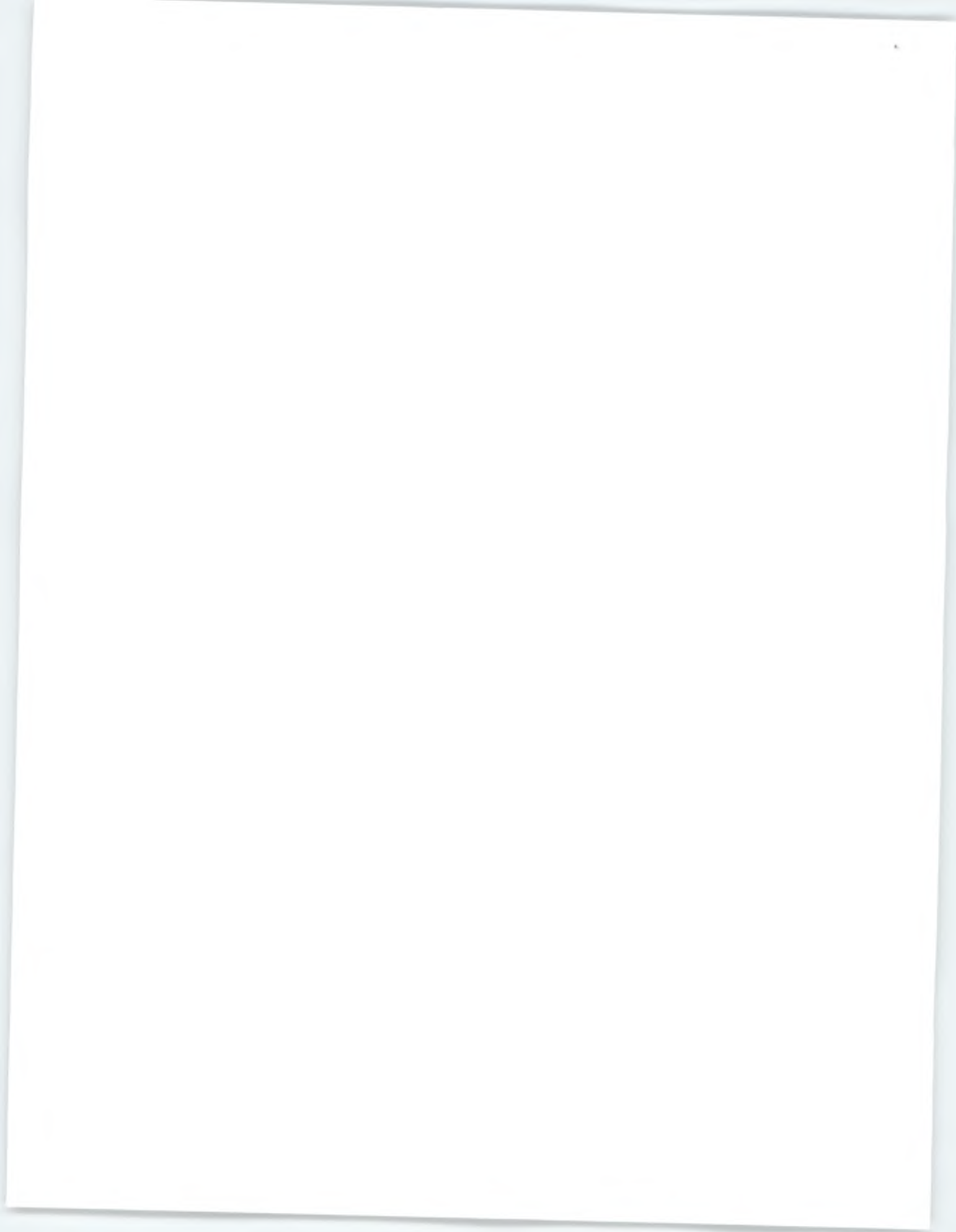
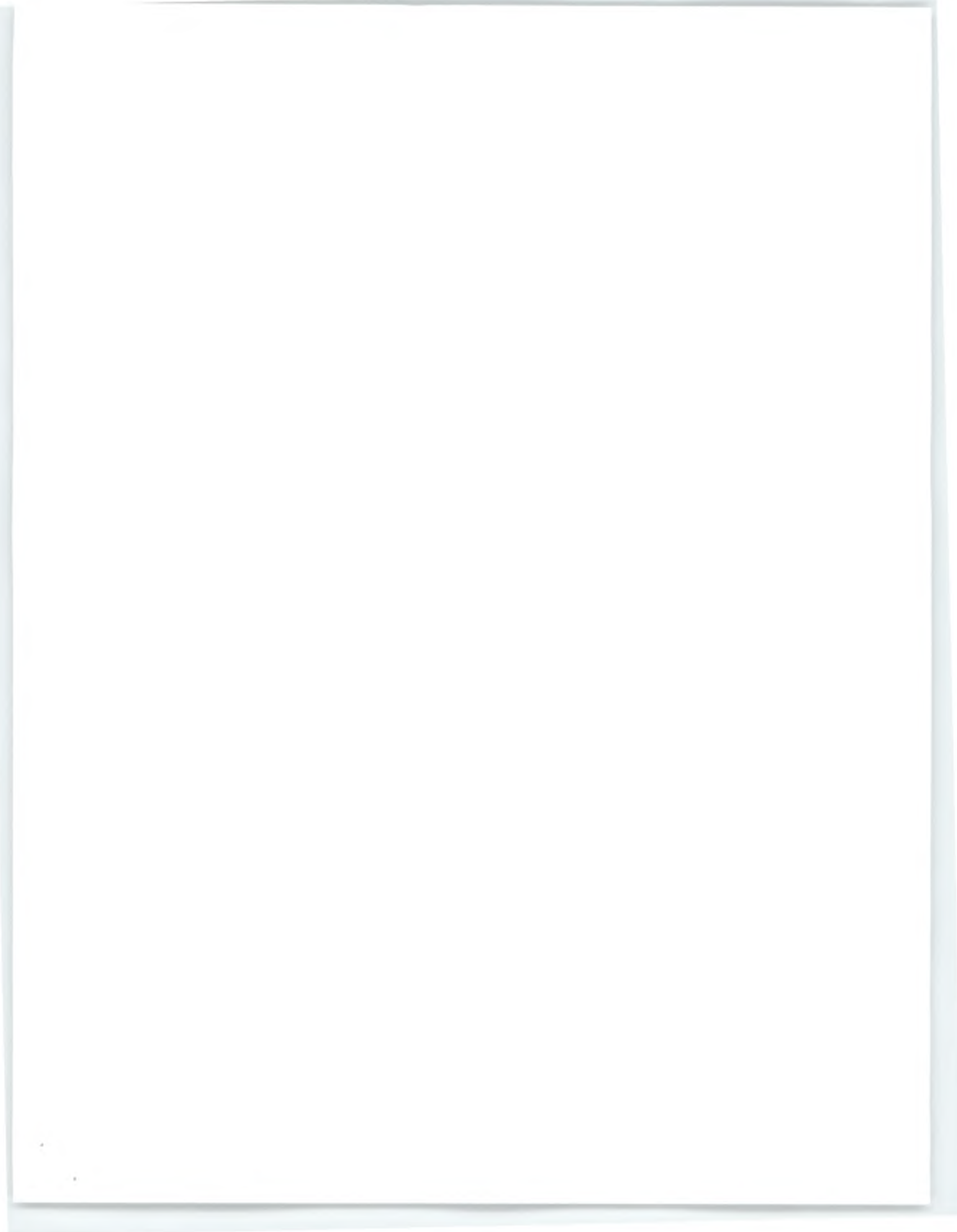
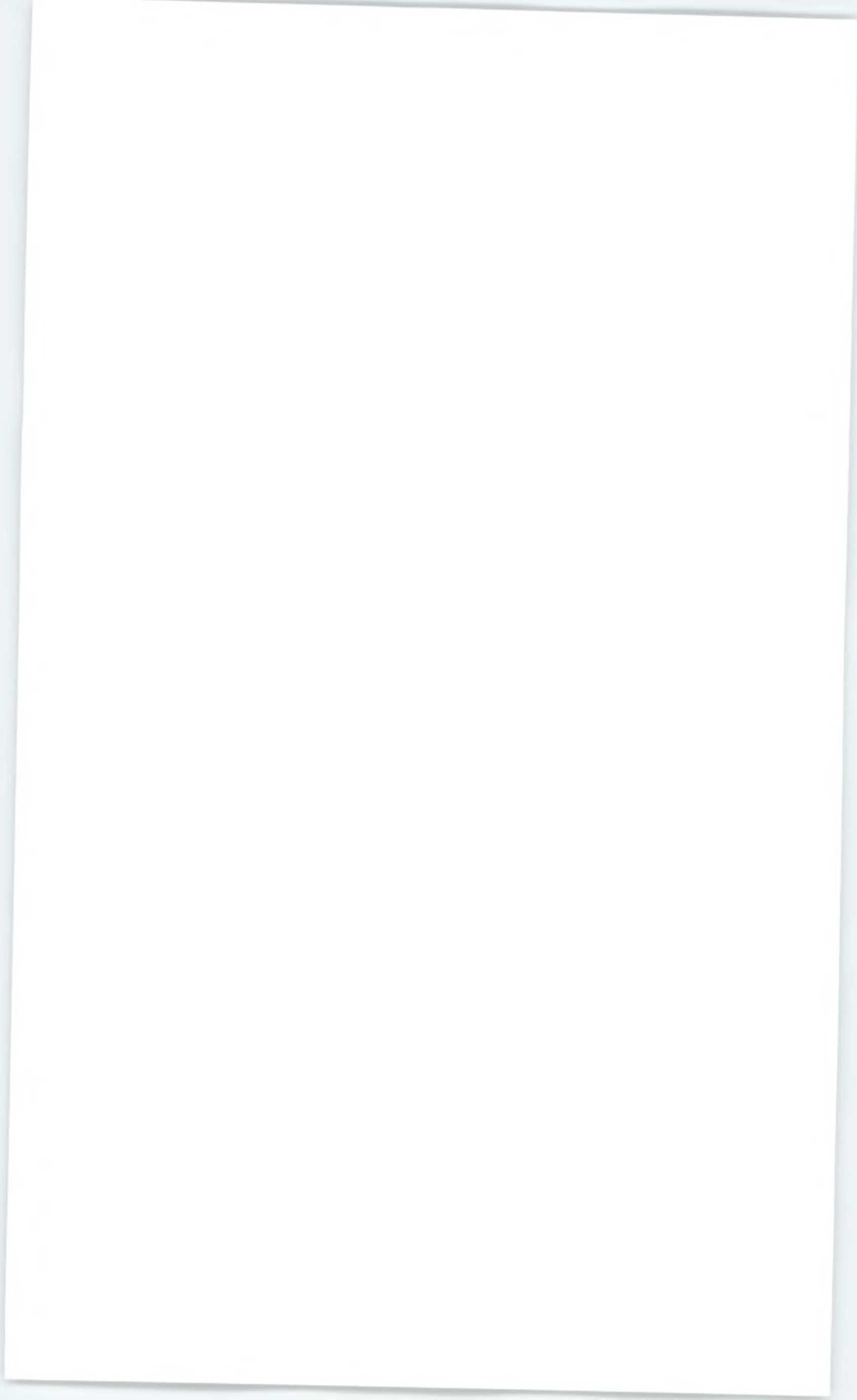


Tableau 1 : Taux d'occupation des immeubles de trois logements et plus dans certains territoires du Québec entre 1997 et 2004

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
RMR	6,2	5,0	3,4	1,8	0,9	0,8	1,0	1,5
Gatineau	9,4	6,7	4,4	1,4	0,6	0,5	1,2	2,1
Montréal	5,9	4,7	3,0	1,5	0,6	0,7	1,0	1,5
Québec	6,6	5,2	3,3	1,6	0,8	0,3	0,5	1,1
Saguenay	4,1	4,8	4,9	4,4	4,4	4,9	5,2	5,3
Sherbrooke	7,5	7,3	7,6	4,7	2,3	1,8	0,7	0,9
Trois-Rivières	8,6	8,5	7,9	6,8	4,7	3,0	1,5	1,2
CENTRES URBAINS	6,3	5,3	3,8	2,2	1,3	1,2	1,3	1,7
Agglomérations de 50 000-99 999 h.	6,6	5,3	4,4	3,1	2,6	3,0	2,6	2,7
Agglomérations de 10 000-49 999 h.	7,9	9,0	8,4	5,9	6,2	4,5	3,6	3,1



THÈME N° 12 : PROGRAMME DES MAISONS LÉZARDÉES

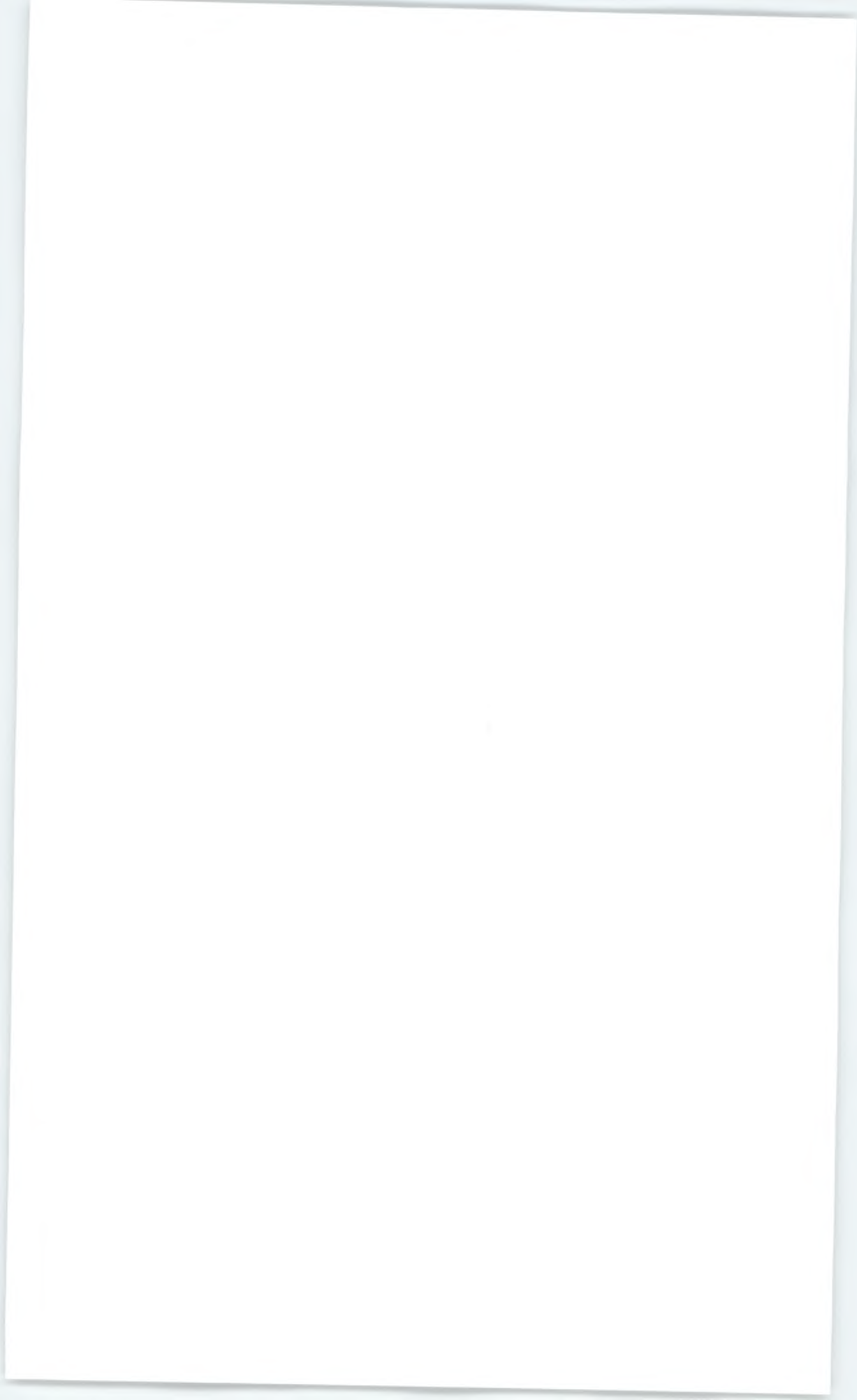


SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
PRQ Volet VI - MAISONS LÉZARDÉES

Engagements PHASE I depuis le début du programme jusqu'au 30 novembre 2004

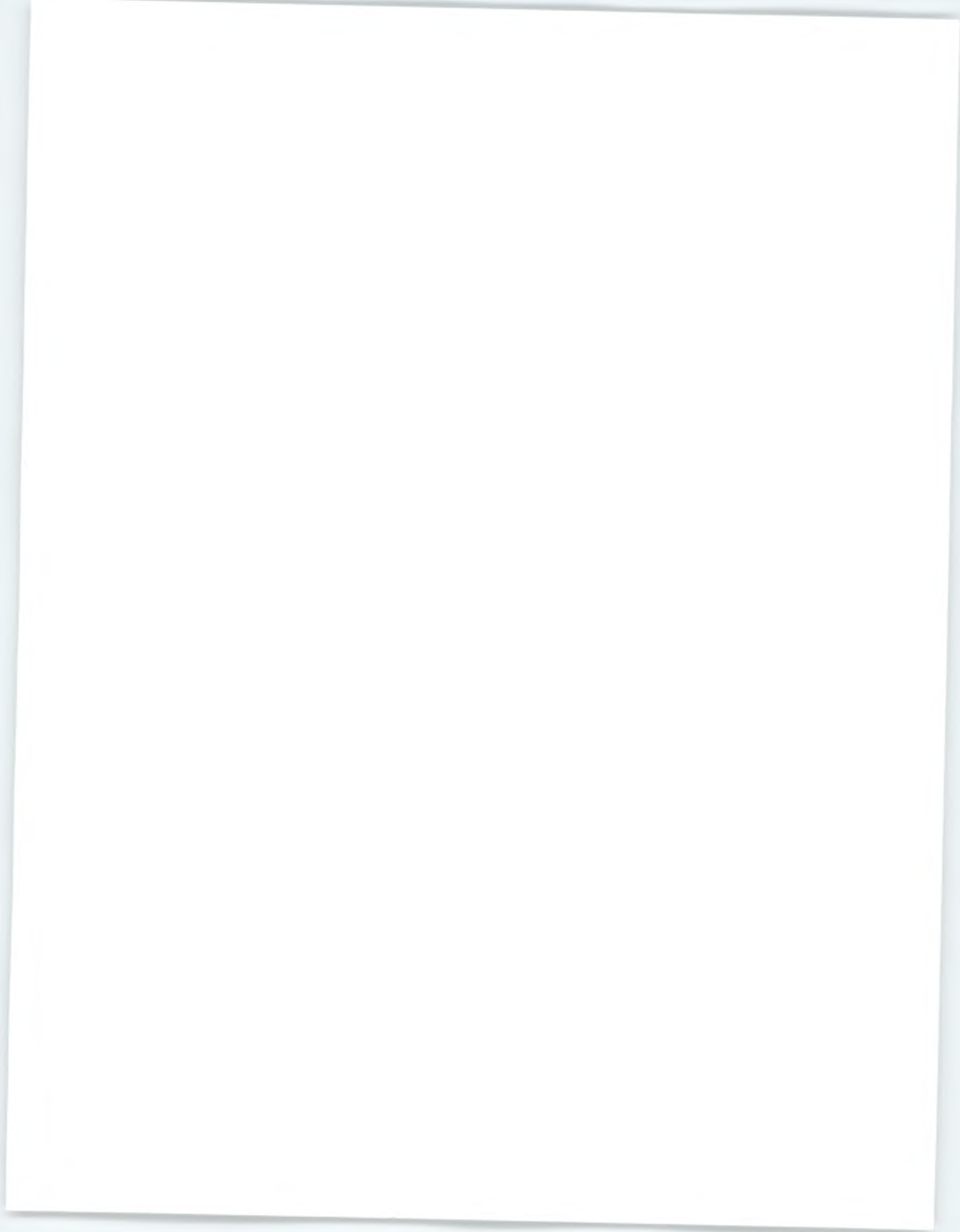
MUNICIPALITÉ	Budget alloué	Engagements	Nombre unités
Baie-Comeau	27 652 \$	27 652 \$	3
* Beloeil	225 000 \$	112 318 \$	23
* Blainville	200 000 \$	84 229 \$	5
Boisbriand	25 000 \$	16 560 \$	4
* Candiac	150 000 \$	77 975 \$	10
* Carignan	25 000 \$	8 770 \$	2
* Chambly	75 000 \$	47 130 \$	10
* Châteauguay	30 000 \$	- \$	
* Deux-Montagnes	25 000 \$	2 500 \$	1
Gatineau	150 000 \$	67 554 \$	14
* L'Assomption	300 000 \$	- \$	
* Laval	1 000 000 \$	631 998 \$	76
Longueuil	3 000 000 \$	1 980 546 \$	236
* Mascouche	60 000 \$	- \$	
* McMasterville	25 000 \$	20 000 \$	3
Montréal	3 500 000 \$	2 141 945 \$	697
* Mont-Saint-Hilaire	100 000 \$	59 061 \$	12
* Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	60 000 \$	- \$	
* Otterburn Park	50 000 \$	16 458 \$	3
* Pincourt	270 000 \$	- \$	
* Repentigny	350 000 \$	197 287 \$	21
Rosemère	25 000 \$	17 500 \$	2
* Rougemont	108 000 \$	7 500 \$	1
* Saint-Amable	250 000 \$	127 400 \$	13
* Saint-Basile-le-Grand	100 000 \$	92 724 \$	14
* Saint-Charles-sur-Richelieu	20 000 \$	20 000 \$	4
* Saint-Clet	10 000 \$	- \$	
* Sainte-Julie	250 000 \$	166 537 \$	31
Saint-Hyacinthe	664 826 \$	664 826 \$	41
Saint-Jean-sur-Richelieu	290 785 \$	290 785 \$	31
* Saint-Mathieu-de-Beloeil	50 000 \$	12 461 \$	3
* Terrebonne	50 000 \$	33 663 \$	12
* Varennes	150 000 \$	75 630 \$	11
* Vaudreuil-Dorion	150 000 \$	75 000 \$	15
34 municipalités	11 766 263 \$	7 076 006 \$	1 298

* 26 des 34 municipalités participent uniquement au volet "maisons lézardées" de PRQ.



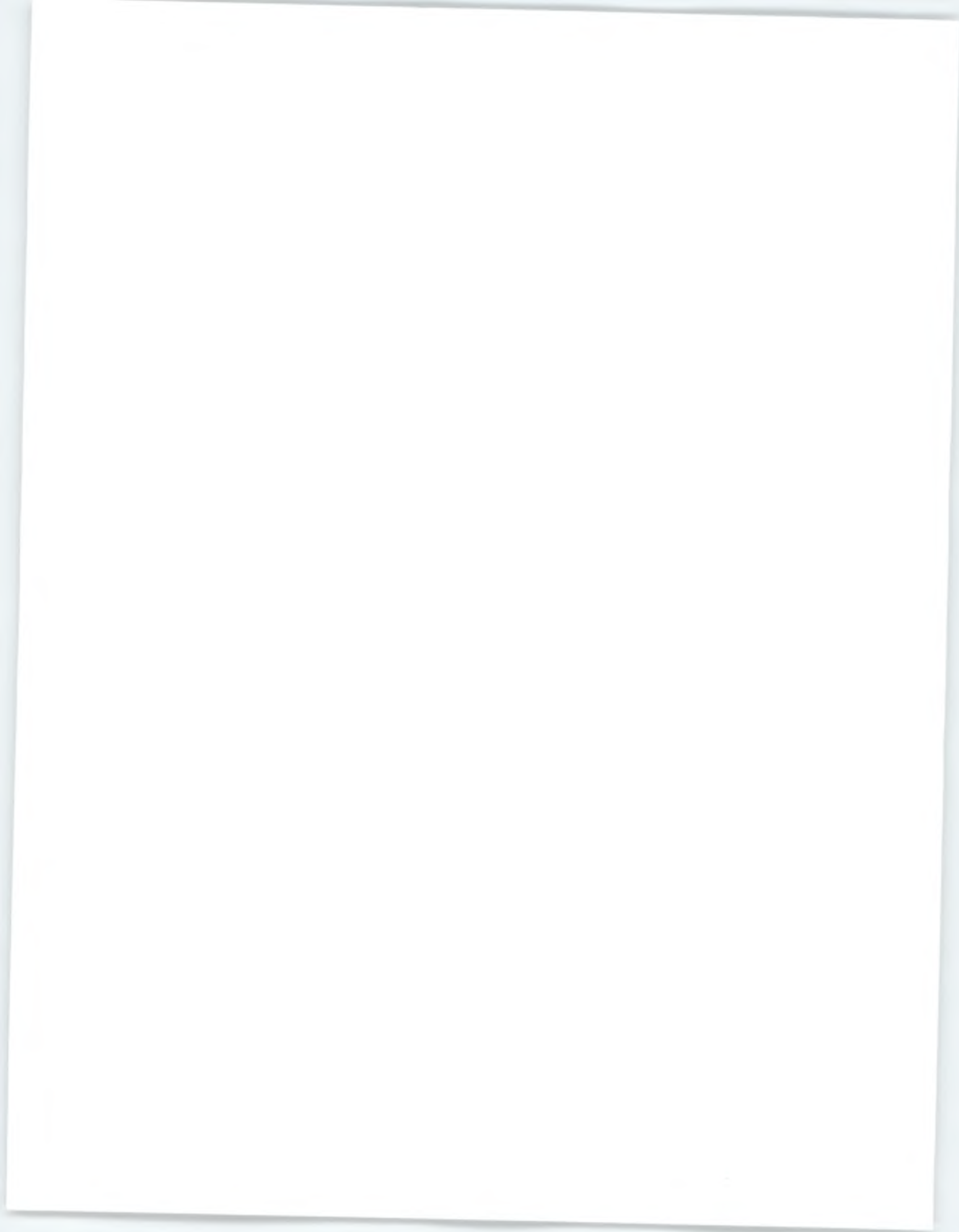
ANNEXE IV

Liste des documents déposés



Liste des documents déposés

- Ouimet, François. [Lettre adressée à M. Jean-Marc Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, concernant le transfert des compétences de la Commission municipale du Québec]. 6 décembre 2004. 2 p. Déposé le 13 avril 2005. CAT-47
- Ouimet, François. [Lettre adressée à M. Pierre Boulanger, président-directeur général de la Commission de la capitale nationale du Québec, en suivi de l'examen des états financiers, du rapport d'activités et du plan triennal de développement de cet organisme en mandat statutaire]. 11 février 2005. 2 p. Déposé le 13 avril 2005. CAT-48





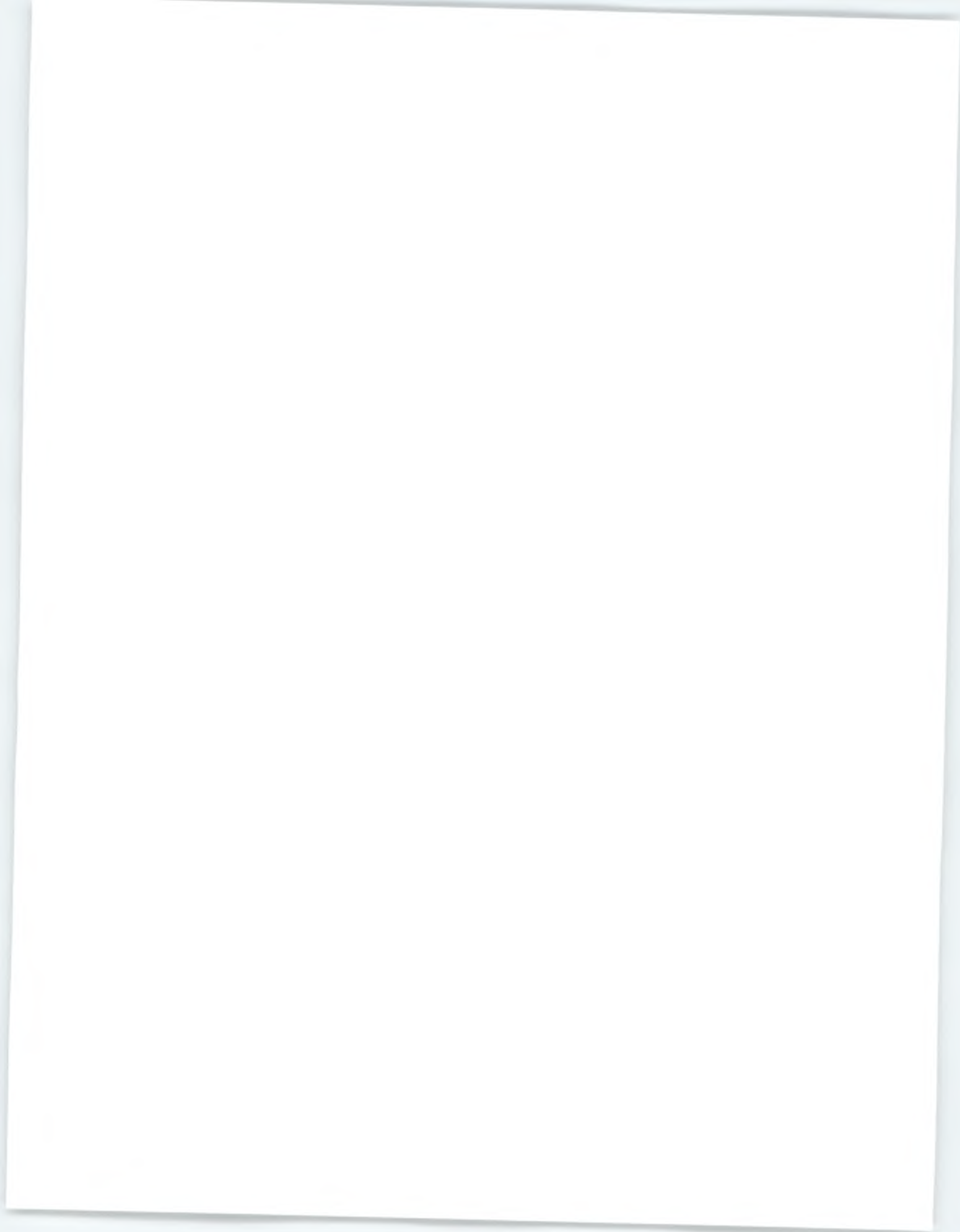
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 24 mai 2005

Préparer le rapport de la Commission à la suite de l'audition publique de la Société d'habitation du Québec dans le cadre de l'examen de ses orientations, de ses activités et de sa gestion en application de l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale du Québec



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'aménagement du territoire

Séance de travail du mardi 24 mai 2005

Objet : Préparer le rapport de la Commission à la suite de l'audition publique de la Société d'habitation du Québec dans le cadre de l'examen de ses orientations, de ses activités et de sa gestion en application de l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale du Québec.

Membres présents :

- M. Ouimet (Marquette), président de la Commission
- M. Legendre (Blainville), vice-président de la Commission

- M. Auclair (Vimont)
- M. Girard (Gouin), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'habitation, en remplacement de Mme Maltais (Taschereau)
- M. Pagé (Labelle)

Autre participant :

- M. Pierre Rainville, chercheur au Service des études documentaires de l'Assemblée

La Commission se réunit à 13 h 15 sous la présidence de M. Ouimet (Marquette), président de la Commission.

M. le secrétaire annonce le remplacement. Il y a consentement pour que M. Girard (Gouin), qui remplaçait M. Pagé (Labelle) pour la durée du mandat, remplace plutôt Mme Maltais (Taschereau) pour la durée de la séance, permettant ainsi à M. Pagé (Labelle) de participer à cette séance.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture de l'ordre du jour de la séance et propose d'inverser les points 2 et 3 (annexe I).

L'ordre du jour tel que modifié est adopté.

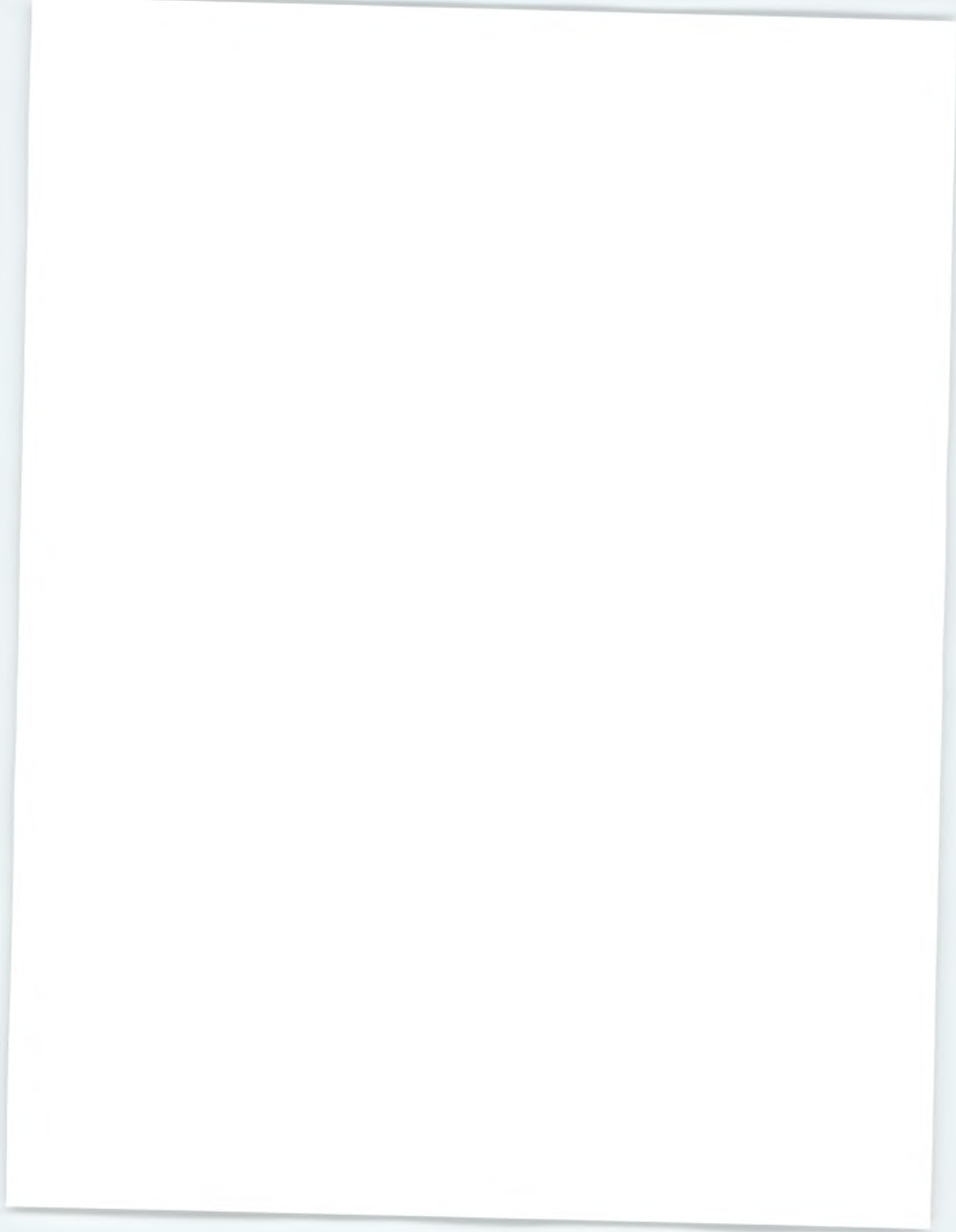
ORDRE DU JOUR

1. Suivi du mandat de surveillance de la SHQ

M. le président informe les membres du contenu de la lettre, datée du 19 mai 2005, du président-directeur général de la SHQ en réponse à la demande de renseignements additionnels de la Commission au sujet, d'une part, de la liste des ménages en attente d'un HLM et, d'autre part, des coûts de construction des projets réalisés dans le cadre des programmes AccèsLogis et Logement abordable Québec (annexe II). Il précise que la lettre fait entre autres état des démarches et de la charge de travail que représente pour la SHQ et ses mandataires la compilation de ces renseignements.

Une discussion s'engage sur la pertinence pour la Commission d'obtenir ou non le nombre de ménages en attente d'un logement en HLM par circonscription électorale. Certains parlementaires font valoir que le fait de déléguer la gestion des listes d'attente à des tiers ne devrait pas empêcher la SHQ d'avoir en sa possession de l'information à jour sur la question. D'autres sont d'avis que l'obtention de cette information, par circonscription électorale, constitue un bon indicateur des besoins futurs en investissement dans le domaine du logement communautaire et qu'elle sera utile pour mieux planifier le développement. Un député rappelle que la SHQ a un rôle conseil à jouer auprès du gouvernement et que l'obtention de cette information lui sera utile particulièrement dans le contexte du dépôt imminent d'une politique intégrée en matière d'habitation.

Après discussion, il est convenu de maintenir la demande de renseignement suivante : que la SHQ fournisse à la Commission le nombre de ménages en attente d'un logement locatif en HLM par circonscription électorale. Les membres désirent aussi connaître le délai moyen d'attente, pour chaque liste d'attente, par circonscription électorale. La Commission désire recevoir ces informations pour la mi-septembre 2005.



Une discussion s'engage sur la demande de renseignement qui concerne les coûts de construction des projets réalisés dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec. Tous les parlementaires sont d'accord pour dire que la Commission ne peut émettre une opinion sérieuse et tirer des conclusions sur les mécanismes de contrôles qu'exerce la SHQ sur d'éventuels dépassements de coûts sans obtenir au préalable cette information.

Après discussion, il est convenu de maintenir intégralement la demande de renseignement formulée à la SHQ à ce sujet. Il est également convenu de demander ces informations à la SHQ pour la mi-septembre 2005. Les parlementaires conviennent aussi d'accepter l'offre de la SHQ de leur faire une présentation portant sur l'identification des points de contrôle relatifs à l'utilisation des fonds publics à l'égard de ces deux programmes. Les parlementaires souhaitent faire coïncider cette présentation avec la réception des données sur les coûts de construction, soit vers la mi-septembre 2005.

2. Rapport de la Commission

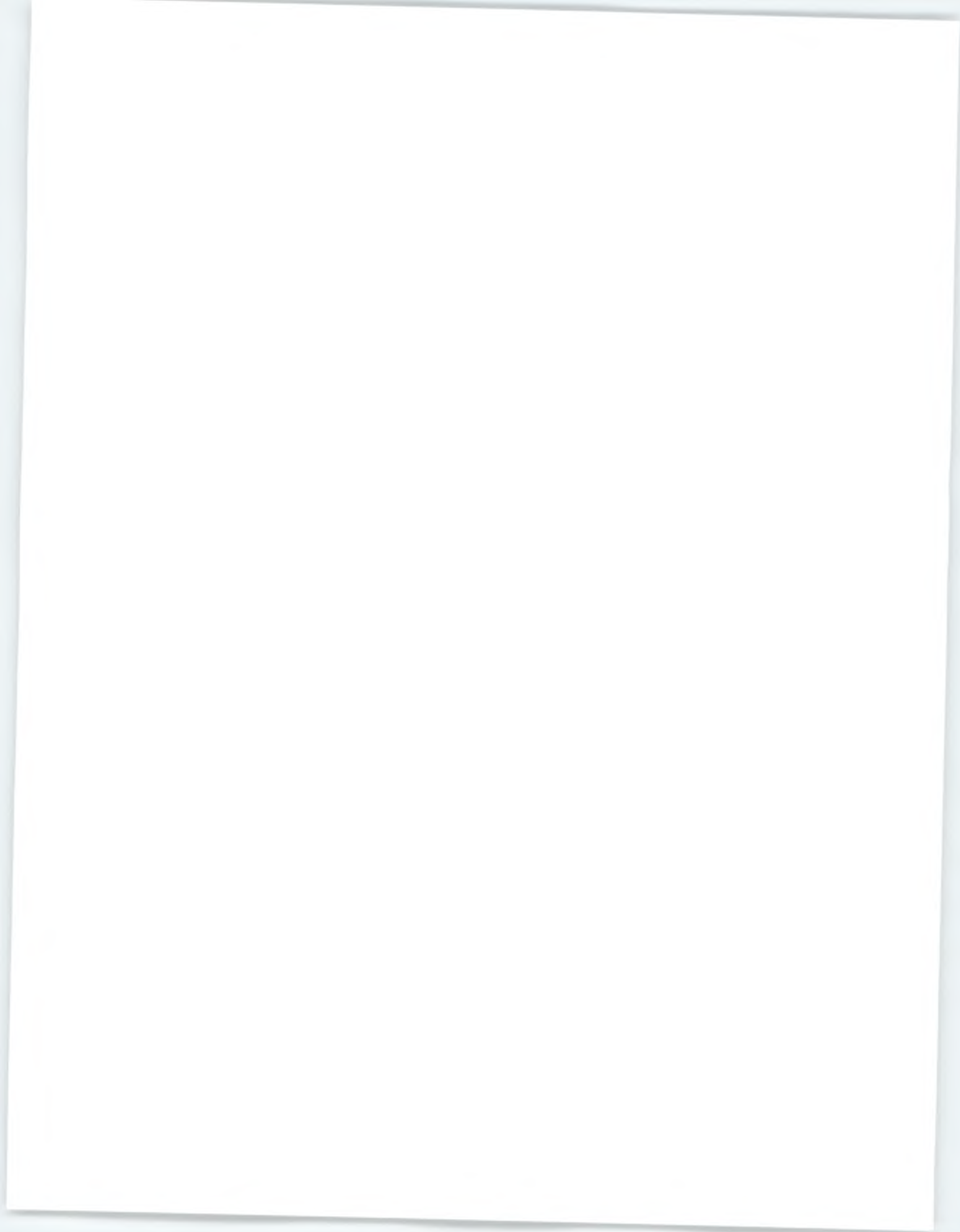
M. Rainville présente aux membres la version préliminaire du rapport de la Commission.

Une discussion s'engage à la fois sur le contenu du rapport de même que sur le moment à privilégier pour le dépôt du rapport à l'Assemblée compte tenu que les informations mentionnées au point précédent ne parviendront à la Commission qu'en septembre 2005. Après discussion, il est convenu :

- de déposer un rapport final à l'Assemblée nationale au printemps 2005 et d'assurer un suivi sur la questions des coûts de construction et des listes d'attente lorsque la Commission disposera de toute l'information nécessaire.
- d'accepter le rapport final dans sa forme actuelle et d'en confier les dernières corrections au Comité directeur de la Commission.

3. Varia

Aucun point n'est abordé au varia.



À 13 h 57, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marc Painchaud', written over a horizontal line.

Marc Painchaud

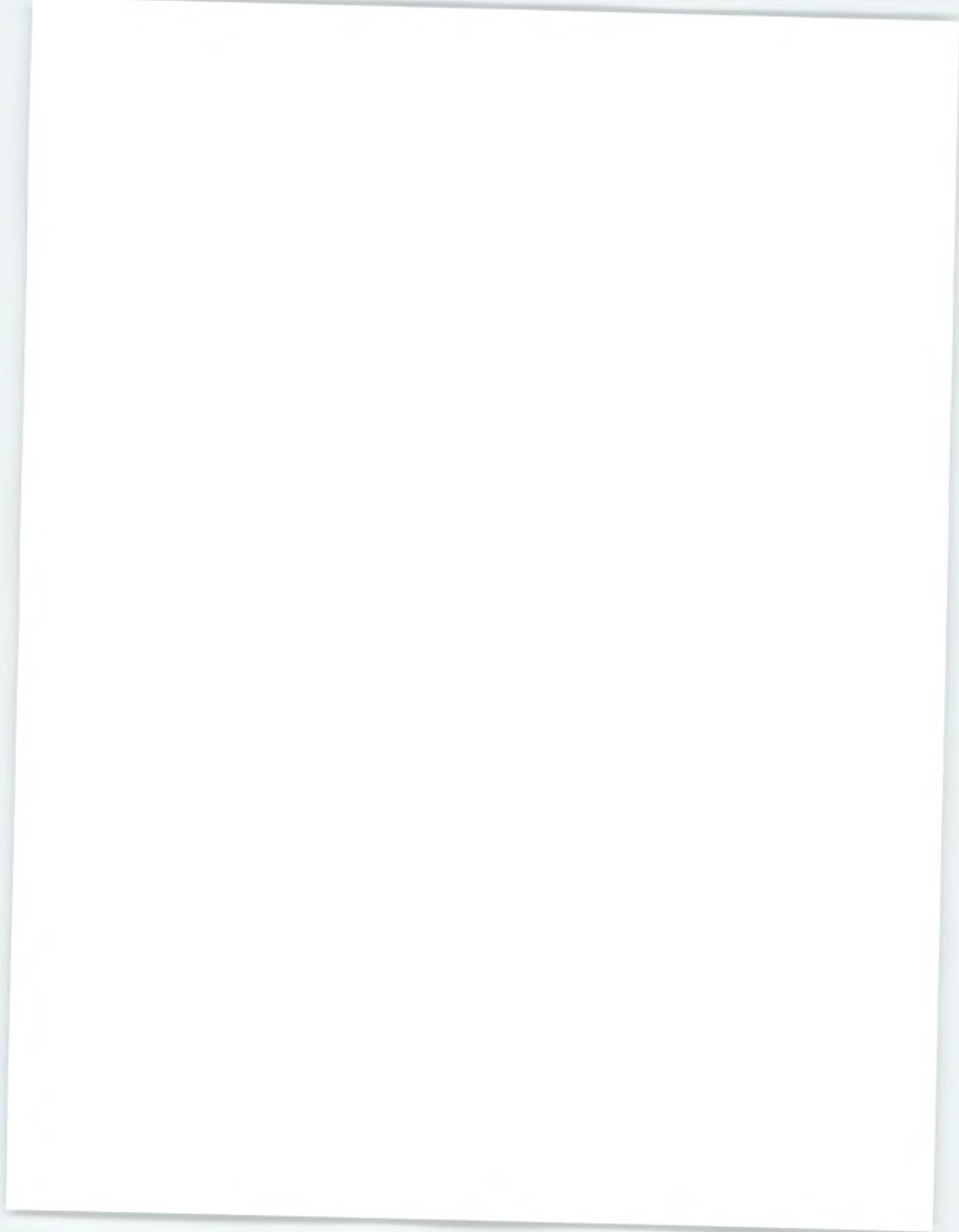
Le président de la Commission,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'François Ouimet', written over a horizontal line.

François Ouimet

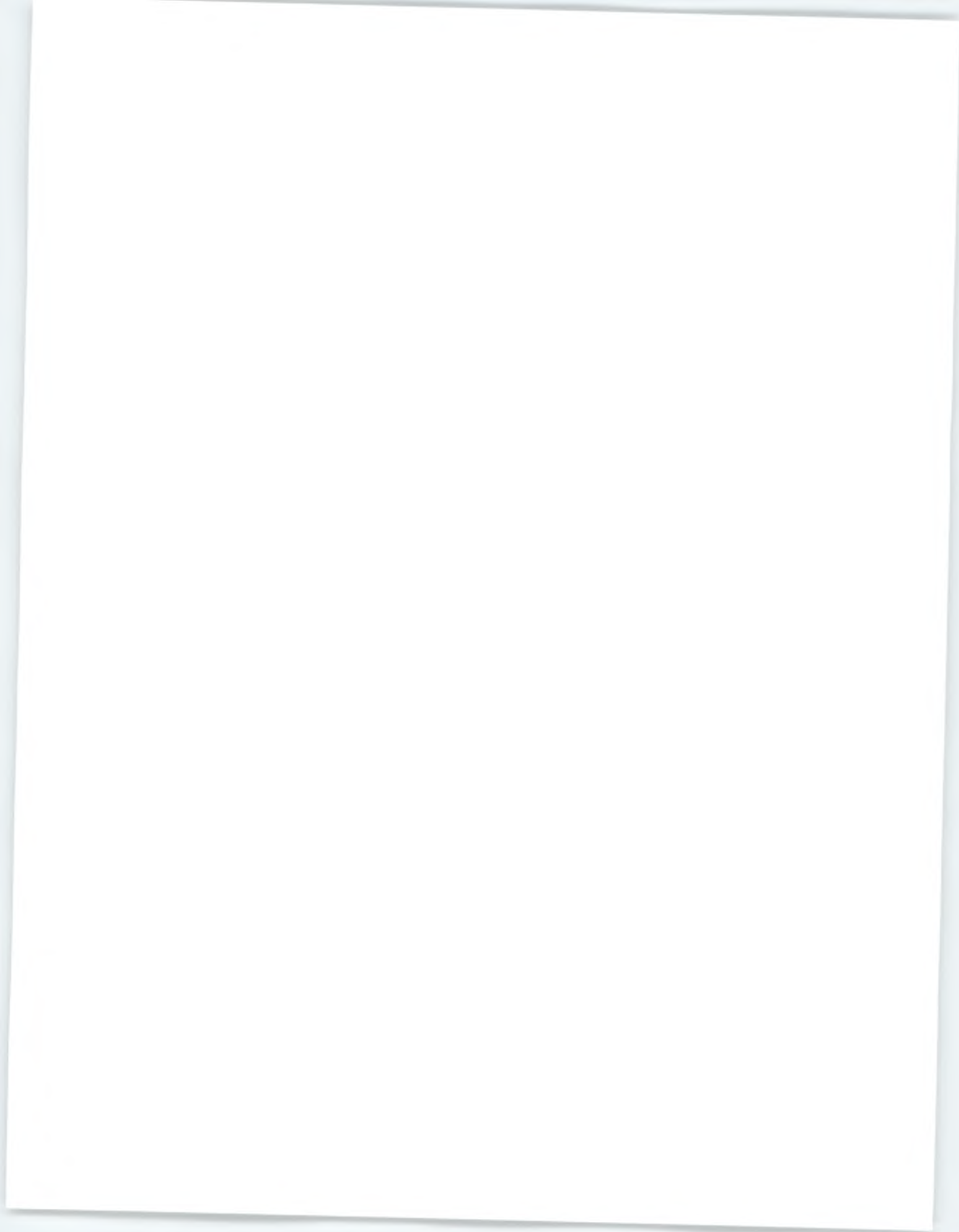
MP/jm

Québec, le 20 avril 2005



ANNEXE I

Ordre du jour





TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

Séance de travail

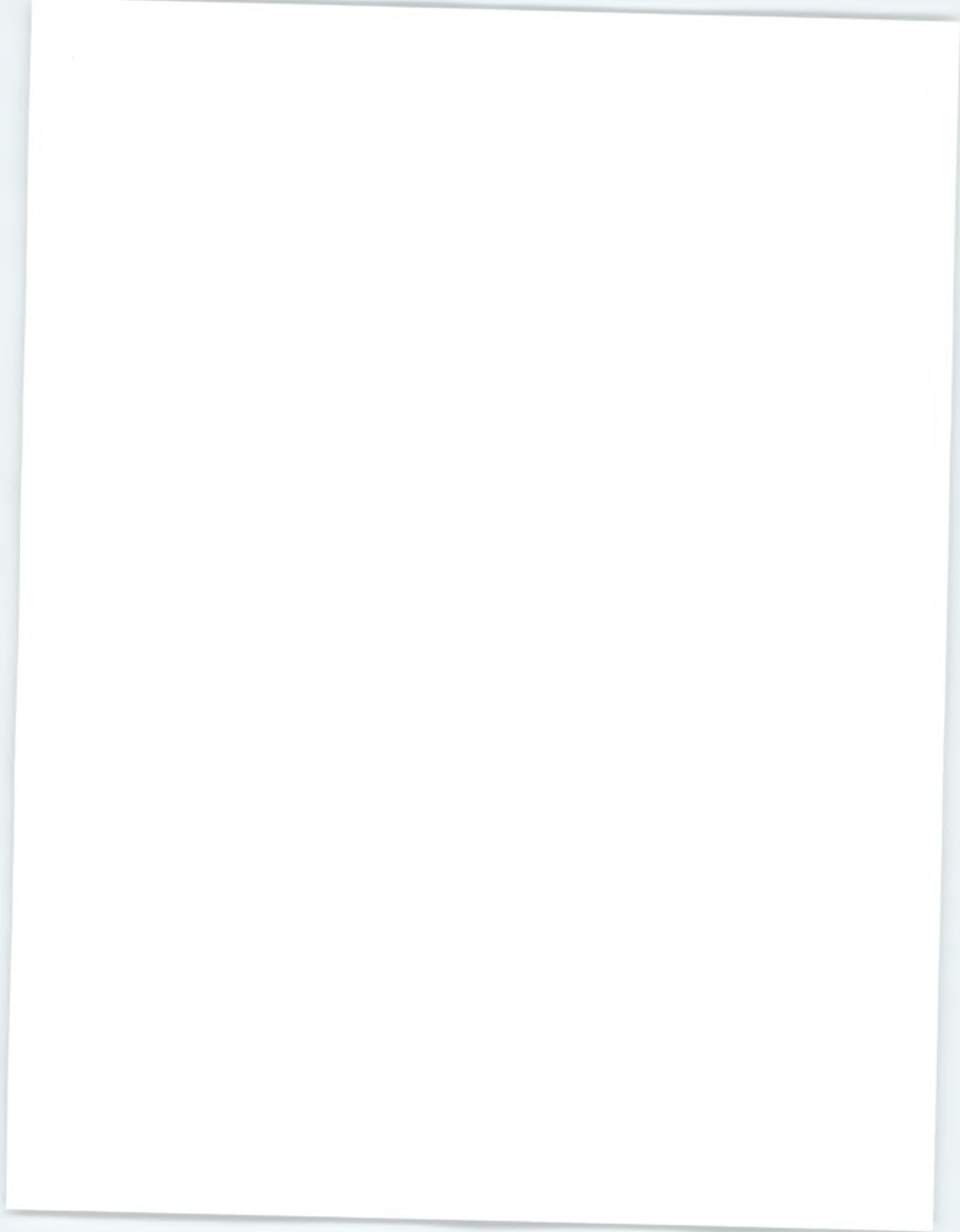
Le mardi 24 mai 2005

Salle R.C. 161 de l'hôtel du Parlement

de 13 heures à 14 heures

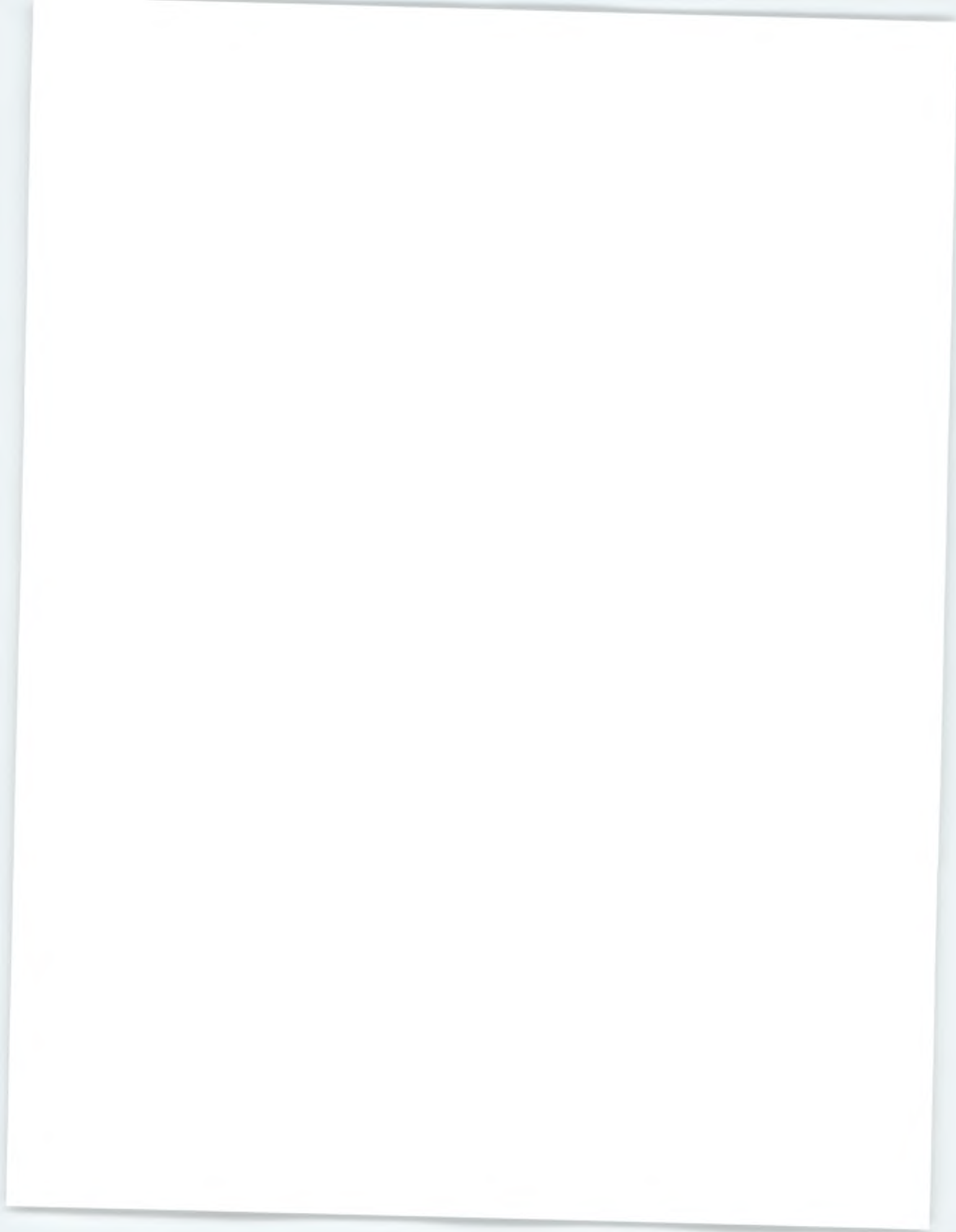
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Rapport de la Commission
3. Suivi du mandat de surveillance de la SHQ
4. Varia



ANNEXE II

Lettre du président-directeur général de la Société d'habitation du Québec



Le président-directeur général

Québec, le 19 mai 2005

Monsieur Marc Painchaud
Secrétaire de la Commission de l'aménagement du territoire
1035, rue des Parlementaires
Édifice Pamphile-Le May
Québec (Québec) G1A 1A3

**OBJET : Mandat de surveillance d'organisme public en application de l'article
294 du Règlement de l'Assemblée nationale**

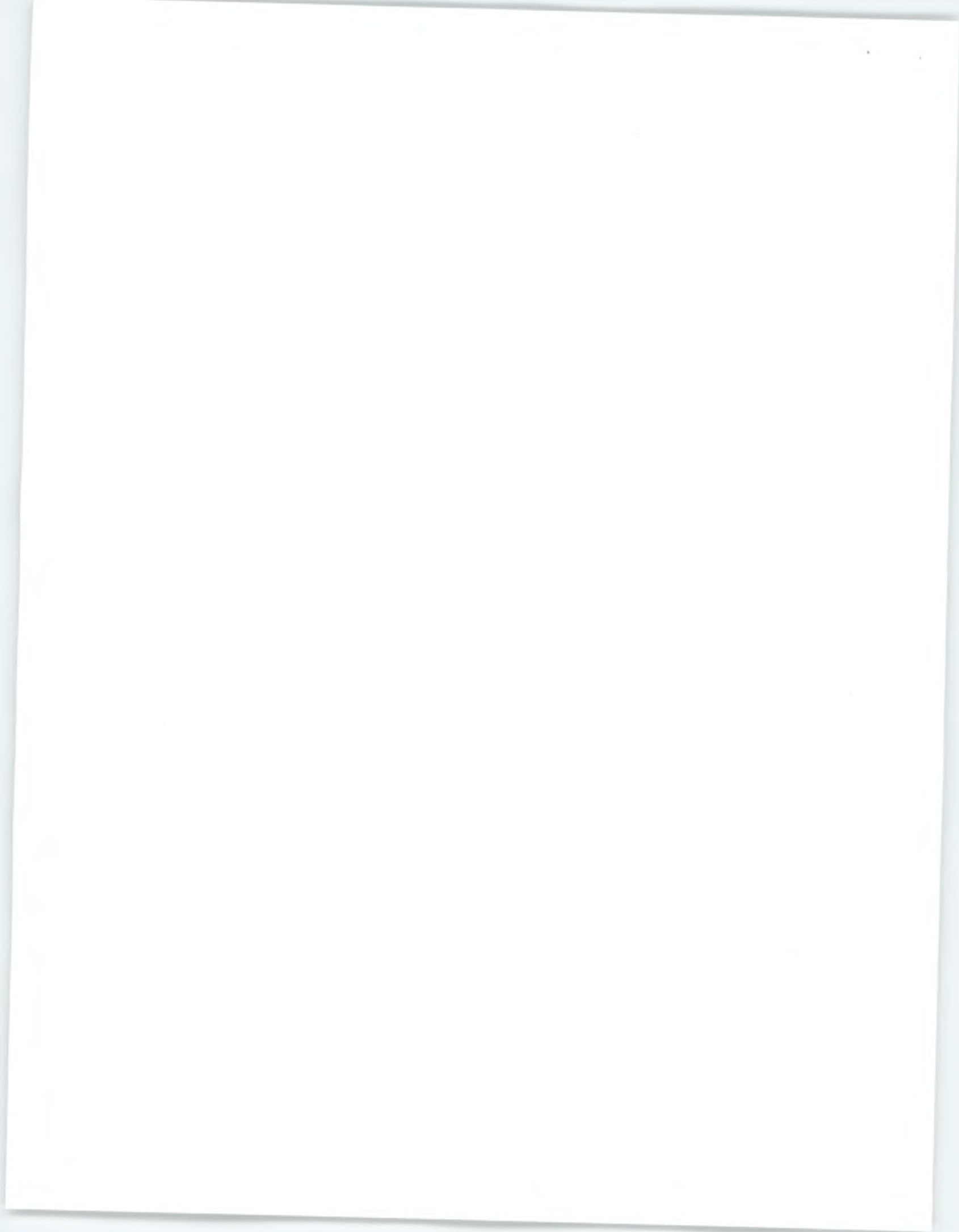
Monsieur le Secrétaire,

J'ai bien reçu votre lettre du 22 avril 2005 m'informant que la Commission de l'aménagement du territoire désire m'entendre à nouveau dans le cadre du mandat cité en objet. Je participerai à cette audition au moment qui sera déterminé par la Commission et soyez assuré de ma pleine et entière collaboration pour répondre à toutes les questions des parlementaires à cette occasion.

Par ailleurs, j'ai également pris connaissance des demandes d'informations additionnelles, préparées en vue de cette audition, concernant la liste des ménages en attente d'un HLM et les coûts de construction des projets réalisés dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec.

Tout d'abord, je désire vous assurer que la Société d'habitation du Québec (SHQ) produira tous les renseignements disponibles qui sont demandés par la Commission. Comme vous le savez, la gestion des programmes de la SHQ est fortement décentralisée. Aussi, nous devons compter sur la collaboration des Villes de Montréal et de Québec qui administrent localement nos programmes et détiennent les données de base relatives à la construction des projets. De même, la liste d'attente des HLM est établie et gérée par des organismes locaux (offices d'habitation (OH), coopératives d'habitation (COOP) et organismes sans but lucratif (OSBL)). Je vous présente donc ci-après la démarche que la SHQ entreprendra dès maintenant pour répondre aux demandes exprimées le 22 avril dernier et les coûts estimés pour réaliser le travail.

Aile Saint-Amable, 3^e étage
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Québec (Québec) G1R 5E7
Téléphone sans frais : 1 800 463-4315
Télécopieur : (418) 646-5560
www.habitation.gouv.qc.ca



Programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec

Les informations demandées concernent les coûts de construction des projets réalisés dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec, pour les années 2002, 2003, 2004 et 2005 (environ 248 projets totalisant 8 328 unités de logement). La demande vise notamment à ajouter 9 colonnes d'informations additionnelles au tableau déjà fourni pour l'Île de Montréal et à réaliser un tableau semblable pour toutes les régions administratives du Québec.

Après consultation des personnes concernées par la recherche d'informations, nous estimons le travail qui devra être effectué à 448 heures au total. Le tableau joint à l'annexe 1 présente les données de calcul de cette estimation.

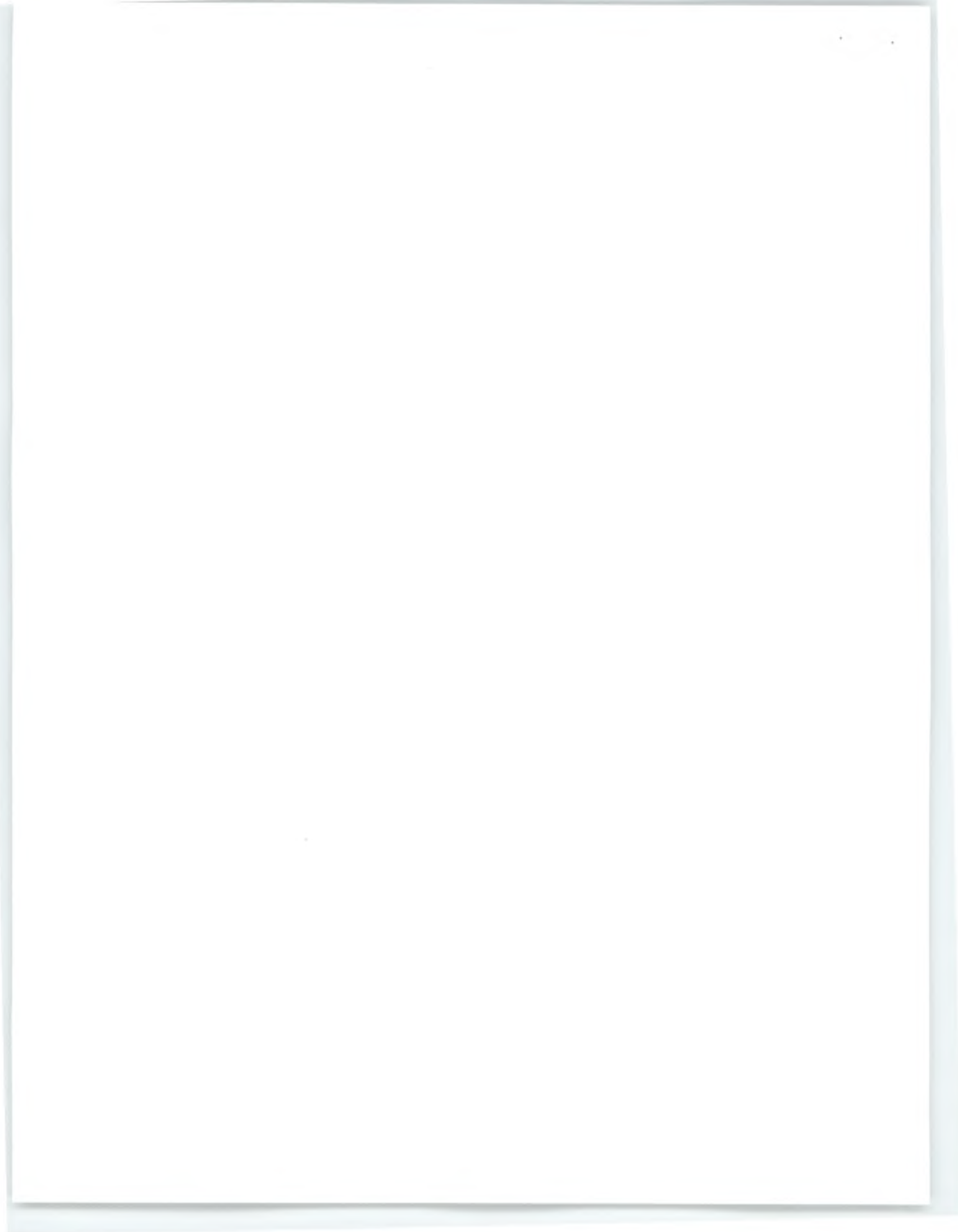
Comme la cueillette d'informations et la compilation des données impliquent le concours des deux villes mandataires, Québec et Montréal, ainsi que de prendre contact auprès des firmes d'architecture, on doit prévoir un délai d'au moins six semaines pour réaliser l'opération dans son ensemble. De plus, il faut souligner que les questions 5, 6 et 7 (*cf. numérotation du tableau joint en annexe*) représentent à elles seules 50 % du temps requis puisqu'elles demandent une analyse des débours pour chacun des projets concernés. Dans certains cas, la SHQ devra faire compiler plusieurs données manuellement, facture par facture.

Liste d'attente des HLM

Concernant la demande d'information relative au nombre de requérants de logements à loyer modique par circonscription électorale, je souhaite porter à votre attention certains éléments de contexte qui complexifient la réalisation de l'exercice.

En premier lieu, la SHQ ne tient à jour aucune liste de requérants. Conformément au *Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique*, chaque locateur tient à jour sa liste de requérants. Or, au 31 décembre 2004, 547 offices d'habitation et au-delà de 500 coopératives et organismes à but non lucratif géraient des logements à loyer modique. Pour répondre à votre demande, la SHQ devrait donc contacter plus de 1 000 organismes. Les coûts et les délais d'un tel exercice sont à considérer. Le traitement de l'information demandée devra être accompli par les organismes.

Parmi ces quelque 1 000 organismes, quatorze offices d'habitation comptent plus de 500 logements et sont associés à une municipalité couvrant plusieurs circonscriptions électorales. Ces quatorze offices d'habitation couvrent en tout ou en partie 70 circonscriptions électorales, lesquelles, à leur tour, comptent au total 105 des 547 offices d'habitation. Ces quatorze offices d'habitation devraient donc effectuer un travail de répartition de leurs requérants en fonction du code postal.



Je joins à l'annexe 2 une liste indiquant le nombre de requérants pour chacun de ces quatorze offices d'habitation, incluant les circonscriptions électorales couvertes et le nombre d'offices d'habitation que l'on retrouve dans chacune des circonscriptions électorales concernées.

En raison des démarches considérables à prévoir pour répondre à la demande, je souhaiterais que vous me confirmiez votre requête, selon les modalités qui vous conviendront. Le cas échéant, je répondrai à votre demande aussi vite que possible, en tenant compte des contraintes que je viens de vous exposer.

En terminant, je réitère la proposition que la SHQ vous a transmise verbalement le 11 mai dernier à l'effet de présenter aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire ainsi qu'au personnel du secrétariat de la Commission, le processus de réalisation des projets AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec avec l'identification des points de contrôle relatifs à l'utilisation des fonds publics.

Dans le but de compléter la documentation qui vous a été transmise récemment, vous trouverez ci-joint une nouvelle *trousse de présentation d'un projet* pour laquelle nous avons préparé un index des points de contrôle apparaissant dans celle-ci. Les pages pertinentes ont été marquées par un onglet rouge afin de faciliter le repérage de l'information. De plus, vous trouverez un exemplaire du guide d'élaboration des projets.

Je demeure disponible tout répondre à toute question additionnelle.

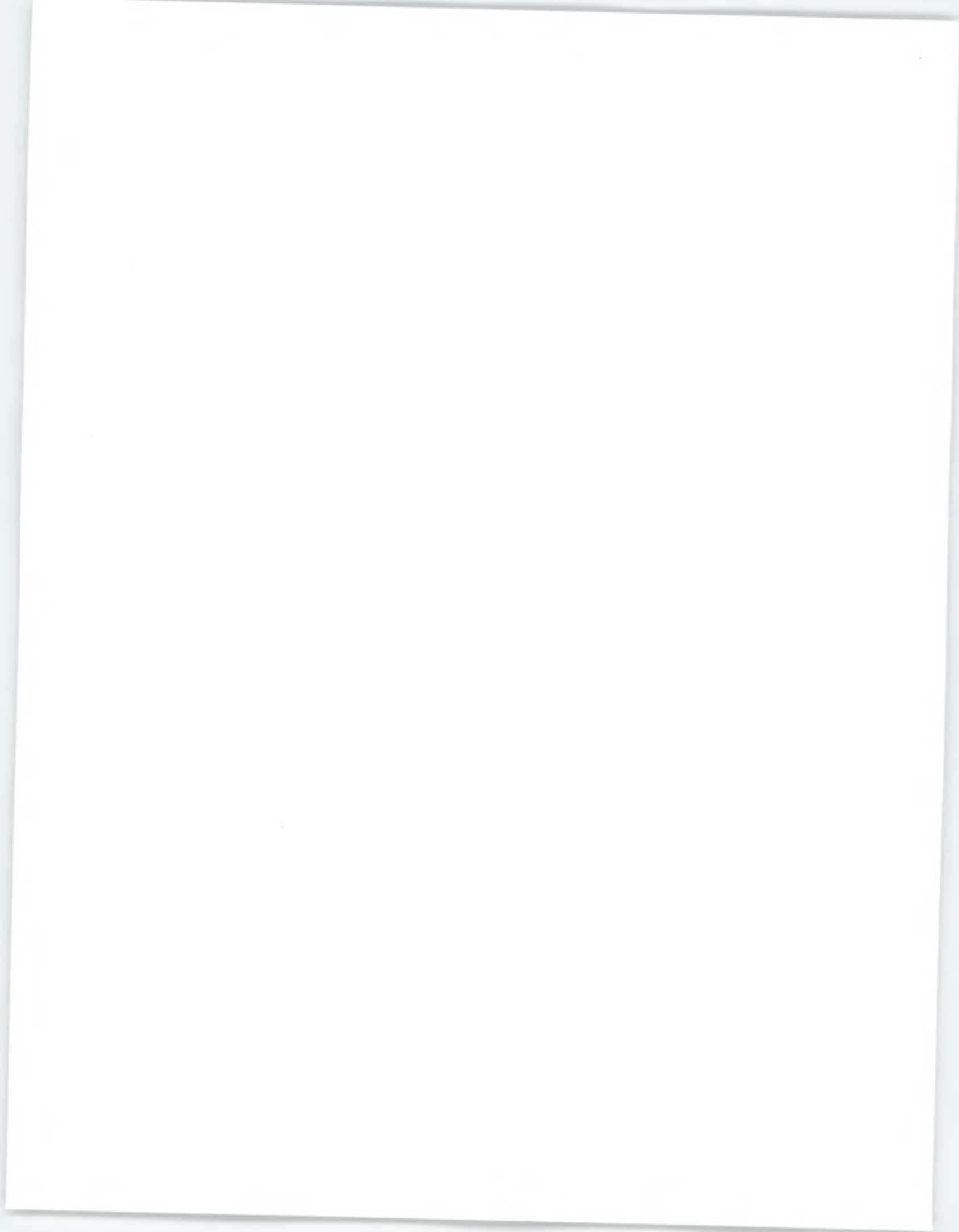
Je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Pierre Cliche', with a stylized, flowing script.

PIERRE CLICHE

p.j.

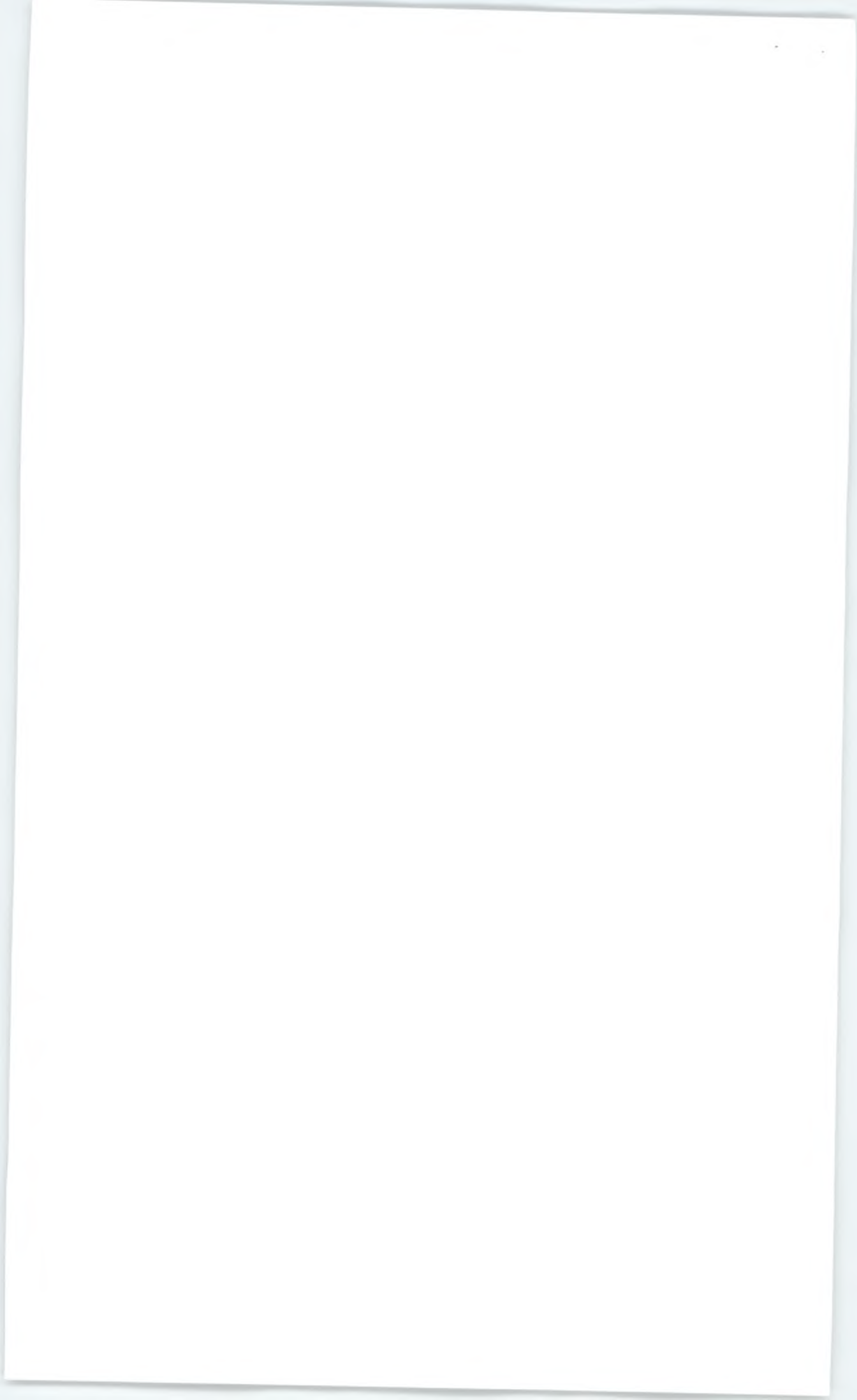


ANNEXE 1

Réalisation des tableaux des coûts de construction des projets ACL et LAQ

Disponibilité des données et évaluation du travail

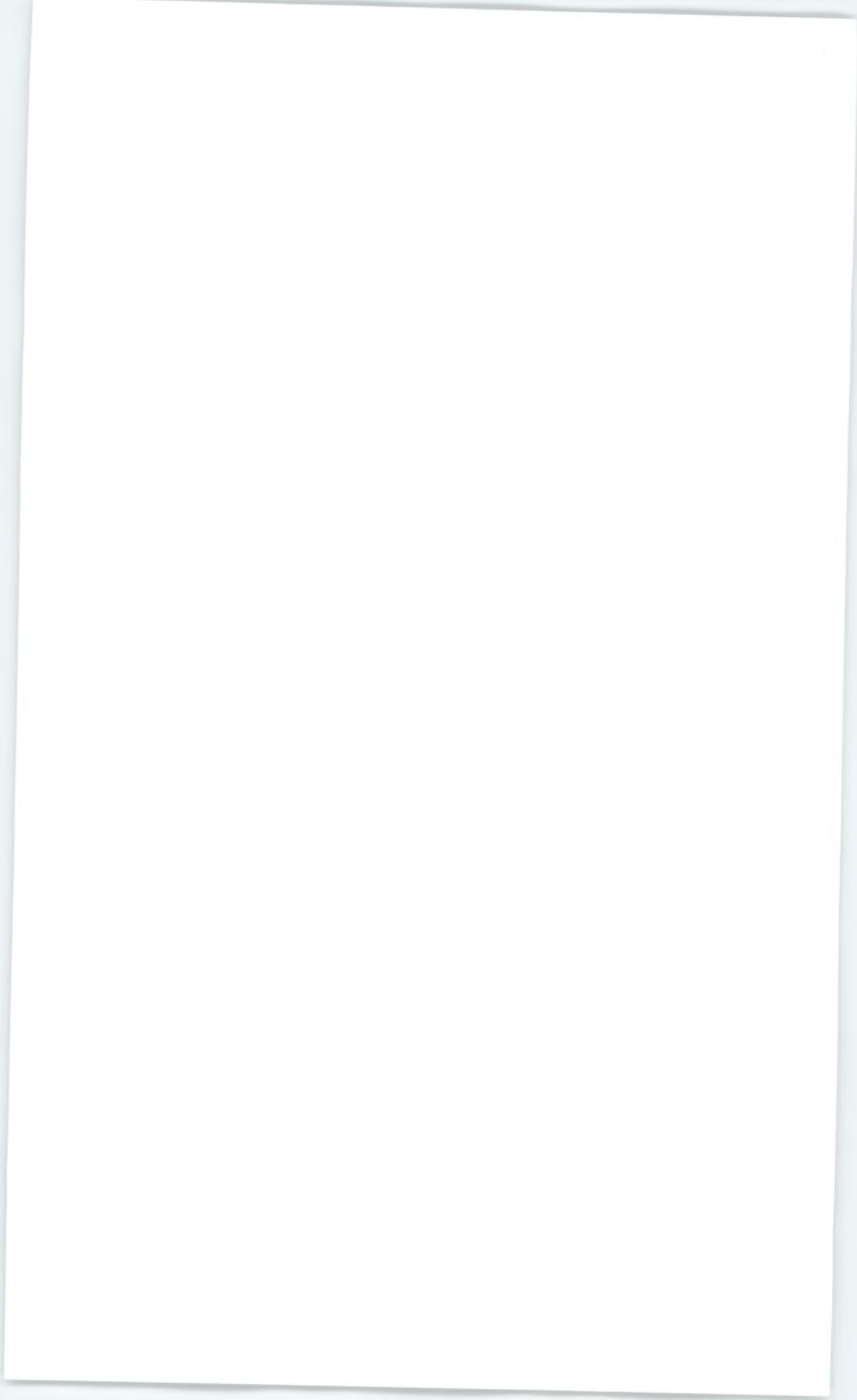
#	Information recherchée	Île de Montréal	Ville de Québec	Autres régions
1	Construction (béton, bois, acier)	Ville de Montréal (enquête auprès des firmes d'architecture)	Ville de Québec (enquête auprès des firmes d'architecture)	Enquête auprès des firmes d'architecture (compilation manuelle)
2	Promoteur (OSBL, COOP, OH, municipalité, privé, autre)	Banque de données SHQ	Banque de données SHQ	Banque de données SHQ
3	Répartition des unités (1½, 2½, 3½, 4½, etc.)	Banque de données SHQ	Banque de données SHQ	Banque de données SHQ
4	Valeur des contrats octroyés	Banque de données SHQ	Banque de données SHQ	Banque de données SHQ
5	Projets non complétés : coûts excédentaires (*)	Ville de Montréal (analyse des débours)	Ville de Québec (analyse des débours)	Dossier spécifique (analyse des débours)
6	Projets non complétés : liste des travaux complétés (*)	Ville de Montréal (analyse des débours)	Ville de Québec (analyse des débours)	Dossier spécifique SHQ (analyse des débours) (compilation manuelle)
7	Montants en litige et en suspens (*)	Ville de Montréal (analyse des débours)	Ville de Québec (analyse des débours)	Dossier spécifique SHQ (analyse des débours) (compilation manuelle)
8	Nom du GRT, architectes et ingénieurs	Ville de Montréal	Ville de Québec	Dossier spécifique SHQ (compilation manuelle)
9	Autre renseignement jugé important			
10	Tableau des projets de toutes les régions, tel que présenté pour l'Île de Montréal	Complété le 22 mars 2005	Ville de Québec	Banque de données SHQ
	Nombre total de projets : 248	104	35	109
	Nombre d'heures requises par projet	1,32 heure/projet, coordination : 0,25	1,65 heure/projet, coordination : 0,33	1,65 heure/projet, coordination : 0,33
	Nombre d'heures requises au total : 448	163	69	216
(*)	Les questions 5, 6 et 7 représentent à elles seules 50 % du temps requis puisqu'elles demandent une analyse des débours pour chacun des projets concernés.			



ANNEXE 2- LISTE D'ATTENTE DES HLM

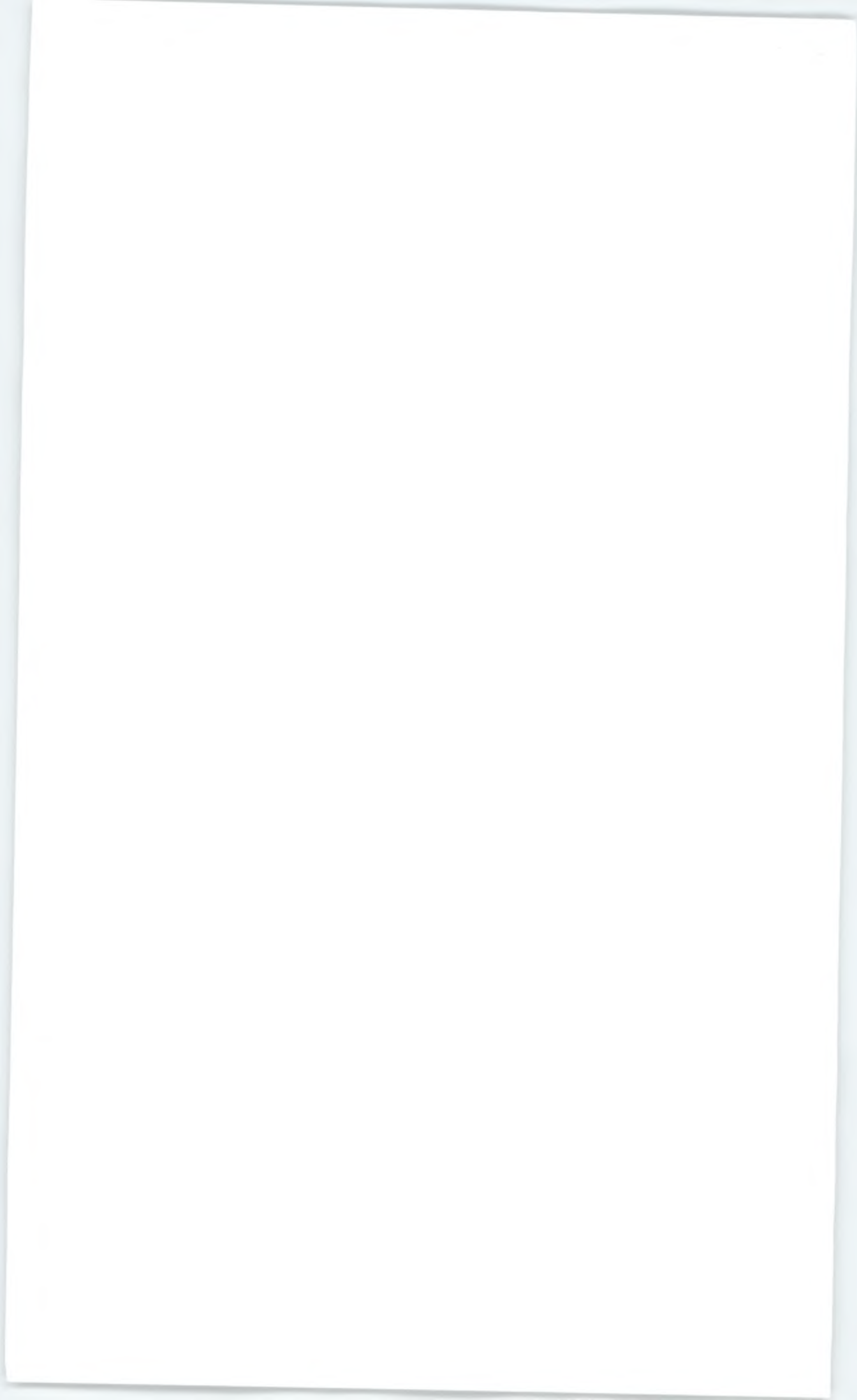
**Étude du nombre de requérants par circonscription électorale provinciale
Offices d'habitation de 500 logements et plus**

Office	N ^{bre} de requérants (2004-12-31)	Circonscriptions électorales couvertes	N ^{bre} d'offices d'habitation dans la circonscription électorale
Laval	1 066	Chomedey	1
		Fabre	1
		Laval-des-Rapides	1
		Mille-Iles	1
		Vimont	1
Longueuil	1 551	Chambly	5
		La Pinière	1
		Laporte	1
		Marguerite-D'Youville	2
		Marie-Victorin	1
		Taillon	1
		Vachon	1
Montréal	20 434	Acadie	1
		Anjou	1
		Bourassa-Sauvé	1
		Bourget	1
		Crémazie	1
		D'Arcy-McGee	1
		Gouin	1
		Hochelaga-Maisonneuve	1
		Jacques-Cartier	1
		Jeanne-Mance-Viger	1
		Lafontaine	1
		Laurier-Dorion	1
		Marguerite-Bourgeoys	1
		Marquette	1
		Mercier	1
		Mont-Royal	1
		Nelligan	1
		Notre-Dame-de-Grâce	1
		Outremont	1
		Pointe-aux-Trembles	1
		Robert-Baldwin	1
		Rosemont	1
		Saint-Henri-Sainte-Anne	1
		Saint-Laurent	1
		Sainte-Marie-Saint-Jacques	1
		Verdun	1
		Viau	1
		Westmount – Saint-Louis	1
Lévis	396	Chutes-de-la-Chaudière	1
		Lévis	1
Québec	1 600	Charlesbourg	1
		Chauveau	2



Office	N ^{bre} de requérants (2004-12-31)	Circonscriptions électorales couvertes	N ^{bre} d'offices d'habitation dans la circonscription électorale
		Jean-Lesage	1
		Jean-Talon	1
		La Peltrie	1
		Louis-Hébert	1
		Montmorency	3
		Taschereau	1
		Vanier	1
Gatineau	964	Chapleau	1
		Gatineau	2
		Hull	1
		Papineau	7
		Pontiac	8
Trois-Rivières	543	Champlain	9
		Maskinongé	10
		Trois-Rivières	1
Drummondville	237	Drummond	4
		Nicolet-Yamaska	19
Saguenay	582	Chicoutimi	1
		Dubuc	11
		Jonquière	1
Sherbrooke	831	Johnson	11
		Orford	2
		Saint-François	4
		Sherbrooke	1
Saint-Jérôme	253	Prévost	2
Saint-Hyacinthe	185	Saint-Hyacinthe	2
Haut-Richelieu	195	Saint-Jean	1
Rimouski	159	Rimouski	6
Total	28 996	70 circonscriptions	105 offices ¹

¹ Ce nombre ne correspond pas à la somme de la colonne, du fait que les offices couvrant plus d'une circonscription sont répétés autant de fois que le nombre de circonscriptions qu'ils couvrent, en totalité ou en partie.



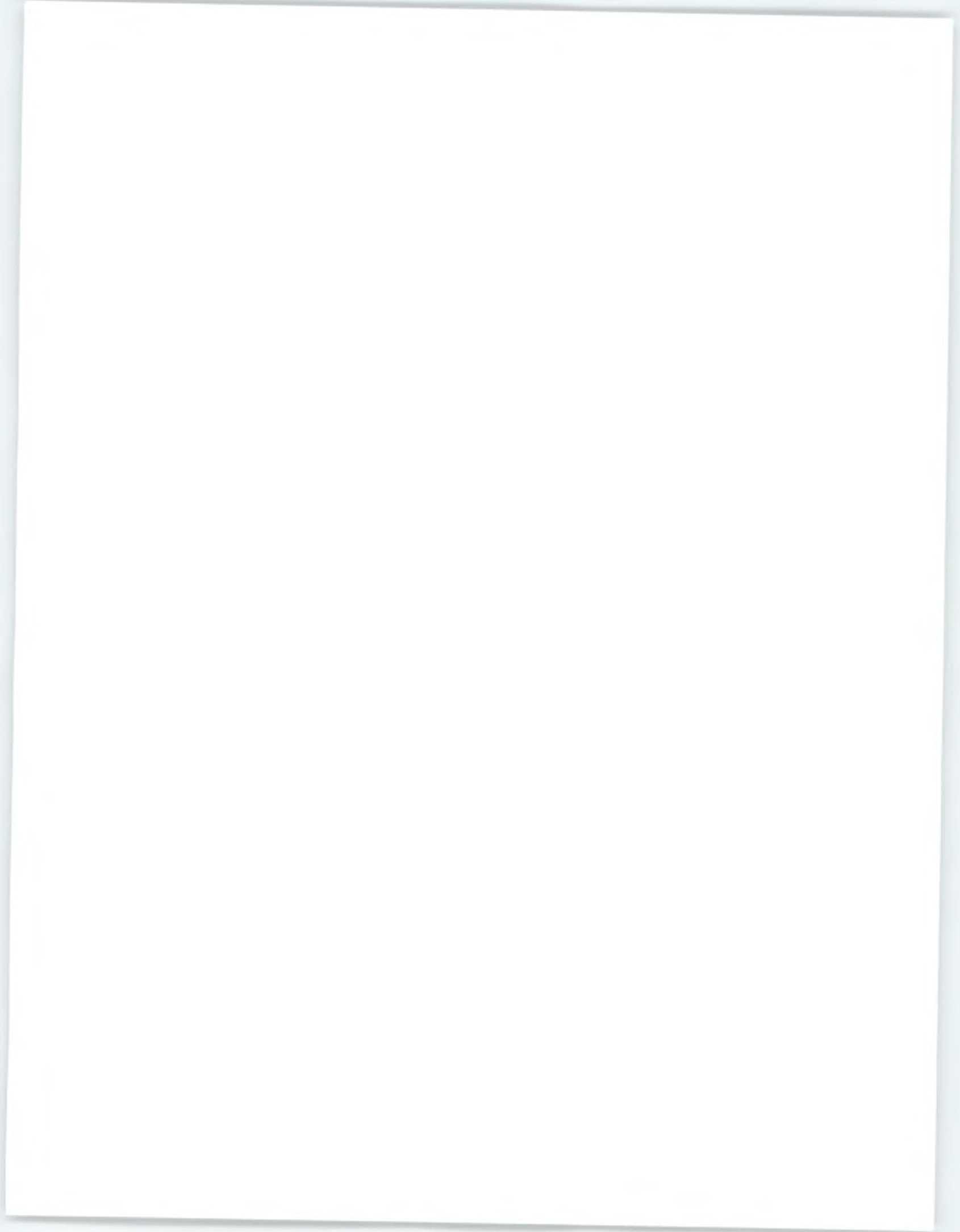


**COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**

**EXAMEN DES ORIENTATIONS, DES
ACTIVITÉS ET DE LA GESTION DE LA
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
(SHQ)**

RAPPORT FINAL

JUIN 2005



Publié par le Secrétariat des commissions
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

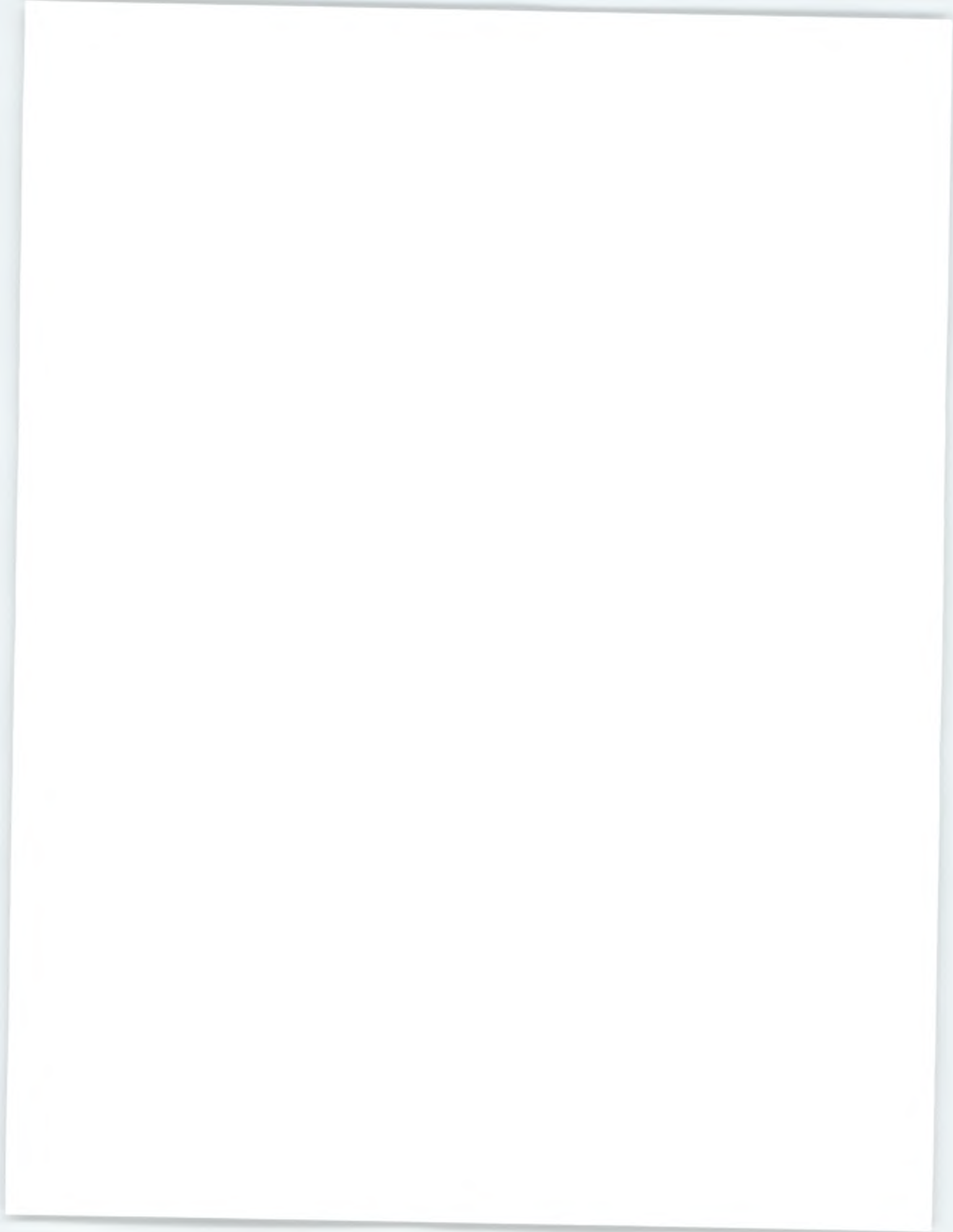
Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de l'aménagement du territoire, veuillez vous adresser au secrétaire de la Commission, M. Marc Painchaud, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore :

Téléphone : (418) 643-2722
Télécopie : (418) 643-0248
Courrier électronique : mpainchaud@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « travaux parlementaire » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca

ISBN : 2-550-44702-6

DÉPÔT LÉGAL – BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC, juin 2005



Les membres de la Commission de l'aménagement du territoire

- M. Ouimet (Marquette), président de la Commission
- M. Legendre (Blainville), vice-président de la Commission

- M. Auclair (Vimont)
- M. Clermont (Mille-Îles)
- M. Deslières (Beauharnois)
- M. Dubuc (La Prairie)
- Mme Houda-Pepin (La Pinière)
- Mme Maltais (Taschereau)
- M. Pagé (Labelle)
- M. Tomassi (LaFontaine)

Le personnel de la Commission

- M. Marc Painchaud, secrétaire de la Commission
- M. Pierre Rainville, chercheur
- Mme Janique Martel, agente de secrétariat

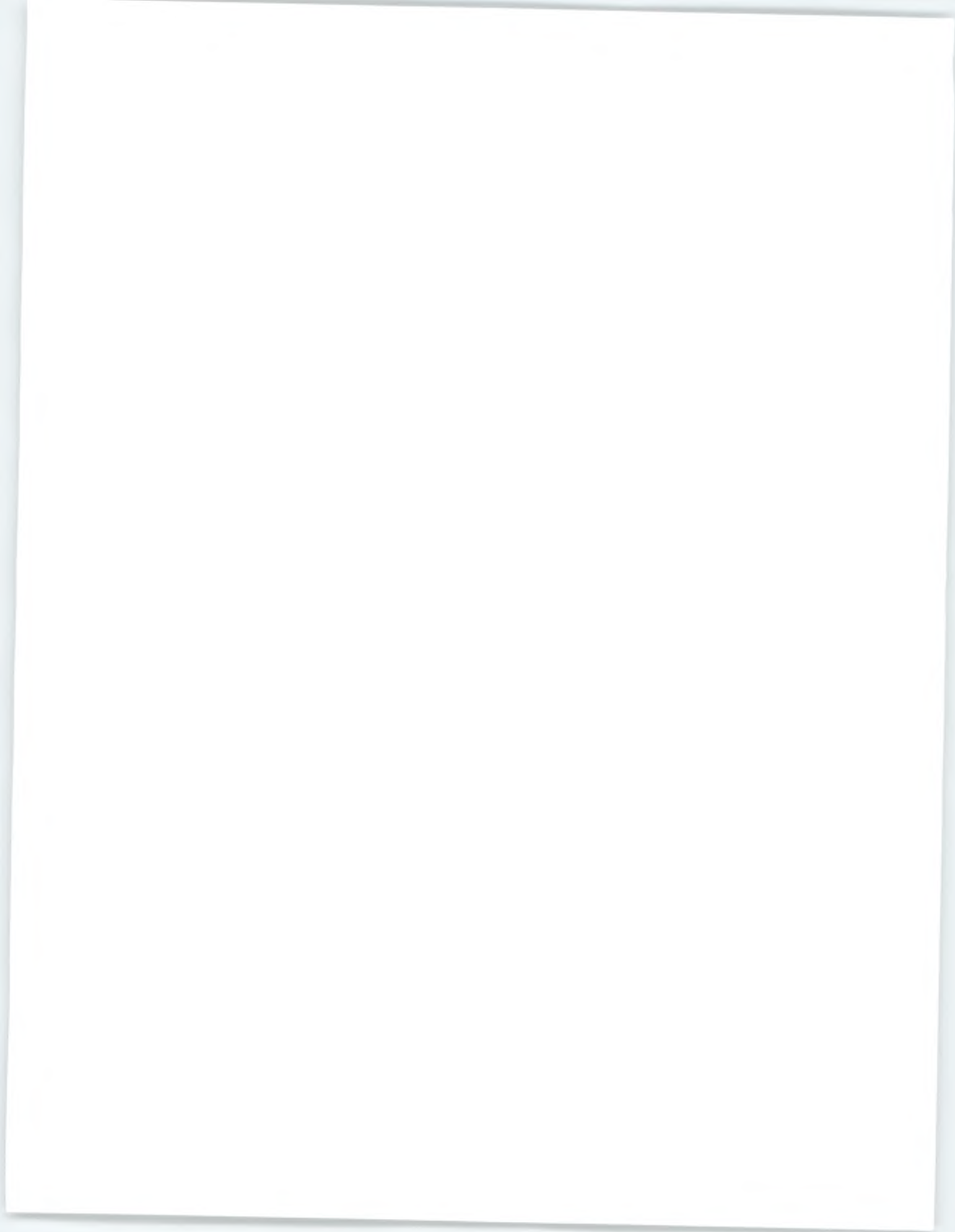
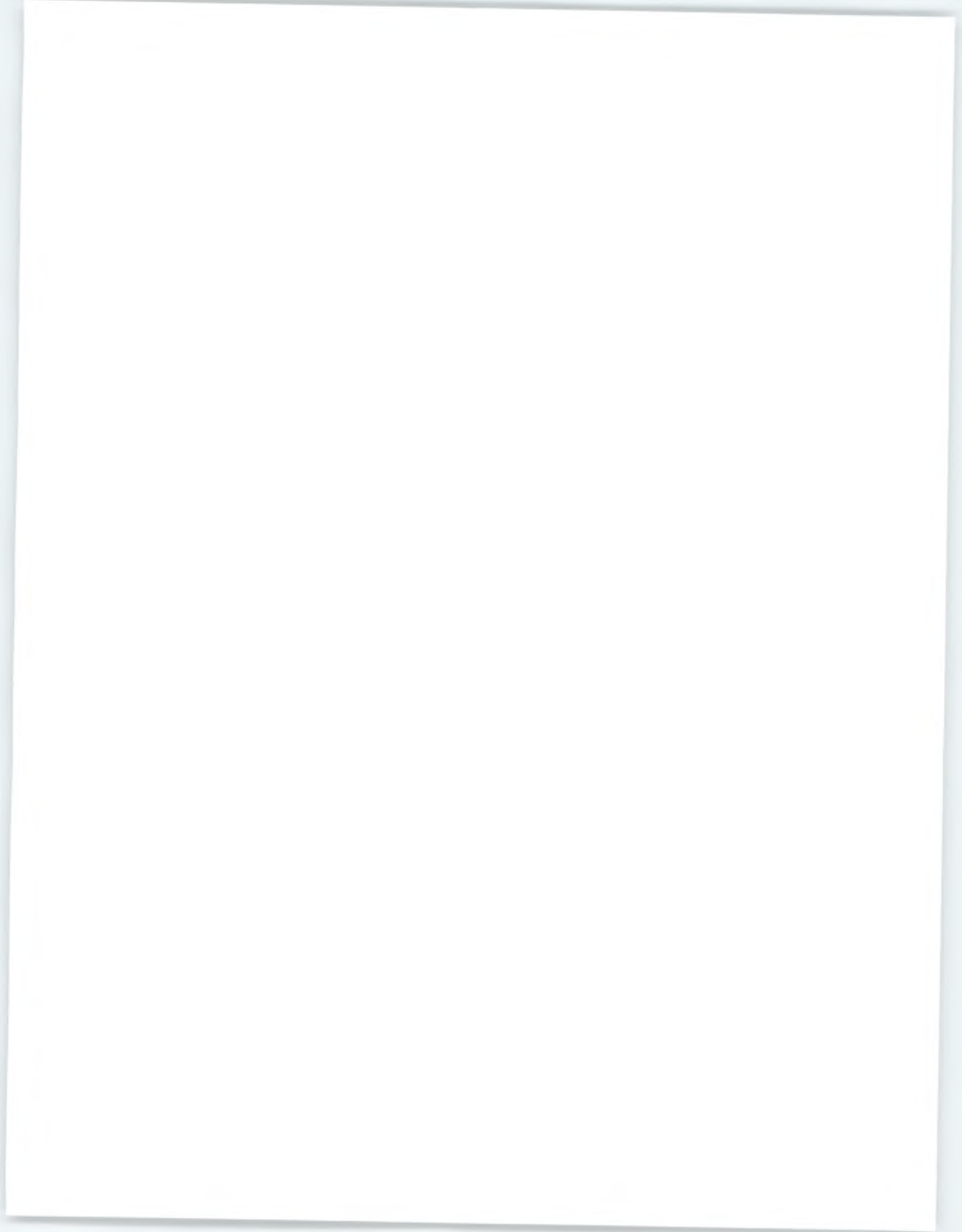


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. AUDITION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC	1
2. COMMENTAIRES DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	4
2.1 La qualité de l'information fournie aux membres de la Commission ...	4
2.2 L'atteinte des résultats des programmes.....	5
2.3 L'adaptation des programmes pour répondre aux besoins en région...	7
2.4 L'harmonisation et la simplification des programmes	8
2.5 La crise du logement	8
2.6 La variation des coûts par unité de logement	9
2.7 Les comités consultatifs de résidents des offices d'habitation	9
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	10



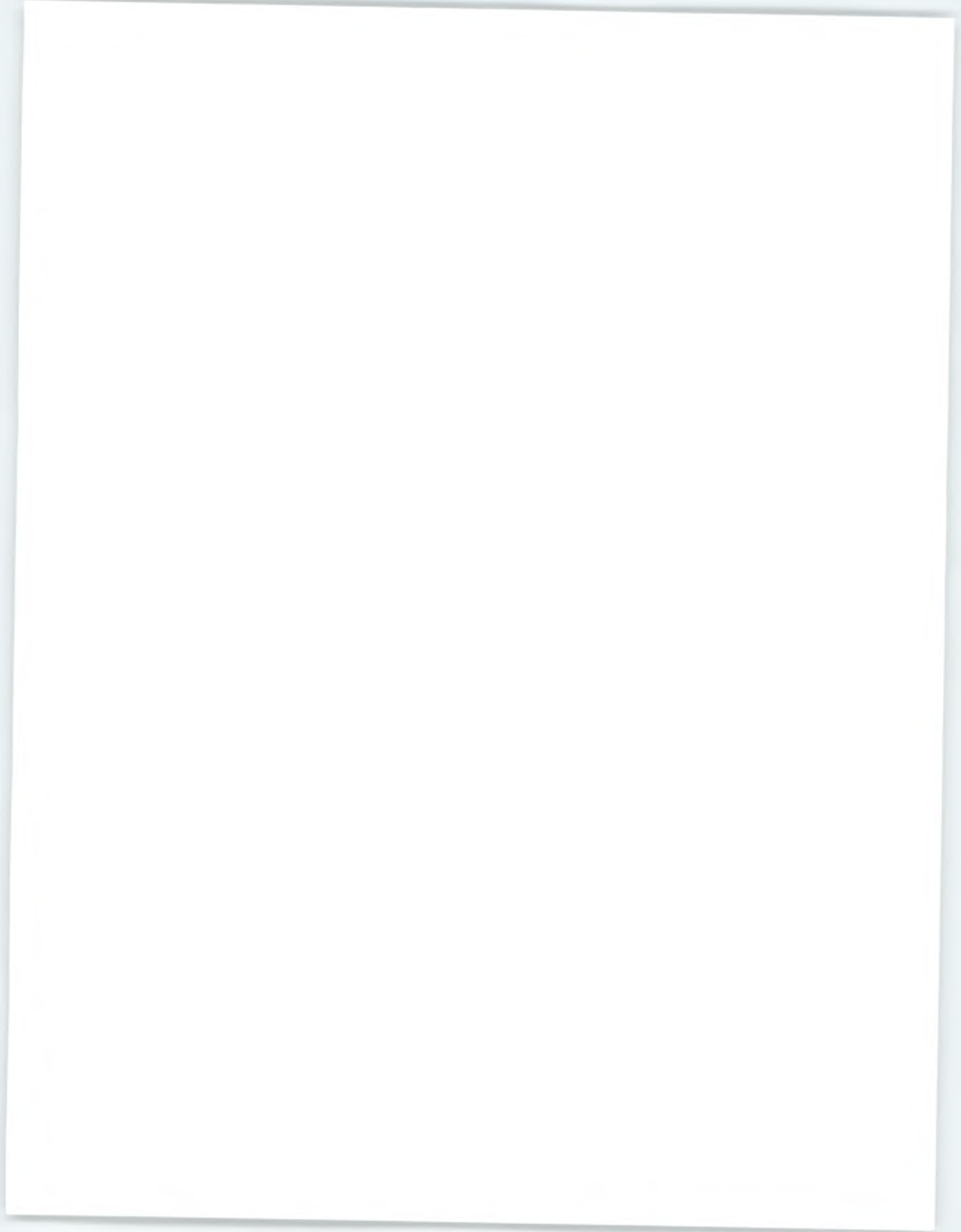
INTRODUCTION

Le Règlement de l'Assemblée nationale prévoit, à l'article 294, que chaque commission parlementaire examine annuellement les orientations, les activités et la gestion d'au moins un organisme public soumis à son pouvoir de surveillance. Le choix des organismes se fait par une motion adoptée à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire. C'est ainsi que la Commission de l'aménagement du territoire a décidé unanimement, le 18 novembre 2004, de procéder à un mandat de surveillance de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Le 26 janvier 2005, la Commission de l'aménagement du territoire a entendu le président-directeur général de la Société d'habitation du Québec, M. Pierre Cliche, au sujet des orientations, des activités et de la gestion de l'organisation qu'il dirige. De manière générale, les membres de la Commission éprouvent quelques difficultés à évaluer l'atteinte des résultats des programmes. Ils déplorent que l'information fournie lors de l'audition n'ait pas été présentée initialement dans le Rapport annuel de gestion 2003 de la SHQ. Ils considèrent aussi avoir eu du mal à obtenir des réponses à certaines de leurs interrogations. Par ailleurs, la Commission formule des recommandations axées sur la correction de chacune des lacunes qu'elle a notées dans les activités ou les résultats de la SHQ.

1. AUDITION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

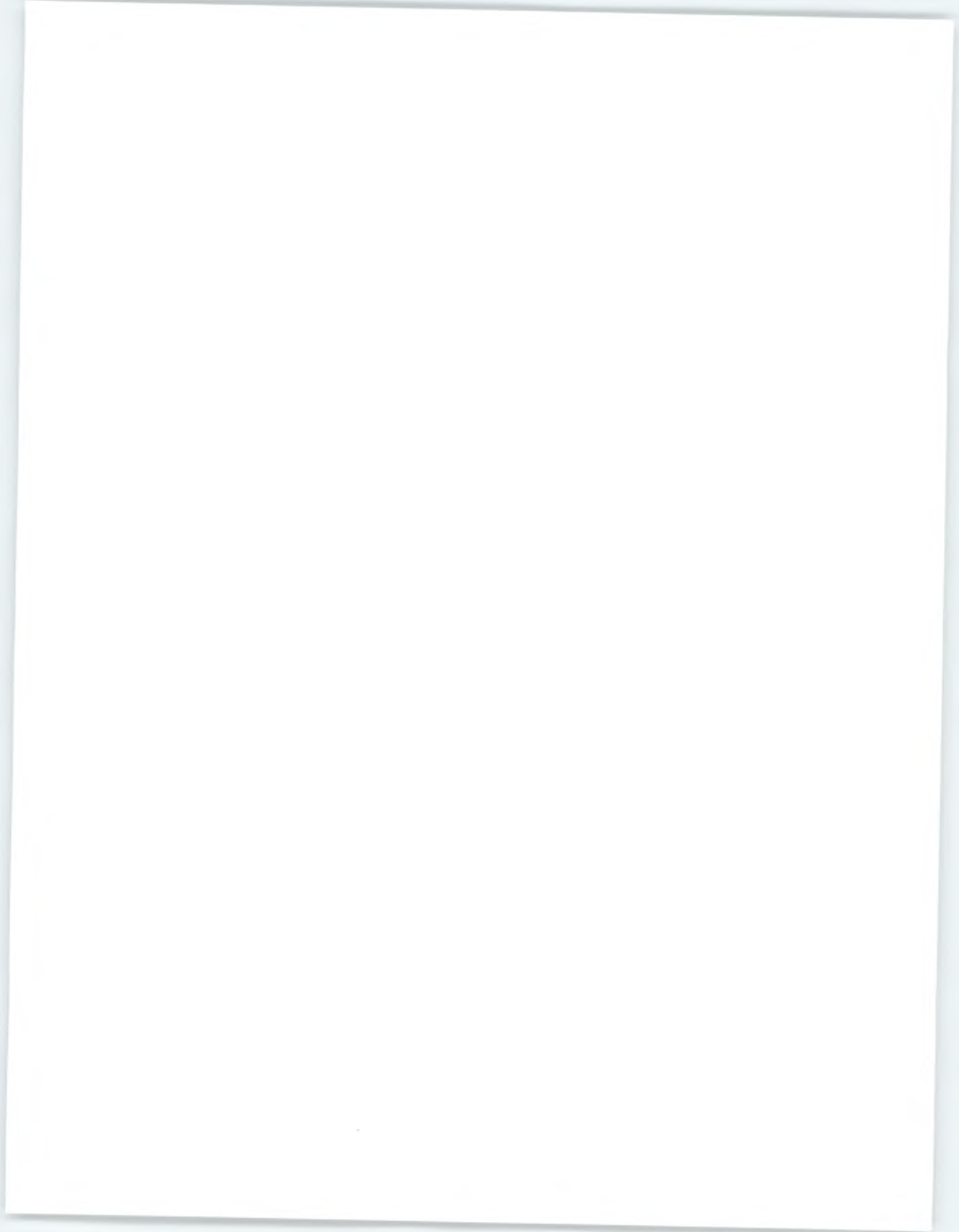
Dans sa présentation d'ouverture, le président-directeur général de la SHQ, M. Pierre Cliche, présente brièvement le rôle de l'État dans le domaine de l'habitation. À cet effet, les interventions gouvernementales se font par le biais de la SHQ et sont effectuées dans les domaines suivants : la construction de logements sociaux et



communautaires, l'aide directe aux ménages sur le marché privé, le maintien en bon état du parc de logement et le développement du savoir-faire en habitation.

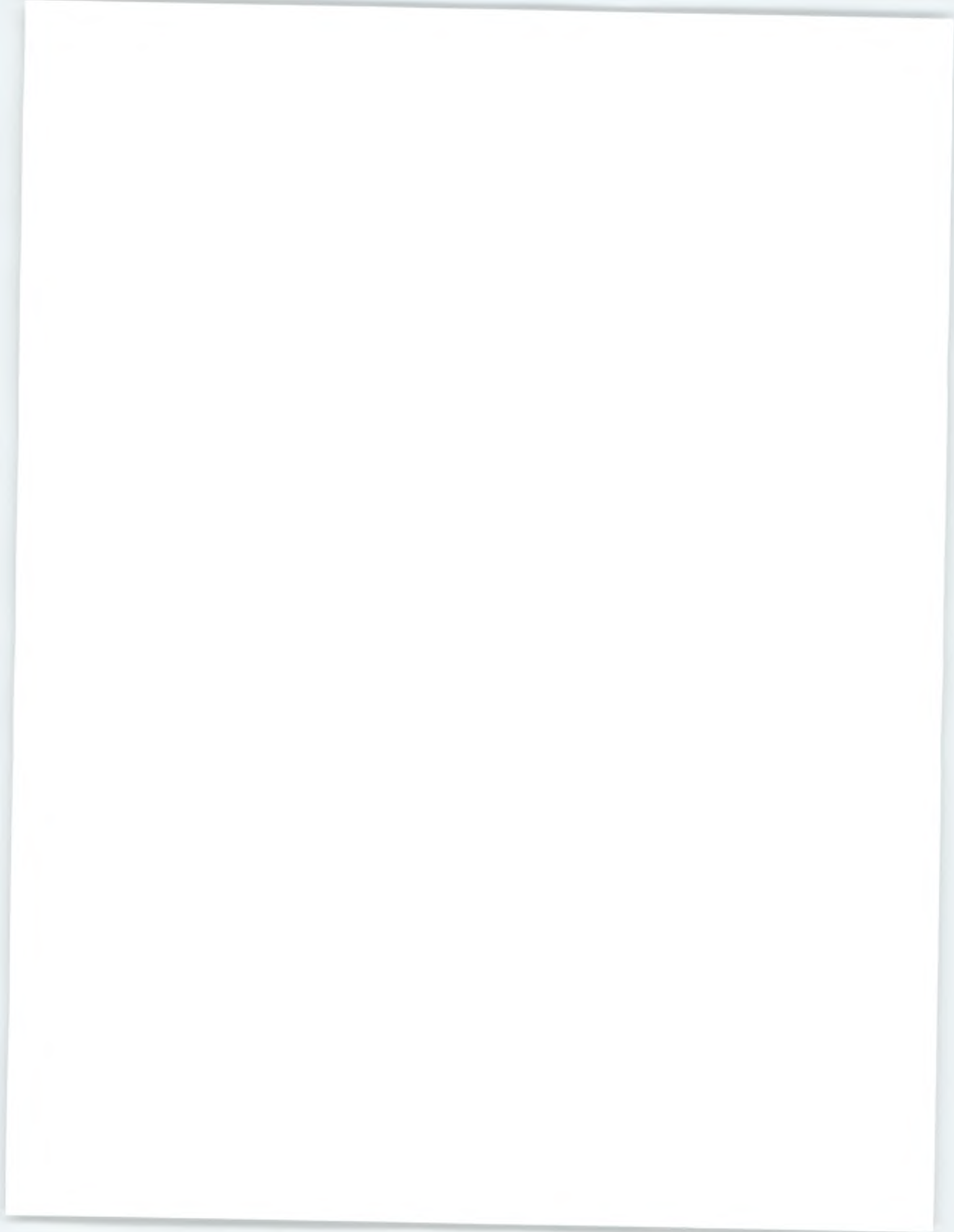
M. Cliche dresse ensuite un rapide portrait de la SHQ. Ainsi, pour réaliser sa mission, la SHQ dispose d'un effectif de 372 ETC et de revenus de 606 millions de dollars qui lui ont permis, en 2003, de couvrir les coûts de ses programmes de 574 millions et des frais d'administration de 32 millions. Ses revenus proviennent en grande partie d'une subvention du gouvernement du Québec et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Pour mettre en œuvre ses programmes, la SHQ s'associe à de nombreux partenaires et mandataires, dont les principaux sont : la SCHL; les municipalités locales et les municipalités régionales de comté; les offices d'habitation; les groupes de ressources techniques; les coopératives d'habitation et les organismes d'habitation à but non lucratif; les organismes communautaires en lien avec le secteur de l'habitation; les propriétaires d'immeubles locatifs; l'industrie de l'habitation; les institutions financières ainsi que divers ministères et organismes gouvernementaux du Québec.

Le président-directeur général attire l'attention sur les changements fondamentaux qui ont influé sur la façon dont sont livrés les programmes de la Société. D'abord, d'une organisation structurée pour planifier et superviser elle-même, sinon réaliser la construction de logements sociaux, la SHQ a vu progressivement son rôle se transformer et son implication directe dans les projets diminuer. Les programmes de construction de logements sont aujourd'hui essentiellement des programmes de financement puisque la conception, la réalisation et le suivi des travaux sont confiés aux partenaires. Autre élément de changement, l'impulsion doit venir du niveau local. Les organismes du milieu et les municipalités doivent générer les projets que financera la SHQ. En matière de logements sociaux, le Québec est passé de l'ère des



habitations à loyer modique (HLM) à celle du logement communautaire. Autre modification, la volonté d'aider directement et rapidement les ménages qui présentent des besoins impérieux en logement s'est concrétisée par le développement de programmes destinés aux ménages occupant des logements du marché locatif privé. L'aide à la personne est donc venue compléter le dispositif en place jusque-là tourné essentiellement vers l'aide à la pierre, c'est-à-dire vers la construction de logements sociaux. Au total, en 2003, les ménages québécois bénéficiant d'une aide directe pour se loger sur le marché privé sont deux fois plus nombreux que ceux qui sont aidés par les programmes de logements sociaux. Enfin, les programmes ont évolué d'une stricte préoccupation d'habitation sociale vers une prise en compte des impératifs du développement urbain. Aujourd'hui, les municipalités, qui doivent participer au financement local des projets, utilisent en synergie les programmes de réalisation de logements communautaires. Cette synergie entre les programmes est un levier majeur pour la transformation et la revitalisation des vieux quartiers des agglomérations urbaines québécoises. Les relations avec les partenaires principaux, les offices d'habitation, ont également connu des changements importants au cours des dernières années, reflétant la transformation effective de leur rôle. La gestion d'immeubles n'est plus la vocation primordiale des offices d'habitation. La mission globale des offices d'habitation consiste à favoriser l'intégration sociale des ménages locataires, dont le profil est aujourd'hui bien différent de ce qu'il était il y a 20 ou 25 ans.

Finalement, M. Cliche aborde les changements qui lui apparaissent devoir jalonner le parcours futur de la SHQ. Ils vont prendre diverses formes, mais seront marqués en plus par la recherche d'une simplification des programmes, par l'intersectorialité, par la décentralisation et par la poursuite du développement de partenariats.

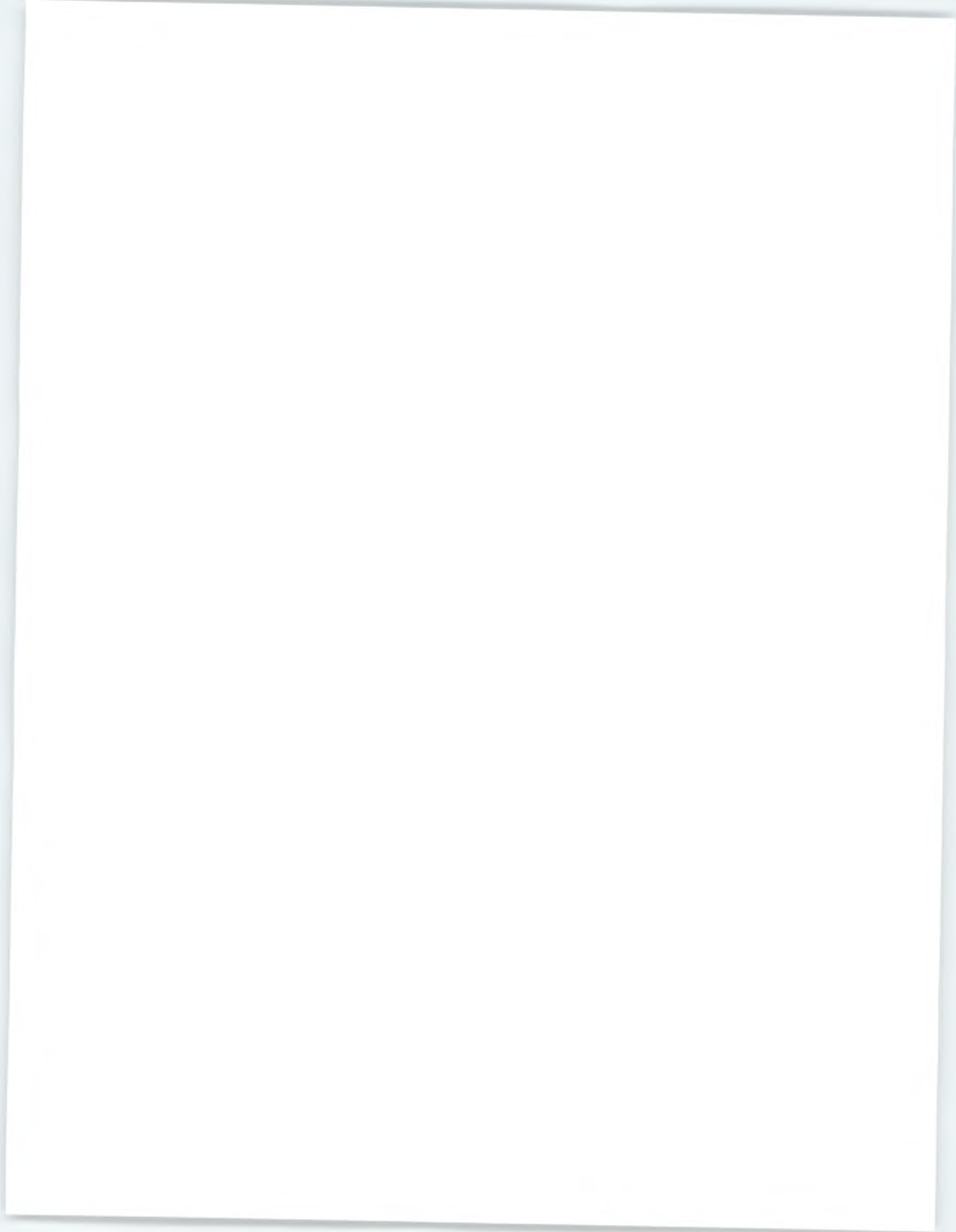


Les discussions entre le président-directeur général et les parlementaires ont porté sur l'atteinte des résultats des programmes, notamment AccèsLogis, Logement abordable, Aide pour les maisons lézardées et Aide aux organismes communautaires. Plusieurs échanges ont eu lieu sur l'élaboration de la politique québécoise intégrée en habitation, sur les négociations en cours avec le gouvernement fédéral en matière de financement dans le domaine de l'habitation ainsi que sur le programme d'adaptation de domicile. Il a été également question de l'adaptation des programmes pour répondre aux besoins en région, de l'harmonisation et de la simplification des programmes, de la crise du logement, de la variation des coûts par unité de logement ainsi que des comités consultatifs de résidents des offices d'habitation.

2. COMMENTAIRES DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1 La qualité de l'information fournie aux membres de la Commission

Les membres de la Commission considèrent que le Rapport annuel de gestion 2003 est complexe et difficile à saisir, notamment en ce qui a trait à l'évaluation de l'atteinte des résultats. À cet effet, ils constatent que le rapport fournit de l'information permettant de connaître l'atteinte des cibles fixées pour l'année 2003, mais ne contient pas de renseignement indiquant la progression dans le temps comme des données comparatives. L'absence de telles données comparatives rend la tâche des parlementaires difficile lorsqu'ils veulent évaluer l'atteinte des objectifs du plan stratégique et, dans certains cas, l'utilisation des ressources allouées pour la réalisation des projets annoncés dans le discours sur le budget. Ils notent que le respect des engagements contenus dans la déclaration de services aux citoyens et le degré de satisfaction de la clientèle n'ont pas été traités.

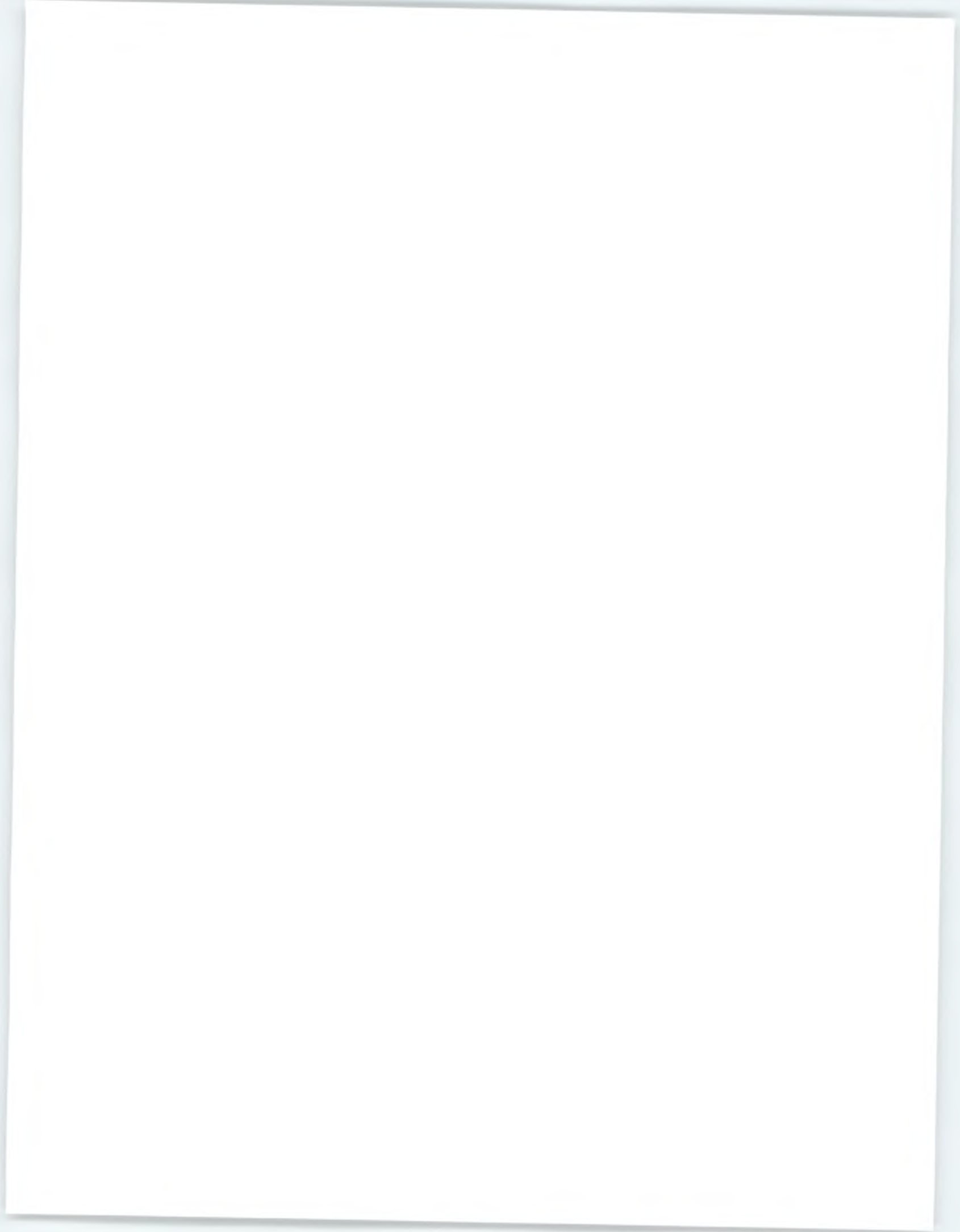


Par ailleurs, les parlementaires considèrent avoir eu de la difficulté à obtenir des réponses à certaines de leurs demandes de renseignements. D'une part, l'information écrite obtenue, plus de six semaines après l'audition publique de la SHQ, n'a pas permis à la Commission de tirer des conclusions sur ses préoccupations à l'égard des coûts de construction des logements communautaires. La Commission a donc dû reformuler sa demande de renseignements avec de plus amples détails et a été pour le moins étonnée d'obtenir pour réponse une estimation du nombre d'heures requises pour effectuer la compilation de ces renseignements.

D'autre part, la Commission est également surprise de constater, à la suite d'une demande d'information concernant les listes d'attente pour l'obtention d'un logement locatif en HLM, que la SHQ ne dispose pas d'information à jour sur la question. La Commission est d'avis que le fait de déléguer à des tiers la gestion des HLM ne devrait pas l'empêcher d'avoir en sa possession de l'information récente sur l'état des listes d'attente. Les parlementaires sont d'avis qu'il s'agit d'information qui peut s'avérer utile à la fois pour connaître l'ampleur des besoins, pour planifier le développement futur en matière de logement communautaire et pour conseiller le gouvernement.

2.2 L'atteinte des résultats des programmes

Les députés mentionnent que le rapport annuel de gestion ne leur permet pas de connaître le degré de réalisation du projet de construction de 16 000 logements prévus pour les programmes AccèsLogis Québec (phase II) et Logement abordable Québec (phases I et II). À cet effet, ils déplorent le fait que l'information fournie, en fonction des phases de réalisation, des étapes de traitement, des régions administratives et des années financières, leur ait été distribuée lors de l'audition alors qu'elle aurait dû être présentée initialement

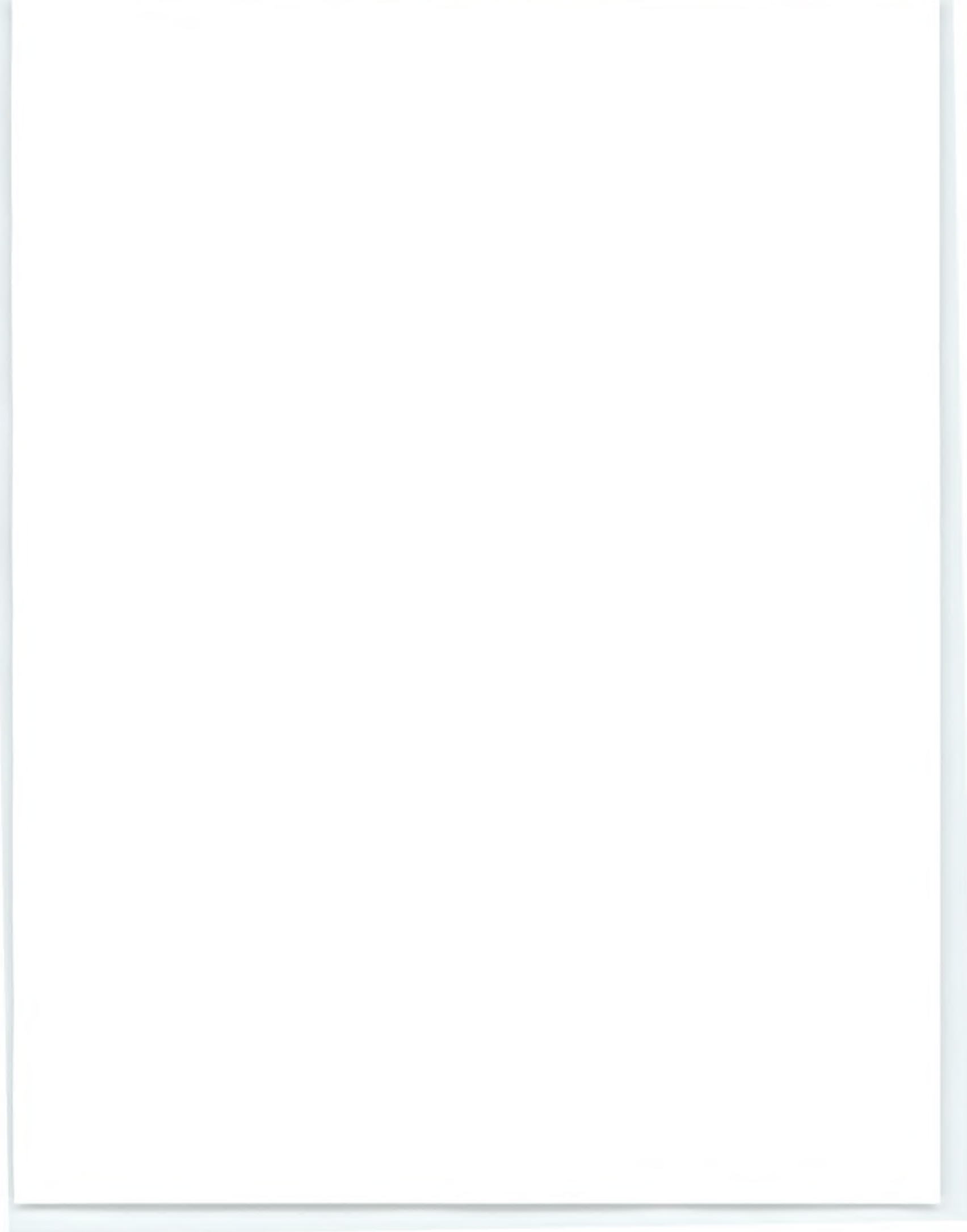


dans le rapport annuel de gestion. En l'absence d'une telle information, il leur est très difficile d'évaluer l'atteinte des objectifs.

Les parlementaires ont grandement apprécié obtenir des données sur le suivi de la réalisation du programme AccèsLogis et ce, par région administrative et par volet. Ils réitèrent leur commentaire selon lequel l'information obtenue lors de l'audition aurait dû apparaître au rapport annuel de gestion. Par ailleurs, ils ont souligné la difficulté à faire le rapprochement entre les données publiées dans le rapport annuel de gestion qui varient d'une section à l'autre et qui diffèrent de celles distribuées lors de l'audition publique, notamment en ce qui concerne les réalisations des volets des différentes phases du programme AccèsLogis.

Comme il a été mentionné précédemment, la Commission remarque qu'il est difficile d'évaluer l'atteinte des résultats. C'est notamment le cas du programme d'aide aux maisons lézardées pour lequel une demande de renseignements a été adressée à la SHQ lors de l'audition. En ce qui concerne le programme d'aide aux organismes communautaires, la Commission a dû s'astreindre à faire une conciliation entre les renseignements publiés dans différentes sections du rapport annuel de gestion afin d'être en mesure de faire le rapprochement entre les budgets et les dépenses. Les membres de la Commission considèrent que la SHQ doit améliorer la présentation de son rapport annuel de façon à ce que l'information soit claire et concise, notamment afin que le lecteur soit en mesure de faire le rapprochement entre les budgets et les dépenses.

Par ailleurs, les députés observent que le message introductif de la présidente du conseil d'administration et du président-directeur général mentionne que, pour l'année 2004, la concrétisation des investissements de 329 millions de dollars,

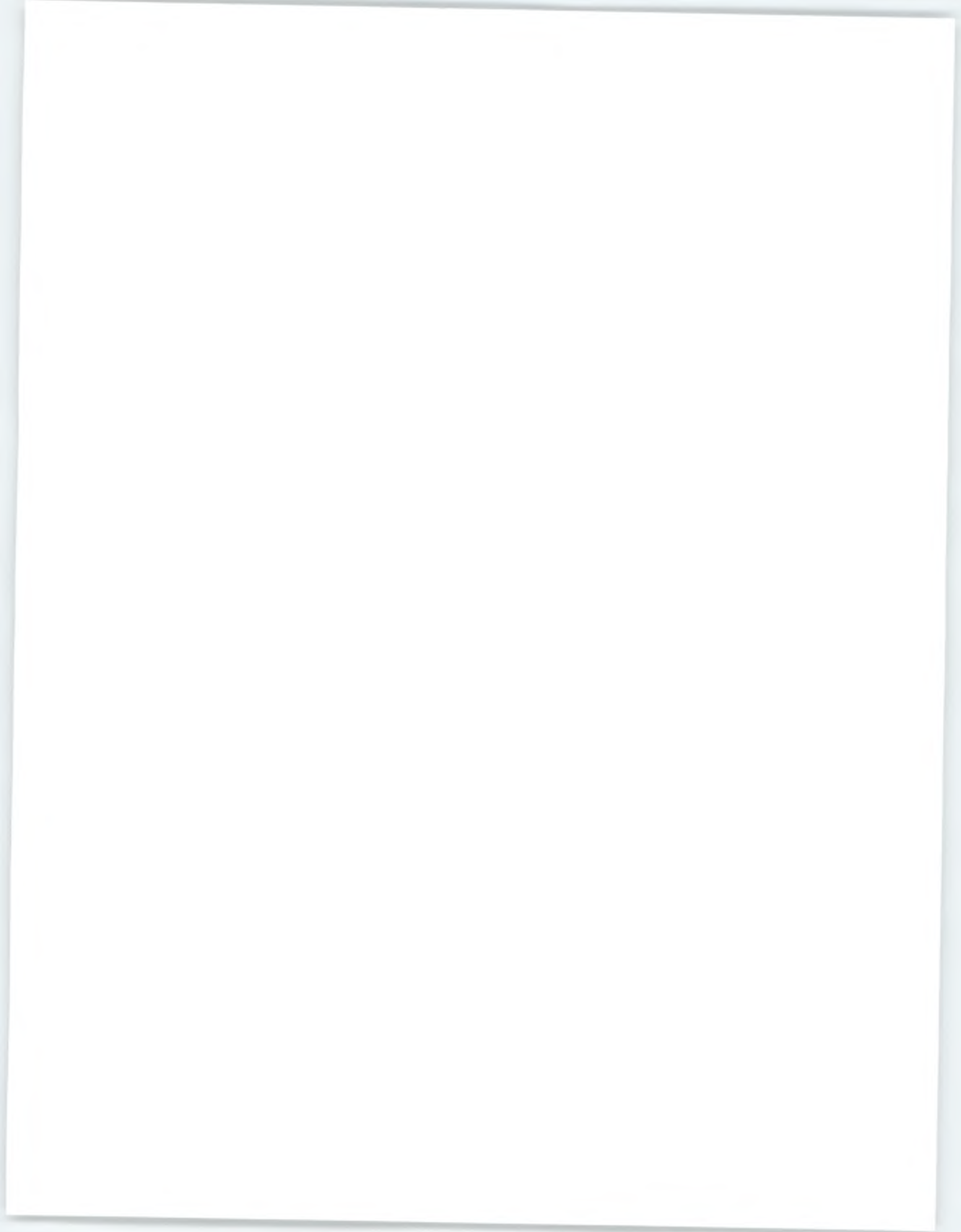


sur trois ans, annoncés dans le Discours sur le budget 2004-2005, sera un dossier prioritaire. Ils font valoir qu'il serait intéressant d'avoir un suivi spécifique de ces engagements dans le prochain rapport annuel de gestion.

2.3 L'adaptation des programmes pour répondre aux besoins en région

Les parlementaires montrent un intérêt particulier pour les problématiques vécues par les petites localités en matière d'habitation. À cet effet, ils constatent que :

- les municipalités de moins de 2500 habitants rencontrent des difficultés à rassembler la contribution qui est exigée du milieu;
- la SHQ cherche à éviter de faire des investissements dans des projets pour lesquels le phénomène de vieillissement de la population peut faire en sorte qu'un certain nombre de logements soient vacants à court ou moyen terme alors qu'elle doit supporter des garanties hypothécaires de 25 ans. À ce sujet, la SHQ travaille en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux afin de mettre en place un dispositif assurant que les services de soutien appropriés soient fournis aux personnes qui en ont besoin;
- la SHQ est préoccupée par le fait que des logements de HLM demeurent vacants plus longtemps que normalement, que des logements initialement conçus pour héberger des familles sont alloués à des personnes seules et que ces situations ont un impact sur le financement des déficits d'opération qu'elle assume en collaboration avec la SCHL et les municipalités concernées.
- des personnes qui se voient attribuer un logement à loyer modique doivent déménager en dehors de leur municipalité d'origine. En réponse à une demande de la Commission sur ce sujet, la SHQ explique le processus d'allocation des places en HLM et les choix, à court et moyen termes, qui



s'offrent aux personnes inscrites sur les listes d'attente. Les parlementaires considèrent que le rapport annuel de gestion de la SHQ devrait faire état du nombre de ménages en attente d'un logement dans un HLM pour le territoire de chaque office municipal d'habitation. À cet effet, la Commission a demandé des renseignements additionnels à la SHQ concernant le nombre des ménages en attente d'un logement en HLM. Elle décidera des suites à donner à partir des renseignements obtenus.

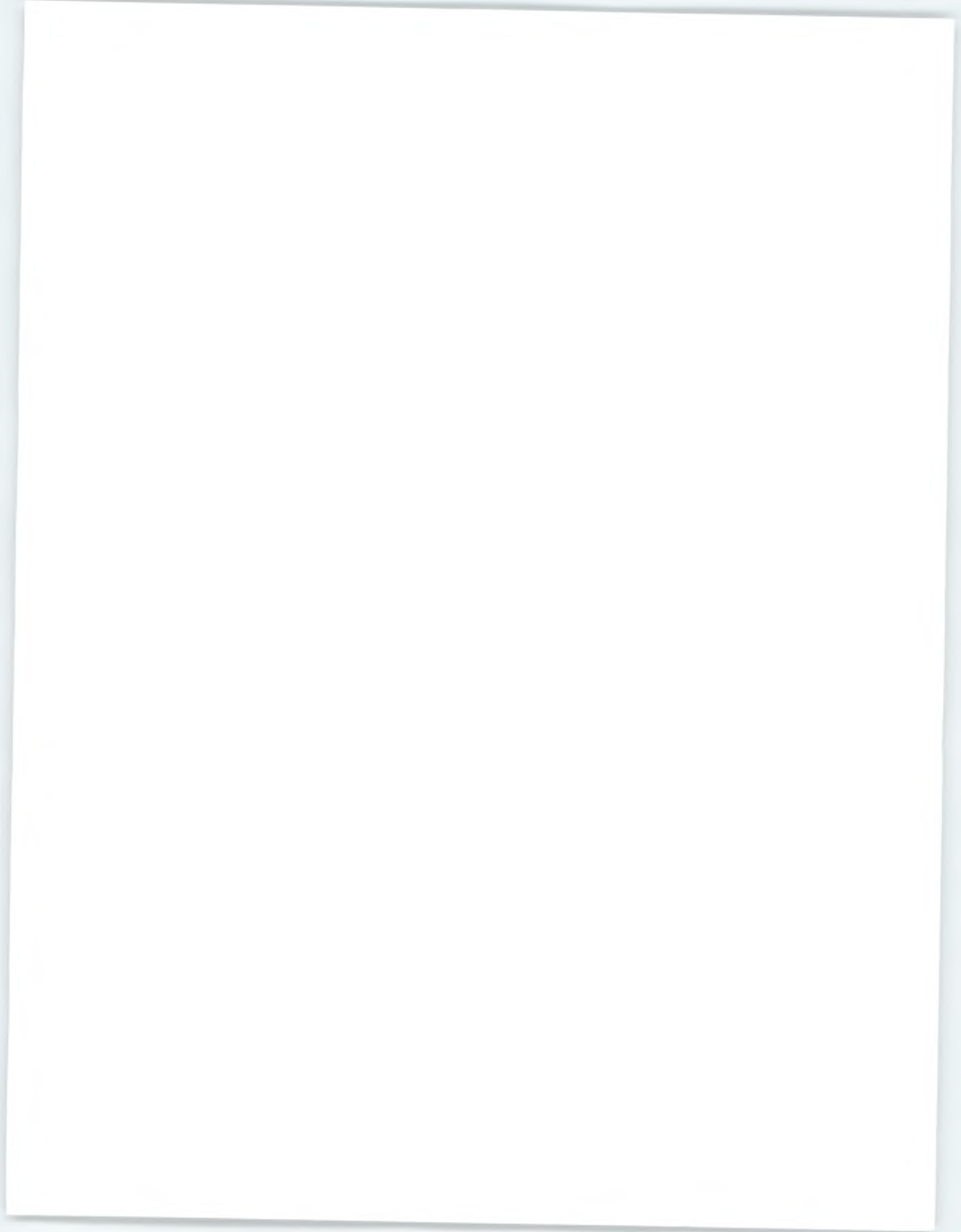
La Commission considère que les difficultés vécues par les petites localités et la volonté de la SHQ d'adapter ou de décentraliser ses programmes pour répondre aux spécificités des régions auraient dû être traités dans le plan stratégique.

2.4 L'harmonisation et la simplification des programmes

Les membres de la Commission considèrent que l'exercice d'harmonisation et de simplification des programmes amorcé par la SHQ revêt un intérêt certain pour ses clientèles, ses partenaires et ses mandataires. C'est pourquoi ils formulent le souhait que le prochain rapport annuel de gestion fasse mention de la progression de cet exercice.

2.5 La crise du logement

Les députés considèrent que le Plan stratégique 2002-2007 aurait gagné à traiter plus en profondeur le phénomène de pénurie de logements locatifs. Même si la SHQ n'a pas pour mission de résoudre à elle seule la crise de logement, elle peut être considérée comme un acteur de premier plan en raison de ses programmes d'aide à l'habitation communautaire, de son programme de supplément au loyer d'urgence et de son rôle de conseiller auprès du gouvernement. De plus, comme la pénurie de logements locatifs évolue constamment et qu'elle demeure un sujet d'actualité, les parlementaires auraient trouvé intéressant que le rapport annuel de



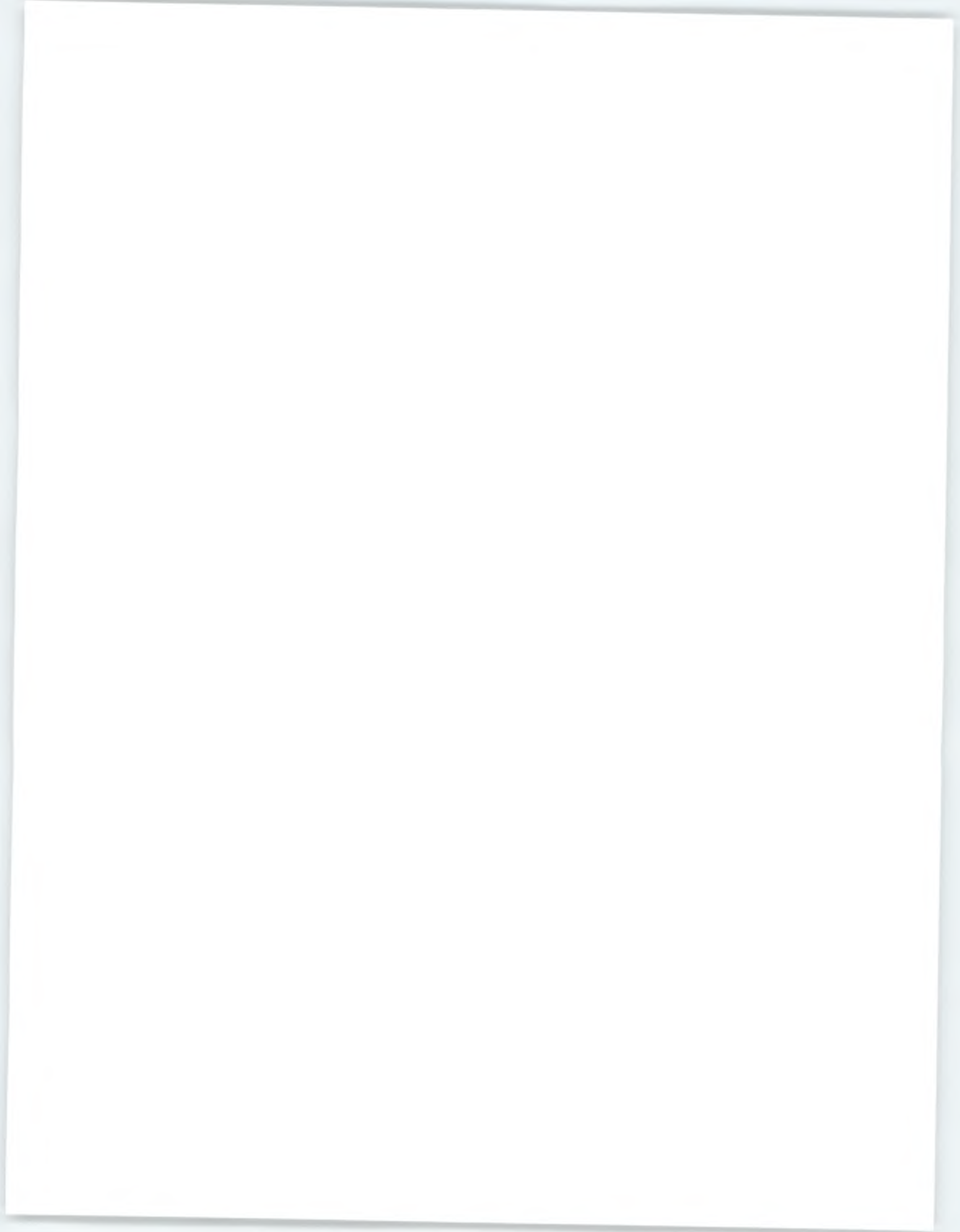
gestion présente un complément d'information faisant le point sur l'évolution des taux d'inoccupation par ville-centre et par agglomération de recensement.

2.6 La variation des coûts par unité de logement

La Commission s'intéresse à la variation des coûts par unité de logement. Selon M. Cliche, au cours des trois dernières années, le gouvernement a été appelé à hausser les coûts maximums admissibles à trois reprises parce que le marché de la construction est saturé et que cette situation génère une augmentation des coûts. Les membres de la Commission cherchent à comprendre ce qui justifie les écarts de coûts d'un projet à l'autre au sein d'une même région. Ils veulent également savoir si des projets présentent des dépassements de coûts et quel contrôle exerce la SHQ à ce sujet. À cet effet, ils ont demandé à la SHQ de leur produire des données pour l'ensemble des projets réalisés sur le territoire de l'île de Montréal. Les données obtenues ne leur permettent pas de conclure sur le sujet et des précisions additionnelles ont été demandées à la SHQ. Le même exercice a aussi été demandé pour l'ensemble des régions du Québec parce que le phénomène de saturation dans l'industrie de la construction varie énormément d'une région à l'autre. Après analyse de ces données, la Commission décidera des suites à donner à partir des renseignements obtenus et convoquera, si nécessaire, les représentants de la SHQ.

2.7 Les comités consultatifs de résidents des offices d'habitation

En vertu de l'article 58.4 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, chaque office d'habitation doit créer un comité consultatif de résidents. Selon les informations obtenues du président-directeur général, environ 50 % des offices municipaux d'habitation (OMH) aurait réussi à mettre sur pied un tel comité. Au cours des années 2002 à 2004, la SHQ aurait versé 125 000 \$ en subvention à la Fédération des locataires d'HLM du Québec pour promouvoir la formation des

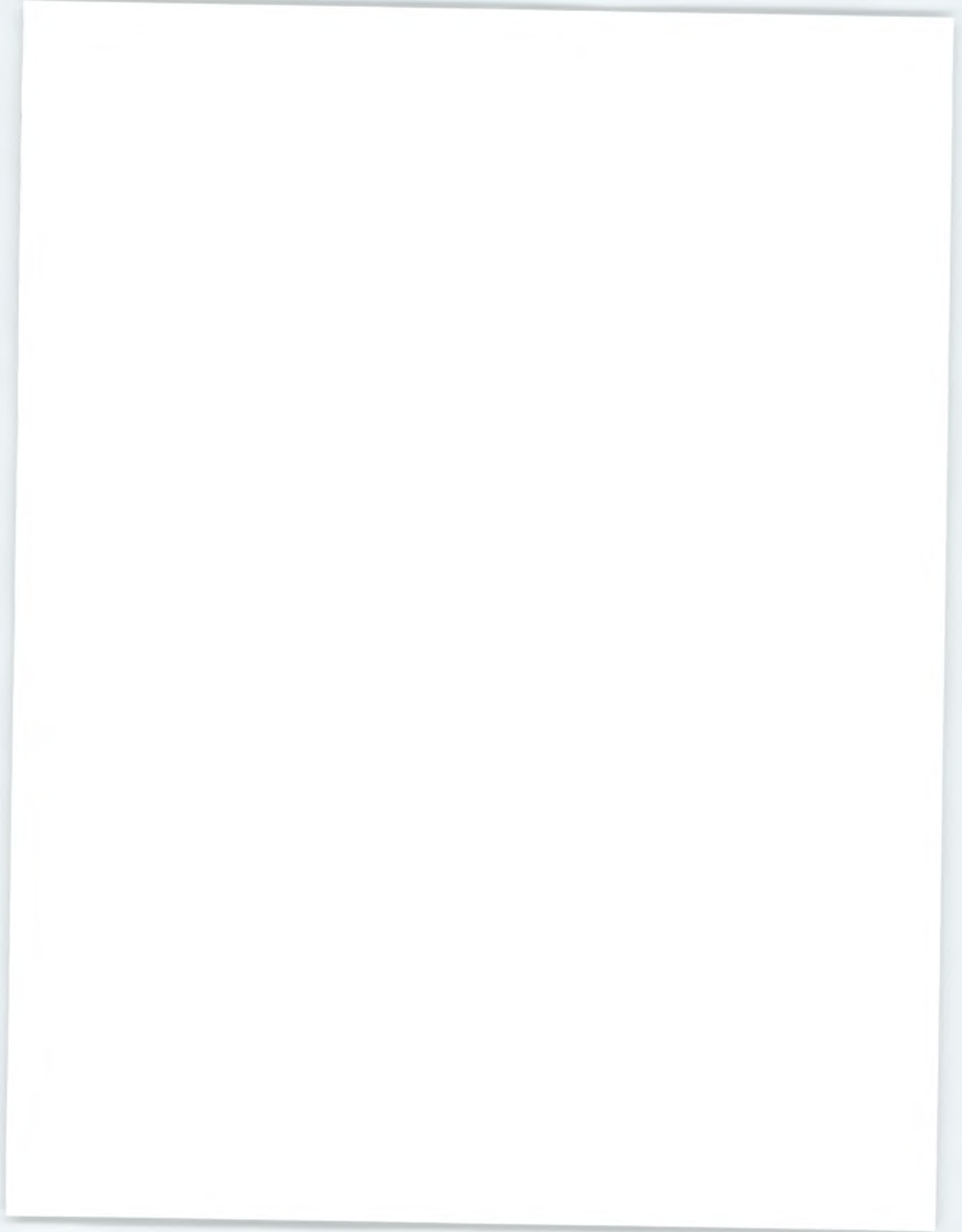


comités. Bien que les membres de la Commission soient conscients que l'on ne puisse obliger les résidants de HLM à en faire partie, ils sont d'avis qu'il serait possible d'augmenter le nombre de ces comités au moyen d'un effort additionnel de promotion auprès des locataires et d'un meilleur suivi auprès des OMH.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

À la lecture du Rapport annuel de gestion 2003 de la SHQ, les parlementaires soulèvent qu'ils ont de la difficulté à juger de l'atteinte des résultats de certains programmes. Ainsi, ils ont constaté qu'en réponse à leurs questions, les représentants de la SHQ ont été en mesure de leur fournir de nombreux renseignements lors de l'audition. Ils déplorent le fait que cette information n'ait pas été présentée initialement au rapport annuel de gestion. Par ailleurs, ils considèrent avoir éprouvé une certaine difficulté à obtenir des réponses à plusieurs de leurs interrogations. À cet effet, ils soulignent que la SHQ doit leur transmettre des renseignements additionnels concernant les coûts de construction des projets réalisés dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec ainsi que sur le nombre de ménages en attente pour un logement en HLM et ce, par circonscription électorale. Un échange récent de correspondance dénote que la SHQ doit effectuer des travaux supplémentaires afin de compléter la compilation des renseignements demandés. Les parlementaires décideront des suites à donner à partir des informations qui leur seront transmises.

Les députés observent que le rapport annuel de gestion ne leur permet pas de connaître le degré de réalisation du projet de construction des 16 000 logements prévus pour les programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec. Ils ont grandement apprécié obtenir des données montrant le suivi de la réalisation du programme AccèsLogis et ce, par région administrative et par volet. Par conséquent, ils recommandent :

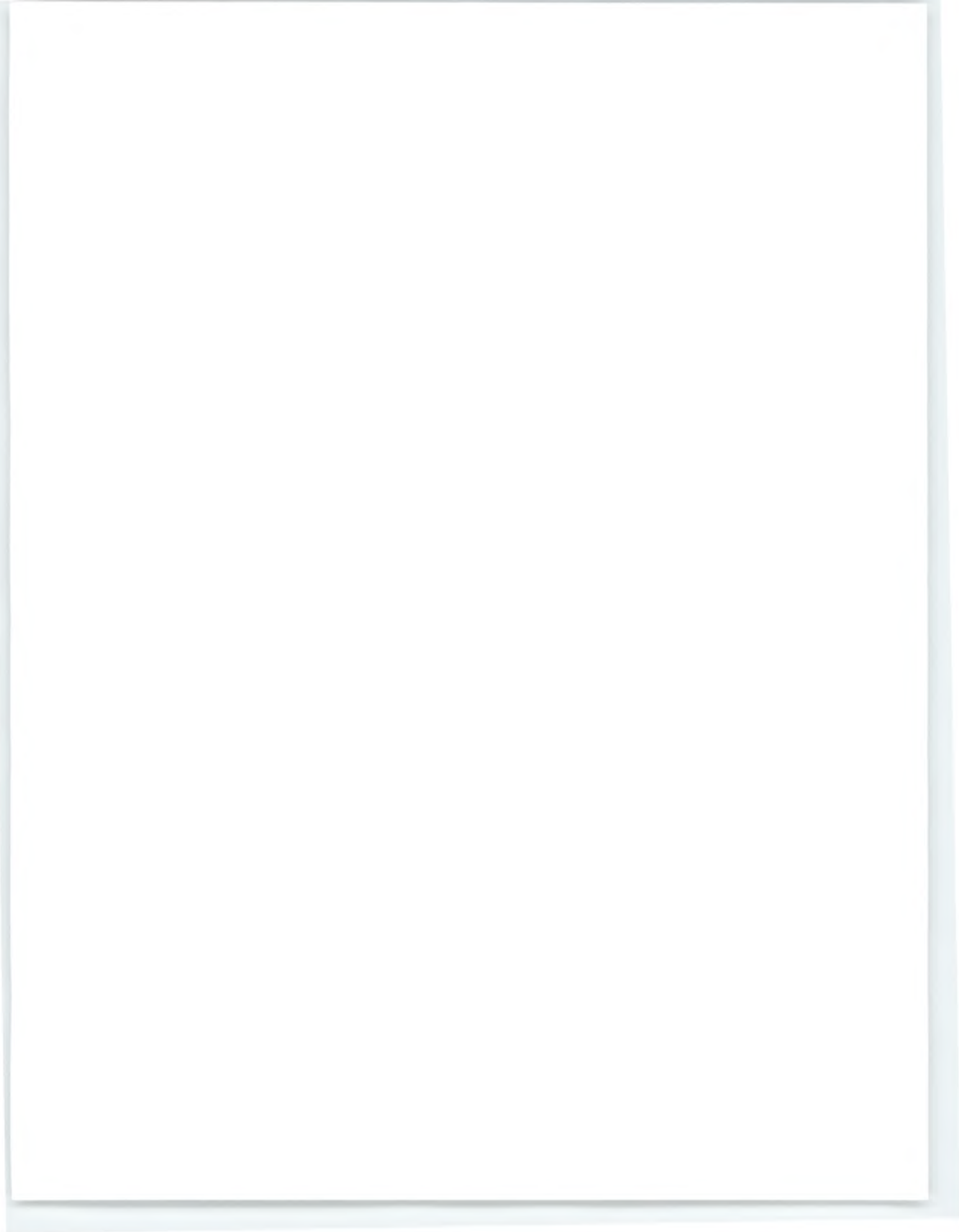


- **Que le prochain rapport annuel de gestion de la SHQ fasse état du suivi de la réalisation des 16 000 logements des programmes AccèsLogis Québec (phase II) et Logement abordable Québec (phases I et II). Plus spécifiquement, l'information présentée devrait bien mettre en évidence, le cas échéant, le numéro de volet du programme, les étapes de traitement des différents projets, leur répartition par région administrative, le type d'organisme promoteur ainsi que leur répartition par programmation annuelle.**

La Commission constate qu'il est difficile d'évaluer l'atteinte des résultats. C'est notamment le cas du programme d'aide aux maisons lézardées pour lequel le rapport annuel de gestion donne peu d'information. Il en va de même pour le programme d'aide aux organismes communautaires pour lequel il faut s'astreindre à faire une conciliation entre les renseignements publiés dans différentes sections afin de faire le rapprochement entre le budget et les dépenses. Il est recommandé :

- **Que le prochain rapport annuel de gestion présente un suivi détaillé des engagements du programme des maisons lézardées et ce, par municipalité et par nombre d'unité de logement qui en ont bénéficié;**
- **Que la SHQ produise, dans son prochain rapport annuel de gestion, un tableau sommaire concernant le programme d'aide aux organismes communautaires.**

Les membres de la Commission remarquent que le message introductif de la présidente du conseil d'administration et du président-directeur général mentionne que, pour l'année 2004, la concrétisation des investissements de 329 millions de dollars, sur trois ans, annoncés dans le Discours sur le budget 2004-2005, sera un dossier prioritaire pour les années 2004-2007. Ils recommandent donc :



- **Que le prochain rapport annuel de gestion fasse un suivi spécifique des engagements de 329 millions de dollars, sur trois ans, annoncés dans le Discours sur le budget 2004-2005.**

Les parlementaires considèrent qu'il aurait été intéressant que le plan stratégique traite des problématiques vécues par les petites localités en matière d'habitation de même que de la volonté de la SHQ d'adapter ou de décentraliser ses programmes pour répondre aux spécificités des régions et, en corollaire, d'en faire le suivi dans le rapport annuel de gestion. Par conséquent, ils recommandent :

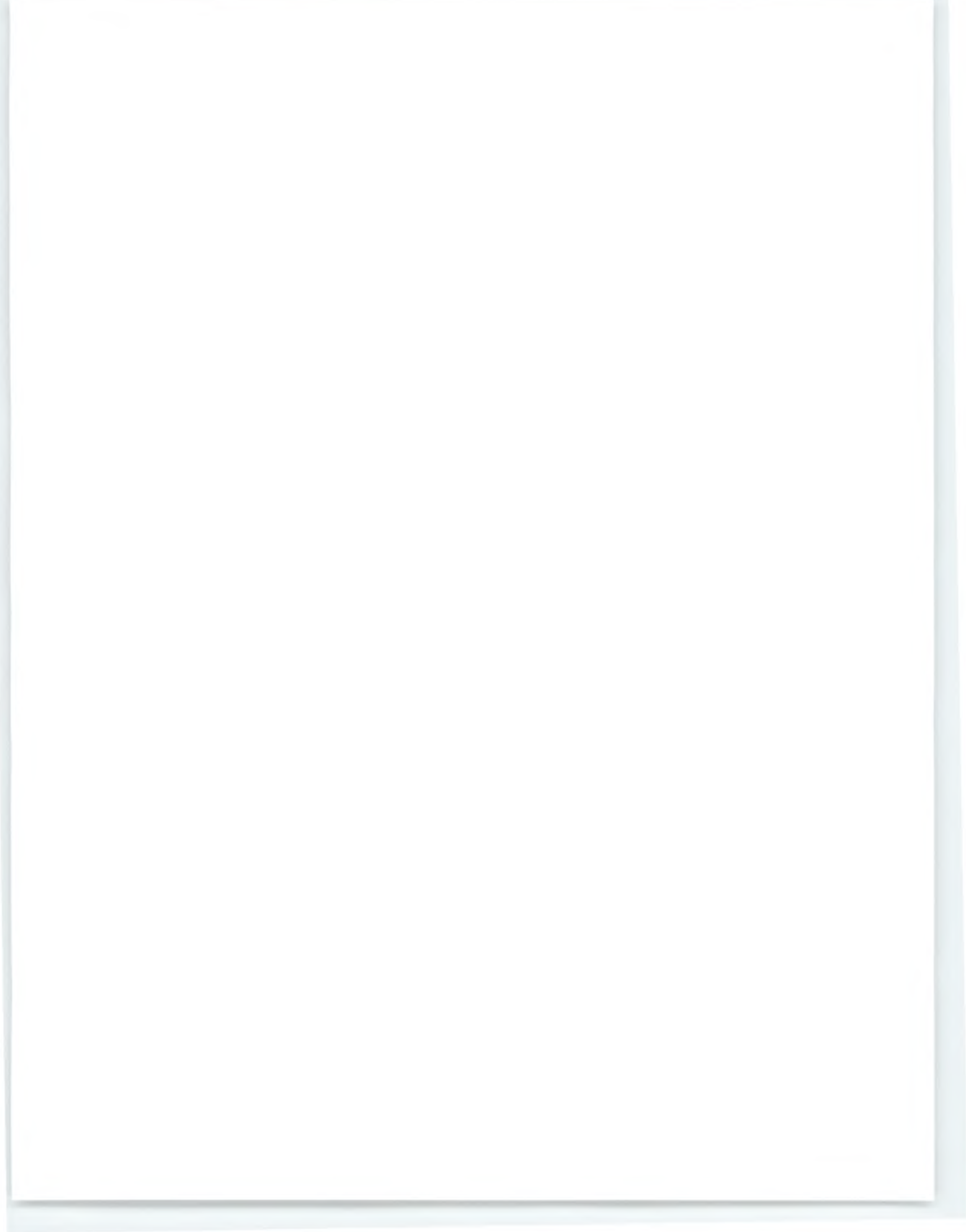
- **Que la SHQ évalue l'opportunité de traiter des services en région et de la décentralisation des programmes dans son prochain plan stratégique et d'en assurer le suivi, le cas échéant, dans ses futurs rapports annuels de gestion.**

Les députés considèrent que le rapport annuel de gestion de la SHQ devrait faire état du nombre de ménages en attente d'un logement dans un HLM. À cet effet, il est recommandé :

- **Que le prochain rapport annuel de gestion fasse état, en annexe ou autrement, du nombre de ménages en attente d'un HLM pour le territoire de chaque office d'habitation.**

En ce qui a trait à la crise du logement, considérant le fait que la SHQ est un acteur de premier plan et que la pénurie de logements demeure un sujet d'actualité, la Commission recommande :

- **Que la SHQ évalue l'opportunité, selon la conjoncture, de traiter plus en profondeur de la crise du logement dans son prochain plan stratégique;**
- **Que la SHQ traite de la pénurie de logements locatifs dans son prochain rapport annuel de gestion qui aille plus loin qu'un compte rendu sur l'administration de ses programmes en la matière. Ce traitement devrait,**



entre autres, faire état de l'évolution des taux d'inoccupation par ville-centre et par agglomération de recensement.

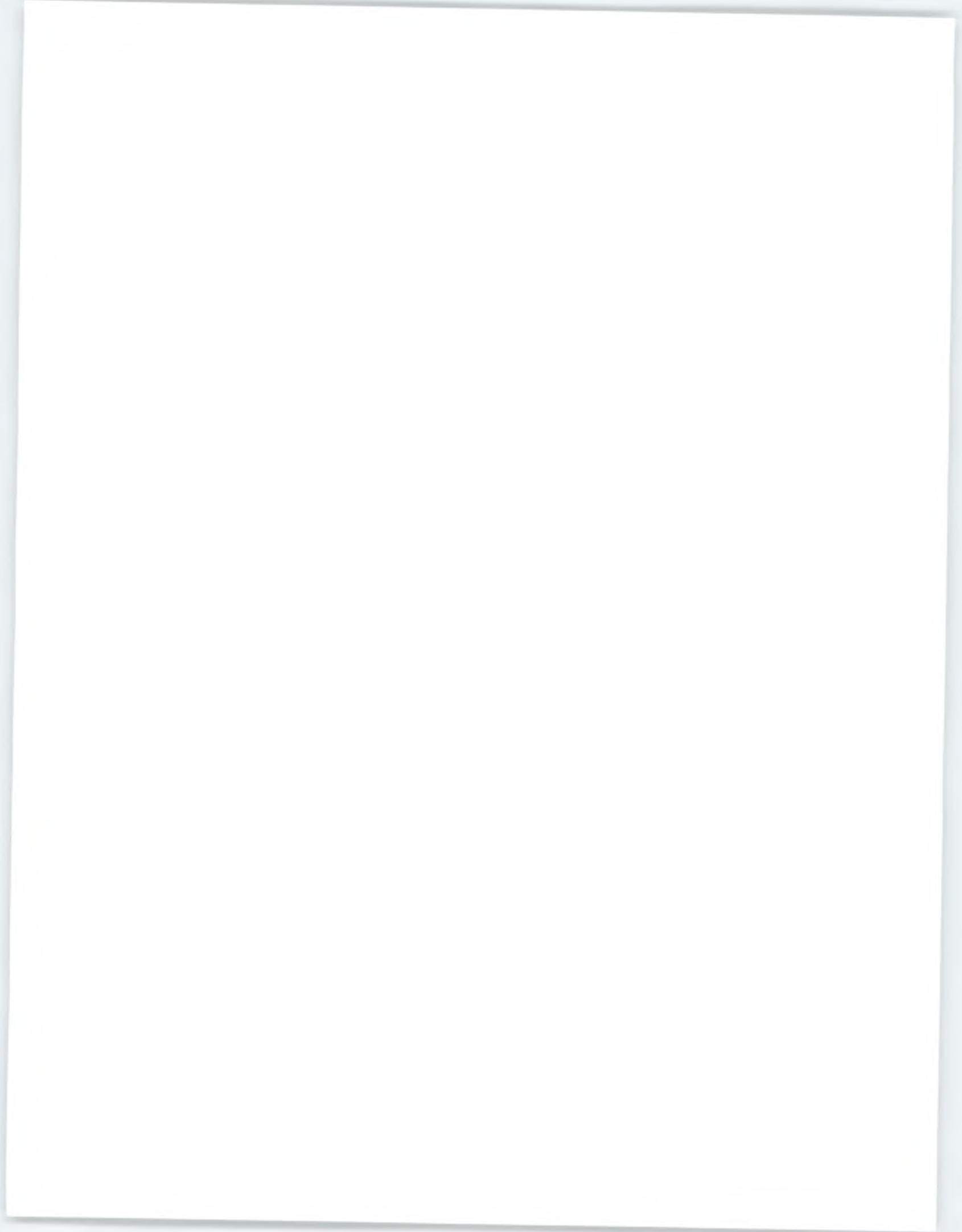
En ce qui concerne le respect de l'article 58.4 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* relatif à la création du comité consultatif de résidents des offices d'habitation, les parlementaires sont d'avis que les résultats peuvent être améliorés. Ils recommandent donc :

☞ **Que la SHQ relance ses efforts de promotion auprès des locataires de HLM et poursuive ses suivis auprès des OMH en vue d'assurer le respect de l'article 58.4 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*.**

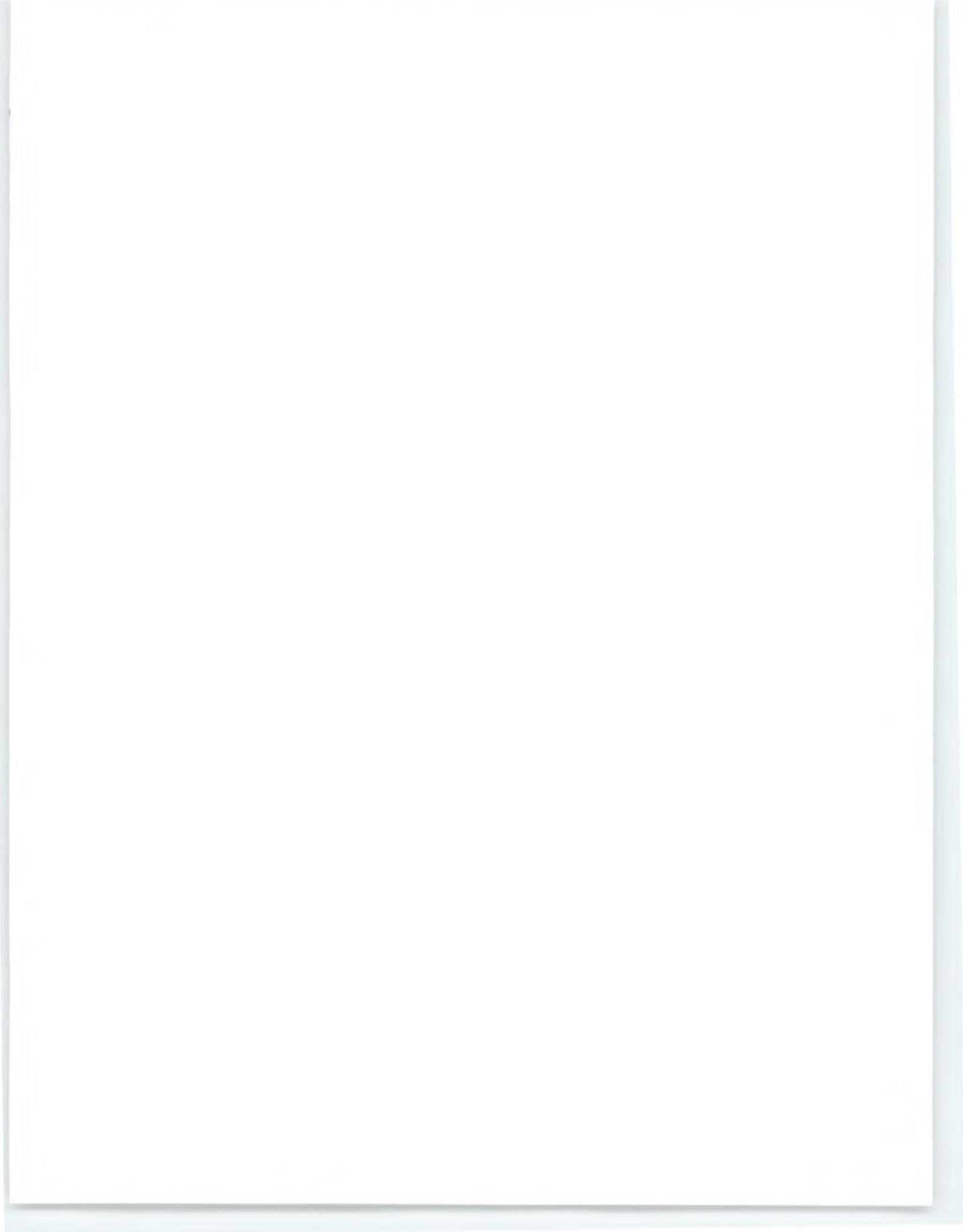
En terme de reddition de comptes, les membres de la Commission de l'aménagement du territoire formulent le souhait que la SHQ poursuive ses efforts en vue de rencontrer l'ensemble des exigences prévues à la *Loi sur l'administration publique* alors qu'elle n'y est pas assujettie. Ils recommandent :

☞ **Que le prochain rapport annuel de gestion de la SHQ présente des données comparatives, traite du respect des engagements de sa déclaration de services aux citoyens et fournisse de l'information relativement au taux de satisfaction de sa clientèle.**

À la demande de la Commission, la Société d'habitation du Québec doit produire des données supplémentaires concernant le nombre de ménages en attente pour un logement en HLM et ce, par circonscription électorale. Elle doit également fournir des données sur les projets réalisés au cours des quatre dernières années afin de permettre aux parlementaires d'avoir des explications sur les écarts de coûts entre les projets au sein d'une même région ainsi que sur la variation des dépenses admissibles d'une région à l'autre. La Commission déterminera des suites à donner à partir des résultats obtenus et convoquera, si nécessaire, les représentants de la SHQ.



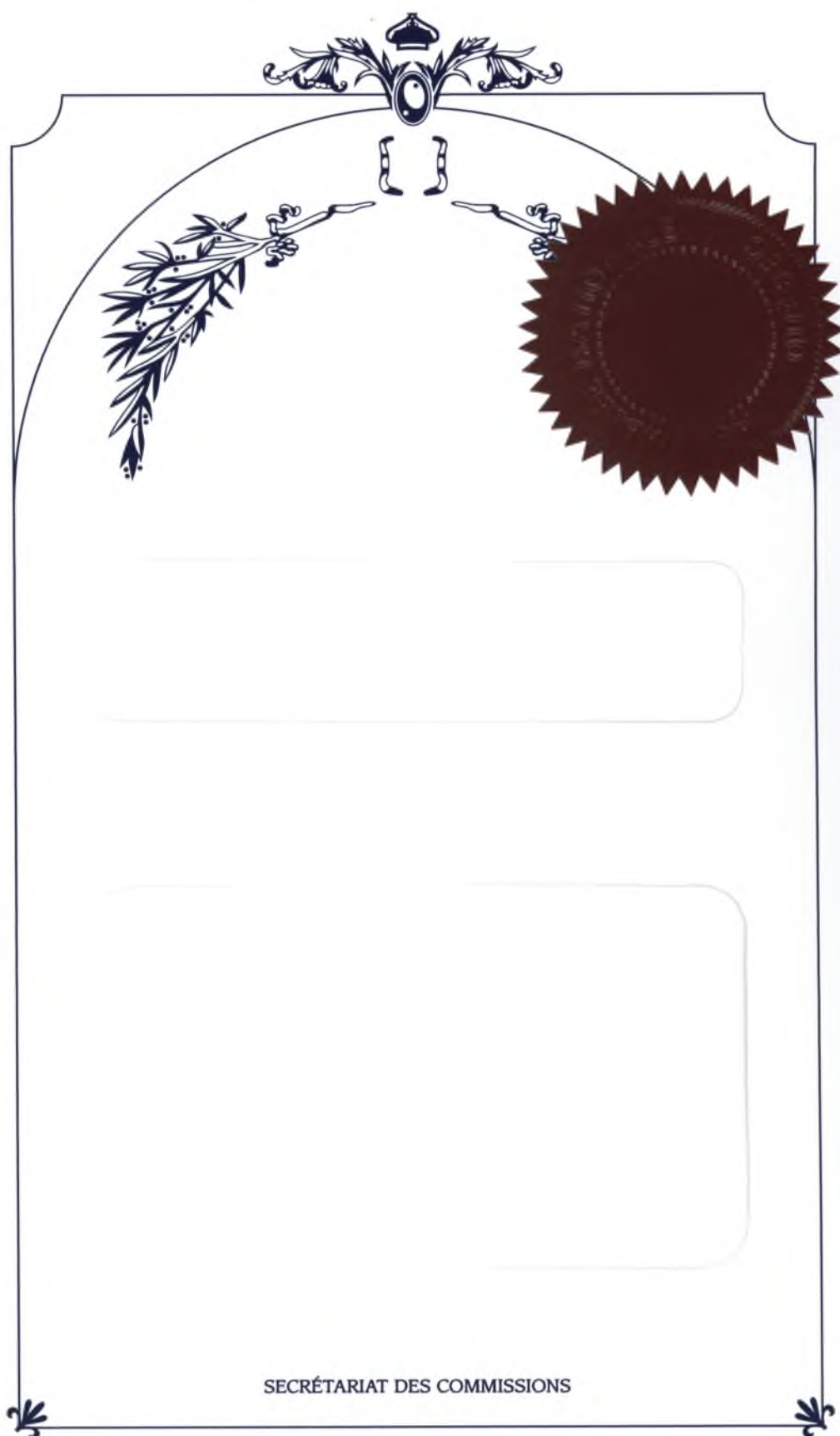
Enfin, la Commission entend réaliser, à la suite du dépôt du rapport annuel de gestion 2005, un second mandat de surveillance de la SHQ afin d'assurer un suivi des recommandations du présent rapport.



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

ASSEMBLÉE NATIONALE

N° 3046-20050614



SECRÉTARIAT DES COMMISSIONS



**COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**

**EXAMEN DES ORIENTATIONS, DES
ACTIVITÉS ET DE LA GESTION DE LA
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
(SHQ)**

RAPPORT FINAL

JUIN 2005

Publié par le Secrétariat des commissions
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de
l'aménagement du territoire, veuillez vous adresser au secrétaire de la Commission,
M. Marc Painchaud, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore :

Téléphone : (418) 643-2722
Télécopie : (418) 643-0248
Courrier électronique : mpainchaud@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section «travaux parlementaire» du site
Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca

ISBN : 2-550-44702-6

DÉPÔT LÉGAL – BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC, juin 2005

Les membres de la Commission de l'aménagement du territoire

- M. Ouimet (Marquette), président de la Commission
- M. Legendre (Blainville), vice-président de la Commission

- M. Auclair (Vimont)
- M. Clermont (Mille-Îles)
- M. Deslières (Beauharnois)
- M. Dubuc (La Prairie)
- Mme Houda-Pepin (La Pinière)
- Mme Maltais (Taschereau)
- M. Pagé (Labelle)
- M. Tomassi (LaFontaine)

Le personnel de la Commission

- M. Marc Painchaud, secrétaire de la Commission
- M. Pierre Rainville, chercheur
- Mme Janique Martel, agente de secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. AUDITION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC	1
2. COMMENTAIRES DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	4
2.1 La qualité de l'information fournie aux membres de la Commission ...	4
2.2 L'atteinte des résultats des programmes.....	5
2.3 L'adaptation des programmes pour répondre aux besoins en région...	7
2.4 L'harmonisation et la simplification des programmes	8
2.5 La crise du logement	8
2.6 La variation des coûts par unité de logement.....	9
2.7 Les comités consultatifs de résidents des offices d'habitation	9
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	10

INTRODUCTION

Le Règlement de l'Assemblée nationale prévoit, à l'article 294, que chaque commission parlementaire examine annuellement les orientations, les activités et la gestion d'au moins un organisme public soumis à son pouvoir de surveillance. Le choix des organismes se fait par une motion adoptée à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire. C'est ainsi que la Commission de l'aménagement du territoire a décidé unanimement, le 18 novembre 2004, de procéder à un mandat de surveillance de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Le 26 janvier 2005, la Commission de l'aménagement du territoire a entendu le président-directeur général de la Société d'habitation du Québec, M. Pierre Cliche, au sujet des orientations, des activités et de la gestion de l'organisation qu'il dirige. De manière générale, les membres de la Commission éprouvent quelques difficultés à évaluer l'atteinte des résultats des programmes. Ils déplorent que l'information fournie lors de l'audition n'ait pas été présentée initialement dans le Rapport annuel de gestion 2003 de la SHQ. Ils considèrent aussi avoir eu du mal à obtenir des réponses à certaines de leurs interrogations. Par ailleurs, la Commission formule des recommandations axées sur la correction de chacune des lacunes qu'elle a notées dans les activités ou les résultats de la SHQ.

1. AUDITION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Dans sa présentation d'ouverture, le président-directeur général de la SHQ, M. Pierre Cliche, présente brièvement le rôle de l'État dans le domaine de l'habitation. À cet effet, les interventions gouvernementales se font par le biais de la SHQ et sont effectuées dans les domaines suivants : la construction de logements sociaux et

communautaires, l'aide directe aux ménages sur le marché privé, le maintien en bon état du parc de logement et le développement du savoir-faire en habitation.

M. Cliche dresse ensuite un rapide portrait de la SHQ. Ainsi, pour réaliser sa mission, la SHQ dispose d'un effectif de 372 ETC et de revenus de 606 millions de dollars qui lui ont permis, en 2003, de couvrir les coûts de ses programmes de 574 millions et des frais d'administration de 32 millions. Ses revenus proviennent en grande partie d'une subvention du gouvernement du Québec et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Pour mettre en œuvre ses programmes, la SHQ s'associe à de nombreux partenaires et mandataires, dont les principaux sont : la SCHL; les municipalités locales et les municipalités régionales de comté; les offices d'habitation; les groupes de ressources techniques; les coopératives d'habitation et les organismes d'habitation à but non lucratif; les organismes communautaires en lien avec le secteur de l'habitation; les propriétaires d'immeubles locatifs; l'industrie de l'habitation; les institutions financières ainsi que divers ministères et organismes gouvernementaux du Québec.

Le président-directeur général attire l'attention sur les changements fondamentaux qui ont influé sur la façon dont sont livrés les programmes de la Société. D'abord, d'une organisation structurée pour planifier et superviser elle-même, sinon réaliser la construction de logements sociaux, la SHQ a vu progressivement son rôle se transformer et son implication directe dans les projets diminuer. Les programmes de construction de logements sont aujourd'hui essentiellement des programmes de financement puisque la conception, la réalisation et le suivi des travaux sont confiés aux partenaires. Autre élément de changement, l'impulsion doit venir du niveau local. Les organismes du milieu et les municipalités doivent générer les projets que financera la SHQ. En matière de logements sociaux, le Québec est passé de l'ère des

habitations à loyer modique (HLM) à celle du logement communautaire. Autre modification, la volonté d'aider directement et rapidement les ménages qui présentent des besoins impérieux en logement s'est concrétisée par le développement de programmes destinés aux ménages occupant des logements du marché locatif privé. L'aide à la personne est donc venue compléter le dispositif en place jusque-là tourné essentiellement vers l'aide à la pierre, c'est-à-dire vers la construction de logements sociaux. Au total, en 2003, les ménages québécois bénéficiant d'une aide directe pour se loger sur le marché privé sont deux fois plus nombreux que ceux qui sont aidés par les programmes de logements sociaux. Enfin, les programmes ont évolué d'une stricte préoccupation d'habitation sociale vers une prise en compte des impératifs du développement urbain. Aujourd'hui, les municipalités, qui doivent participer au financement local des projets, utilisent en synergie les programmes de réalisation de logements communautaires. Cette synergie entre les programmes est un levier majeur pour la transformation et la revitalisation des vieux quartiers des agglomérations urbaines québécoises. Les relations avec les partenaires principaux, les offices d'habitation, ont également connu des changements importants au cours des dernières années, reflétant la transformation effective de leur rôle. La gestion d'immeubles n'est plus la vocation primordiale des offices d'habitation. La mission globale des offices d'habitation consiste à favoriser l'intégration sociale des ménages locataires, dont le profil est aujourd'hui bien différent de ce qu'il était il y a 20 ou 25 ans.

Finalement, M. Cliche aborde les changements qui lui apparaissent devoir jalonner le parcours futur de la SHQ. Ils vont prendre diverses formes, mais seront marqués en plus par la recherche d'une simplification des programmes, par l'intersectorialité, par la décentralisation et par la poursuite du développement de partenariats.

Les discussions entre le président-directeur général et les parlementaires ont porté sur l'atteinte des résultats des programmes, notamment AccèsLogis, Logement abordable, Aide pour les maisons lézardées et Aide aux organismes communautaires. Plusieurs échanges ont eu lieu sur l'élaboration de la politique québécoise intégrée en habitation, sur les négociations en cours avec le gouvernement fédéral en matière de financement dans le domaine de l'habitation ainsi que sur le programme d'adaptation de domicile. Il a été également question de l'adaptation des programmes pour répondre aux besoins en région, de l'harmonisation et de la simplification des programmes, de la crise du logement, de la variation des coûts par unité de logement ainsi que des comités consultatifs de résidents des offices d'habitation.

2. COMMENTAIRES DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1 La qualité de l'information fournie aux membres de la Commission

Les membres de la Commission considèrent que le Rapport annuel de gestion 2003 est complexe et difficile à saisir, notamment en ce qui a trait à l'évaluation de l'atteinte des résultats. À cet effet, ils constatent que le rapport fournit de l'information permettant de connaître l'atteinte des cibles fixées pour l'année 2003, mais ne contient pas de renseignement indiquant la progression dans le temps comme des données comparatives. L'absence de telles données comparatives rend la tâche des parlementaires difficile lorsqu'ils veulent évaluer l'atteinte des objectifs du plan stratégique et, dans certains cas, l'utilisation des ressources allouées pour la réalisation des projets annoncés dans le discours sur le budget. Ils notent que le respect des engagements contenus dans la déclaration de services aux citoyens et le degré de satisfaction de la clientèle n'ont pas été traités.

Par ailleurs, les parlementaires considèrent avoir eu de la difficulté à obtenir des réponses à certaines de leurs demandes de renseignements. D'une part, l'information écrite obtenue, plus de six semaines après l'audition publique de la SHQ, n'a pas permis à la Commission de tirer des conclusions sur ses préoccupations à l'égard des coûts de construction des logements communautaires. La Commission a donc dû reformuler sa demande de renseignements avec de plus amples détails et a été pour le moins étonnée d'obtenir pour réponse une estimation du nombre d'heures requises pour effectuer la compilation de ces renseignements.

D'autre part, la Commission est également surprise de constater, à la suite d'une demande d'information concernant les listes d'attente pour l'obtention d'un logement locatif en HLM, que la SHQ ne dispose pas d'information à jour sur la question. La Commission est d'avis que le fait de déléguer à des tiers la gestion des HLM ne devrait pas l'empêcher d'avoir en sa possession de l'information récente sur l'état des listes d'attente. Les parlementaires sont d'avis qu'il s'agit d'information qui peut s'avérer utile à la fois pour connaître l'ampleur des besoins, pour planifier le développement futur en matière de logement communautaire et pour conseiller le gouvernement.

2.2 L'atteinte des résultats des programmes

Les députés mentionnent que le rapport annuel de gestion ne leur permet pas de connaître le degré de réalisation du projet de construction de 16 000 logements prévus pour les programmes AccèsLogis Québec (phase II) et Logement abordable Québec (phases I et II). À cet effet, ils déplorent le fait que l'information fournie, en fonction des phases de réalisation, des étapes de traitement, des régions administratives et des années financières, leur ait été distribuée lors de l'audition alors qu'elle aurait dû être présentée initialement

dans le rapport annuel de gestion. En l'absence d'une telle information, il leur est très difficile d'évaluer l'atteinte des objectifs.

Les parlementaires ont grandement apprécié obtenir des données sur le suivi de la réalisation du programme AccèsLogis et ce, par région administrative et par volet. Ils réitèrent leur commentaire selon lequel l'information obtenue lors de l'audition aurait dû apparaître au rapport annuel de gestion. Par ailleurs, ils ont souligné la difficulté à faire le rapprochement entre les données publiées dans le rapport annuel de gestion qui varient d'une section à l'autre et qui diffèrent de celles distribuées lors de l'audition publique, notamment en ce qui concerne les réalisations des volets des différentes phases du programme AccèsLogis.

Comme il a été mentionné précédemment, la Commission remarque qu'il est difficile d'évaluer l'atteinte des résultats. C'est notamment le cas du programme d'aide aux maisons lézardées pour lequel une demande de renseignements a été adressée à la SHQ lors de l'audition. En ce qui concerne le programme d'aide aux organismes communautaires, la Commission a dû s'astreindre à faire une conciliation entre les renseignements publiés dans différentes sections du rapport annuel de gestion afin d'être en mesure de faire le rapprochement entre les budgets et les dépenses. Les membres de la Commission considèrent que la SHQ doit améliorer la présentation de son rapport annuel de façon à ce que l'information soit claire et concise, notamment afin que le lecteur soit en mesure de faire le rapprochement entre les budgets et les dépenses.

Par ailleurs, les députés observent que le message introductif de la présidente du conseil d'administration et du président-directeur général mentionne que, pour l'année 2004, la concrétisation des investissements de 329 millions de dollars,

sur trois ans, annoncés dans le Discours sur le budget 2004-2005, sera un dossier prioritaire. Ils font valoir qu'il serait intéressant d'avoir un suivi spécifique de ces engagements dans le prochain rapport annuel de gestion.

2.3 L'adaptation des programmes pour répondre aux besoins en région

Les parlementaires montrent un intérêt particulier pour les problématiques vécues par les petites localités en matière d'habitation. À cet effet, ils constatent que :

- les municipalités de moins de 2500 habitants rencontrent des difficultés à rassembler la contribution qui est exigée du milieu;
- la SHQ cherche à éviter de faire des investissements dans des projets pour lesquels le phénomène de vieillissement de la population peut faire en sorte qu'un certain nombre de logements soient vacants à court ou moyen terme alors qu'elle doit supporter des garanties hypothécaires de 25 ans. À ce sujet, la SHQ travaille en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux afin de mettre en place un dispositif assurant que les services de soutien appropriés soient fournis aux personnes qui en ont besoin;
- la SHQ est préoccupée par le fait que des logements de HLM demeurent vacants plus longtemps que normalement, que des logements initialement conçus pour héberger des familles sont alloués à des personnes seules et que ces situations ont un impact sur le financement des déficits d'opération qu'elle assume en collaboration avec la SCHL et les municipalités concernées.
- des personnes qui se voient attribuer un logement à loyer modique doivent déménager en dehors de leur municipalité d'origine. En réponse à une demande de la Commission sur ce sujet, la SHQ explique le processus d'allocation des places en HLM et les choix, à court et moyen termes, qui

s'offrent aux personnes inscrites sur les listes d'attente. Les parlementaires considèrent que le rapport annuel de gestion de la SHQ devrait faire état du nombre de ménages en attente d'un logement dans un HLM pour le territoire de chaque office municipal d'habitation. À cet effet, la Commission a demandé des renseignements additionnels à la SHQ concernant le nombre des ménages en attente d'un logement en HLM. Elle décidera des suites à donner à partir des renseignements obtenus.

La Commission considère que les difficultés vécues par les petites localités et la volonté de la SHQ d'adapter ou de décentraliser ses programmes pour répondre aux spécificités des régions auraient dû être traités dans le plan stratégique.

2.4 L'harmonisation et la simplification des programmes

Les membres de la Commission considèrent que l'exercice d'harmonisation et de simplification des programmes amorcé par la SHQ revêt un intérêt certain pour ses clientèles, ses partenaires et ses mandataires. C'est pourquoi ils formulent le souhait que le prochain rapport annuel de gestion fasse mention de la progression de cet exercice.

2.5 La crise du logement

Les députés considèrent que le Plan stratégique 2002-2007 aurait gagné à traiter plus en profondeur le phénomène de pénurie de logements locatifs. Même si la SHQ n'a pas pour mission de résoudre à elle seule la crise de logement, elle peut être considérée comme un acteur de premier plan en raison de ses programmes d'aide à l'habitation communautaire, de son programme de supplément au loyer d'urgence et de son rôle de conseiller auprès du gouvernement. De plus, comme la pénurie de logements locatifs évolue constamment et qu'elle demeure un sujet d'actualité, les parlementaires auraient trouvé intéressant que le rapport annuel de

gestion présente un complément d'information faisant le point sur l'évolution des taux d'inoccupation par ville-centre et par agglomération de recensement.

2.6 La variation des coûts par unité de logement

La Commission s'intéresse à la variation des coûts par unité de logement. Selon M. Cliche, au cours des trois dernières années, le gouvernement a été appelé à hausser les coûts maximums admissibles à trois reprises parce que le marché de la construction est saturé et que cette situation génère une augmentation des coûts. Les membres de la Commission cherchent à comprendre ce qui justifie les écarts de coûts d'un projet à l'autre au sein d'une même région. Ils veulent également savoir si des projets présentent des dépassements de coûts et quel contrôle exerce la SHQ à ce sujet. À cet effet, ils ont demandé à la SHQ de leur produire des données pour l'ensemble des projets réalisés sur le territoire de l'île de Montréal. Les données obtenues ne leur permettent pas de conclure sur le sujet et des précisions additionnelles ont été demandées à la SHQ. Le même exercice a aussi été demandé pour l'ensemble des régions du Québec parce que le phénomène de saturation dans l'industrie de la construction varie énormément d'une région à l'autre. Après analyse de ces données, la Commission décidera des suites à donner à partir des renseignements obtenus et convoquera, si nécessaire, les représentants de la SHQ.

2.7 Les comités consultatifs de résidents des offices d'habitation

En vertu de l'article 58.4 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, chaque office d'habitation doit créer un comité consultatif de résidents. Selon les informations obtenues du président-directeur général, environ 50 % des offices municipaux d'habitation (OMH) aurait réussi à mettre sur pied un tel comité. Au cours des années 2002 à 2004, la SHQ aurait versé 125 000 \$ en subvention à la Fédération des locataires d'HLM du Québec pour promouvoir la formation des

comités. Bien que les membres de la Commission soient conscients que l'on ne puisse obliger les résidents de HLM à en faire partie, ils sont d'avis qu'il serait possible d'augmenter le nombre de ces comités au moyen d'un effort additionnel de promotion auprès des locataires et d'un meilleur suivi auprès des OMH.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

À la lecture du Rapport annuel de gestion 2003 de la SHQ, les parlementaires soulèvent qu'ils ont de la difficulté à juger de l'atteinte des résultats de certains programmes. Ainsi, ils ont constaté qu'en réponse à leurs questions, les représentants de la SHQ ont été en mesure de leur fournir de nombreux renseignements lors de l'audition. Ils déplorent le fait que cette information n'ait pas été présentée initialement au rapport annuel de gestion. Par ailleurs, ils considèrent avoir éprouvé une certaine difficulté à obtenir des réponses à plusieurs de leurs interrogations. À cet effet, ils soulignent que la SHQ doit leur transmettre des renseignements additionnels concernant les coûts de construction des projets réalisés dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec ainsi que sur le nombre de ménages en attente pour un logement en HLM et ce, par circonscription électorale. Un échange récent de correspondance dénote que la SHQ doit effectuer des travaux supplémentaires afin de compléter la compilation des renseignements demandés. Les parlementaires décideront des suites à donner à partir des informations qui leur seront transmises.

Les députés observent que le rapport annuel de gestion ne leur permet pas de connaître le degré de réalisation du projet de construction des 16 000 logements prévus pour les programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec. Ils ont grandement apprécié obtenir des données montrant le suivi de la réalisation du programme AccèsLogis et ce, par région administrative et par volet. Par conséquent, ils recommandent :

- **Que le prochain rapport annuel de gestion de la SHQ fasse état du suivi de la réalisation des 16 000 logements des programmes AccèsLogis Québec (phase II) et Logement abordable Québec (phases I et II). Plus spécifiquement, l'information présentée devrait bien mettre en évidence, le cas échéant, le numéro de volet du programme, les étapes de traitement des différents projets, leur répartition par région administrative, le type d'organisme promoteur ainsi que leur répartition par programmation annuelle.**

La Commission constate qu'il est difficile d'évaluer l'atteinte des résultats. C'est notamment le cas du programme d'aide aux maisons lézardées pour lequel le rapport annuel de gestion donne peu d'information. Il en va de même pour le programme d'aide aux organismes communautaires pour lequel il faut s'astreindre à faire une conciliation entre les renseignements publiés dans différentes sections afin de faire le rapprochement entre le budget et les dépenses. Il est recommandé :

- **Que le prochain rapport annuel de gestion présente un suivi détaillé des engagements du programme des maisons lézardées et ce, par municipalité et par nombre d'unité de logement qui en ont bénéficié;**
- **Que la SHQ produise, dans son prochain rapport annuel de gestion, un tableau sommaire concernant le programme d'aide aux organismes communautaires.**

Les membres de la Commission remarquent que le message introductif de la présidente du conseil d'administration et du président-directeur général mentionne que, pour l'année 2004, la concrétisation des investissements de 329 millions de dollars, sur trois ans, annoncés dans le Discours sur le budget 2004-2005, sera un dossier prioritaire pour les années 2004-2007. Ils recommandent donc :

- **Que le prochain rapport annuel de gestion fasse un suivi spécifique des engagements de 329 millions de dollars, sur trois ans, annoncés dans le Discours sur le budget 2004-2005.**

Les parlementaires considèrent qu'il aurait été intéressant que le plan stratégique traite des problématiques vécues par les petites localités en matière d'habitation de même que de la volonté de la SHQ d'adapter ou de décentraliser ses programmes pour répondre aux spécificités des régions et, en corollaire, d'en faire le suivi dans le rapport annuel de gestion. Par conséquent, ils recommandent :

- **Que la SHQ évalue l'opportunité de traiter des services en région et de la décentralisation des programmes dans son prochain plan stratégique et d'en assurer le suivi, le cas échéant, dans ses futurs rapports annuels de gestion.**

Les députés considèrent que le rapport annuel de gestion de la SHQ devrait faire état du nombre de ménages en attente d'un logement dans un HLM. À cet effet, il est recommandé :

- **Que le prochain rapport annuel de gestion fasse état, en annexe ou autrement, du nombre de ménages en attente d'un HLM pour le territoire de chaque office d'habitation.**

En ce qui a trait à la crise du logement, considérant le fait que la SHQ est un acteur de premier plan et que la pénurie de logements demeure un sujet d'actualité, la Commission recommande :

- **Que la SHQ évalue l'opportunité, selon la conjoncture, de traiter plus en profondeur de la crise du logement dans son prochain plan stratégique;**
- **Que la SHQ traite de la pénurie de logements locatifs dans son prochain rapport annuel de gestion qui aille plus loin qu'un compte rendu sur l'administration de ses programmes en la matière. Ce traitement devrait,**

entre autres, faire état de l'évolution des taux d'inoccupation par ville-centre et par agglomération de recensement.

En ce qui concerne le respect de l'article 58.4 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* relatif à la création du comité consultatif de résidents des offices d'habitation, les parlementaires sont d'avis que les résultats peuvent être améliorés. Ils recommandent donc :

➤ **Que la SHQ relance ses efforts de promotion auprès des locataires de HLM et poursuive ses suivis auprès des OMH en vue d'assurer le respect de l'article 58.4 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*.**

En terme de reddition de comptes, les membres de la Commission de l'aménagement du territoire formulent le souhait que la SHQ poursuive ses efforts en vue de rencontrer l'ensemble des exigences prévues à la *Loi sur l'administration publique* alors qu'elle n'y est pas assujettie. Ils recommandent :

➤ **Que le prochain rapport annuel de gestion de la SHQ présente des données comparatives, traite du respect des engagements de sa déclaration de services aux citoyens et fournisse de l'information relativement au taux de satisfaction de sa clientèle.**

À la demande de la Commission, la Société d'habitation du Québec doit produire des données supplémentaires concernant le nombre de ménages en attente pour un logement en HLM et ce, par circonscription électorale. Elle doit également fournir des données sur les projets réalisés au cours des quatre dernières années afin de permettre aux parlementaires d'avoir des explications sur les écarts de coûts entre les projets au sein d'une même région ainsi que sur la variation des dépenses admissibles d'une région à l'autre. La Commission déterminera des suites à donner à partir des résultats obtenus et convoquera, si nécessaire, les représentants de la SHQ.

Enfin, la Commission entend réaliser, à la suite du dépôt du rapport annuel de gestion 2005, un second mandat de surveillance de la SHQ afin d'assurer un suivi des recommandations du présent rapport.

